

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ÎLÉITÉ : LE FACTEUR INSULAIRE DANS L'ÉTUDE DES
NATIONALISMES. ÉTUDE COMPARATIVE ENTRE TERRE-NEUVE ET
PUERTO RICO

THÈSE

PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
VALÉRIE VÉZINA

JANVIER 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Un grand nombre de personnes ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cette thèse. Avant de faire une énumération exhaustive, je tiens à signaler que certains remerciements seront faits en anglais, d'autres en espagnol et, enfin, d'autres, bien sûr, en français. Ce choix de m'adresser aux personnes à remercier dans leur langue allait de soi pour moi; en effet, n'est-il pas logique de s'adresser directement à la personne concernée? De plus, je briserai ici quelques lignes conventionnelles en présentant ces remerciements par ordre d'inspiration et d'influence. Vous me pardonnerez cet égarement, j'en suis certaine.

Cette grande aventure doctorale a commencé au *Baobab*, petit café niché rue Wellington à Verdun. À peine revenue de mon périple terre-neuvien (j'y reviendrai), profitant d'une belle journée de fin d'été, assise à la « terrasse » du café avec mon ami, Joël Thibert, je me questionnais sur la vie, sur mon avenir. Joël, je te dois cette première inspiration, toi le premier tu as compris à quel point il était important pour moi de continuer à étudier et d'étudier Terre-Neuve. Pour les conseils et l'écoute : merci!

Et, c'est vers mes amis terre-neuviens que je me tourne maintenant. Robert Sexton : thank you so much for your longstanding friendship and for showing me that Newfoundland is not only a place on which we, Québécois, make *Newfie* jokes. It is actually one of the best places to live on earth! I would also like to thank my former classmates from the Master program, and especially Tommy Duggan, Jeff Loder, Colin MacDonald and Cameron McKay who all showed me 'their' island. Many thanks to all.

Après une rencontre inspirante, jumelée à mon expérience terre-neuvienne, j'ai côtoyé bon nombre de professeurs afin de voir si mon projet de recherche (d'abord, je voulais comparer le Québec et Terre-Neuve – projet actuellement en suspens qui verra sans doute le jour bientôt) pouvait se concrétiser. C'est alors que j'ai rencontré Alain-G. Gagnon qui, tout de suite, a trouvé ce travail intéressant. C'est grâce à lui que le projet actuel a pris forme. Je lui en suis toute reconnaissante. Qui plus est, M. Gagnon, comme directeur de chaires de recherche, m'a offert non seulement un lieu de travail grandement prisé (j'ai eu un bureau dès le début de mon doctorat), mais aussi stimulant. Je remercie ainsi tous mes collègues présents et passés du Centre de recherche sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), ainsi que de la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes (CREQC) : Jean-Rémi Carbonneau, Olivier De Champlain, Xavier Dionne, Alexandre Germain, Marc-André Houle, Mathieu Huard-Champoux, Junichiro Koji, Vanessa La Haye, Eduardo Malpica, Paul May, Dan Pfeffer, Benjamin Pillet, Daniel Schein, Étienne Schmitt, Marianne Simard-Veillet, Bachir Sirois-Moumni, Jean-Charles St-Louis, Claudie Thibaudeau, Arjun Tremblay et Pierre-Olivier Zappa. Je dis merci tout particulièrement pour leur amitié, leur relecture, leurs encouragements (et leurs cartes postales!) à Paul, Jean-Charles et Jean-Rémi. Cette thèse n'aurait pu être menée à terme sans la structure institutionnelle de la Chaire de M. Gagnon et les encouragements reçus.

Faire un doctorat, c'est aussi avoir l'honneur de côtoyer des gens aux intérêts de recherche divers lors de cours ou de conférences. Je pense particulièrement à Pierre-Alain Clément, Marc-André Cyr, Caroline Jacquet, Mike Medeiros, Dave Poitras et Pascal Vézina. Ce fut un honneur de vous connaître et je suis certaine que nous nous recroiserons. En outre, j'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre de professeurs à diverses étapes de ce projet qui ont su m'encourager et me conseiller. Je tiens spécialement à remercier Godfrey Baldacchino (UPEI/Malta), Jerry Bannister

(Dalhousie), Karlo Basta (Memorial), David Close (Memorial), André Fazi (Corsica), José Javier Colón Morera (Puerto Rico), Osvaldo Croci (Memorial), Graham Dodds (Concordia), F. Guillaume Dufour (UQAM), Christopher Dunn (Memorial), Julián Durazo-Herrmann (UQAM), Bernard Fournier (Vrije Universiteit Brussel), Anders Hayden (Dalhousie), José Igartua (UQAM), Matthew Kerby (Ottawa), André Lecours (Ottawa), Jaime Lluch (Puerto Rico), Alex Marland (Memorial), Francisco Moscoso (Puerto Rico), Justin Massie (UQAM), Jean-Guy Prévost (UQAM), Karen Stanbridge (Memorial) ainsi que plusieurs autres croisés dans les colloques, congrès et conférences.

Ce serait vous mentir de dire que cette aventure a été facile. Dans les bons, comme dans les moins bons moments, j'ai pu compter sur un groupe d'amies unique qui croyait (souvent plus que moi) que Dre ValVez verrait le jour! Merci aux *guardas* pour toutes les folies partagées et pour m'avoir remis les deux pieds sur terre quand je m'égarais trop dans mes îles : Catherine-fae Ayotte, Marie-Eve Leboeuf, Marise Loranger, Catherine Sauvé, Claire Timperley : merci!

J'ai pu aussi m'évader du monde universitaire et courir (ou faire des triathlons) grâce au soutien (et aux entraînements) de Luc Béliveau. Merci pour une belle amitié. Je tiens aussi à remercier mes amis Marie-Pier Beaulieu, Karine Bureau, Isabelle Demontigny-Bédard, Alain Gerbier, Eric Parizeault, Mylène Poulin, Aslan Salah, Charles Séguin et Nima Shirali qui, chacun à leur manière, ont su me prodiguer les mots (ou les repas!) dont j'avais besoin pour continuer. Je suis aussi toute reconnaissante de l'appui des gens de la Base de plein air Jean-Jeune, plus particulièrement Hugo Blanchard, Suzanne Coziol, Myriam Maltais et Sylvain Morin, qui m'ont permis de voir des milliers d'étoiles (dans le ciel et dans les yeux des enfants du camp). Merci aussi à mes collègues de la Clinique Vétérinaire de la Promenade, bien plus qu'un « boulot alimentaire », cet environnement de travail fut

en quelque sorte pour moi, ma deuxième famille. Merci ainsi à ma « maman d'adoption », Dre Odette Girard.

Lors de cette belle aventure doctorale, j'ai eu l'occasion d'enseigner pendant un an en Nouvelle-Écosse, à l'Université Acadia. I would like to thank Dr. Geoffrey Whitehall for giving me my first chance to teach entire courses on my own. Thank you to all the Politics Department at Acadia to have welcomed me and made me feel home: your view on education and teaching should be followed by many more. Special thanks to Dr. Andrew Biro and Dr. Rachel Brickner. I was, following Geoffrey's advice, lucky to truly live the 'Acadia' experience by living in Wolfville. I am grateful to have found a roommate that did not mind my French accent and pronunciation. Ryan Potter: thank you for opening the door of your house to me. Regards to Sally!

D'autre part, afin de mieux connaître l'autre île de cette étude, j'ai habité pendant trois mois à Puerto Rico. Estoy más que agradecido a Humberto García Muñiz, director del Instituto de estudios del Caribe, quien me ofreció un excelente ambiente de trabajo. Gracias a todo el personal del Instituto: Nancy Arocho Miranda, Ana Maldonado, Oscar Mendoza Riollano, Nadya Menéndez Rodríguez, Félix Ojeda Reyes y Rafael Solá que me han apoyado en mi investigación. En Puerto Rico, tuve la oportunidad de conocer a gente de acá y allá que se han convertido en amigos, me estoy refiriendo a Jonathan Agosto Cruz, Iliaris Avilés-Ortiz, Chantal Ferland, Rodrigo Fernos, Sandra Jamelot, Gwen Le Gollot, Ángel Pascual Martínez Soto, Héctor M. Martínez Ramírez, David Montañez, Andres Noory Alvarez y José R. Rivera. Muchas gracias.

Je tiens également à remercier Jonathan Bilodeau pour son aide préciseuse pendant un long bout de route de cette aventure doctorale. Merci pour l'aide à la mise en page et le support (financier et moral) pendant près de trois ans. Un gros merci aussi à la

famille Bilodeau pour leur humour particulier et leur précieuse contribution à la définition d'une île!

Merci tout spécial à Vincent Bordeleau qui m'a outillée afin que je puisse découvrir en moi toute la force que j'aie pour affronter les tempêtes (tout comme les eaux calmes) propres aux îles que nous sommes tous. Pour l'écoute et tout le reste... merci!

Enfin, un merci du fond du cœur à Benoit Larose pour ses encouragements et son appui à la fin du parcours...

DÉDICACE

À tous ceux et celles croisés-es
sur la route des îles,
merci pour vos précieux encouragements;
cette thèse vous est dédiée

AVANT-PROPOS

J'aurais aimé écrire une autre histoire. Une histoire remplie de mer, de sel, de plage, de récifs, de magie, de moments à siroter bières et cafés sur une île. Au fond de moi, quelque part, je ne sens pas, au moyen de cette thèse (et les contraintes d'écriture qu'un tel document exige) que je rends justice à « mes » îles et, surtout, aux gens que j'y ai rencontrés.

Vivre sur une île peut se faire sans même que l'on s'en rende compte. Ou cela peut à jamais vous transformer. J'ai vécu, dans le second sens, tant à Terre-Neuve qu'à Puerto Rico que j'ai aimés de tout cœur, avec toute mon âme. Ces îles et leurs gens sont à jamais enfouis au fond de moi. C'est pour eux (et leurs défis) et pour ne pas les oublier que je me suis lancée dans cette grande aventure...

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	xix
LISTE DES TABLEAUX.....	xxi
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	xxiii
RÉSUMÉ	xxv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
CONCEPTS, THÉORIES ET MÉTHODOLOGIE	19
1.1 L'étude des nationalismes : de l'État-nation à la nation sans État.....	20
1.1.1 L'étude des nationalismes selon une perspective constructiviste	23
1.1.2 Le nationalisme des nations sans État.....	31
1.1.3 Les demandes nationalistes des nations sans État.....	34
1.2 L'étude du nationalisme en milieux insulaires	36
1.2.1 Le nationalisme insulaire selon Baldacchino : une approche multidisciplinaire.....	36
1.2.2 Étudier les îles en science politique : la contribution d'Eve Hepburn	41
1.2.3 Les îles et l'autonomie : l'analyse d'André Fazi	43
1.2.4 L'absence du facteur insulaire dans l'étude du nationalisme : le cas de la Grande-Bretagne	47
1.3 Territorialité et milieux insulaires : d'un concept théorique à une conceptualisation tangible.....	51
1.3.1 Territorialité : définition et conceptualisation.....	51
1.3.2 L'île comme objet de la territorialité	54
1.3.3 L'îléité : le facteur insulaire	56
1.4 Études de cas : présentation et justification	61
1.4.1 Le parcours puertoricain : de colonie espagnole à postcolonie américaine	62

1.4.2	Le parcours terre-neuvien : de Dominion britannique à province canadienne	65
1.5	Variables et hypothèses de travail	67
1.5.1	Variable dépendante	67
1.5.2	Variables indépendantes	69
1.5.3	Hypothèses de travail.....	70
1.6	Méthodologie.....	72
CHAPITRE II		
LA DIMENSION TERRITORIALE DE L'ÎLÉITÉ : L'ÎLE AU-DELÀ DU LIEU GÉOGRAPHIQUE		
2.1	Présence et distance de l'État central	79
2.1.1	La distance de l'île : entre les kilomètres et la présence de l'État central	79
2.1.2	Terre-Neuve-Canada : entre servilité et blâmes	91
2.1.2.1	« L'enfant-pauvre » du Canada?.....	92
2.1.2.2	Entre blâmes et colère	94
2.1.3	Puerto Rico : imposition et affranchissement.....	99
2.1.3.1	Avant 1948 : un régime colonial.....	100
2.1.3.2	Après 1948 : un régime néocolonial?	102
2.1.3.3	Le cas de Vieques : opposition locale et gouvernementale....	105
2.2	Relier l'île au continent?	108
2.2.1	Qu'arrive-t-il lorsqu'on lie l'île au continent?	108
2.2.2	Terre-Neuve : un tunnel est-il vraiment viable?.....	113
2.2.3	Puerto Rico : une île au centre d'une voie navigable stratégique.....	115
2.3	Petite île, grande cohésion?	116
2.3.1	Terre-Neuve : l'autre société distincte du Canada?.....	124
2.3.2	Puerto Rico : de corps et de cœur	129
2.4	Conclusion.....	135
CHAPITRE III		
LA DIMENSION POLITIQUE DE L'ÎLÉITÉ		
		137

3.1	L'indépendance politique et les revendications nationalistes.....	138
3.1.1	Terre-Neuve : de Dominion à province. La fin d'une entité, la fin d'une identité?.....	139
3.1.1.1	L'obtention du gouvernement responsable et de l'indépendance politique	139
3.1.1.2	La route vers la Confédération canadienne : retour sur les référendums de 1948	142
3.1.2	Les Puertoricains : de sujets espagnols à sujets américains.....	147
3.1.2.1	La présence américaine sur l'île de Puerto Rico	149
3.2	La dynamique du système de partis.....	150
3.2.1	Terre-Neuve : les nationalistes sont-ils conservateurs?.....	151
3.2.2	Puerto Rico : un système de partis divisé sur la question du statut	160
3.3	Les relations Îles-États centraux	175
3.3.1	Terre-Neuve : province canadienne	176
3.3.1.1	Pouvoirs et limites	176
3.3.1.2	Les moments-clés de contestation à Terre-Neuve.....	177
3.3.2	Puerto Rico : <i>Estado Libre Asociado</i>	182
3.3.2.1	Pouvoirs et limites	182
3.3.2.2	Les revendications pour un changement de la relation entre Puerto Rico et les États-Unis.....	184
3.4	Conclusion	196

CHAPITRE IV

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'ÎLÉITÉ : ENTRE INTERDÉPENDANCE ET (IN)DÉPENDANCE	199
---	-----

4.1	Économie insulaire : l'autosuffisance dans un monde globalisé?	199
4.1.1	Entre vulnérabilité et résilience : la capacité d'innover des États insulaires	200
4.1.2	La globalisation : vecteur d'identité insulaire.....	207
4.2	Terre-Neuve : de la pêche au pétrole, l'avenir d'une île de l'Atlantique Nord	211
4.2.1	La pêche : marqueur identitaire; économie en perte de vitesse	211

4.2.2	Boom pétrolier ou indépendance économique?.....	214
4.3	Puerto Rico : d'une île agraire à une île industrielle	220
4.3.1	Du sucre à la pharmacologie	221
4.3.2	L'échec de la diversification économique : la dépendance aux transferts fédéraux	226
4.4	Conclusion.....	234
CHAPITRE V		
LA DIMENSION CULTURELLE DE L'ÎLÉITÉ : FAIRE VIVRE ET SURVIVRE LA NATION PAR LES SYMBOLES ET LES TRADITIONS		
5.1	Les symboles : de leur invention à leur inscription dans le temps et dans l'espace	238
5.2	Terre-Neuve : une nation « inventée »?	247
5.2.1	La création des symboles identitaires à Terre-Neuve : du 19 ^e siècle à nos jours	247
5.2.2	La hiérarchisation des symboles et traditions à Terre-Neuve aujourd'hui	252
5.2.3	L'utilisation des symboles identitaires : une approche bi-dimensionnelle	255
5.3	Puerto Rico : une nation en mouvement?.....	261
5.3.1	La hiérarchisation des symboles puertoricains.....	263
5.3.2	L'utilisation des symboles : une affirmation nationale	272
5.4	Conclusion.....	275
CONCLUSION		
ANNEXE A		
LISTE DES MOTS-CLÉS POUR L'ANALYSE DE DISCOURS		
APPENDICE A		
COURRIER ÉLECTRONIQUE		
APPENDICE B		
GRILLE D'ENTREVUE.....		
APPENDICE C		
QUESTIONNAIRE		

APPENDICE D	
ARTICLES 91 À 95 DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867	299
APPENDICE E	
CONSTITUTION DE <i>L'ESTADO LIBRO ASOCIADO</i> DE PUERTO RICO	309
APPENDICE F	
EXEMPLE DU BULLETIN DE VOTE LORS DU PLÉBISCITE DE 1998	329
APPENDICE G	
EXEMPLE DU BULLETIN DE VOTE LORS DU PLÉBISCITE DE 2012	331
APPENDICE H	
ODE TO NEWFOUNDLAND	333
APPENDICE I	
HYMNE NATIONAL OFFICIEL DE PUERTO RICO	335
APPENDICE J	
BORINQUEÑA DU 19 ^e SIÈCLE.....	337
BIBLIOGRAPHIE	339

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
2.1 Pourcentage d'identification provinciale (ÎPÉ).....	112
2.2 Carte de Puerto Rico	122
2.3 Carte de l'île de Terre-Neuve.....	123
2.4 Pourcentage d'identification provinciale - Terre-Neuve.....	126
2.5 Identification provinciale (par province) 1997-2010	127
2.6 Raisons évoquées pour expliquer le sentiment de vivre sur une île – Puerto Rico	134
3.1 Carte des districts électoraux et division du vote lors du référendum du 3 juin 1948.....	143
3.2 Carte des districts électoraux et division du vote lors du référendum du 22 juillet 1948.....	145
3.3 Nombre de députés élus par parti politique et année électorale (Terre-Neuve).....	152
3.4 Nombre de députés élus par parti politique et année électorale (Puerto Rico).....	162
3.5 Résultats du plébiscite de 1967	186
3.6 Résultats du plébiscite de 1993	188
3.7 Résultats du plébiscite de 1998	190
3.8 Résultats sur le maintien du statut territorial lors du plébiscite de 2012	193
3.9 Résultats sur les options non territoriales du plébiscite de 2012 selon la Commission électorale de Puerto Rico	194

3.10	Résultats sur les options non territoriales du plébiscite de 2012 selon <i>El Nuevo Día</i>	195
5.1	Les drapeaux terre-neuviens	254
5.2	Fort El Morro	271
5.3	Plaque d'immatriculation de voiture de Puerto Rico	272
5.4	Le drapeau puertoricain	273
5.5	Le drapeau cubain	273

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Distance des îles avec l'État central.....	81
2.2 Index de l'identité nationale canadienne par province/groupes linguistiques - 1968 (Pourcentage moyen; moyennes).....	125
2.3 Raisons évoquées pour justifier le sentiment de vivre sur une île — Terre-Neuve	129
2.4 Résultats d'auto-identification (Entrevues individuelles).....	131
2.5 Résultats d'auto-identification (Groupes de discussions).....	131
2.6 Sentiment de vivre sur une île et l'impact d'avoir vécu aux États-Unis.....	134
3.1 Résultats du référendum du 3 juin 1948	144
3.2 Résultats du référendum du 22 juillet 1948	145
3.3 Analyse du discours nationaliste du PL (1999-2011)	157
3.4 Analyse du discours nationaliste du PC (1999-2011).....	158
3.5 Analyse du discours nationaliste du NPD (1999-2011).....	159
3.6 Analyse du discours nationaliste du PPD (2000-2012)	166
3.7 Analyse du discours nationaliste du PNP (2000-2012)	170
3.8 Analyse du discours nationaliste du PIP (2000-2012).....	173
5.1 Symboles identitaires de Terre-Neuve	253
5.2 Symboles représentant Puerto Rico (moyenne).....	264
5.3 Symboles identitaires de Puerto Rico	266

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOSIS	Association des petits États insulaires
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CFAs	Come from Away (gens venus d'ailleurs)
IPE	Île-du-Prince-Édouard
MUS	Movimiento Unión Soberanista
NL	Newfoundland and Labrador (Terre-Neuve-et-Labrador)
NLC	Newfoundland Liquor Corporation
NPD	Nouveau Parti démocratique de Terre-Neuve
NTV	Newfoundland Television
ONU	Organisation des Nations unies
PC	Parti progressiste conservateur de Terre-Neuve
PIED	Petit État insulaire en développement
PIP	Partido Independentista puertorriqueño
PL	Parti libéral de Terre-Neuve
PNP	Partido Nuevo Progresista
PPD	Partido Popular Democrático
PPR	Partido Puertorriqueños por Puerto Rico
PPT	Partido del Pueblo Trabajador
PR	Puerto Rico

RBV	Rose-Blanc-Vert (drapeau nationaliste terre-neuvien)
US/USA	United States/United States of America (États-Unis)
VOCM	Voice of the Common Man (Newfoundland Radio)

RÉSUMÉ

Cette thèse a pour but de voir de quelle manière le facteur insulaire, nommé îléité, influe sur les demandes nationalistes. Nous nous intéressons particulièrement à l'îléité dans les milieux insulaires de nations sans État, c'est-à-dire d'îles sous la tutelle d'un État. L'étude des îles est essentielle, car celles-ci constituent intuitivement un modèle idéal-typé de l'État-nation : une île, une nation. Bien que cet idéal-type puisse être remis en question par la partition d'îles, l'île demeure largement sous-étudiée en science politique alors que les territoires insulaires ont su développer des modèles de gouvernance uniques et des stratégies (qu'elles soient économiques ou politiques) afin d'obtenir plus de pouvoirs de l'État central. En bref, l'île constitue un objet de recherche riche d'apprentissages. L'hypothèse principale de ce travail est que l'îléité est un facteur-clé dans l'articulation de demandes nationalistes. De manière plus précise, nous cherchons à comprendre comment l'îléité se vit dans les îles et de quelle manière elle s'articule dans les demandes nationalistes formulées par l'état insulaire envers l'État central.

Afin de vérifier cette hypothèse et de répondre à nos interrogations, nous revenons d'abord sur les principales théories du nationalisme en montrant qu'elles omettent de considérer le facteur insulaire, l'île, comme territoire distinct, dans leurs explications de la naissance, de la formation et du développement du nationalisme et, plus spécifiquement, des demandes nationalistes. Par la suite, en développant et articulant le concept d'îléité sous quatre dimensions, soit territoriale, politique, économique et culturelle, nous tentons de vérifier notre hypothèse de travail à savoir si l'îléité est un facteur-clé dans la formulation des demandes nationalistes. Pour ce faire, nous mobilisons deux études de cas inédites en plus de sources empiriques novatrices. D'une part, notre étude comparative se tourne vers Terre-Neuve et Puerto Rico, deux îles liées à un État de type fédéral, détenant des compétences qui leur sont propres et ayant obtenu leur présent statut politique au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Cette comparaison, encore jamais faite, vient enrichir de manière substantielle les études comparatives des nations sans État et des nations insulaires. D'autre part, notre méthodologie est à la fois quantitative et qualitative. Une analyse de contenu des programmes des partis politiques combinée à des entrevues semi-dirigées avec des politiciens, des acteurs sociaux, des journalistes et des intellectuels permet d'identifier de quelle manière les concepts d'îléité et de nationalisme s'articulent. À la lueur des dimensions de l'îléité préalablement identifiées, notre recherche se conclut en confirmant notre hypothèse de départ, mais aussi en suggérant d'autres avenues de recherche afin d'enrichir le modèle de nationalisme insulaire développé et exploré tout au long de la thèse. À notre avis, cette thèse pave

la voie à un modèle tangible où l'îlénité est prise en considération dans l'étude des nationalismes. L'ajout de barèmes, d'échelles ou de nouvelles collectes de données, de même que l'étude d'un plus grand nombre d'îles enrichirait certes le modèle développé dans cette thèse.

Mots-clés: îlénité; nationalisme; Puerto Rico; Terre-Neuve

INTRODUCTION

La présente thèse cherche à faire avancer la recherche scientifique sur le nationalisme sous un angle novateur en mettant en évidence le facteur insulaire, soit l'îlénité. L'île ici est conceptualisée de deux manières. D'abord, il s'agit d'une forme territoriale particulière et pour laquelle peu d'études ont été faites en lien avec le nationalisme. Deuxièmement, l'étude du facteur insulaire ne doit pas se faire que sous le strict angle géographique (au risque de tomber dans le piège du déterminisme géographique). L'élaboration d'un cadre conceptuel autour de l'îlénité (*islandness* en anglais) – recoupant quatre dimensions (culturelle, économique, politique et territoriale) mesurables qualitativement et quantitativement – est nécessaire. L'analyse de l'îlénité nous permettra de procéder à l'étude du facteur insulaire dans les études sur le nationalisme et de formuler l'hypothèse suivante : l'îlénité est un facteur-clé permettant d'expliquer l'émergence du nationalisme.

Afin de bien camper cette recherche, nous avons choisi de faire l'étude des cas de Terre-Neuve et Puerto Rico en adoptant une stratégie de recherche fondée sur les similitudes (*most similar research design*). Le choix de ces deux îles repose sur le fait que toutes deux sont liées par un arrangement de type fédéral à un État central. Qui plus est, les deux îles ont obtenu leur statut politique (province pour Terre-Neuve, État libre associé pour Puerto Rico) à la même époque, soit au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Enfin, notons qu'à l'exemple de Gisèle De Meur et Dirk Berg-Schlosser (1996), nous croyons qu'en regroupant ce qui est semblable, il est possible de faire ressurgir les différences. Dans cette thèse, les différences entre Terre-Neuve et Puerto Rico pourront être relevées, par exemple, dans la manière dont sont formulées les demandes nationalistes. Enfin, ces deux îles permettent une

première étude en profondeur du facteur insulaire, étude qui sera enrichie de nombreuses autres, nous l'espérons.

En raison de leur topographie particulière, les îles, depuis la Grèce antique et l'*Odyssée* d'Homère jusqu'à *la Possibilité d'une île* de Michel Houellebecq, en passant par *Robinson Crusoé* et *Tintin et l'Île Noire*, ont toujours nourri les fantasmes de mystère et de merveilleux. Cette fascination, au fil du temps, s'est étendue à plusieurs domaines : la biologie, l'anthropologie, la géographie, entre autres. Darwin a pu élaborer ses fameuses théories sur l'évolution des espèces après un séjour sur des îles, les Galapagos, qui étaient un laboratoire vivant unique au monde. Le géographe Joël Bonnemaïson a écrit nombre d'ouvrages importants liant le développement des sociétés en lien avec leur environnement physique et ses études de cas étaient précisément les îles de l'Océanie, tout particulièrement l'archipel du Vanuatu (Bonnemaïson, 1987). Si l'île a ainsi attiré l'attention d'autres disciplines, elle demeure pourtant sous-étudiée dans le domaine de la science politique.

L'étude des états insulaires amène à la réflexion sur l'importance, autant épistémologique qu'empirique, de celle-ci. Pour nous, d'instinct, les îles sont, à la suite des biologistes ou des anthropologues qui y découvrent de nouvelles espèces ou de nouvelles communautés, des lieux idéaux-typés pour l'étude du nationalisme. En effet, une île, une nation, un État? Ne serait-ce pas logique? Or, si cette première réflexion nous a semblé prometteuse, la partition d'une dizaine d'îles en plusieurs États¹ nous a ramené à la réalité politique, soit que le partage du territoire entre nations peut créer des scissions même dans les ensembles géographiques « naturellement » circonscrits. Qui plus est, la vaste majorité des îles que l'on trouve

¹ Godfrey Baldacchino (2010, p. 101) ne recense que quatorze îles qui sont partagées par plus d'une juridiction nationale/étatique.

sur la surface du globe sont rattachées à un État. En bref, il n’y a pas un État pour chaque île.

Cette constatation faite, l’étude du nationalisme dans les états insulaires qui sont sous la bonne garde ou la tutelle d’un autre État nous semblait une avenue de recherche prometteuse. Notre intuition de départ à la Darwin – à savoir que l’île est un laboratoire – nous apparaissait comme une source d’inspiration en vue de trouver les raisons amenant les îles à formuler des demandes de nature nationaliste et à créer des formes de gouvernance spécifiques. Il nous fallait dès lors porter plus avant cette intuition sous des angles politique et social, en considérant les acteurs politiques, sociaux, intellectuels participant à l’avènement du facteur insulaire. Pour nous, l’île nous en apprendra beaucoup sur la différence et l’unicité émanant du facteur insulaire, mais aussi sur les similitudes unissant les parcours des îles. A fortiori, l’île peut faire table rase, c’est-à-dire être le lieu où l’on peut imaginer, créer et implanter une nouvelle idée, un nouveau modèle de gouvernance par exemple.

L’île, comme lieu, a donc beaucoup à nous apprendre, comme le souligne Eve Hepburn :

Les îles, généralement, n’ont pas attiré l’attention des politologues [...] Il y a étonnamment que très peu de recherches effectuées par les politologues sur les politiques des îles, et encore moins dans une perspective comparée. Cela est très inusité, compte tenu des caractéristiques spatiales des îles qui en font des cas d’étude idéaux pour explorer la relation entre le politique et le territoire [...] Ainsi, les îles sont des unités d’analyse extrêmement riches d’enseignement, bien que négligées, dans l’étude de la politique territoriale (2012, p. 121-122).²

² Toutes les traductions sont celles de l’auteure. En cas de divergence entre la version originale et la version traduite, c’est l’original qui a primauté. « Islands have not generally attracted the attention of political scientists. [...] there has been surprisingly little work done by political scientist on the politics of islands, not least in a comparative framework. This is unusual, given that the specific spatial

Pour la science politique, les îles peuvent se révéler être des lieux uniques où de nouvelles formes de gouvernance peuvent prendre forme. Non seulement, nous rappelle Christian Depraetere, « [...] les îles sont-elles importantes parce qu'elles représentent un laboratoire, petit et gérable »³ (2008, p. 33), mais, en plus, elles peuvent mener à l'élaboration de nouveaux modèles. La valeur scientifique des îles est donc non négligeable. Or, il appert que dans les études des nationalismes, peu d'auteurs et d'ouvrages font état de cette forme particulière de territoire. Cela est peut-être dû au fait que plusieurs îles sont des États. Or, il n'est pas rare de recenser nombre de cultures et d'identités différentes sur une même île. La plupart des îles habitées sont rattachées à un autre État (souvent l'ancien colonisateur) et elles ne cherchent pas nécessairement à obtenir leur indépendance. Cette absence de désir pour l'indépendance amène Godfrey Baldacchino à parler de nationalisme infranational insulaire (2004, 2010). Pour Baldacchino, le « nationalisme infranational explique les combinaisons de gouvernance partagée et d'autonomie dont les petits territoires disposent sur la scène politique »⁴ (2004, p. 77). Baldacchino renchérit en expliquant que l'absence de désir d'obtenir leur indépendance de la part de certaines îles viendrait, entre autres, des prérogatives administratives dont elles disposent, justement parce que ce sont des îles (2004, p. 78). En fait, pour cet auteur, le nationalisme infranational des îles s'explique par la convergence de quatre axiomes importants. Premièrement, les états insulaires sont des entités non-souveraines, mais ils disposent de haut niveau d'autonomie interne. Deuxièmement, ils sont

characteristics of islands make them ideal case studies for exploring the relationship between politics and territory. [...] As such, islands are extremely valuable, yet largely overlooked, units of analysis for the study of territorial politics. »

³ « [...] islands are not only important because they present small, manageable, laboratory scale settings. »

⁴ « Sub-nationalism explains the combinations of shared rule and self rule that small territories have secured in the political scene. »

infranationaux, car ils continuent d'être associés à un État souverain plus large. Troisièmement, les états insulaires sont *infranationaux*, car ils disposent d'une culture et société distincte et sont reconnus, soit *de facto* ou *de jure*, par l'État central comme des groupes « nationaux » au sein de celui-ci. Et, enfin, quatrièmement, les états insulaires sont physiquement coupés des continents et très souvent éloignés du centre de décision de l'État central, ce qui en fait des cas pratiques pour l'octroi de formes d'autonomie administrative variée (Baldacchino, 2010, p. 99-105).

Afin de rendre compte de l'étude différenciée du nationalisme pour les îles par rapport aux autres types de territoires, un bref détour par la littérature portant sur le nationalisme s'impose. Une manière fréquente de classer les théories du nationalisme consiste à établir une typologie prenant en compte plusieurs variables. Dans le sillon des travaux de Jean-Pierre Beaud et Jean-Guy Prévost (2005), nous retenons les quatre variables suivantes : a) les postulats ontologiques; b) la temporalité; c) les postulats épistémologiques (et méthodologiques); et d) la normativité implicite ou explicite. Ces variables ont le mérite de dresser un tableau d'ensemble exhaustif.

A. La variable ontologique définit la manière dont la théorie répond à la question posée par Ernest Renan : « Qu'est-ce qu'une nation? ». C'est un point de divergence centrale dans les théories portant sur le nationalisme. Certains auteurs, appartenant à l'école primordialiste, établiront que la nation est un groupe d'êtres humains ayant naturellement des attributs similaires. Lorsque ces attributs dits objectifs (c'est-à-dire définis de manière phénotypique avec des références à la race ou à l'ascendance biologique présumée) sont privilégiés pour distinguer les nations les unes des autres, le type de nationalisme qui en résulte est habituellement considéré comme « ethnique ». D'autres auteurs conçoivent la nation de manière moins « organique » et tiennent compte de la subjectivité des individus dans la relation d'appartenance. Renan postule que la nation est un plébiscite quotidien et, de ce fait, rejette les liens

primordiaux devant l'expliquer. Ce type de nationalisme est souvent décrit comme « civique ». Pour Benedict Anderson (1996), la « communauté [est] imaginée ». Il s'agit alors d'une catégorie analytique. Pour sa part, Anthony Smith (1991) voit deux types de nation, un type très ancien, avec des racines dites « ethniques » et un type plus récent, qui vient avec l'époque moderne et se caractérise par des traits civiques, comme des institutions politiques par exemple. Enfin, pour Rogers Brubaker et Frederick Cooper (2000), la nation doit être considérée comme une « catégorie pratique ». Voir la nation comme une catégorie pratique nécessite de se demander non pas ce qu'est la nation, mais plutôt les implications politiques de l'utilisation du mot « nation » par divers acteurs (chercheurs, dirigeants politiques, citoyens, etc.). Il s'agit là d'une manière de cadrer la recherche avec les lunettes des acteurs politiques, mais aussi des acteurs sociaux en général, dont les représentants des milieux associatifs, les intellectuels et les journalistes.

B. La variable temporelle représente la manière avec laquelle la théorie cherche à répondre à la question « La nation précède-t-elle le nationalisme? ». Les auteurs primordialistes, dont Pierre L. Van Den Berghe (2004) et Clifford Geertz (1963), répondent que les nations existent de tout temps tandis que les modernistes, dont Ernest Gellner (1989) et Eric J. Hobsbawm (1992), postulent qu'elles sont simultanément une invention et un phénomène modernes. Pour Brubaker (1996), la nation est un événement, qui peut survenir si certaines conditions sont réunies, mais qui échappe en partie à la volonté des individus (notamment aux dirigeants politiques).

C. La variable méthodologique définit la manière dont la théorie détermine la nature et les limites de l'étude des nationalismes. Pour certains auteurs, il peut s'agir de définir les caractéristiques de la nation. Pour les auteurs ethnosymbolistes, théorie développée par Anthony Smith (1991), tout nationalisme possède à la fois des traits

civiques et ethniques. L'ethnosymbolisme se situe donc à la frontière entre les écoles primordialistes et modernistes, en réitérant l'aspect moderne de la nation tout en expliquant son apparition par des origines ethniques prémodernes. Cela amène Smith à définir l'identité nationale comme ayant les caractéristiques suivantes : un territoire historique, des droits et des devoirs communs, des mythes collectifs, une culture populaire et publique et un désir de contrôle économique sur le territoire.

Pour d'autres auteurs, comme Hobsbawm (1992), il s'agit plutôt de démontrer de quelle manière les nations et le nationalisme sont liés, en d'autres mots, quel lien causal les unit? De même, Gellner (1989) nous éclaire sur l'apparition des nations dont le centre de gravité est, selon lui, lié au passage de la société agraire à la société industrielle. Pour B. Anderson (1996), la possibilité même d'imaginer une nation ne pouvait arriver qu'une fois que l'homme se fût débarrassé de trois conceptions culturelles fondamentales remontant au monde antique : (1) l'idée qu'une langue particulière puisse donner un accès privilégié à la vérité ontologique et que cette langue fasse partie intégrante de la vérité; (2) la croyance que la société est naturellement organisée selon un système monarchique; et (3) la conception temporelle voulant que la cosmologie et l'histoire soient liées l'une à l'autre. Pour B. Anderson, le capitalisme et l'imprimerie ont joué un rôle-clé dans la création d'un imaginaire national, permettant la reconnaissance et la valorisation des langues vernaculaires (1996, p. 36).

D. La variable normative, enfin, définit les jugements de valeur qui sont au fondement de la théorie et donc cherche à obtenir des résultats politiques. Naturellement, les interprétations politiques qu'on peut en extraire varient. De la justification du droit à l'autodétermination à la prise de conscience collective des limites du nationalisme, aucune théorie n'échappe aux postulats normatifs : la transparence de la démarche scientifique exige de les reconnaître. C'est le cas

notamment chez Gellner (1989) qui spécifie que la satisfaction de certains nationalismes entraîne l'insatisfaction des autres, étant donné qu'il y a beaucoup plus de nations que d'États. Hobsbawm (1992) va également dans ce sens en énonçant certains critères (nombre d'habitants, activité économique) pour que la nation, dont l'espoir est de former un État, soit viable.

Ainsi, nous sommes en présence de deux champs de recherche, à savoir les études sur le nationalisme (qui négligent généralement le territoire géographique spécifique qu'est l'île) et les recherches sur l'îlénité (qui postulent la nécessité d'étudier les îles en elles-mêmes). La conjugaison de ces deux champs de recherche nous paraît fertile. De plus, bien que cette typologie des nationalismes soit utile à l'intelligibilité théorique qui en découle, la combinaison de ces quatre variables demeure insuffisante pour expliquer le nationalisme propre aux îles.

En effet, le facteur insulaire (îlénité) n'est pas mentionné dans les grandes théories sur le nationalisme. Certes, Smith parle déjà de l'identité nationale eu égard à un territoire donné; et Gellner nous explique que « le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes » (Gellner, 1989, p. 11), ce qui suppose une superposition avec un territoire donné. Même B. Anderson (1996) discute de la nation comme d'une communauté imaginée sur un territoire, ce qui présuppose que les nations ont des « frontières » qui les différencient les unes des autres. En fait, même si territoire et nation forment certes le couple habituel des études sur le nationalisme, au sein des typologies classiques du nationalisme, on ne tient pas compte du territoire spécifique qu'est l'île. Notre thèse vise ainsi à combler cette carence dans les travaux sur l'étude des nationalismes, en y ajoutant le facteur insulaire.

Cet ajout est pour nous essentiel. Nous émettons l'hypothèse que les îles, comme le suggère Grant McCall (1994), ont beaucoup à apprendre aux continentaux et à partager entre elles. McCall souligne que les îles sont très nombreuses (McCall, 1994, p. 93); il s'agit d'une forme de territoire qui, bien que très fréquente, demeure largement sous-étudiée. En d'autres mots, l'objet d'étude de cette thèse, l'île, est bien connu, mais très peu présent dans la littérature scientifique. Qui plus est, les îles ont su, au fil du temps, s'adapter à leur environnement (physique ou politique), en développant des formes spécifiques de sociabilité (Baldacchino, 2008; Bonnemaïson, 1987; McCall, 1994) et de nouvelles formes de gouvernance parfois enviées par les territoires en quête d'autonomie (Baldacchino 2010; Fazi, 2012; Hepburn 2012).

Maintenant que nous avons mis en contexte l'objet de notre recherche de même que l'étude classique du nationalisme et fait ressortir sa principale lacune, il est temps de formuler nos questions de recherche. Elles revêtent deux formes : les questions de nature descriptive et les questions de nature explicative. Les questions descriptives sont les questions générales auxquelles cette thèse cherche à apporter des réponses. Les questions explicatives sont plus spécifiques et nous amèneront à préciser de manière succincte notre hypothèse de recherche. La question centrale de cette recherche est : quelle est l'importance de l'îlénité, du facteur insulaire dans l'émergence du nationalisme? Ainsi, de manière générale, nous cherchons à comprendre comment peut s'opérationnaliser l'îlénité dans l'étude des nationalismes. De ces questionnements généraux découlent des questions subsidiaires, soit : comment l'îlénité se manifeste-t-elle à Terre-Neuve et à Puerto Rico? Comment les acteurs politiques et sociaux décrivent-ils le lien entre l'île (et l'îlénité) et le nationalisme?

Ces questions nous amènent à détailler nos objectifs de recherche. Premièrement, nous cherchons à mettre en avant l'inclusion de l'îlénité dans la description de

l'émergence du nationalisme. Il s'agit là de l'apport central de cette thèse. Notre hypothèse de travail établit que l'îléité constitue un facteur-clé permettant d'expliquer les variations dans le type et la force des demandes nationalistes. Il nous faudra donc définir ce qu'est l'îléité et démontrer comment ce facteur joue un rôle dans l'articulation des demandes nationalistes à Terre-Neuve et Puerto Rico.

Comme nous le verrons, l'îléité revêt diverses formes. L'opérationnalisation de l'îléité, permettant son étude empirique dans les milieux insulaires, est également un apport significatif de ce travail. Si André Fazi (2012) et Eve Hepburn (2010, 2012) ont tous deux théorisé ce qu'est l'îléité, il reste à l'opérationnaliser afin de procéder à une vérification empirique de ce concept. Ainsi, l'opérationnalisation, à partir de quatre dimensions (territoriale, politique, économique et culturelle), de l'îléité permet la formulation de diverses hypothèses de travail. Celles-ci devront être testées et pour ce faire, nous découperons notre travail en fonction de ces dimensions.

Nous procéderons à l'opérationnalisation de ces dimensions dans le cadre d'une étude comparative inédite. En effet, encore aucune comparaison entre Terre-Neuve et Puerto Rico n'a été faite. Si Puerto Rico a pu être comparée au Québec (voir : Barreto, 1998; Igartua, 2010), l'île des Caraïbes n'a encore jamais été comparée à Terre-Neuve. Une telle comparaison est pourtant prometteuse, car elle fera la lumière sur les demandes nationalistes de deux îles régies par un État de type fédéral, bien que dans des lieux géo-stratégiques distincts.

Terre-Neuve n'a bénéficié que de peu d'attention de la part des scientifiques (politologues et autres spécialistes), si ce n'est que des chercheurs terre-neuviens eux-mêmes (voir à ce sujet, la revue scientifique : *Newfoundland and Labrador Studies*). Or, à l'exemple de Alexander L. George et Andrew Bennett (2005, p. 19), nous croyons que l'étude comparative a l'avantage de générer de nouvelles hypothèses et

de trouver de nouvelles variables qui peuvent contribuer de manière significative aux avancées théoriques. Ainsi, pour nous, l'étude de ces deux îles ne pourra qu'enrichir les études sur les nationalismes et sur l'îléité, ouvrant la voie à d'autres comparaisons peu exploitées. Notre travail viendra s'ajouter à de trop rares travaux, dont les recherches pionnières menées par André Fazi (2009), en langue française.

Avant de détailler notre méthodologie, il importe de définir brièvement ce que nous entendons par « demandes nationalistes », puisqu'il s'agit d'un concept central à notre recherche. Les demandes nationalistes sont les demandes présentées par les acteurs politiques insulaires à ceux de l'État central dont la finalité est l'autonomie de l'île (allant de la simple volonté de reconnaissance à l'auto-détermination externe complète). Notre thèse cherchera également à mettre en lumière l'articulation des demandes nationalistes en lien avec le territoire qu'est l'île et la forme que ces demandes prennent. Nous croyons, pour être cohérents avec la théorie de Brubaker (2004) à laquelle nous adhérons, que ces demandes peuvent fluctuer dans le temps, selon les enjeux, la conjoncture politique et économique et les acteurs impliqués. En d'autres mots, nous croyons que les demandes nationalistes sont une variable et non une constante, et qu'une solution politique (ou une réponse à une demande nationaliste) ne signifie pas la fin de toute demande nationaliste.

Ainsi, d'abord, il faut s'entendre sur ce qu'est le nationalisme. Or, comme nous l'avons vu brièvement précédemment, ce terme peut revêtir diverses définitions et conceptions. Néanmoins, nous nous inspirons ici de la définition de Montserrat Guibernau qui décrit le nationalisme comme : « [...] le sentiment d'appartenir à une communauté dont les membres s'identifient à un ensemble de symboles, croyances et façons de vivre et qui ont la volonté de décider ensemble de leur destin politique

commun »⁵ (2004, p. 1252). Ainsi, par « demandes nationalistes », on entend toute demande faite par une communauté afin de paver la voie à son destin politique commun et ce, quelle que soit la forme politique qu'il peut prendre (indépendance, association à l'État central, etc.).

De plus, nous analyserons les demandes nationalistes à la lumière des catégories présentées par Jaime Lluch (2011, 2012, 2014). Pour Lluch, il existe une grande variété de « préférences nationalistes » et de formes de nationalisme, et ce, même au sein d'un même mouvement (du même choix de destin politique commun pour revenir à Guibernau). Lluch divise sa typologie en trois grandes catégories : fédéraliste, autonomiste et indépendantiste, qui, comme nous venons de le mentionner, peuvent être elles-mêmes divisées selon des degrés divers de centralisation et décentralisation (voir : Lluch, 2014). L'influence de Michael Keating (2001) est perceptible chez Lluch. Keating rappelle que les demandes nationalistes requièrent, selon les cas, des formes spécifiques de reconnaissance et d'accommodement (2001, p. 2). Pour sa part, Lluch révèle que les demandes nationalistes de type indépendantiste sont celles émises lorsque l'État central est incapable d'accommoder la nation, alors que les demandes nationalistes de type autonomiste concernent justement l'accommodement et la reconnaissance de la différence offerts par l'État central. Les demandes nationalistes de type fédéraliste sont évoquées lorsque la nation croit que l'État central est capable de réciprocité, voire d'égalité (Lluch, 2014, p. 27). Cette catégorisation de Lluch est tout à fait conforme à la ligne de pensée de Guibernau qui, avant lui, établissait que bien que le nationalisme fournit une série d'objectifs à atteindre – la création d'un État, la reconstruction d'une nation, le développement et le support d'une culture nationale et

⁵ « [...] the sentiment of belonging to a community whose members identify with a set of symbols, beliefs and ways of life, and have the will to decide upon their common political destiny. »

de ses intérêts –, il n'indique pas la direction à prendre ou les méthodes qui doivent être mises en place pour y arriver⁶ (1996, p. 63). La typologie de Lluch montre que plusieurs méthodes et types de demandes nationalistes peuvent arriver à la reconnaissance de la nation et que le but, de même que la réponse de l'État central, entraînera diverses formes de demande nationaliste.

Pour mener à bien les objectifs de notre recherche, nous mobilisons un corpus méthodologique inédit et varié. Pour les deux îles, nous procédons à une analyse de contenu des programmes des partis politiques depuis le début de ce siècle. Nous cherchons ainsi à voir comment îléité et nationalisme se conjuguent pour les dirigeants (ou aspirants à la direction) des îles à l'étude. De plus, afin de saisir comment se vit l'îléité, des entrevues avec les acteurs politiques et sociaux (membres de partis politiques, de mouvements sociaux, regroupements associatifs et étudiants, journalistes et intellectuels) de chaque île sont faites. La recherche sur le terrain permet ainsi de vérifier empiriquement et pratiquement l'articulation du nationalisme en milieux insulaires. Ces deux sources empiriques contribueront de manière significative à la compréhension du lien entre îléité et nationalisme et à l'importance de l'inclusion de territoires spécifiques (ici, l'île) dans l'étude des nationalismes, dans la mesure où elles permettront d'identifier les mécanismes à l'œuvre dans la formulation des demandes nationalistes et d'évaluer les interactions conceptuelles entre îléité et nationalisme.

Ici, notre approche tirée de la politique comparée, de même que notre utilisation de la méthode qualitative et quantitative, nous permet de jeter un regard plus global sur la

⁶ « while nationalism provides a series of goals – the creation of a state, the reconstruction of the nation, the development and encouragement of the national culture and interests – it does not indicate the direction to be taken or the methods which should be adopted to achieve them. »

question à l'étude. En effet, l'approche en méthode qualitative permet la formulation de nouvelles hypothèses et la politique comparée permet de contextualiser en profondeur les cas et d'y repérer des tendances (ou déviations) avec le modèle opératoire préalablement conçu. Comme le souligne James Mahoney : « le développement de nouveaux concepts et d'hypothèses explicatives est, inévitablement, un sous-produit des comparaisons contextualisées »⁷ (2007, p. 125-126). En fait, l'analyse comparée et l'approche qualitative (entrevues, recherche sur le terrain, observation) permettent de prendre en considération les variables et les hypothèses que l'approche quantitative (statistique, dénombrement, fréquence) aurait omises. *A fortiori*, la politique comparée permet, en empruntant la voie d'une étude sur le terrain, de comprendre l'importance des événements, donc de prendre la mesure de la variable temporelle, dans la formulation des hypothèses et, ultimement, vient informer les conclusions de la recherche.

Cette thèse est divisée en cinq chapitres. Dans le premier, nous présentons notre problématique de recherche. Ainsi, nous ferons d'abord une brève revue de la littérature sur le nationalisme qui mettra en lumière certaines lacunes que la présente recherche cherchera à combler. Cela nous amènera à discuter du territoire spécifique qu'est l'île, pavant ainsi la voie à l'articulation de l'îlénité dans la démarche analytique. Une fois les outils théoriques développés, nous discuterons des avantages de la méthode comparative en justifiant et présentant nos études de cas. Ce premier chapitre fera aussi le point sur les aspects méthodologiques et sur la présentation de nos hypothèses de travail.

⁷ « almost inevitably as a byproduct of contextualized comparisons, new concepts and explanatory hypotheses are developed »

Les chapitres 2 à 5 s'articulent autour des dimensions de l'îléité. Chacun des chapitres suivants cherchera à étudier autant de façon théorique qu'empirique, une de ces dimensions. Comme notre question générale de recherche est de comprendre l'importance de l'îléité comme facteur explicatif de l'émergence du nationalisme, chaque dimension cherchera à mettre en lumière l'articulation entre nationalisme et îléité. Ainsi, au second chapitre, nous examinerons une première dimension de l'îléité, soit la dimension territoriale. Tout en nous appuyant sur les théories de la nissologie⁸, nous examinerons, à l'aide des données d'auto-identification obtenues grâce à nos entretiens de même que celles de sondages précédemment effectués, pour chaque étude de cas, l'impact de la distance entre l'île et le continent, l'attachement au territoire spécifique qu'est l'île et l'impact de la taille de l'île en lien avec le degré de cohésion des insulaires et l'expression de demandes nationalistes.

Notre démonstration du lien entre îléité et nationalisme sera approfondie au chapitre 3, consacré à une deuxième dimension de l'îléité, à travers une analyse riche de la dimension politique. Nous ferons l'analyse des possibilités de contestation et de revendication pour les deux îles. Dans un premier temps, nous nous attarderons à certains moments-clés pour les deux îles à l'étude, par exemple les référendums portant sur le statut politique de Puerto Rico qui eurent lieu en 1967, 1993, 1998 et 2012. Pour Terre-Neuve, nous ferons l'analyse de périodes de grande tension entre le gouvernement central et le gouvernement provincial menant à des moments « d'effervescence collective » conformément à la théorie de Rogers Brubaker. Nous nous pencherons sur la dynamique du système de partis et ferons l'analyse des programmes politiques des principaux partis de chaque île à compter du tournant des

⁸ La nissologie est la science des îles et l'étude de ces dernières dans « des termes qui leur sont propres. Le “dans des termes qui leur sont propres” suggère une prise en charge, une réclamation de l'histoire et de la culture insulaire, surtout pour les peuples insulaires qui ont subi des décennies de colonialisme » (Baldacchino, 2008, p. 37; traduction libre).

années 2000. Dans cette analyse, nous traiterons de l'utilisation faite par les partis politiques du facteur insulaire dans les demandes nationalistes. De plus, les résultats des entretiens avec des acteurs politiques et sociaux lèveront le voile sur l'assise du nationalisme et du sentiment insulaire auprès de ces acteurs.

Dans le quatrième chapitre, nous nous pencherons sur une troisième dimension de l'îlément, soit l'économie. Cette dimension révélera les tensions qui existent entre l'État central et l'île en ce qui a trait au développement et à la revitalisation économiques. Nous verrons en détail les pouvoirs et compétences économiques relevant des deux îles aujourd'hui et la manière dont ceux-ci ont évolué depuis l'obtention du statut de province et d'État libre associé dans les cas respectifs de Terre-Neuve et Puerto Rico. À la lumière des écrits de Baldacchino (2004) sur les pouvoirs économiques permettant à l'île une plus grande autonomie, nous ferons l'analyse, entre autres, des pouvoirs de taxation, d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, de transport dans les deux îles. Comme nous le verrons, le contrôle du développement économique (sous forme d'entente bilatérale ou constitutionnelle) est fortement lié à l'expression de demandes nationalistes. De plus, nous ferons une analyse des données statistiques en ce qui a trait à la performance économique des îles en comparaison avec l'État central.

Enfin, le cinquième chapitre portera sur la dimension culturelle de l'îlément. Nous y analyserons les symboles distincts pour chaque nation insulaire à l'étude. Ainsi, non seulement ferons-nous l'analyse des symboles importants dans chaque île, mais nous verrons comment l'invention et l'utilisation de ces symboles par les insulaires leur permet de se distancer et de se distinguer de l'État central, afin de manifester une identité culturelle distincte. Cette identité, comme nous le verrons, est très souvent liée au lieu même, à l'île et à ses caractéristiques spécifiques. Ce chapitre nous

permettra de mettre en valeur le sentiment insulaire que véhiculent souvent la musique, les chansons et les contes populaires.

Notre conclusion liera les quatre dimensions de l'îléité, ce qui nous permettra de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse de travail à savoir que l'îléité est un facteur déterminant dans l'émergence du nationalisme. Du coup, nous réaffirmons ainsi l'importance de l'inclusion de cette variable dans les études sur le nationalisme. Nous reviendrons également sur les données marquantes de notre recherche, données obtenues grâce à notre démarche méthodologique mixte et à l'analyse comparative d'informations recueillies à Puerto Rico et à Terre-Neuve. Enfin, nous proposerons quelques avenues de recherche, de même que des améliorations à notre modèle d'analyse en vue de l'approfondissement des études de cas et de son application à d'autres expériences du même type.

Dans un monde de plus en plus globalisé, où la présence des médias sociaux à travers le monde fait de l'émergence des identités minoritaires et des contestations de l'ordre étatique établi des sujets qui défilent dans l'actualité, il est pertinent de se demander si des solutions politiques peuvent favoriser l'expression nationale, sans remettre en question l'ordre établi. Les îles nous offrent un terrain fertile d'apprentissages, dans la mesure où des arrangements institutionnels ont été créés pour répondre aux demandes nationalistes et aux préférences politiques des résidants (Depraetere et Dahl, 2007). Encore peu connu, nous explorerons un univers où îles et nationalisme se lient, bien que de manières idiosyncrasiques. À cet égard, l'examen de nos deux études de cas permettra de mieux comprendre et mesurer ces liens.

CHAPITRE 1 CONCEPTS, THÉORIES ET MÉTHODOLOGIE

Cette thèse porte sur l'îléité, sur l'inclusion du facteur insulaire dans l'étude des nationalismes. Elle s'inscrit dans un pan de la nissologie, l'étude des îles, et enrichit la littérature émergente sur le sujet. Au cours de la dernière décennie, de nombreux ouvrages traitant du nationalisme en milieux insulaires ont vu le jour. En nous appuyant sur les travaux-clés de Godfrey Baldacchino (2004, 2010), Eve Hepburn (2010, 2012) et André Fazi (2009, 2012), notre recherche vient compléter cette littérature et répondre aux questions suivantes : quelle est l'importance de l'îléité, du facteur insulaire, dans l'émergence du nationalisme? Comment l'îléité se manifeste-t-elle dans les îles et plus spécifiquement à Terre-Neuve et à Puerto Rico? Comment les acteurs politiques et sociaux décrivent-ils le lien entre l'île et le nationalisme?

Avant de répondre à ces questions, il nous faut poser les balises pour mener à bon port cette recherche. Ce chapitre se divise de la manière suivante. Nous ferons d'abord une brève revue de la littérature sur le nationalisme qui mettra en lumière certaines lacunes que la présente recherche viendra combler. Cela nous amènera par la suite à discuter du territoire spécifique qu'est l'île, pavant la voie à l'articulation de l'îléité. Une fois les outils théoriques développés, nous discuterons des avantages de la méthode comparative en justifiant et présentant nos choix d'études de cas. Ce premier chapitre s'achèvera sur la méthodologie employée et sur une discussion de nos hypothèses de travail. Cette discussion nous permettra d'identifier et de définir les variables pertinentes à cette thèse.

1.1 L'étude des nationalismes : de l'État-nation à la nation sans État

Le nationalisme est un concept polysémique qui a suscité nombre d'ouvrages et de débats. Nous passerons ici en revue les grands auteurs, surtout modernistes, sur le nationalisme, pour nous attarder plus spécifiquement à la question du nationalisme des nations sans État, objet des préoccupations de cette thèse.

La théorie de la congruence politique et nationale d'Ernest Gellner s'imbrique pertinemment dans l'étude du nationalisme insulaire. En effet, comme il le souligne :

Le nationalisme est essentiellement un principe politique, qui affirme que l'unité politique et l'unité nationale doivent être congruentes. [...] En résumé, le nationalisme est une théorie de la légitimité politique qui exige que les limites ethniques coïncident avec les limites politiques et en particulier, que les limites ethniques au sein d'un État donné – contingence déjà exclue formellement, par le principe dans sa formulation générale – ne séparent pas les détenteurs du pouvoir du reste du peuple (Gellner, 1989, p. 11-12).

Dans l'étude des milieux insulaires, la théorie de Gellner induit une résonance particulière. En effet, l'île, séparée physiquement de ses voisins et confinée à un territoire défini est *a priori* le territoire par excellence de manifestation de la congruence nationale et territoriale dont Gellner fait le critère discriminant du nationalisme. En effet, quoi de mieux qu'une étendue d'eau pour circonscrire « naturellement » et sans équivoque une entité territoriale? Or, évidemment, la partition politique d'îles⁹ montre la fragilité d'une analyse qui serait séduite par le déterminisme géographique face à la prééminence de l'action humaine sur son environnement. Comme le rappelle Rogers Brubaker dans une critique de Gellner :

⁹ On dénombre une dizaine d'îles partagées entre plusieurs entités politiques. On peut citer par exemple l'Irlande ou l'île d'Hispaniola.

« [d]e nos jours, il est universellement admis que culture et État ne convergent pas, que pratiquement tous les États existants sont en quelque sorte “multiculturels” »¹⁰ (1998, p. 294). Néanmoins, l’approche de Gellner reste très influente et a contribué de manière significative à l’étude du nationalisme. Nous garderons en tête la notion de congruence politique et nationale, mais nous serons amené à la préciser. En effet, nous chercherons à comprendre la nature de la relation que les îles à l’étude ont établie et qu’elles entretiennent avec leur État de rattachement ainsi que la forme que prennent les nationalismes qui se déploient dans ces îles, notamment leur relation ambiguë avec les revendications indépendantistes.

Les travaux de Benedict Anderson, en particulier ceux portant sur la « communauté imaginée » (1996), nous seront également fort utiles. L’analyse du nationalisme et de la nation produite par B. Anderson révèle que le nationalisme est une invention relativement récente dans l’histoire humaine, qui n’apparaît dans une société donnée qu’au terme d’une séquence d’événements précis. En ce sens, B. Anderson appartient au courant des modernistes qui situe l’apparition du nationalisme à compter du 18^e siècle. Pour B. Anderson, la possibilité même d’imaginer une nation ne pouvait advenir qu’une fois l’homme débarrassé de trois conceptions culturelles fondamentales remontant à l’Antiquité, à savoir :

- 1) l’idée qu’une langue particulière (le latin) puisse donner un accès privilégié à la vérité ontologique et que cette langue fasse partie intégrante de la vérité;
- 2) la croyance que la société est naturellement organisée selon un système monarchique;

¹⁰ « It is universally acknowledged today that culture and polity do not converge, that nearly all existing polities are in some sense ‘multicultural’. »

3) la conception temporelle voulant que la cosmologie et l'histoire soient inséparables l'une de l'autre.

Pour B. Anderson, le capitalisme d'imprimerie a joué un rôle-clé dans la création d'un imaginaire national (Ibid., p. 36). Son analyse en termes de séquences historiques, bien que répondant à un certain nombre de questions, porte en elle la faiblesse téléologique du déterminisme historique. Or, comme nous proposons de l'étudier, il n'est pas certain qu'une séquence d'événements prévale sur une combinaison de facteurs économiques, politiques et sociaux.

Partant d'une analyse de type marxiste, Eric Hobsbawm offre une définition différente de ce qu'est une nation. En faisant une critique de la conception « objective » de la nation, il s'inscrit dans la continuité d'Ernest Renan qui met l'accent sur l'intersubjectivité des acteurs : tout groupe suffisamment important en nombre dont les membres se considèrent comme faisant partie d'une même « nation » est considéré comme tel (Hobsbawm, 1992). Le problème d'une telle définition est qu'elle repose sur l'autonomie des membres du groupe, ce qui rend le chercheur dépendant de son objet d'étude, prisonnier d'une définition « emic » de la nation, c'est-à-dire qui provient de la nation elle-même. Dans cette perspective, la position d'Hobsbawm rejoint celle de B. Anderson sur la pertinence de s'intéresser à la subjectivité des acteurs étudiés et sur le manque de solidité empirique des théories objectives de la nation. L'apport d'Hobsbawm réside dans sa réflexion sur la notion de « groupe suffisamment important » pour constituer une nation ainsi que sur l'importance des facteurs subjectifs dans l'expression du nationalisme. Pour nos études de cas, l'illégitimité constituera un facteur central, à la frontière entre caractère objectif et subjectif.

1.1.1 L'étude des nationalismes selon une perspective constructiviste

L'approche sous-tendant cette recherche est de nature constructiviste. À l'instar de Rogers Brubaker, nous croyons que le

nationalisme peut et devrait être compris sans que l'on ait besoin d'évoquer les nations comme des entités substantielles. [...] Pour comprendre le nationalisme, on doit comprendre les utilisations pratiques de la catégorie « nation », en d'autres termes, les manières dont ces utilisations en sont venues à former les perceptions, à informer la pensée et l'expérience, à organiser le discours et l'action politique¹¹ (1996, p. 7).

Pour lui, les nations sont créées à des fins pratiques par les leaders (politiques, sociaux, intellectuels) et les peuples qui la constituent. De manière plus éclairante, il avance que :

Le nationalisme n'est pas une « force » mesurable de manière ré-émergente ou récurrente. Le nationalisme est un groupement hétérogène d'idiomes « nationaux », de pratiques, et de possibilités qui sont constamment disponibles ou « endémiques » dans la vie politique et culturelle moderne. [...] Je ne m'intéresse [...] pas à la (ré-)émergence du nationalisme, mais à sa mise en contexte, non pas à la prévalence d'une dynamique nationaliste, mais à sa nature, non pas à la force d'un nationalisme, mais à ses caractéristiques propres et au style de politiques qu'il génère¹² (Brubaker, 1996, p. 10).

¹¹ « nationalism can and should be understood without invoking "nations" as substantial entities. [...] To understand nationalism, we have to understand the practical uses of the category "nation", the ways it can come to structure perception, to inform thought and experience, to organize discourse and political action. »

¹² « Nationalism is not a "force" to be measured as resurgent or receding. It is a heterogeneous set of "nation"-oriented idioms, practices, and possibilities that are continuously available or "endemic" in modern cultural and political life. [...] My concern [...] is not with the resurgence but with the reframing of nationalism, not with how much nationalism there is but with what kind, not with the strength but with the characteristic structure and style of nationalist politics [...] »

En d'autres mots, Brubaker nous dit que « mesurer » un nationalisme dans un endroit donné est moins éclairant que d'en comprendre la forme ainsi que les circonstances et pratiques (institutionnelles, politiques, sociales, etc.) qui en sont à la source. C'est à partir de cette position ontologique et épistémologique que nous nous proposons d'analyser le nationalisme insulaire à Terre-Neuve et à Puerto Rico.

Dans un article coécrit avec Frederick Cooper, Brubaker développe *a fortiori* une critique du concept d'identité qui, à leur sens, est soit trop souple (tout peut devenir « identité ») soit trop rigide (au risque de l'essentialisation du concept). Afin de remédier à cela, Brubaker et Cooper proposent de conceptualiser le terme unique d'identité en trois familles de concepts. La première est celle de l'identification et de la catégorisation. L'identification peut se faire par l'agent lui-même, on parle alors d'auto-identification (formulation « emic ») ou par un autre agent, on parle alors d'identification externe (formulation « etic ») (2000, p. 14). L'auto-identification peut se faire de manière relationnelle (où l'agent se situe par rapport à un autre agent, par exemple la relation professeur-étudiant) ou par un mode de catégorisation. Ce dernier est en dynamique constante avec l'identification externe, puisque les diverses catégories (genre, race, ethnie, etc.) peuvent faire partie d'un système formel développé par les institutions. De plus, l'identification et la catégorisation peuvent se retrouver dans les discours et dans les narrations publiques. Brubaker et Cooper précisent que l'identification et la catégorisation doivent être envisagées comme des processus.

La deuxième famille de concepts est composée de l'autocompréhension. Il s'agit en fait d'un terme qui désigne ce que Brubaker et Cooper appellent « la subjectivité située », c'est-à-dire la compréhension que « l'on se fait de soi-même et de sa place dans la société, et de la façon dont (en tenant compte de ces deux dimensions) on est

prêt à agir »¹³ (Brubaker et Cooper, 2000, p. 17). Les auteurs soulignent que l'autocompréhension peut varier avec le temps et entre les agents. Enfin, il est important de noter qu'il s'agit d'un terme tacite, objectif et autoréférentiel.

La troisième famille de concepts est décrite par trois termes *commonality*, *connectedness*, *groupness*, que nous traduisons ici par attributs communs, interrelation, et groupalité. Les auteurs définissent les trois termes de la manière suivante (Ibid., p. 19-20) :

- 1) Attributs communs : partager des attributs avec d'autres agents;
- 2) Interrelation : liens relationnels unissant les agents;
- 3) Groupalité : sentiment d'appartenance à un groupe distinct, limité et solidaire.

Les auteurs précisent que 1) et 2) séparément ne peuvent engendrer 3), mais qu'ensemble ils peuvent le faire. Cette dernière nuance mérite que nous nous y attardions davantage. En fait, le concept de groupalité est expliqué par Brubaker comme « une variable conceptuelle qui fluctue selon les contextes »¹⁴ (2004, p. 11). En gardant en tête que la nation est une variable et qu'elle peut devenir une clé d'interprétation lors de moments exceptionnels, sans toutefois être exprimée de la même manière au sein de la même société, il est possible de comprendre le concept de groupalité qu'introduit Brubaker. Notons également que la théorie de Brubaker

¹³ « one's sense of who one is, of one's social location, and of how (given the first two) one is prepared to act. »

¹⁴ « *groupness* as a contextually fluctuating conceptual variable »

(incluant sa collaboration avec Cooper) s'applique tout autant au(x) concept(s) d'ethnicité qu'à ceux de nation et de race. Pour lui, il faut aller au-delà de ces concepts et considérer ceux-ci comme des catégories pratiques et non comme des réalités objectives (ethniques, nationales ou raciales). En effet, ces concepts sont une catégorie de l'entendement et ne parviennent pas toujours à cerner la réalité empirique. La seule manière d'y parvenir nécessite la construction du terme groupalité, un concept que Brubaker envisage et déconstruit de six manières :

1) La groupalité comme moment-clé¹⁵

En modifiant notre analyse et en passant de la notion de groupe à celle de groupalité, il nous est possible de prendre en considération les moments-clés, voire extraordinaires, de cohésion et de solidarité sociale, sans toutefois considérer que ces moments soient toujours constants ou présents. La groupalité est donc quelque chose qui peut arriver, c'est-à-dire qu'il est possible que

la groupalité ne puisse pas arriver, que de hauts niveaux de groupalité puissent ne pas se cristalliser, malgré les efforts des entrepreneurs ethnopolitiques, et même lors de situations où d'intenses conflits entre les élites ethnopolitiques ont lieu¹⁶ (Ibid., p. 12).

¹⁵ Brubaker utilise le terme « event » dont la traduction est habituellement « événement ». Mais ce terme renvoie à une conception séquentielle de la temporalité. Or, Brubaker définit ces « événements » comme des épisodes extraordinaires qui peuvent (ou non) se produire. Nous avons donc opté pour traduire le terme « event » par « moment-clé ».

¹⁶ « groupness may not happen, that high levels of groupness may fail to crystallize, despite the group-making efforts of ethnopolitical entrepreneurs, and even in situations of intense elite-levels ethnopolitical conflict. »

Ainsi, il demeure important de se rappeler que « la groupalité est une variable et non une constante; elle ne peut être présupposée. Elle varie non seulement entre les groupes et à l'intérieur de ceux-ci; elle peut fluctuer dans le temps, avec des moments exceptionnels – mais temporaires – d'effervescence collective »¹⁷ (Ibid., p. 4).

Les moments-clés de Brubaker s'apparentent à ce qu'Alain-G. Gagnon a qualifié d'« événements définisseurs » (2008, p. 33). Pour Gagnon, il est possible « d'isoler des moments historiques pouvant devenir des clés d'interprétation pour saisir plus facilement les transformations économiques, sociales et politiques dont [le peuple] a fait l'objet » (Ibid.). Ces événements définisseurs sont, à l'exemple des moments-clés, un outil méthodologique que nous convoquerons.

2) La groupalité comme catégorie

La groupalité est associée à une catégorie particulière qui prend place à un moment particulier. Il s'agit alors d'analyser les processus politiques, sociaux, culturels et psychologiques à travers lesquels les catégories sont investies du concept de groupalité (Brubaker, 2004, p. 12). Les catégories ne préexistent pas à leur utilisation politique : elles ne sont pas immanentes et doivent être problématisées. « Brièvement, un accent sur les catégories peut mettre en exergue les nombreuses manières dont l'ethnicité, la race, la nationalité peuvent exister et “fonctionner” sans l'existence de groupes ethniques ou d'entités substantielles »¹⁸ (Ibid., p. 13).

¹⁷ « Groupness is a variable, not a constant; it cannot be presupposed. It varies not only across putative groups, but within them; it may wax and wane over time, peaking during exceptional – but unsustainable – moments of collective effervescence. »

¹⁸ « A focus on categories, in short, can illuminate the multifarious ways in which ethnicity, race, and nationhood can exist and "work" without the existence of ethnic groups and substantive entities. »

3) La groupalité comme projet

Une fois que l'on traite la groupalité comme une variable et qu'on fait la distinction entre les groupes et les catégories, il est possible, selon Brubaker, de se pencher sur la dynamique de formation des groupes comme projet social, culturel et politique dont le but est de transformer les catégories ou encore d'augmenter le niveau de groupalité (Ibid., p. 13). Ainsi, pour Brubaker, le projet, qu'il soit politique ou autre, fait partie intégrante de la définition de la nation : « Certains événements dramatiques, en particulier, peuvent galvaniser le sentiment d'appartenance d'un groupe et faire augmenter les niveaux préexistants de groupalité »¹⁹ (Ibid., p. 14). On comprendra alors que le sentiment national puisse demeurer latent pendant un certain temps et renaître lors de moments-clés à l'occasion desquels des projets de société sont mis de l'avant par exemple.

4) La groupalité comme organisation

Brubaker distingue les groupes des organisations :

les organisations n'équivalent pas aux groupes ethniques. Car les organisations, parce qu'elles possèdent, en tant qu'organisations, des ressources matérielles et organisationnelles, peuvent (ou plutôt leurs dirigeants) produire une action organisée et agissent alors comme des protagonistes lors de conflits ethniques²⁰ (Ibid., p. 15).

¹⁹ « Certain dramatic events, in particular, can galvanize group feeling, and ratchet up pre-existing levels of groupness. »

²⁰ « organizations cannot be equated with ethnic groups. It is because and insofar as they are organizations, and possess certain material and organizational resources, that they (or more precisely their incumbents) are capable of organized action, and thereby of acting as more or less coherent protagonists in ethnic conflict. »

Les organisations peuvent engendrer des actions qui vont à l'encontre du désir du groupe. Ainsi, comme l'a souligné Brubaker, ce n'est pas parce qu'un leader politique ou qu'une organisation investit beaucoup d'efforts dans l'organisation d'un projet politique qu'il s'ensuivra nécessairement un éveil, un moment-clé ou encore que la groupalité prendra forme.

5) La groupalité comme perception et interprétation

Les violences à motif identitaire ont des significations différentes selon la perception et l'interprétation qu'en feront les politiciens, les journalistes, les chercheurs ou les protagonistes de telles violences. Ces diverses interprétations entrent souvent en conflit, ce qui contribue à alimenter les violences.

6) La groupalité comme processus cognitif

Trop longtemps mis de côté selon Brubaker, les processus cognitifs peuvent toutefois faire progresser la démarche constructiviste. Pour lui, « l'ethnicité, la race, et la nationalité sont fondamentalement des manières de percevoir, d'interpréter et de représenter l'univers social. Ces concepts ne sont pas des choses du monde, mais des perspectives sur le monde »²¹ (Ibid., p. 17). L'analyse de cette sixième dimension de la groupalité se fera, dans le cadre de cette thèse, à la lumière de la psychologie sociale portant sur l'identité nationale (Schatz et Lavine, 2007; Yack, 2012). Ainsi, les processus cognitifs peuvent expliquer pourquoi la groupalité peut se présenter à certains moments et non pas à d'autres.

²¹ « Ethnicity, race, and nationhood are fundamentally ways of perceiving, interpreting, and representing the social world. They are not things in the world, but perspectives on the world. »

Ces six éléments sont interreliés et forment un ensemble cohérent favorisant l'appréciation du concept de groupalité. Les écrits de Brubaker fourniront une base théorique d'analyse déterminante pour la suite de la présente recherche. Cette approche théorique constructiviste sera également complétée par les écrits de Montserrat Guibernau, dont nous verrons la contribution théorique dans la prochaine section. La politologue insiste sur l'importance des symboles et rituels. Son analyse du rôle des symboles pour l'identification nationale retient particulièrement notre attention. Elle soutient que les « symboles sont utiles parce qu'ils sont imprécis. [...] Ainsi, ils masquent les différences au sein même d'une nation, transformant la réalité différentielle en une apparence de similarité »²² (Guibernau, 1996, p. 82). Là se trouve la force du nationalisme de rallier les gens autour de ce qui est commun. Et, bien entendu, la construction d'une communauté symbolique se fait de manière contingente, dans un processus continu et fluctuant d'influences et de « re-crétions » de symboles identitaires (Ibid., p. 84). Les traditions ont constamment besoin d'être réinventées et actualisées. Cette position n'est pas sans rappeler celle d'autres auteurs qui évoquent l'importance de l'entretien des traditions par les nationalistes (Hobsbawm et Ranger, 1983; Keating, 1996). En fait, ressusciter de vieilles traditions ou en créer de nouvelles fait partie intégrante du processus de construction de la nation. Pour Eric Hobsbawm et Terence Ranger, les traditions inventées sont une « série de pratiques, normalement gouvernées par un ensemble de règles tacitement ou ouvertement acceptées et ont une nature symbolique ou rituelle »²³ (1983, p. 1). Bien qu'il existe chez Hobsbawm et Ranger différents types de traditions inventées, le type prédominant est celui qui « établit ou symbolise la cohésion sociale ou

²² « symbols are effective because they are imprecise. [...] I shall argue that the nation, by rising a particular set of symbols, masks the differentiation within itself, transforming the reality of difference into the appearance of similarity. »

²³ « set of practices, normally governed by overtly or tacitly accepted rules and of a ritual or symbolic nature. »

l'appartenance à un groupe, une communauté réelle ou artificielle »²⁴ (Ibid., p. 9). Encore une fois, on reconnaît ici le paradigme constructiviste sous-tendant les écrits de ces auteurs.

Ce paradigme est d'autant plus important pour nous qu'il nous permettra d'analyser l'articulation entre nationalisme et iléité chez différents acteurs (politiques et sociaux). Tout comme Brubaker (2004), nous souscrivons au fait que la nation est une catégorie pratique et une variable (et non une constante).

1.1.2 Le nationalisme des nations sans État

Les travaux sur le nationalisme ont certes permis d'élargir les champs d'étude de la science politique, mais il n'en demeure pas moins qu'ils se concentrent davantage sur le nationalisme des États-nations dans sa définition classique, laissant ainsi peu d'ouverture aux revendications et expressions identitaires d'entités faisant partie d'un État. Pourtant, comme le souligne avec justesse Michael Keating : « La formation d'un État n'est qu'un des possibles objectifs du nationalisme, autant dans le passé que dans le futur »²⁵ (1996, p. 15). Suivant cette ligne de pensée, il importe alors d'examiner de plus près le nationalisme des nations sans État.

On doit à Montserrat Guibernau la théorisation de la notion de « nations sans État ». Guibernau offre des distinctions pertinentes à ce sujet. D'une part, elle spécifie : « Par "nationalisme" j'entends le sentiment d'appartenance à une communauté où les

²⁴ « establishing or symbolizing social cohesion or the membership of groups, real or artificial communities. »

²⁵ « Statehood is only one possible goal of nationalism, in the past and in the future. »

membres s'identifient à une série de symboles, de croyances et de façons de vivre et ont le désir de décider de leur destinée politique commune »²⁶ (2004, p. 1252). Partant de cette définition du nationalisme, Guibernau conçoit les nations sans État comme des « nations qui, même si leurs territoires sont inclus à l'intérieur des frontières d'un ou de plusieurs États, ne s'identifient pas à ceux-ci »²⁷ (Ibid., p. 1254). Pour elle, l'élément-clé expliquant l'existence d'une nation sans État est le taux d'insatisfaction d'une communauté face à l'État auquel elle est rattachée. Ces sentiments et leur articulation provoqueront l'émergence de mouvements nationalistes ayant des buts différents, selon le degré de conscientisation des membres de la nation sans État, allant de la dévolution à l'indépendance. L'identité est une notion incontournable de l'articulation d'un sentiment national.

L'identité est une définition, une interprétation de soi qui établit quoi et où se trouve une personne autant en termes sociaux que psychologiques. Lorsqu'une personne a une identité, elle est située [...] Les identités existent seulement dans les sociétés qui les définissent et les organisent²⁸ (Guibernau, 1996, p. 72).

Par extension, l'identité nationale est un sentiment collectif d'appartenance à une nation, dont les membres partagent les mêmes attributs et les mêmes valeurs, se distinguant ainsi des autres nations (Guibernau, 2007, p. 11). L'identité, de manière

²⁶ « By "nationalism" I mean the sentiment of belonging to a community whose members identify with a set of symbols, beliefs and ways of life, and have the will to decide upon their common political destiny. »

²⁷ « [...] nations which, in spite of having their territories included within the boundaries of one or more States, by and large do not identify with them. »

²⁸ « Identity is a definition, an interpretation of the self that establishes what and where the person is in both social and psychological terms. When one has identity one is situated [...] Identities exist only in societies, which define and organize them. »

générale, remplit ainsi trois fonctions : « elle permet de faire des choix, de rendre possible les relations avec les autres et donne de la force et de la résilience »²⁹ (Guibernau, 1996, p. 72) à un groupe. Il n'en demeure pas moins que ce sentiment collectif, cette identité nationale, doit être réaffirmé à intervalles réguliers via des cérémonies, des rituels, des fêtes (Ibid., p. 73). Afin d'opérationnaliser son concept d'identité nationale, Guibernau lui attribue cinq dimensions :

- 1) une dimension psychologique impliquant la conscience de former un groupe distinct, ici une nation;
- 2) une dimension culturelle qui se traduit par la transmission des valeurs, habitudes, coutumes et autres aux nouveaux membres de la nation;
- 3) une dimension historique qui se manifeste par un sentiment de fierté face aux réalisations et à la résilience des « ancêtres »;
- 4) une dimension territoriale qui se traduit de deux manières : d'une part, la nation, comme l'a souligné B. Anderson, s'inscrit sur un territoire précis; d'autre part, le paysage vient à faire partie des symboles identitaires importants de la nation et revêt alors une grande importance;
- 5) une dimension politique, surtout perceptible par la citoyenneté et par les droits et devoirs des membres d'une nation (Guibernau, 2007, p. 11-32).

²⁹ « [...] it helps to make choices, makes possible relationships with others, and gives strength and resilience. »

Lorsqu'une collectivité non souveraine en vient à articuler une forme d'identité nationale, une nation sans État prend forme et celle-ci pourra manifester diverses revendications selon les objectifs poursuivis. Les types de demandes faites ne sont toutefois pas exclusives et peuvent se modifier selon la réponse obtenue de l'État central ou la force du mouvement nationaliste par exemple. Parmi les revendications possibles, nous pouvons constater que certaines nations sans État tentent *a priori* de se faire reconnaître par l'État auquel elles sont rattachées, d'autres veulent des institutions autonomes et d'autres encore veulent ultimement former une autre entité politique. Les demandes nationalistes peuvent donc prendre un aspect polymorphe, dont nous discuterons dans la prochaine section.

1.1.3 Les demandes nationalistes des nations sans État

Afin de mieux saisir les diverses formes de demandes nationalistes, les travaux de Jaime Lluch (2011, 2012, 2014) seront très utiles. Lluch s'est intéressé aux divergences à l'intérieur des mouvements nationalistes. Le travail de Lluch s'inscrit en continuité avec celui d'autres auteurs du nationalisme qui tentent de se libérer de l'idée fort répandue voulant que la finalité, le point culminant, de tout mouvement nationaliste soit l'indépendance politique. Il s'intéresse plutôt aux motivations et aux facteurs sous-tendant les orientations des dirigeants des mouvements nationalistes, menant (ou non) à la souveraineté étatique (Lluch, 2011; 2012). Il explique que les mouvements nationalistes des nations sans État sont plutôt hétéroclites à l'interne. Selon son analyse, les tendances politiques se subdivisent en trois grandes orientations politiques : les mouvements pour l'indépendance, les mouvements autonomistes et les mouvements qui font la promotion de la fédération (Lluch, 2011, p. 204). Lluch rappelle toutefois que « les courants internes dans ces mouvements

nationalistes varient avec le temps et vont faire l'expérience de moments fondateurs, de croissance, de développement et de déclin »³⁰ (Ibid.).

De ces trois grandes orientations peuvent en découler plusieurs autres. En effet, ses recherches montrent qu'il existe toute une gamme de tendances à l'intérieur même d'un même mouvement nationaliste. En fait, même entre les options « autonomistes » et « fédéralistes », il y a souvent plusieurs degrés qu'il faut savoir identifier (Lluch, 2012, p. 435-436; 2014, p. 27). Ces variations s'expliquent, selon lui, principalement par la situation socio-économique de la nation sans État et du lien économique qu'elle partage avec l'État central. Un autre facteur d'importance expliquant les différentes stratégies des leaders des mouvements se trouve dans le mode de développement de l'État central : lorsque les membres d'une nation sentent que celle-ci est culturellement menacée, ils envisagent diverses stratégies afin de la faire reconnaître comme telle par l'État central.

Les facteurs identifiés par Lluch sont d'une grande importance, comme nous le verrons, dans la formulation de nos hypothèses. Cependant, la contribution la plus déterminante de Lluch aux fins de notre recherche réside dans sa division des mouvements nationalistes entre indépendantistes, fédéralistes et autonomistes. De plus, les variations au sein même de ces mouvements et dans le temps, qui peuvent parfois prendre la forme de demandes autonomistes ou plus fédératrices (selon la fluctuation de l'économie, de la reconnaissance de la nation par l'État, etc.), sont d'autant plus pertinentes pour notre recherche.

³⁰ « Moreover, the internal currents within national movements can vary over time, experiencing moments of foundation, growth, development, and decay. »

1.2 L'étude du nationalisme en milieux insulaires

Nous procéderons ici en deux temps. D'abord, nous présenterons les travaux de Baldacchino, de Hepburn et de Fazi. Ces trois auteurs abordent la question du nationalisme insulaire dans les îles non souveraines. Leurs travaux représentent non seulement une référence dans le domaine, mais nous sont également d'une grande importance, car nos deux études de cas, comme nous le verrons plus loin, sont aussi des îles infra étatiques. Dans un deuxième temps, nous passerons brièvement en revue la littérature d'un cas particulier de nationalisme insulaire hégémonique : la Grande-Bretagne.

1.2.1 Le nationalisme insulaire selon Baldacchino : une approche multidisciplinaire

Parmi les auteurs-clés qui ont théorisé le nationalisme insulaire, citons d'abord Godfrey Baldacchino. Auteur de nombre d'articles et de livres sur les îles, deux de ces travaux retiennent ici notre attention : d'une part, un article (2004) mettant les balises de ce qu'il nomme le nationalisme infra étatique; et d'autre part, une monographie plus récente sur les enclaves insulaires (2010).

Baldacchino formule l'hypothèse que les îles de petite taille bénéficient d'un avantage comparatif important en économie politique, surtout dans la manière qu'elles ont de déployer et d'exploiter leurs forces juridiques. Ceci l'amène à souligner que « l'articulation du nationalisme [en milieu insulaire] est de plus en plus de nature juridique et non souverainiste. Beaucoup d'insulaires se contentent de

déployer un nationalisme infra étatique, au sens d'une ethnicité régionalement ou géographiquement ancrée »³¹ (Baldacchino, 2004, p. 79). De plus, il spécifie que

l'« îléité »³², le fait d'être isolé et la petite taille donnent les moyens géographiques, mais potentiellement aussi administratifs, logistiques, culturels et historiques, pour rendre beaucoup plus probable l'existence de ces singularités juridiques, qu'elles soient souveraines ou autonomes³³ (Baldacchino, 2004, p. 80).

Ainsi, les îles, par leurs caractéristiques uniques, bénéficieraient d'avantages, soit pour exiger plus d'autonomie auprès de l'État souverain dont elles dépendent, soit pour réclamer l'indépendance. Pour Baldacchino, cette dernière option n'est que peu présente, hormis pour la Corse (Baldacchino, 2004, p. 78). Il explique en partie ce manque d'enthousiasme pour l'indépendance par la large latitude administrative dont nombre d'îles disposent et les avantages qu'elles ont de rester sous l'égide d'un autre État. Parmi ces avantages, Baldacchino (Ibid.) énumère les politiques de libre-échange (et l'avantage préférentiel d'exportation vers l'État souverain), les prestations sociales (chômage, exemption de taxes, qualité des soins de santé et d'éducation), la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, des subventions pour des projets d'infrastructures et de communications et l'accès à un système de défense et de sécurité (armée, police). Selon lui, les intérêts, de part et d'autre, sont donc de

³¹ « the articulation of nationalism [in island settings] is becoming jurisdictional but not necessarily sovereignist. Many island people are comfortable in displaying evidences of sub-nationalism, much like a regional or geographically anchored ethnicity. »

³² Nous reviendrons sur la définition de ce terme. Pour le moment, il suffit de dire qu'il s'agit du « caractère insulaire », de ce qui distingue les îles.

³³ « insularity, isolation, and small size provide the geographical, if not also administrative, logistic, cultural and historical properties to render the existence of such jurisdictional pockets, whether sovereign or merely autonomous, much more likely. »

nature stratégique et non seulement de nature économique ou commerciale (Ibid.). L'accent est mis, d'une part, sur l'économie politique et, d'autre part, sur l'autonomie, un concept qu'il intercale entre l'indépendance et la dépendance (Baldacchino, 2004, p. 77). Les demandes nationalistes sont au cœur de notre thèse de même que la manière dont les îles s'y prennent pour faire des revendications nationalistes. Par contre, nous croyons que de restreindre les revendications nationalistes à des demandes d'autonomie est trop contraignant et ne fait pas état de l'hétérogénéité des demandes.

Dans un ouvrage plus récent, Baldacchino (2010) explore plus en détail les milieux insulaires et leurs diverses stratégies de gouvernance. Il revisite également le concept d'autonomie. S'appuyant sur Yash Ghai (2002) qui définit l'autonomie comme « liée à l'autodétermination, celle-ci est achevée [avec l'autonomie] sans la dislocation ou le démantèlement de la souveraineté. [...] [L'autonomie] permet d'accommoder les identités infranationales, au sein d'une identité nationale [sic], permettant ainsi une protection de base aux cultures et langues régionales »³⁴ (Baldacchino, 2010, p. 89), il avance l'argument que les « autonomies », comme entités politiques et économiques viables, doivent être reconsidérées et non pas reléguées à un rang intermédiaire menant nécessairement à la souveraineté (Baldacchino, 2010, p. 91). Il explique de manière détaillée les raisons pour lesquelles les îles « autonomes » vont demander davantage d'autonomie, mais pas nécessairement la souveraineté. Il en mentionne quatre :

³⁴ « Linked to self-determination, [autonomy] achieves that without the disruption or break up of sovereignty. [...] [Autonomy] helps to accommodate sub-national identities, within a national identity, providing a basis for protection of regional cultures and languages. »

1) L'autonomie administrative est acquise « naturellement ». Pour Baldacchino, le fait même d'être isolé du cœur de l'État central, d'être entouré d'eau et, dans la plupart des cas, d'être de petite taille, permet aux îles de demander plus de pouvoirs, ce qui les satisfait et ne les pousse donc pas à réclamer la pleine souveraineté. Lorsqu'en plus l'île est éloignée de la métropole, le contrôle de l'État central n'a jamais pu se faire de manière excessivement centralisatrice, ce qui contribue à assurer, dès le départ, une certaine autonomie. « Plusieurs petites îles, *parce qu'elles* sont des îles, bénéficient naturellement d'un certain degré d'autonomie administrative »³⁵ (Baldacchino, 2010, p. 103).

2) L'autonomie « naturelle » assure les droits des minorités. Cette deuxième explication est un corollaire de la première et se comprend ainsi : en raison de leur autonomie juridictionnelle, les îles sont plus efficaces dans la préservation des droits des minorités qu'elles abritent. L'indépendance n'est donc pas le premier recours à l'articulation d'une identité propre et capable de protéger les minorités sur son territoire.

3) L'expansion historique du principe de subsidiarité. Pour Baldacchino, la mondialisation a un impact sur le partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les gouvernements locaux : « L'État tend actuellement à déléguer des pouvoirs administratifs à des institutions au-dessous ou au-dessus de lui »³⁶ (Baldacchino, 2010, p. 105). Ainsi, l'importance politique et économique grandissante des entités supranationales comme l'Union européenne et des acteurs infra et supra étatiques

³⁵ « Many small islands, *because* they are islands, naturally enjoy some degree of administrative autonomy. »

³⁶ « The devolution of representative power to institutions above or below the nation-state has taken on some momentum [...] »

(villes, métropoles, entreprises multinationales, etc.) tendent à affaiblir l'État central auquel l'île est liée et à dévaluer le rôle de l'État dont elle voudrait se soustraire.

4) La cohabitation entre indépendance identitaire symbolique et dépendance politique protectrice.

L'hypothèse qu'une nation doit posséder des droits juridiques sur un territoire distinct – la définition classique de l'État-nation – comme objectif ultime semble de plus en plus obsolète, répétitive et incapable de répondre à la fois à la spécificité des problèmes locaux et à l'ampleur des problèmes supranationaux. Dans les faits, on retrouve souvent l'expression d'un nationalisme infra étatique insulaire, c'est-à-dire une ethnicité régionalement ou géographiquement ancrée, qui ne réclame pas à cor et à cri l'indépendance. Cette identité fait coexister une certaine sympathie à garder des liens avec un État central protecteur (souvent l'ancien colonisateur), mais tenu à distance et un sentiment de fierté et d'identité exprimé par une juridiction propre³⁷ (Baldacchino, 2010, p. 104).

Plusieurs points nous amènent à remettre en question cette interprétation du nationalisme infra étatique. D'abord, Baldacchino ne tient pas compte des situations dans lesquelles une île ne réclame pas sa souveraineté, non pas parce qu'elle éprouve un sentiment d'allégeance vis-à-vis de l'État central, mais bien parce qu'elle est maintenue dans un état de dépendance (économique ou autre) par la puissance qui la domine. L'auteur semble toutefois être sensible à cette critique lorsqu'il affirme que

³⁷ « The assumption of a common people enjoying exclusive jurisdictional rights over a distinct territory – the classic nation-state arrangement – as an ultimate objective looks increasingly passé, redundant, unable to handle issues requiring either more powerful or more local organization. Instead, one often finds the expression of an island-based *subnationalism* much like a regional or geographically anchored ethnicity, which is, however, not keen on outright independence, manifesting rather a sympathy for maintaining links with a (typically ex-colonial) patron state and a sense of pride and identity with their island jurisdiction in the context of having a more powerful but arm's-length protector. »

l'autonomie a ses limites et peut amener une dépendance de type néocolonial (Baldacchino, 2010, p. 107).

L'apport de Baldacchino dans les études insulaires est considérable. Néanmoins, même s'il s'est intéressé au nationalisme infra étatique de manière théorique dans certains de ses écrits (2004, 2010), il n'en demeure pas moins que sa contribution va au-delà du politique et est multidisciplinaire : il s'intéresse autant aux formes de gouvernance, qu'aux ressources économiques, qu'à l'environnement des îles. Ceci constitue une riche contribution, que nous voulons bonifier en nous concentrant sur la dimension politique.

1.2.2 Étudier les îles en science politique : la contribution d'Eve Hepburn

Eve Hepburn a fait de l'étude politique des îles le thème central de ses recherches. Pour elle, il est étonnant que l'île, comme territoire particulier, n'ait pas attiré l'attention des politologues surtout que l'île a beaucoup à nous apprendre (Hepburn, 2012). Pour la science politique, les îles peuvent se révéler être des lieux où des formes de gouvernance uniques peuvent prendre forme. Non seulement, nous dit Christian Depraetere, « [...] les îles sont-elles importantes parce qu'elles représentent un laboratoire, petit et gérable »³⁸ (2008, p. 33), mais, en plus, elles peuvent mener à l'élaboration de nouveaux modèles. Selon Eve Hepburn, les îles ont développé des arrangements politiques uniques et novateurs (2010, p. 118). Tout comme pour Baldacchino, Hepburn croit que les îles, même si elles ne correspondent pas à la définition classique de l'État-nation ou même si elles ne sont pas souveraines, méritent qu'on s'y attarde puisqu'il y a eu

³⁸ « [...] islands are not only important because they present small, manageable, laboratory scale settings. »

[...] un déplacement de la compréhension conventionnelle de la souveraineté centrée sur l'État-nation [vers] une redécouverte que l'État-nation n'a jamais entièrement été au cœur de la définition de la souveraineté telle que les politologues modernes ont bien voulu nous le faire croire³⁹ (Hepburn, 2012, p. 119).

Pour Hepburn, il importe d'étudier les territoires autonomes infra étatiques, et surtout les îles, puisque celles-ci peuvent nous en apprendre énormément sur la manière dont l'autonomie est négociée, exercée et renforcée à travers les relations de dépendance et d'interdépendance entre îles et États souverains (Ibid.). À l'exemple de Baldacchino, Hepburn énumère quelques raisons expliquant pourquoi les îles ont préféré négocier des arrangements de nature autonomiste et non la pleine indépendance. Elle suggère trois motivations (Hepburn, 2012, p. 124-125) :

1) la première raison est de nature historique, puisque les îles ont longtemps été des sites de conquête et d'assimilation dans de plus larges structures continentales;

2) la seconde motivation est de nature économique. Étant donné que toute île est souvent qualifiée de « petite, pauvre et éloignée », plusieurs spécialistes ont ainsi corrélé cette périphéricité géographique à des désavantages économiques. Cela a donc encouragé les îles à tisser des liens avec des entités politiques plus larges afin de se garantir des marchés et des transferts fiscaux;

3) la troisième raison est de nature politique, surtout pour les îles faisant partie d'une fédération. Un système fédéral leur permet d'obtenir plus de pouvoirs et de capacités tout en ayant la protection d'un État plus large.

³⁹ « [...] the shift away from conventional understandings of sovereignty focused on the nation-state and the re-discovery that sovereignty was never as fully focused on the nation-state as many modernist political scientists would have us think »

Tout comme Baldacchino, qu'elle cite, Hepburn est consciente que ces justifications à l'autonomie n'émanent pas toujours nécessairement des îles, mais les gouvernements d'États souverains peuvent pouvoir développer les arrangements d'autonomie afin de conserver un contrôle sur les îles pour des raisons économiques ou de sécurité (Hepburn, 2012, p. 125). Comme nous le verrons dans la section abordant l'îléité, la contribution conceptuelle de Hepburn est déterminante pour nos recherches.

1.2.3 Les îles et l'autonomie : l'analyse d'André Fazi

André Fazi a étudié en profondeur les îles méditerranéennes pour sa thèse de doctorat, laquelle fut ensuite publiée (2009). Dans son ouvrage, Fazi s'intéresse à la recomposition territoriale du pouvoir. Comme il l'explique :

La recomposition ne procède pas d'un désir soudain de partager le pouvoir étatique, mais en premier lieu des difficultés de l'État à répondre aux défis mondiaux, notamment économiques et militaires. [...] En second lieu, elle révèle l'embarras des gouvernants quant à des demandes sociétales de plus en plus fortes, nombreuses, et contradictoires (Fazi, 2009, p. 20).

Pour mieux comprendre cette recomposition et ses multiples facettes, Fazi passe d'abord en revue la littérature sur l'État, en présentant les grandes étapes ayant mené à sa formation et les deux grandes révolutions dont il est tributaire : la centralisation de l'État, puis sa décentralisation. Par la suite, il étudie spécifiquement les îles de la Méditerranée occidentale qu'il compare à l'Europe, à l'État ainsi qu'à elles-mêmes, en tenant compte autant des dimensions historiques, culturelles, économiques que politiques. Son ouvrage regorge de données statistiques, de mises en contextes historiques et politiques permettant de mieux comprendre les défis des îles dans un monde globalisé et globalisant. Fazi conclut son ouvrage sur une note plutôt pessimiste. Pour lui, la recomposition territoriale ne profite pas aux îles :

Tout porte à croire que leurs déficits [économiques, sociaux ou environnementaux], quoiqu'ils n'aient rien de nouveau, soient plus fâcheux qu'ils ne le furent et qu'ils devraient l'être encore davantage dans le futur. D'une part, la rupture géographique devient un handicap lourd, ne serait-ce qu'à travers les surcoûts qu'elle engendre. [...] D'autre part, il est des insuffisances plus politiques, corrélées aux capacités des décideurs publics régionaux. Parmi celles que nous avons caractérisées figure le manque de réactivité, ainsi qu'une mince capacité à définir et à mettre en œuvre des politiques, notamment lorsque l'on considère l'exemple des politiques institutionnelles (Ibid., p. 533).

Bien qu'il souligne que les îles regorgent d'acteurs innovateurs, il pose la question de savoir si cela sera suffisant afin qu'elles puissent s'adapter aux défis qu'elles auront à affronter à l'avenir. Le livre de Fazi représente, dans la littérature francophone insulaire, un ouvrage-clé pour comprendre les dynamiques territoriales et identitaires. Son étude exhaustive des îles de la Méditerranée occidentale constitue certes une contribution sans égale dans le contexte particulier de l'Europe. Or, il appert que des dynamiques différentes sont en marche en Amérique (entre autres) et nous doutons (ce qui n'est d'ailleurs nullement l'ambition de Fazi) du caractère généralisable des conclusions proposées par Fazi.

Dans un texte plus récent (2012), Fazi fait la démonstration que l'autonomie n'est pas le concept adéquat pour analyser la grande variété de cas insulaires. Il propose ainsi de sortir de la dichotomie autonome/non autonome pour suggérer l'analyse des territoires insulaires selon trois grandes catégories (elles-mêmes pouvant se décliner en plusieurs sous-catégories). D'une part, il y a les situations où une île est complètement assujettie à la Loi de l'État; ce sont les situations d'assimilation. La deuxième catégorie est celle d'adaptation, c'est-à-dire que les îles de cette catégorie sont intégrées à un haut niveau à l'État central, et ce, même si elles détiennent dans plusieurs cas des pouvoirs législatifs indépendants. Enfin, la troisième et dernière catégorie est un système d'exception. Comme son nom l'indique, les communautés des îles dans cette situation sont fondamentalement différentes des communautés

continentales. Les cas d'exception n'impliquent pas nécessairement de grands pouvoirs législatifs ou normatifs, mais ne les excluent pas (Ibid., p. 135). Afin de mieux comprendre comment émerge un système et non un autre, Fazi porte son attention sur les conditions déterminant ces différents systèmes. Il énonce six hypothèses de travail regroupées autour des six critères suivants (Ibid, p. 142-149) :

1) le premier critère, de nature historico-juridique, correspond à la manière dont l'État a historiquement exercé son pouvoir [sur l'île];

2) le second critère, qui est également un critère politique, est la territorialisation du système partisan;

3) le troisième critère est historique : est-ce qu'il y a eu ou non une période dans l'histoire où le territoire n'était pas sous domination? De plus, une expérience antérieure avec l'indépendance est vectrice de demandes de nature indépendantiste ou autonomiste légitimes. Si le territoire fut indépendant jusqu'à tout récemment, ce vecteur sera d'autant plus puissant;

4) le quatrième critère culturel tourne autour de la langue : y a-t-il présence de plusieurs langues locales? Si oui, quel est leur degré d'utilisation?;

5) le cinquième critère est de nature géographique. Il s'agit d'analyser la distance de l'île avec le continent. L'hypothèse est que, autant pour l'État central que pour le territoire insulaire, l'unité territoriale, que sous-tend l'État-nation, est moins forte si le territoire est très éloigné;

6) le sixième et dernier critère est économique et a trait à la dépendance économique du territoire insulaire.

Chacun de ces critères est associé à une hypothèse et une échelle (variant de 1 à 4). Prenons par exemple le critère du système partisan. Une île, dont les élections ne se jouent qu'entre des partis pan étatiques nationaux, reçoit la cote de 1, si les partis régionaux ou territoriaux ne gagnent qu'aux élections locales, la cote de 2, si les partis régionaux ou territoriaux sont dominants, la cote de 3 et si les partis pan étatiques sont absents de l'île, la cote est de 4. Fazi offre un tableau synthèse (Ibid., p. 144-146) recoupant les six critères ci-dessus et des dizaines d'îles. Selon son analyse, certaines variables ne sont pas très utiles afin de déterminer si l'île est dans une situation d'exception. Pour lui, les critères de la domination extérieure, du système partisan, de la culture et de finance ne sont pas très utiles à cette fin (Ibid., p. 151). Par contre, la dimension géographique s'avère fort révélatrice. En ce sens, Fazi rejoint l'approche structuraliste qui, comme nous le rappellent Siroky *et al.*, stipule que « les réseaux sociaux responsables de l'action collective sont fondamentalement contraints par des facteurs géographiques, comme la distance et la topographie »⁴⁰ (Siroky *et al.*, 2015, p. 6). Fazi souligne que d'autres recherches permettront une meilleure identification des variables utiles pour comprendre les diverses catégories d'autonomie. Nous partageons ce point de vue, d'autant plus que son étude, bien que très ambitieuse, n'inclut pas nos deux îles à l'étude, soit Terre-Neuve et Puerto Rico. Ces deux îles sont des cas notables qui auraient pourtant très bien pu être étudiés à la lumière des critères et variables retenus par Fazi, particulièrement en raison de leur caractère d'États fédérés. Un autre hiatus de Fazi est l'analyse en profondeur. Bien que son analyse couvre un grand nombre d'îles (ce qui permet une analyse statistique étoffée), celle-ci peine à expliquer les dynamiques institutionnelles, géographiques, politiques et économiques propres à chacune d'elles qui l'ont amené à attribuer une cote de 2 ou 3 par exemple. Nous utiliserons certains

⁴⁰ « the social networks responsible for collective action are fundamentally constrained by geographic factors, such as distance and topography. »

des critères énoncés par Fazi afin de les appliquer à deux études de cas et d’offrir une analyse approfondie de chacun de ces cas.

1.2.4 L’absence du facteur insulaire dans l’étude du nationalisme : le cas de la Grande-Bretagne

Un travail sur le nationalisme insulaire ne peut passer sous silence l’étude d’une des plus grandes Nations insulaires issues de la modernité, soit la Grande-Bretagne. Dans un ouvrage-clé, *Britons. Forging the Nation 1707-1837*, Linda Colley explique comment l’identité britannique a pu être forgée, sans nécessairement supplanter les identités traditionnelles (écossaise, galloise, etc.)⁴¹. Pour Colley, les facteurs expliquant l’émergence du nationalisme britannique sont le contact avec l’Autre – ici, la France – et le protestantisme :

Plus que toute chose, c’est cette allégeance religieuse [le protestantisme] combinée aux guerres récurrentes [avec la France] qui a permis à une identité nationale britannique d’émerger avec, et pas nécessairement en compétition avec les plus vieux, et plus organiques, sentiments d’attachement avec l’Angleterre, le Pays de Galles ou l’Écosse, le comté ou le village⁴² (Colley, 1992, p. 18).

Pour Colley, toutefois, le facteur insulaire de la Grande-Bretagne joue peu ou pas de rôle. Colley fait de l’insularité un facteur d’isolement. Or, la relation à l’Autre est au

⁴¹ Pour John Loughlin cependant, qui remet en question la thèse de Colley, « le nationalisme “britannique” fut dès ses origines en fait le nationalisme anglais qui s’est imposé de manière impérialiste sur les autres nations du Royaume » (Loughlin, 2007, p. 200-201).

⁴² « More than anything else, it was this shared religious allegiance combined with recurrent wars that permitted a sense of British national identity to emerge alongside of, and not necessarily in competition with older, more organic attachments to England, Wales or Scotland, or to county or village. »

cœur des thèses de Colley quant à la formation d'une identité britannique. Nous pensons que ce paradoxe est lié à deux éléments. D'une part, la catégorisation (c.-à-d. l'opposition entre l'isolement et l'Autre) utilisée par Colley la lie à tout un pan de la littérature sur l'« insularité » où, effectivement, ce terme est synonyme d'isolement. C'est pourquoi, comme nous le détaillerons, nous préférons le terme « îléité ». D'autre part, cette catégorisation l'oblige à exclure de son analyse le facteur insulaire. Toutefois, cette exclusion n'est que partielle, l'auteure reconnaissant l'importance du facteur géographique dans le développement d'une identité britannique :

C'est en partie la géographie qui a permis la construction d'un sens marqué pour la différence, le simple fait que la Grande-Bretagne soit une île. La mer l'entourant fut une source de défense vitale et très efficace, gardant les Britanniques confinés et ensemble, tout en maintenant les ennemis à l'extérieur⁴³ (Ibid., 1992, p. 17).

La même lacune se retrouvait déjà chez Tom Nairn. Dans son ouvrage, *The Break-Up of Britain. Crisis and Neo-Nationalism*, Nairn emploie une approche marxiste pour expliquer les causes de la grandeur (et du déclin) de la Grande-Bretagne. Bien qu'il reconnaisse que le développement inégal (régional) n'est pas une cause suffisante en elle-même pour mener au démantèlement de la Grande-Bretagne, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue, selon lui, un facteur explicatif déterminant.

Néanmoins, les différentes trajectoires inégalitaires du développement ne suffisent pas en elles-mêmes pour expliquer les bases du néonationalisme. La base matérialiste est toutefois complétée par la reconnaissance de

⁴³ « It was partly geography that underlay this marked sense of difference, the simple fact that Great Britain was an island. The encompassing sea was a vital defence and a highly effective frontier, keeping Britons enclosed and together, as well as keeping enemies out. »

l'effet décisif exercé par le *développement inégal de la Grande-Bretagne au grand complet* sur ses parties constituantes [...]»⁴⁴ (Nairn, 1977, p. 72).

De plus, contrairement à Colley qui affirme que les Britanniques pouvaient conserver et avoir de multiples identités, Nairn voit plutôt le projet britannique comme un principe d'assimilation par absorption : « L'absorption, et non la fédération, a toujours été le principe du développement [britannique] »⁴⁵ (Ibid., p. 12).

Michael Burgess (1995) offre une position contrastée à celle de Nairn. Pour lui, la Grande-Bretagne a une longue tradition fédérale. Il va même jusqu'à dire que l'Angleterre a toujours eu un rôle diplomatique passif et que le fédéralisme lui a permis d'accommoder les autres nations et de les amener à se conformer volontairement à ses vœux. « Le rôle historiquement passif de l'État anglais fait partie d'une stratégie délibérée d'accommodements politiques afin de mener à la conformité volontaire. La complicité consentante est, après tout, moins coûteuse et plus efficace que l'usage de la force »⁴⁶ (Ibid., p. 11).

Dans un ouvrage ambitieux, Liah Greenfeld s'intéresse au nationalisme de cinq grandes nations, dont l'Angleterre, qu'elle qualifie de « première nation » (1992, p. 14). Il importe de souligner ici que Greenfeld ne parle pas, contrairement aux auteurs précédemment mentionnés, de la nation britannique, mais bien de la nation

⁴⁴ « These differing patterns of uneven development do not suffice in themselves to explain the basis of neo-nationalism, however. The material basis is completed by recognition of the decisive effect exercised by the uneven development of Great Britain as a whole upon these, its constituent parts [...] »

⁴⁵ « Absorption, not federation, had always been the principle of its development. »

⁴⁶ « The historically passive role of the English state has been part of a deliberate accommodationist political strategy designed to achieve voluntary compliance. Willing complicity, after all, is usually cheaper and often more effective than force. »

anglaise. Pour Greenfeld, une combinaison de facteurs a permis le développement d'une identité nationale unique en Angleterre, parmi lesquels se trouve la substitution d'une élite par une autre (lorsque l'aristocratie est devenue obsolète) de même que la Réforme protestante. Ce dernier facteur est essentiel. « Le protestantisme fut capable d'assumer [un] rôle crucial actif dans la consolidation du nationalisme anglais puisqu'il a permis, à un degré sans précédent, de stimuler l'alphabetisation »⁴⁷ (Ibid., p. 53). Ici encore, aucun mot sur le facteur insulaire.

Des lacunes analytiques se trouvant chez chacun de ces auteurs nous amènent à nous poser certaines questions plus spécifiques. Pourquoi ne pas avoir tenu compte du facteur insulaire dans le développement du nationalisme? Comment ce facteur insulaire en vient-il à influencer le type de demandes nationalistes? Les demandes nationalistes font-elles toujours partie de la dichotomie autonomiste-indépendantiste? Ces demandes changent-elles, fluctuent-elles avec le temps ou selon certaines circonstances? L'étude en profondeur de cas insulaires permettrait-elle une meilleure compréhension et adaptation des cadres proposés par Hepburn et Fazi? Comment nationalisme et îléité s'articulent-ils à Terre-Neuve et à Puerto Rico? Ces questions orienteront notre analyse des cas de Terre-Neuve et Puerto Rico, lesquels nous aborderont plus loin, non sans avoir passé en revue ce que constitue l'îléité, ce facteur insulaire si central à notre thèse.

⁴⁷ « Protestantism was able to perform this crucial *active* role in the furthering of English nationalism because it, to an unprecedented degree, stimulated literacy. »

1.3 Territorialité et milieux insulaires : d'un concept théorique à une conceptualisation tangible

La territorialité est un concept clé de notre recherche et mérite qu'on le définisse et le discute. Une fois énoncée la théorisation de ce concept, il nous sera possible de définir l'île comme territoire, l'objet central de notre étude.

1.3.1 Territorialité : définition et conceptualisation

Sortant du carcan traditionnel de l'État-nation, Susan Henders, dans son ouvrage *Territoriality, Asymmetry, and Autonomy. Catalonia, Corsica, Hong Kong, and Tibet*, a contribué à la compréhension de la territorialité en lien avec l'autonomie et les diverses formes politiques asymétriques. Henders définit la territorialité comme « l'organisation de l'espace politique et de l'étendue de l'autorité politique sur cet espace »⁴⁸ (2010, p. 6). Elle spécifie que la territorialité n'a pas toujours pris la forme de l'État moderne avec ses frontières étanches fondées sur le droit (Ibid.). Cette définition du concept de territorialité peut par conséquent s'appliquer à des entités politiques au sein d'un même État; il s'agit alors selon Henders d'arrangements d'autonomie territoriale destinés aux minorités⁴⁹. Les divers arrangements pour les minorités territoriales sont, aux dires d'Henders, une réponse à la diversité et aux demandes de divers groupes.

Pour Henders, ces arrangements d'autonomie territoriale destinés aux minorités sont d'importantes modalités pour les États culturellement territorialisés et ce, peu importe

⁴⁸ « Territoriality refers to the organization of political space and the spatial extent of political authority. »

⁴⁹ Traduction libre de « minority territory autonomy arrangements ».

la forme de l'État, qu'il soit fédéral ou unitaire. Elle nous explique également que leur émergence provient d'asymétries territoriales :

Ces dernières font référence aux différences spatiales en ce qui a trait aux attributs géostratégiques, politiques, culturels ou socioéconomiques ou encore à la capacité administrative et financière qui n'ont pas été amenuisées, et qui ont même pu s'être intensifiées, lors du processus d'édification de l'État⁵⁰ (Ibid., p. 13).

Ces attributs ont un impact sur les différents types d'arrangements territoriaux. Qui plus est, ceux-ci sont souvent associés à des demandes de différenciation identitaire territorialisée (Ibid.). Pour Henders, une minorité dans un État central, selon les différences au niveau économique, géostratégique, culturel, ou autre, voudra donc clamer, d'une manière territorialisée (en mettant l'accent donc sur un territoire), sa différence.

Aux fins de notre recherche, la place prépondérante des demandes nationalistes en lien avec le territoire sera cruciale. Avec la territorialité, on matérialise la nation, on lui donne la possibilité de gérer non seulement sa culture et ses valeurs, mais les politiques sur son territoire.

Par ailleurs, pour les philosophes politiques comme Avery Kolers, « le territoire demeure un point manquant de la philosophie politique contemporaine, marginalisé maintenant plus que jamais »⁵¹ (2009, p. 2). Mais le fait qu'il soit ignoré n'est pas une

⁵⁰ « The latter refer to spatial differences in geostrategic, political, cultural, or socioeconomic attributes or in administrative and financial capacity that are not erased during, and may even be intensified by, the state-building process. »

⁵¹ « territory remains a major blind spot of contemporary political philosophy, as marginalized now as ever. »

raison suffisante pour ne pas en parler (c'est d'ailleurs l'ambition de Kolers dans son ouvrage *Land, Conflict, and Justice. A Political Theory of Territory*). Comprendre le territoire, la territorialité et les demandes territoriales est en fait aussi important que de comprendre les nations, surtout lorsqu'il est question de disputes territoriales et d'accommodements du territoire. Il importe alors de le remettre au centre de nos préoccupations.

En fait, tout comme la nation, le territoire peut être construit et donner lieu à diverses interprétations. Suivant Andrew Abbott,

[i]l serait faux de chercher des frontières entre des entités sociales préexistantes. Il faut plutôt partir des frontières et chercher à comprendre comment les gens créent des entités en liant ces frontières en unités. On ne devrait pas chercher les frontières des objets, mais les objets des frontières⁵² (2001, p. 261).

Pour Abbott, le territoire est le résultat d'appréhensions, de relations, de négociations et d'ententes intersubjectives. De son côté, Kolers affirme que le territoire possède trois assises importantes : (a) la terre où nous vivons, où nous bâtissons notre avenir; (b) les ressources de cette terre, ce qu'elle contient et leurs valeurs; et, (c), le fait que chaque territoire fasse partie d'un système interdépendant, de sorte que tous les systèmes (eau, air) sont dépendants l'un de l'autre (Kolers, 2009, p. 8).

Enfin, James A. Caporaso déplore le fait que « les concepts comme la souveraineté et la territorialité aient été traités comme s'il n'y avait que deux valeurs possibles – présente ou absente, entité souveraine ou non souveraine, organisation territoriale ou

⁵² « it is wrong to look for boundaries between preexisting social entities. Rather we should start with boundaries and investigate how people create entities by linking those boundaries into units. We should not look for boundaries of things, but for things of boundaries. »

non territoriale »⁵³ (2000, p. 4) Or, les îles non souveraines, comme Puerto Rico, posent problème à ce genre de catégorisation. Si l'on prend brièvement l'exemple du dernier plébiscite à Puerto Rico (auquel nous reviendrons), les Puertoricains ont rejeté l'option actuelle de gouvernance territoriale en rejetant à majorité le présent statut territorial. Le vote en faveur d'une option dite « non territoriale », bien que liée à un autre territoire (par rapport à un affranchissement complet via l'indépendance politique) pose la question de la gouvernance en dehors de la territorialité. Comme le souligne avec justesse Caporaso, le terme « territorialité » peut signifier plusieurs choses, du principe de l'organisation du territoire (comme en fait mention Henders) jusqu'à la définition même des frontières physiques ou autres (comme le souligne Abbott). Néanmoins, Caporaso ajoute que la territorialité a la capacité de réunir l'espace physique et l'autorité publique. En ce sens, la territorialité est fonction et non attribut (Ibid., p. 7)

La territorialité a somme toute les caractéristiques de gestion d'un espace, d'un lieu physique. Ce lieu peut être délimité par des frontières symboliques, naturelles, physiques, hypothétiques, etc. Afin de cerner le territoire à l'étude, nous nous pencherons maintenant sur la définition de l'île.

1.3.2 L'île comme objet de la territorialité

Même s'il peut sembler tautologique de nous attarder sur la notion territoriale dans le cas des nations insulaires, une entité physique qui, *a priori*, semble avoir des limites « naturelles » bien définies, les débats sur la définition d'une île (Baldacchino, 2006b,

⁵³ « Concepts such as sovereignty and territoriality have been treated as if they could take on two possible values - present or absent, sovereign or not sovereign, territorial or nonterritorial organization. »

2007a, 2008; Conkling, 2007; Depraetere et Dahl, 2007; Hay, 2006; Royle, 2007) de même que la partition de certaines îles en plusieurs nations ou États nous oblige à ce détour conceptuel et nous apparaît même essentiel.

Comme nous l'avons souligné plutôt, pour Baldacchino (2006b), l'étude des îles peut être construite, tout comme la définition de ce que constitue une île. Pour lui, il s'agit non pas uniquement d'un endroit entouré d'eau, mais d'un groupe de personnes qui se sent, métaphoriquement parlant, entouré d'eau. Christian Depraetere et Arthur Dahl vont dans le même sens en affirmant que « définir ce qu'est une île de même que l'état d'îléité n'est jamais simple, même s'il s'agit fondamentalement d'une question d'isolement, soit d'une terre entourée d'eau ou d'une entité séparée des autres »⁵⁴ (Depraetere et Dahl, 2007, p. 57). Si Depraetere et Dahl mettent de l'avant l'isolement, ce que nous retenons surtout de leur définition, c'est le sentiment fondamental d'être différent, d'être, du moins métaphoriquement, séparé des autres. Ainsi, il n'est pas étonnant que l'on entende souvent les expressions « l'archipel francophone » en parlant des francophones dispersés à travers le Canada ou de « l'îlot francophone » qu'est le Québec au sein du Canada. En ce sens, la définition même de l'île peut être à la fois métaphorique, mais la subjectivité joue également un rôle important dans la compréhension de la réalité sociale.

Pour sa part, Steve A. Royle (2007) a examiné de manière détaillée l'étymologie du terme anglais pour île, *island*⁵⁵. Son analyse établit que la première syllabe [is-]

⁵⁴ « defining an island, or the state of islandness, is never straightforward, though this is fundamentally a question of isolation, whether of land isolated by water, or of one entity being separated from others. »

⁵⁵ L'analyse de Royle est en anglais et concerne donc le mot « island » pour prouver sa thèse. Les termes « île » et « island » étant des cognats du latin « insula », qui signifie « terre par elle-même », nous pouvons facilement adapter son analyse en français.

renvoie à l'insularité. La seconde, [-land], à la terre. Ainsi, leur combinaison forme le concept de territoire insulaire. Comme il l'explique lui-même, les insulaires forment « certainement un peuple qui avait et a encore une conscience permanente d'être sur une île »⁵⁶ (Ibid., p. 47). D'après ces auteurs, tout peuple peut ainsi être considéré comme une île. En fait, se demander ce qui constitue une île ou ce qui peut être considéré comme une île semble être une question insoluble (Hay, 2006, p. 2). Comme le souligne Royle, « l'identité est un facteur à considérer lorsqu'il est temps de décider ce qui est et ce qui demeure une île »⁵⁷ (2007, p. 45). Pour Peter Hay, cette identité est construite autour d'un état d'esprit : « [...] la nature d'une communauté – sa mythologie, son imagination, même son âme – a été sculptée par ses circonstances géographiques »⁵⁸ (2006, p. 22). Comme cet extrait représentatif de la littérature sur les études insulaires le démontre, il n'y a pas qu'une seule définition du concept d'île, qui n'apparaît pas objectivement, mais plutôt comme quelque chose de subjectif, non pas inné, mais construit. En ce sens, ce qu'est une île – et la façon dont on circonscrit sa définition – rejoint le débat plus large sur la territorialité et pave la voie au débat sur ce qu'est l'îléité.

1.3.3 L'îléité : le facteur insulaire

L'îléité est un concept qui revêt de multiples définitions et qui s'avère parfois difficile à étudier, puisqu'il réfère souvent à un caractère intangible, à ce qui apparaît si « naturel » aux habitants des îles. Îléité et insularité sont également souvent

⁵⁶ « a people who certainly had and still have permanent consciousness of being on an island. »

⁵⁷ « Identity is a factor to consider when deciding what is or remains an island. »

⁵⁸ « the nature of the community – its mythology, imagination, its very soul – has been sculpted by its geographical circumstances. »

confondues. Or, les travaux pionniers du géographe Joël Bonnemaïson nous éclairent sur la distinction importante entre insularité et îléité. D'une part, « l'insularité caractérise une forme géographique résultant d'une discontinuité physique majeure qui entraîne l'isolement par rapport aux grandes terres ou aux continents » (Bonnemaïson, 1990, p. 120). Pour Bonnemaïson, l'insularité peut être mesurée grâce aux attributs physiques (taille de l'île, etc.). En revanche, l'îléité, pour le géographe, va au-delà de la singularité physique de l'île, soit celle d'une terre isolée de tous côtés par l'eau. Il précise :

L'îléité participe, en revanche, à l'univers de la représentation de la métaphore, elle ne concerne pas tellement le fait, mais la vision. [...] Il y a une symbolique de l'île qui renvoie à un archétype idéal, variable selon les civilisations, peut-être même selon les individus. Appelons « îléité » cet archétype, chaque île s'en rapproche plus ou moins (Ibid.).

Comme le souligne Philip Conkling (2007), les gens de l'extérieur tentent de définir, cherchent à comprendre, voire même à acquérir ce caractère, cette symbolique, cet archétype, alors que les insulaires le comprennent et le vivent d'instinct. Pour Conkling, « l'îléité est un sentiment profondément ancré d'une connexion sacrée au lieu qui efface le sens du temps [...] l'îléité vit dans l'esprit et l'imagination et peut donc être transportée avec soi peu importe où l'on se trouve »⁵⁹ (2007, p. 199).

L'îléité est à distinguer de l'insularité. Comme nous l'explique Baldacchino : « L'îléité est un terme que l'on préfère au terme insularité étant donné que ce dernier

⁵⁹ « islandness is a deeply held feeling of a sacred connectedness to place that blurs the sense of time [...] Islandness lives in one's mind and imagination and therefore can be carried within one no matter where one might be. »

vient avec son lot de connotations péjoratives »⁶⁰ (2007a, p. 15). Ainsi, le concept d'îléité tente de se départir de la connotation négative trop longtemps associée avec le terme « insularité ». Pour ce faire, le concept est décrit comme « une variable intermédiaire qui ne détermine pas, mais contourne et conditionne les événements physiques et sociaux de manières distinctes et distinctivement pertinentes »⁶¹ (Baldacchino, 2006, p. 9). On doit à la géographie l'introduction d'un tel concept que l'on suppose liée à une nécessité méthodologique de distinguer l'insularité physique (définie par la topologie du terrain) de l'insularité humaine (définie par certains traits politiques, culturels ou sociaux procédant de l'idée d'insularité physique). Il semblait donc à certains géographes des îles qu'il manquait une notion pour désigner dans les faits l'anticontinentalité, non pas seulement la condition géographique insulaire, mais une autre géographicité basée sur la culture. C'est ainsi que la notion d'îléité est apparue et, depuis lors, remplit cette fonction. « L'îléité est ainsi la désignation de la singularité des territoires insulaires occupés par des peuples, des clans et des familles, qui vivent leur histoire comme poursuite d'une tradition millénaire depuis un lieu-origine, leur ombilic du monde » (Gombaudo, 2007, p. 606). Bonnemaïson rappelle par contre que si l'îléité est impalpable et ne se mesure pas (quantitativement parlant), elle s'apprécie néanmoins (1997, p. 122).

Que ce soit pour symboliquement vivre ou représenter l'île ou encore pour qualifier l'île et la manière de s'y sentir, une chose est certaine, comme nous la rappelle Hepburn (2012), c'est que, bien qu'il y ait consensus entre nissologues sur l'importance de l'îléité, peu s'accordent sur ce que constitue l'îléité. C'est un concept

⁶⁰ « Islandness is a term preferred to insularity, since the later comes along with so much negative baggage. »

⁶¹ « an intervening variable that does not determine, but contours and conditions physical and social events in distinct, and distinctly relevant, ways. »

avec de multiples définitions. Nous l'avons souligné précédemment, or, il importe de rappeler que la plus grande contribution d'Eve Hepburn aux fins de nos recherches réside dans sa conceptualisation de l'îléité. Ainsi, Hepburn offre un modèle conceptuel qui propose pas moins de six dimensions de l'îléité⁶², rendant ainsi le concept plus tangible. Ces dimensions sont :

[...] géographique (c.-à-d. la séparation de l'île du continent); politique (la dimension exprimée par un désir d'autogouvernance); sociale (c.-à-d. : le sentiment d'une identité insulaire); démographique (c.-à-d. : le taux élevé d'émigration); historique (les îles comme lieux de conquête, d'assimilation et de colonialisme); et économique (c.-à-d. : des ressources limitées et des économies d'échelle, de même que des coûts de transport élevés)⁶³ (Hepburn, 2010, p. 10; 2012, p. 127).

Ainsi, le facteur d'îléité – vu sous les angles géographique, politique, social, historique, démographique et économique – semble avoir un rôle important à jouer dans le développement et l'expression d'un caractère distinct.

Ces caractéristiques amènent Hepburn à développer sept hypothèses de travail liant autonomie et îléité que nous paraphrasons ici (Hepburn, 2012, p. 129-131) :

1) plus le degré de décentralisation des partis nationaux est grand, plus le système de partis régionaux est distinct et, ainsi, plus fortes seront les demandes pour l'autonomie;

⁶² Ces dimensions ne sont pas sans rappeler les cinq dimensions de l'identité nationale présentée par Guibernau.

⁶³ « geographical (i.e. separation from mainland); political (expressed through a desired to be self-governing); social (i.e. a sense of islander identity); demographic (i.e. high rates of emigration); historical (as sites of conquest, assimilation and colonialism); and economic (i.e. limited resources and economies of scale, and high transportation costs). »

- 2) la présence ou non de partis nationalistes faisant la promotion de l'indépendance amènera davantage de demandes pour l'autonomie;
- 3) plus un grand nombre de citoyens s'identifie (soit de manière exclusive ou prédominante) à la région (et non à l'État), plus les demandes d'autonomie seront fortes;
- 4) si la nation est riche économiquement et qu'elle possède de nombreuses ressources, le degré d'autonomie demandé sera plus élevé;
- 5) plus une région est proche géographiquement du continent ou des centres de pouvoir de l'État central, plus les demandes autonomistes de cette région seront faibles;
- 6) l'accès régional à des organisations supranationales induit une demande accrue d'autonomie;
- 7) l'inhabilité, voire la réticence de l'État, à reconnaître et accommoder l'identité et les intérêts d'une région engendrera des demandes pour obtenir davantage d'autonomie.

Les hypothèses émises par Hepburn offrent un cadre d'analyse et de recherche intéressant, mais demandent à être testées empiriquement. C'est là certes la plus grande lacune de sa contribution; celle de n'offrir aucune étude de cas confirmant (ou infirmant) ces hypothèses. Si elle se base sur la littérature existante pour émettre ses hypothèses, ces dernières demandent à être d'une part, précisées, afin d'englober les

différents types de demandes nationalistes⁶⁴; de même que, d'autre part, à être étudiées empiriquement, c'est-à-dire les mettre à l'épreuve de la réalité sociale.

1.4 Études de cas : présentation et justification

Nous sommes d'avis, à l'exemple de Giovanni Sartori (1994), que l'étude de cas et la comparaison peuvent se compléter et même se renforcer. Nous avons donc choisi d'étudier en profondeur deux nations insulaires afin de dégager les similitudes et les différences de leurs demandes nationalistes. Pour ce faire, nous suivons la stratégie de recherche de similitudes (*most similar research design*). Cette stratégie nous assure que les cas à l'étude sont suffisamment semblables pour nous concentrer sur les différences qui les distinguent. Évidemment, aucun cas ne peut complètement se comparer à un autre, mais il importe ici de trouver des cas qui sont les plus semblables possible.

Le choix de Puerto Rico et de Terre-Neuve pour suivre cette stratégie de recherche est loin d'être intuitif, mais en examinant de plus près les similitudes, on peut mieux comprendre ce qui les unit. Les deux îles sont des nations au sein d'États fédéraux (États-Unis et Canada). En effet, dans les deux îles, une forte identification locale/géographique, etc. est présente, c'est-à-dire qu'une majorité de Puertoricains se définit telle quelle avant de dire qu'ils sont Américains⁶⁵ et qu'une majorité de Terre-

⁶⁴ Rappelons ici qu'à l'exemple de Jaime Lluch (2012, 2014) et de Montserrat Guibernau (2004), nous croyons que les nationalismes varient à travers un même mouvement, de même qu'à travers le temps, et qu'ils ne font pas que partie de la dichotomie indépendance/autonomie.

⁶⁵ Même si par rectitude, ne serait-ce que géographique, il serait certainement plus juste de dire Étatsuniens (en effet, les États-Unis n'englobent pas tout le continent américain), afin de ne pas être trop décalés face à la littérature existante (qui emploie ce terme), nous utiliserons le terme Américain et ses dérivés (qualificatifs). Cela étant dit, nous ne pouvons passer sous silence l'ethnocentrisme américain.

Neuviens en font tout autant. L'étude de l'identification nationale démontre que les Terre-Neuviens s'identifient davantage à leur province qu'à l'État canadien (Ryan Research Communications, 2003, p. 397; Statistique Canada, 2013b). Il en est de même pour Puerto Rico (Morris, 1995, p. 76; Duchesne-Winter, 2008). De plus, ces deux nations insulaires ont obtenu leur statut à la même époque (État associé pour Puerto Rico en 1952 et province pour Terre-Neuve en 1949). Les deux îles ont eu recours au vote populaire (référendum) pour approuver leur statut. Les deux îles font face à une émigration forte vers le continent. Chacune présente une culture distincte riche, avec ses propres traditions et symboles (drapeau, hymne national, chansons, etc.). Évidemment, il existe des différences notables au niveau de la superficie, de la population et en ce qui touche les questions linguistiques dans les deux îles, mais cela n'empêche pas la comparaison de demeurer pertinente. Il importe de détailler brièvement le parcours de chacune de ces îles afin de relever leurs points communs.

1.4.1 Le parcours puertoricain : de colonie espagnole à postcolonie américaine

L'histoire de Puerto Rico regorge de moments-clés qui méritent que l'on s'y attarde afin de bien saisir la réalité politique d'aujourd'hui. Lors de son deuxième voyage en Amérique en 1493, Christophe Colomb accosta sur l'île de Puerto Rico. L'île était alors habitée par les Taïnos, le peuple autochtone de l'île. Comme dans bien des cas, ceux-ci furent vite soumis à l'esclavage et moururent en grand nombre des maladies venues de l'Europe. Néanmoins, la culture taïno est demeurée, notamment à la faveur du métissage entre Espagnols et Taïnos. Ainsi, malgré la disparition de ce peuple, plusieurs Puertoricains s'identifient ethniquement comme Taïnos. Cela se répercute également dans la musique locale et la culture en général. Les Espagnols ont donc colonisé Puerto Rico et l'île est demeurée colonie espagnole jusqu'à la fin de la guerre hispano-américaine en 1898.

Avec la signature du Traité de Paris en 1898, plusieurs colonies espagnoles furent cédées aux États-Unis, dont Puerto Rico. Ainsi, après quatre siècles de domination espagnole, l'île passait sous la tutelle des États-Unis. Allait alors commencer une relation particulière, parfois ouverte, souvent tendue, entre les habitants de l'île et le gouvernement de Washington. Cela se traduisit par plusieurs lois et politiques importantes. En 1900, la loi Foraker établit un gouvernement civil (jusqu'alors, le gouvernement était militaire) à Puerto Rico. En 1917, la loi Jones accorde la citoyenneté américaine aux Puertoricains. En 1950, la *Public Law 600* permet à Puerto Rico de former son propre gouvernement avec sa propre constitution qui, à la différence de la loi Foraker (où il était nommé), sera voté et élu par le peuple puertoricain. Le statut qui a toujours cours à Puerto Rico émane donc d'un vote populaire en faveur de l'établissement d'une constitution et d'une assemblée propre à Puerto Rico. Il est à noter par contre que l'île demeurait (et demeure encore) assujettie à la loi territoriale de la constitution américaine. En 1952, après cinq décennies où le gouvernement américain a imposé sa structure gouvernementale, ses règles militaires et ses politiques, le Congrès américain approuve une constitution, écrite et votée par le peuple puertoricain, pour une autonomie locale.

En effet, avant cela, les Américains avaient tenté toutes sortes de pratiques afin d'intégrer, voire d'assimiler, les Puertoricains à la culture américaine. La plus controversée de ces mesures fut certainement la *Loi sur les langues officielles* de 1902 qui faisait de l'anglais la langue officielle de l'administration. Dès 1905, l'espagnol fut retiré comme langue d'enseignement dans les écoles. Cela a attiré bien des contestations, car l'espagnol était la langue d'usage sur l'île. Pour Manuel Maldonado-Denis, toutes ces pratiques, dont la plus apparente est la politique linguistique et celle de la réforme scolaire, incarnent en fait une forme d'assimilation culturelle, c'est-à-dire « le point culminant d'un processus par lequel la nationalité du pays occupé est détruite ou diluée, ou encore la culture du pays occupé est tellement

hybride qu'il est difficile de distinguer ce qui indigène de ce qui est étranger »⁶⁶ (Maldonado-Denis, 1972, p. 132). Depuis 1949, l'espagnol est redevenu la langue principale d'enseignement et l'anglais est offert comme langue seconde.

Le vote de la Résolution 1514 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1960 représente un autre événement capital. Cette résolution demandait à ce que les relations coloniales des États membres soient abolies le plus rapidement possible. Sous cette résolution, tout État associé, tel Puerto Rico, devait pouvoir tisser des liens diplomatiques avec des pays tiers. Sept ans plus tard, en 1967, avait lieu le premier plébiscite sur le statut politique de Puerto Rico. Par cette action et les résultats qui s'en suivirent (la majorité des Puertoricains optant pour conserver le statut d'*Estado Libre Asociado*), les États-Unis ne se sentaient plus obligés d'émettre un rapport sur la question puertoricaine concernant le statut politique de l'île, puisque celui-ci avait été discuté et voté librement par les Puertoricains eux-mêmes. Or, comme nous le verrons subséquemment, certains auteurs en science juridique (Leibowitz, 1989) s'opposent à une telle interprétation, et d'autres (Duany, 2002, 2007) ne se privent pas pour souligner le caractère postcolonial de Puerto Rico aujourd'hui. Ce plébiscite sera suivi par trois autres, soit en 1993, 1998 et 2012. Comme nous le verrons dans l'analyse de ces quatre plébiscites, plusieurs événements politiques et publics ont entre-temps secoué l'île.

Ce rapide survol historique permet d'explorer les relations complexes entre les États-Unis et Puerto Rico. D'une part, les Puertoricains ne peuvent pas voter aux élections présidentielles, d'autre part, ils ont la citoyenneté américaine. Les Puertoricains, s'ils

⁶⁶ « the culmination of the process by which the nationality of the occupied country is destroyed or dissolved, or by which the occupied country's culture is so hybridized that it becomes difficult to distinguish between what is indigenous and what is foreign ».

font leur service militaire, le font sous la bannière américaine, ils sont représentés à la Chambre des représentants par un commissaire résident élu pour quatre ans, mais ce dernier n'a pas droit de vote, devant se contenter d'un statut d'observateur. Enfin, les résidents de Puerto Rico sont sujets à la loi fédérale et bénéficient de l'aide fédérale, mais ils ne paient pas d'impôt fédéral.

1.4.2 Le parcours terre-neuvien : de Dominion britannique à province canadienne

Que Terre-Neuve ait résisté à se joindre à la Confédération⁶⁷ canadienne jusqu'en 1949 révèle de l'anomalie. Surtout si l'on considère que Terre-Neuve a participé à la Conférence de Québec de 1864 en y envoyant deux délégués. Or, les arrangements fiscaux du projet (con)fédéral, de même que le dessein d'un gouvernement central fort et de provinces disposant de peu de pouvoirs ont rendu les Terre-Neuviens sceptiques quant à leur adhésion à l'union canadienne. Ainsi, l'option de la Confédération a échoué à rallier un nombre suffisant d'appuis et un groupe anti-Confédération fut élu par le peuple lors des élections terre-neuviennes de 1869 (Penney, 1981, p. 12). Les initiatives poursuivant le projet d'union avec le Canada seront donc mises de côté pour les trente années suivantes. En 1894-95, une crise financière remet le projet fédéral à l'ordre du jour à Terre-Neuve. Comme préalable à son entrée dans la fédération, Terre-Neuve demande à ce que le Canada prenne en charge sa dette, demande qui lui sera alors refusée. Ainsi, à cause d'une méfiance sur les finances, les leaders politiques terre-neuviens ont opté contre la fédération une fois encore (Ibid.). Il faut souligner que depuis 1855, Terre-Neuve avait un gouvernement responsable. Qui plus est, à compter de 1907, Terre-Neuve obtint le

⁶⁷ Nous utilisons d'abord ici le mot « confédération » par souci de précision historique. Cela étant dit, il ne s'agit que d'une appellation, puisque le projet politique canadien fut, dès ses débuts, fédéral et en fait une fédération. Ainsi, tout au long de ce texte, les mots confédération et fédération, pour décrire la situation canadienne, seront utilisés de manière interchangeable.

statut de Dominion quasi autonome, au même titre que l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁶⁸.

Or, après la Première Guerre mondiale et le déclin de l'industrie des pêches pendant la crise financière mondiale qui s'en suivit, le Dominion était dans une situation financière des plus précaires. Incapable de payer les intérêts sur ses prêts, Terre-Neuve se tourne alors vers la Grande-Bretagne pour obtenir de l'aide. En réponse à sa demande, les Britanniques vont suspendre le gouvernement responsable et instaurer une Commission de gouvernement. La Commission était un gouvernement *de facto* non élu (les sept membres étant nommés par Londres). Elle gouvernera de 1934 à 1949. Deux référendums auront lieu à l'été 1948. Lors du premier, qui a eu lieu le 3 juin 1948, trois options étaient présentées aux électeurs terre-neuviens : la poursuite de la Commission de gouvernement, le gouvernement responsable ou la confédération avec le Canada. Une fois les votes comptabilisés, bien que l'option « gouvernement responsable » soit en tête (avec 44 % des votes), aucune des options n'obtient une majorité absolue. Ainsi, un second référendum a eu lieu le 22 juillet 1948. Les deux options ayant eu le plus grand nombre de votes lors du référendum de juin furent sur le bulletin de vote, soit la Confédération et le gouvernement responsable. Avec une marge de seulement 7000 votes, à 52 %, les Terre-Neuviens ont choisi de devenir la dixième province canadienne. Le tout sera officialisé le 31 mars 1949. Depuis, Terre-Neuve cherche encore sa place (Young, 2003) dans la fédération et a, à plusieurs occasions, comme nous le verrons plus loin, voulu manifester sa particularité nationale.

⁶⁸ Pour en savoir plus sur l'évolution du statut politique de Terre-Neuve, nous invitons le lecteur à consulter : Penney, 1981.

Comme en fait foi ce bref survol historique des deux îles, Terre-Neuve et Puerto Rico ont plus de points en commun que l'on pourrait le croire à première vue. Ces deux îles ont obtenu leur statut politique actuel à la même époque, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Ces statuts ont été votés et approuvés par voie référendaire. Les deux îles partagent ce sentiment d'être « étrangère » au gouvernement fédéral et au reste du pays. Toutes deux tentent, par divers moyens, de s'affirmer dans un monde globalisé et globalisant. Malgré des différences culturelles et linguistiques importantes, les deux îles demeurent, à notre avis, des sujets comparables. Nous sommes donc d'avis que leur comparaison peut enrichir notre manière de penser et de comprendre le développement du nationalisme en milieux insulaires.

Maintenant que nous avons présenté les deux études de cas et justifié leur comparaison, il importe de nous pencher davantage sur nos hypothèses de travail de même que sur la méthodologie qui sous-tendra cette thèse.

1.5 Variables et hypothèses de travail

La revue de littérature nous a permis de relever des lacunes dans les études du nationalisme insulaire, lacunes que nous essaierons de combler par notre contribution. Afin d'y arriver, il importe de bien identifier les variables à l'étude. Celles-ci identifiées, nous formulerons alors des hypothèses de travail.

1.5.1 Variable dépendante

La variable dépendante de cette recherche est la formulation de demandes nationalistes. À l'exemple de Lluch (2011, 2012, 2014), nous croyons que celles-ci

peuvent varier selon divers facteurs (économiques ou autres). De manière plus précise, par demandes nationalistes, nous entendons les demandes faites par les îles à l'État central afin d'en arriver à être en contrôle de leur destin (qui peut ou non être la volonté d'indépendance ou d'auto-détermination complète). Nous croyons, pour être cohérents avec la théorie de Brubaker (2004) à laquelle nous adhérons, que ces demandes peuvent fluctuer dans le temps, selon les enjeux, la conjoncture politique et économique et les acteurs impliqués. En d'autres mots, nous croyons que les demandes nationalistes sont une variable et non une constante et qu'une solution politique (ou une réponse à une demande nationaliste) ne signifie pas la fin de toute demande nationaliste. Ainsi, par « demandes nationalistes », nous entendons toute demande faite par communauté afin de paver la voie à son destin politique commun et ce, peu importe la forme politique qu'il puisse prendre (indépendance, association à l'État central, etc.).

De plus, nous classifions les demandes nationalistes à la lumière des sous-catégories présentées par Jaime Lluch (2011, 2012, 2014). Lluch divise sa typologie en trois grandes catégories : fédéraliste, autonomiste et indépendantiste, qui, comme nous venons de le mentionner, peuvent être elles-mêmes divisées selon des degrés divers de centralisation et décentralisation (voir : Lluch, 2014). L'influence de Michael Keating (2001) est perceptible chez Lluch. Keating rappelle que les demandes nationalistes requièrent, selon les cas, des formes spécifiques de reconnaissance et d'accommodement (2001, p. 2). Pour sa part, Lluch révèle que les demandes nationalistes de type indépendantiste sont celles émises lorsque l'État central est incapable d'accommoder la nation, alors que les demandes nationalistes de type autonomiste concernent justement l'accommodement et la reconnaissance de la différence offerts par l'État central. Les demandes nationalistes de type fédéraliste sont évoquées lorsque la nation croit que l'État central est capable de réciprocité, voire d'égalité (Lluch, 2014, p. 27). La typologie de Lluch montre que plusieurs

méthodes et types de demandes nationalistes peuvent arriver à la reconnaissance de la nation et que le but, de même que la réponse de l'État central, entraînera diverses formes de demandes nationalistes.

1.5.2 Variables indépendantes

Les variables indépendantes nous sont inspirées de notre revue des écrits sur l'îlément. En fait, l'îlément, que nous avons décidé de diviser en plusieurs dimensions afin de permettre son étude, constitue la variable indépendante de cette recherche. Il s'agit du facteur insulaire, et s'étudie sous les angles territorial, économique, politique et culturel. Aux fins de notre recherche, dans les chapitres qui suivent, chaque dimension, devenue une variable, sera traitée et définie en début de chapitre, afin de bien camper l'étude de celle-ci autant dans la théorie que dans les cas pratiques qui forment le cœur de cette thèse. Brièvement, nous pouvons tout de même d'ores et déjà affirmer que nous définissons la dimension territoriale autant en ce qui a trait à l'espace géographique (ici, l'île) qu'en termes de présence de l'État central et de taille de l'île. Nous verrons subséquemment les polémiques entourant chacune de ces définitions. En ce qui a trait à la variable économique, nous sommes intéressés ici autant aux statistiques économiques, qu'aux ressources naturelles et leur valeur marchande et qu'aux pouvoirs et compétences (*de facto* ou *de jure*) détenus par les îles en ce qui concerne le développement de ces dites ressources. Pour sa part, l'étude de la variable politique se fera en prenant en considération le système partisan, de même qu'en nous intéressant à divers moments contestataires (plébiscites et autres). Enfin, en suivant les écrits de Hobsbawm et Ranger (1983) de même que ceux de Michael Billig (1995) et Bernard Yack (2012), nous postulons que les symboles et traditions peuvent être inventés et sont, de manière routinière, signalés au peuple. C'est ainsi que nous étudierons la variable culturelle de l'îlément.

1.5.3 Hypothèses de travail

Notre revue de littérature nous a permis d'identifier nos variables et les lacunes des études autant sur le nationalisme insulaire que sur l'îlénité. En nous inspirant des travaux-clés de Baldacchino, Hepburn et Fazi sur l'îlénité et sur la notion d'identité nationale (découpée en plusieurs dimensions chez Guibernau et Hepburn), nous avons pu recouper les idées de ces auteurs et identifier les hypothèses de travail suivantes.

D'abord, l'hypothèse principale qui sous-tend l'ensemble de cette recherche est que l'îlénité est un facteur-clé induisant des variations dans le type et la force des demandes nationalistes.

Par ailleurs, plusieurs hypothèses secondaires découlent de nos variables et sont regroupées ainsi :

1) En ce qui a trait à la variable territoriale de l'îlénité :

a) Une île éloignée du pouvoir central ou dont l'État central n'y a qu'une faible présence (qu'elle soit institutionnelle, militaire ou autre) fera plus de demandes nationalistes;

b) Une île reliée par un pont ou un tunnel serait moins encline à faire des demandes nationalistes;

c) Une île de petite taille présentera un plus grand degré de groupalité et sera plus apte à faire des demandes nationalistes.

2) En ce qui concerne la dimension économique, nous avançons l'hypothèse secondaire suivante :

a) Une île qui possède des ressources naturelles primées, mais qui ne détient pas le pouvoir reconnu par l'État central sur leur exploitation, formulera davantage de demandes nationalistes.

3) La variable politique sera étudiée à la lumière des hypothèses suivantes :

a) À la suite de Fazi, nous postulons qu'une île ayant déjà connu l'indépendance fera preuve d'une plus grande spécificité nationale, voire ira même jusqu'à contester son statut en formulant des demandes nationalistes fortes (tendant vers les demandes nationalistes de type indépendantiste);

b) Dans le sillon des travaux d'Hepburn et de Fazi, nous sommes d'avis que la présence d'un système de partis territorialisé donnera plus d'ardeur aux demandes nationalistes;

c) Une île dont les pouvoirs sont limités par l'État central sera plus encline à protester afin de faire valoir sa spécificité. À l'inverse, une île détenant d'importants pouvoirs, soit en tirant profit d'un système fédéral asymétrique ou de tout autre arrangement politique fondé sur l'accommodement, ne demandera qu'à des moments sporadiques de faire reconnaître sa particularité par des demandes nationalistes bien ciblées.

4) En ce qui a trait à la dimension culturelle de l'iléité, notre hypothèse de travail est :

a) Les chefs de file (politiques ou autres) d'une île dont les symboles identitaires sont acceptés et reconnus par une majorité de la population auront plus de facilité à mettre en valeur les demandes nationalistes en faisant appel aux symboles nationaux.

1.6 Méthodologie

Afin de tester ces hypothèses, la méthodologie que nous avons employée est mixte, c'est-à-dire qu'elle est à la fois qualitative et quantitative. Notre corpus est composé de sources et études. Premièrement, nous avons consulté la littérature existante sur les deux nations à l'étude. S'il existe une littérature abondante sur Puerto Rico et sa relation avec les États-Unis, cela n'est pas vrai pour Terre-Neuve. On ne dénombre que quelques ouvrages qui s'intéressent particulièrement à cette province canadienne. Sean T. Cadigan (2009) en dresse un brillant portrait historique, mais effleure à peine la question nationale. Valerie A. Summers a pour sa part publié un ouvrage traitant de la question économique au lendemain du moratoire sur la morue (1994). Dans l'ouvrage collectif d'Alex Marland et Matthew Kerby (2014), on semble finalement s'intéresser à la politique et aux politiques terre-neuviennes. Notre thèse approfondira donc les recherches sur la politique terre-neuvienne. Bien que de nombreux ouvrages traitent de la politique puertoricaine (Barreto, 1998; Duany, 2002, 2007; Maldonado-Denis, 1972; Morris, 1995; Scarano, 2000 pour n'en nommer que quelques-uns), notre recherche permettra non seulement de faire une comparaison unique, mais apportera un regard différent et comparé sur la politique puertoricaine, de même que sur le nationalisme insulaire. En effet, les ouvrages offrant une telle comparaison sont inexistantes. Les questions de recherche soulevées sont pertinentes à l'utilisation de

comparaisons et le choix de s'arrêter sur ces deux îles⁶⁹ n'en demeure pas moins original et unique.

Deuxièmement, nous avons consulté les programmes des principaux partis politiques des îles à l'étude. En suivant la définition offerte par Bernard Manin, selon laquelle un programme électoral est un « programme détaillé de mesures qu'il [le parti] s'engageait à mettre en œuvre s'il accédait au pouvoir » (1996, p. 248), nous sommes d'avis que l'analyse de contenu des programmes politiques permet de mettre en relief le type de demandes nationalistes faites par un parti, ce qui est en lien direct avec nos hypothèses de travail. Afin de réaliser une telle analyse de contenu, nous stipulons que celle-ci incarne en soi une approche multidisciplinaire qui étudie à la fois le contexte et le contenu du discours en question (Paltridge, 2006). Ainsi, afin de saisir l'ensemble du discours nationaliste insulaire, il ne suffisait pas d'identifier des mots-clés, ce qui fut fait en un premier temps, il nous fallait aussi lire et voir le contexte (micro : syntaxique; et macro : politique) dans lequel l'utilisation de tel ou tel mot/expression fut faite. Nous avons donc procédé à cette analyse de contenu en deux temps.

D'une part, nous avons recueilli les programmes des trois principaux partis politiques dans chacune des îles à l'étude, et ce, pour le 21^e siècle. Nous avons choisi de limiter notre analyse de contenu à cette période, car nous nous intéressons particulièrement à l'expression nationaliste depuis le tournant des années 2000. Ainsi, nous avons étudié les programmes politiques des partis : libéral (PL), progressiste-conservateur (PC) et

⁶⁹ Nous sommes d'avis qu'un grand nombre d'îles pourront être comparées en suivant le modèle et les hypothèses proposés dans cette thèse. Une telle comparaison ne pourra qu'enrichir la littérature et le *N*, rendant l'affirmation des hypothèses encore plus forte. Cela pourra faire l'objet de travaux futurs.

néo-démocrate (NPD) de Terre-Neuve entre 1999⁷⁰ et 2011 d'une part; et, d'autre part, celui du Partido Popular Democrático (PPD), du Partido Nuevo Progresista (PNP) et du Partido Independentista Puertorriqueño (PIP) entre 2000 et 2012 pour Puerto Rico. Mettre la main sur ces documents ne s'est pas fait sans embûches. Bien que les nouvelles technologies semblent à notre portée et qu'il fut facile, grâce au projet de POLTEXT⁷¹ qui met en ligne divers documents (discours du trône, programmes des partis politiques) sur la politique canadienne à la disposition des chercheurs et des citoyens, les programmes des partis puertoricains furent plus compliqués à trouver; certains étaient disponibles en ligne, d'autres aux archives nationales, d'autres dans les bibliothèques, d'autres encore (mais pas tous!) dans les archives des sièges sociaux des partis. Une fois les documents rassemblés, nous avons fait une recherche par mots-clés, après avoir identifié les mots ou expressions que nous croyons utiles aux fins de notre recherche. La liste de ces mots-clés se retrouve en ANNEXE A. Cette recherche nous a permis d'identifier la fréquence d'utilisation de ces mots que nous avons compilée dans divers tableaux, un par parti.

Dans un deuxième temps, nous avons procédé à une lecture systématique de tous les programmes afin de saisir le contexte dans lequel étaient utilisés les mots précédemment identifiés. Cette lecture nous a permis d'identifier les instances où des répétitions de certains mots ou phrases se faisaient de manière à réitérer et ancrer un message spécifique auprès de l'électorat ou encore des instances où l'usage de certains mots (voir le chapitre 3) n'était pas fait dans le sens que nous lui prêtions.

⁷⁰ Le choix d'inclure dans l'analyse de contenu les programmes des partis à l'élection de 1999 est justifié par le fait que tous les partis ont les yeux tournés vers l'an 2000 dans leur programme. Cette analyse permettait également d'avoir une égalité d'années analysées à Terre-Neuve et Puerto Rico (soit quatre élections).

⁷¹ Pour un accès à ces diverses ressources, voir : www.poltext.org

Une simple recherche par mots-clés n'aurait pas pu nous permettre une analyse aussi exhaustive. Lors de cette deuxième étape, nous avons pu rajuster les données trouvées à la première étape et nous avons ensuite calculé la fréquence relative de l'utilisation des mots-clés, soit la fréquence d'un mot divisée par le nombre de mots du programme de parti. Celle-ci s'avérait nécessaire étant donné la longueur inégale des différents programmes, certains d'une dizaine de pages, d'autres faisant plus de 300 pages; certains imprimés sous forme d'un pamphlet, d'autres sur du papier en format lettre. L'analyse s'est donc faite à la fois de manière qualitative et quantitative.

Enfin, nous avons procédé à des entrevues semi-dirigées avec des chefs de file politiques et sociaux des deux îles à l'étude afin de mieux comprendre les demandes nationalistes qui les animent, la manière dont ils les ordonnent et le lien entre îlétité et nationalisme. Avant de procéder à nos entrevues, nous avons dressé une liste des intervenants que nous voudrions interviewer. Suivant la thèse présentée par Billig (1995), selon laquelle la nation est signalée quotidiennement par les médias et les politiciens, nous avons inclus dans notre liste des politiciens et des journalistes. Qui plus est, en suivant la typologie dressée par Lluch (2011, 2012, 2014) – qui s'intéresse aux motivations des leaders de mouvements nationalistes et aux facteurs militant en faveur du choix de leurs orientations en faveur (ou non) de la souveraineté –, nous avons cru bon d'inclure des politiciens (élus ou non) à notre liste, mais également des spécialistes de la politique puertoricaine et terre-neuvienne qui s'intéressent à ces dynamiques. Pour chaque étude de cas, nous avons contacté, tout parti confondu⁷², des élus siégeant au sein du gouvernement au moment de la

⁷² Dans le cas de Puerto Rico, nous avons également contacté des représentants du conseil exécutif des partis suivants qui ne comptent aucun élu : Partido Puertorriqueños por Puerto Rico (PPR), Movimiento Unión Soberanista (MUS), Partido del Pueblo Trabajador (PPT).

recherche sur le terrain, étalée de février à octobre 2014, des professeurs et spécialistes en politique et des journalistes des médias locaux couvrant ces aspects⁷³.

À la suite d'un premier envoi par courrier électronique (voir APPENDICE A), nous avons obtenu un faible taux de réponse. Du côté terre-neuvien, une dizaine de personnes ont répondu favorablement à notre demande, soit la moitié de nos répondants (20 au total pour Terre-Neuve). Par contre, seulement cinq personnes ont répondu à notre appel lancé électroniquement à Puerto Rico et chacune d'entre elles nous a demandé de l'appeler pour discuter un peu plus du projet de recherche et, possiblement, du point de rencontre. Comme Nancy Morris (1995) le signalait déjà, il est très facile de mener une recherche sur le terrain à Puerto Rico, il suffit d'y être physiquement et d'avoir un réseau de contacts. Cette démarche s'est avérée fort heureuse et c'est, d'une entrevue à l'autre, que nous avons pu rencontrer des personnes de tout horizon à Puerto Rico, pour un total de 22 répondants. Dans le cas terre-neuvien, sept (7) entrevues ont eu lieu en personne, les 13 autres se sont faites via Skype. Dans le cas puertoricain, une seule entrevue a eu lieu par Skype. Nous aurions très bien pu arrêter nos entrevues après une douzaine, puisque nous y avons atteint notre point de saturation, c'est-à-dire, le point où rien de nouveau n'est amené par les entrevues, le « codage » étant déjà tout fait (voir : Guest *et al.*, 2006 sur le point de saturation en méthode qualitative lors de la collecte de données par entrevue). Or, comme nos répondants avaient accepté notre invitation, nous avons jugé à propos de faire toutes les entrevues auxquelles les gens avaient répondu de

⁷³ Pour Terre-Neuve, nous avons contacté les journalistes qui couvrent la politique gouvernementale/locale dans les médias écrits du *The Telegram*, *The Independent*, dans les médias télévisuels de CBC et de NTV, dans les médias radiophoniques de CBC et de VOXM. À Puerto Rico, nous avons contacté les journalistes couvrant la politique gouvernementale/locale dans les médias écrits du *El Nuevo Dia*, du *El Vocero*, du *Primera Hora* et du *Claridad*, dans les médias télévisuels (Telemundo) de même que la *Radio Universidad*, *Radio Isla* et la *WAPA radio* dans les médias radiophoniques.

manière affirmative. Cela nous permet de rapporter, dans cette thèse, les propos de plusieurs intervenants.

Notre collecte de données pour ces entretiens se déroulait en deux temps. D'abord, les entrevues étaient semi-dirigées et formées de questions ouvertes (voir APPENDICE B). Bien que nous n'ayons formulé que huit (8) questions, nous avons pris la décision de ne pas nous laisser limiter par elles et de laisser l'interviewé parler librement. Notre première question (au sujet des raisons ayant motivé l'intérêt de l'interviewé pour la politique) a amené des réponses très larges qui couvraient parfois certaines autres questions de notre grille d'entrevue tout en nous amenant occasionnellement à poser des questions auxquelles nous n'avions pas initialement pensé. Une fois l'entrevue terminée – et ceci constitue la deuxième partie de notre collecte de données quantitatives –, nous demandions aux répondants de compléter un court sondage (voir APPENDICE C) afin de collecter des données sociodémographiques et des données sur l'identification nationale.

Les entrevues ont duré en moyenne 45 minutes, certaines étaient plus courtes (25 minutes), d'autres très longues (s'échelonnant sur plusieurs rencontres de deux heures)⁷⁴. Les entrevues à Puerto Rico ont eu lieu entre le 1er février 2014 et le 22 mars 2014, tandis que les entrevues pour Terre-Neuve se sont échelonnées du 28 mai 2014 au 8 octobre 2014. Dans le cas de Puerto Rico, toutes les entrevues se sont faites en espagnol, la langue de préférence des répondants, même si la plupart parlaient bien anglais. De leur côté, tous les répondants terre-neuviens ont répondu à nos questions en anglais. Les citations de ces entrevues sont donc une traduction libre de l'espagnol ou de l'anglais vers le français, le cas échéant. Tous les répondants ont accepté de

⁷⁴ Dans le cas de quatre interviewés puertoricains, nous avons récolté pas moins de six heures de matériel pertinent pour cette thèse et pour des travaux futurs.

répondre à la grande majorité des questions (certains ont refusé ou n'ont rien inscrit à certaines questions de notre questionnaire), et ce, même s'ils n'y étaient pas obligés en vertu de la certification éthique qui nous liait. Cette même certification éthique nous obligeait à l'anonymat, et ce, même si un grand nombre de répondants se sentaient tout à fait à l'aise d'être cités par leur nom. Notre collecte de données est toutefois restée anonyme. Nous référons ici chacun des répondants cités par des prénoms suivis d'un astérisque (par exemple : Valérie*) afin de respecter l'anonymat de tout un chacun. L'attribution de ces prénoms s'est faite au hasard, en utilisant la liste des prénoms de naissance les plus populaires à Puerto Rico fournie par l'Administration de la sécurité sociale (US Social Security Administration, 2010) et la liste des prénoms canadiens les plus populaires par province (Baby Names, 2005) pour Terre-Neuve.

Enfin, comme nous le verrons aux chapitres 2 et 5, nous sommes d'avis que l'utilisation quantitative de nos données d'entrevue doit être faite avec précaution. Néanmoins, étant donné que celles-ci correspondent aux résultats de plus vastes enquêtes et études, nous avons cru bon de les incorporer et les analyser, puisque, non seulement enrichissent-elles l'argumentaire, mais elles permettent aussi de remettre certains pans en question et d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion, ce que tout travail de recherche, à notre avis, devrait faire.

CHAPITRE 2

LA DIMENSION TERRITORIALE DE L'ÎLÉITÉ : L'ÎLE AU-DELÀ DU LIEU GÉOGRAPHIQUE

Notre thèse se penche sur l'îléité. Afin de rendre ce concept tangible, nous avons découpé celui-ci en quatre dimensions qui représentent chacune une variable. Ainsi, le défi théorique auquel nous sommes mesurés nous amène non seulement à lier îléité et nationalisme, mais il nous permet également de faire une analyse transversale des îles à l'étude. Dans ce chapitre, la dimension territoriale de l'îléité sera étudiée en nous basant sur les trois hypothèses identifiées précédemment, soit : 1) une île éloignée du pouvoir central ou dont l'État central n'y a qu'une faible présence (qu'elle soit institutionnelle, militaire ou autre) fera davantage de demandes nationalistes; 2) une île reliée par un pont ou un tunnel serait moins encline à faire des demandes nationalistes; 3) une île de petite taille présentera un plus grand degré de groupalité et sera plus apte à faire valoir des demandes nationalistes.⁷⁵

Ces trois hypothèses nous amènent à diviser le présent chapitre en trois sections où les deux études de cas y seront respectivement discutées et comparées.

2.1 Présence et distance de l'État central

2.1.1 La distance de l'île : entre les kilomètres et la présence de l'État central

La première de nos hypothèses nous permet de nous pencher sur deux facteurs importants, d'une part, la distance géographique d'une île et, d'autre part, la présence

⁷⁵ Comme nous l'avons mentionné en introduction, notre étude porte sur deux cas. La validité des hypothèses pourrait paraître ici faible. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il s'agit ici d'un premier pas pour d'autres recherches futures qui enrichiront le modèle et les hypothèses proposés.

de l'État central sur l'île. Repassons d'abord les assises théoriques de la problématique entourant la distance de l'île avec l'État.

André Fazi, rappelons-le, affirme qu'un des critères découlant de ses hypothèses de travail sur l'autonomie insulaire est

[...] de nature géographique. Il s'agit d'analyser la distance de l'île avec le continent. L'hypothèse est que, autant pour l'État central que pour le territoire insulaire, l'unité territoriale sur laquelle s'appuie l'État-nation est moins forte si le territoire est très éloigné⁷⁶ (2012, p. 149).

Fazi construit une échelle graduée de 1 à 3 pour quantifier la distance de l'île d'avec l'État central. Une cote de 1 signifie que l'île est proche, soit à moins de 300 km, une note de 2 correspond à une distance éloignée (de 300 à 3000 km); et finalement, une classification de 3 signifie que la distance est très éloignée (plus de 3000 km). Bien qu'utile, cette classification comporte un certain nombre de problèmes. D'abord, le choix des mesures de distance nous paraît arbitraire. Pourquoi 300 km? Pourquoi pas 500 km ou 1000 km? De plus, comme l'admet lui-même Fazi (communication personnelle, 14 octobre 2014), la distance peut varier considérablement si l'on prend la distance entre la capitale nationale et la capitale régionale ou encore si l'on considère la plus courte distance maritime entre l'île et la côte de son État de rattachement (Fazi, 2012, p. 149). Or, Fazi ne nous explique pas sur lequel de ces deux critères il s'est basé pour faire sa classification. Si nous prenons l'échelle de Fazi (en omettant l'arbitraire du choix des distances), nous obtenons les résultats suivants pour les deux îles à l'étude (voir tableau 2.1).

⁷⁶ « [...] geographical, namely distance from the mainland. The hypothesis is that, from the point of view of the state as well as from the point of view of its territory, the unity requirement, which is basic to nation-states, is much less powerful when the territory is far away. »

Tableau 2.1 — Distance des îles avec l'État central

Île	Distance	Distance la plus courte entre l'île et le continent (à vol d'oiseau, en km)	Distance entre les capitales nationale et régionale (à vol d'oiseau, en km)
Puerto Rico		1520	2540
Terre-Neuve		18	1875

Selon le critère retenu, Terre-Neuve recevrait la cote de 1 (très près du continent) ou de 2 (assez éloignée de la capitale nationale). La cote de Puerto Rico demeurerait la même, soit 2, assez éloignée, bien qu'une différence de plus de 1000 km existe entre les deux unités de mesure, ce qui remet, une fois encore, en question les lignes de démarcation arbitraires utilisées par Fazi.

Les écrits d'Eve Hepburn ne sont guère plus éclairants à ce sujet. Tout comme Fazi, cette auteure émet l'hypothèse que « plus une région est proche géographiquement du continent et/ou des centres de pouvoir de l'État central, plus les demandes autonomistes de cette région seront faibles »⁷⁷ (2012, p. 130). Qui plus est l'utilisation du « et/ou » laisse supposer que l'auteure n'a pas fait le choix d'un critère, qui est alors laissé à la discrétion du chercheur ou encore que les deux critères peuvent (ou non) avoir un effet. Bref, la distance, en termes purement géographiques, ne nous semble pas être nécessairement une bonne avenue pour comprendre l'éloignement de l'île face au continent. Nous persistons tout de même à croire que cette distance a un effet, mais qu'il est difficilement mesurable. De plus, comme nous le rappelle avec justesse Ronald Fernandez en parlant de l'histoire coloniale de Puerto Rico, ce n'est pas tant la distance qui a de l'importance, mais plutôt la position stratégique de l'île. Ainsi le vif intérêt de l'Espagne pour Puerto Rico s'est estompé

⁷⁷ « The greater the geographical proximity of the region to the mainland and/or its centres of power, the lower degree of autonomy demanded by the region. »

« [...] une fois que les Indiens et les esclaves sont sortis des mines d'or les mains vides [...] »⁷⁸ (Fernandez, 1992, p. 28), néanmoins l'île demeure, encore aujourd'hui, au centre d'une route commerciale navigable et demeure donc importante dans la joute géopolitique de la région. D'autres éléments sont donc à considérer, telle la situation stratégique, commerciale ou militaire de l'île du point de vue de l'État. C'est cette présence de l'État central vers laquelle nous nous tournons dès à présent.

Hepburn souligne qu'une des motivations des îles à entretenir des liens avec l'État central (sans réclamer l'indépendance) est de nature politique. Comme nous l'avons relevé au premier chapitre, l'auteur dit que les îles faisant partie d'une fédération peuvent bénéficier de certains avantages : un système fédéral leur permet d'obtenir plus de pouvoirs et de leviers administratifs tout en disposant de la protection d'une politique plus large. La littérature sur le fédéralisme va en ce sens. Comme nous le rappelle Kenneth McRoberts, « [u]n régime qui permet aux nations internes d'obtenir plus d'autonomie est, évidemment, le fédéralisme. Dans un régime fédéral, les balises de l'autonomie sont spécifiées et garanties par une constitution, réservant certaines fonctions à l'usage exclusif des unités formant la fédération »⁷⁹ (2003, p. vii). Nous verrons subséquemment que cette vision du fédéralisme correspond à un type en particulier, mais avant, passons en revue les principales définitions du fédéralisme.

Un examen sur l'essence du fédéralisme ne peut passer sous silence l'incontournable contribution de William H. Riker (1964). Pour Riker, le fédéralisme se définit comme

⁷⁸ « [...] as soon as Indians and slaves came out of the gold mines empty handed [...] »

⁷⁹ « A scheme that could provide internal nations with genuine autonomy is, of course, federalism. Under federalism, the terms of autonomy are specified and guaranteed within a constitution, reserving certain functions for the exclusive use of the units that compose the federation. »

un système politique présentant une hiérarchie de gouvernements, c'est-à-dire qu'il y a (au moins)

1) deux niveaux de gouvernements qui dirigent le même territoire et le même peuple, 2) chaque niveau a au moins un domaine d'action où il est autonome, et 3) il y a certaines garanties (ne serait-ce que par une simple mention dans la constitution) de l'autonomie de chaque gouvernement dans sa propre sphère [d'attribution]⁸⁰ (Ibid., p. 11).

Barry Weingast nous rappelle que, dans cette conception du fédéralisme, « [...] la constitution est l'élément central majeur qui coordonne et régit les citoyens dans leur choix stratégique afin de réagir en concert et de surveiller les actions de l'État »⁸¹ (1995, p. 15). Il n'en est cependant pas ainsi dans tous les cas et dans tous les États fédéraux.

Cette conception hiérarchisée du fédéralisme a donc été remise en question par bon nombre d'auteurs. Alain-G. Gagnon nous rappelle que

le fédéralisme n'a pas besoin d'être impérialiste, hiérarchique ou autoritaire. Le fédéralisme peut aussi institutionnaliser des relations de pouvoir égales et respectueuses entre les communautés nationales et qui permettent aux acteurs de se concentrer sur des relations non dominantes entre les différents ordres de gouvernement. Le fédéralisme permet également de penser à la souveraineté comme partagée entre deux ordres de gouvernement sans une hiérarchie imposée du dessus⁸² (2012, p. 56).

⁸⁰ « 1) two levels of government rule the same land and people, (2) each level has at least one area of action in which it is autonomous, and (3) there is some guarantee (even though merely a statement in the constitution) of the autonomy of each government in its own sphere. »

⁸¹ « [...] a constitution serves as a coordinating device, helping citizens to coordinate their strategy choices so that they can react in concert and police state behavior. »

⁸² « Federalism does not have to be imperialistic, hierarchical or authoritarian. Federalism can also institutionalize equal, respectful power relationships among national communities, and enable

En ce sens, Gagnon met de l'avant une lecture multinationale du fédéralisme (2010, 2012; Seymour et Gagnon, 2012) qui présuppose un partenariat égal entre les nations constituantes et ce, afin de mieux gérer la diversité au sein des États dits fédéraux. En fait, Gagnon est l'instigateur du courant qui a étendu le terme « fédéral » afin d'élargir la catégorie des relations politiques entre communautés, des relations politiques qui peuvent contenir des éléments d'autonomie et de partage des pouvoirs. Gagnon et Ronald L. Watts vont dans le même sens. En effet, ce dernier précise que

bien que le terme « fédéral », tel qu'utilisé par les politologues, soit formellement basé sur une définition assez stricte et précise dérivée du modèle américain en tant que première fédération moderne, on reconnaît de plus en plus qu'il existe un large éventail de solutions dites « fédérales », combinant l'autonomie et le partenariat⁸³ (2009, p. 28).

Watts énumère l'éventail des combinaisons possibles prenant le nom « [...] d'unions, d'unions constitutionnellement décentralisées, de fédérations, de confédérations, de "fédéracies", d'états associés, de condominiums, de ligues et d'agences intergouvernementales fonctionnelles »⁸⁴ (Ibid.), soulignant au passage que des formes hybrides dérivant de ces combinaisons peuvent être créées. Bref, les arrangements fédéraux pratiques sont plus que variés.

stakeholders to focus on non-dominance relations among different orders of government. Federalism also makes it possible to think about sovereignty as shared between two orders of government without a hierarchy being imposed from above. »

⁸³ « While formerly the term 'federal', as used by political scientists, was based on a fairly strict and precise definition derived from the model of the United States of America as the first modern federation, now there is a growing recognition that there is a wide range of federal solutions embodying the combination of self-rule and shared rule. »

⁸⁴ « [...] unions, federations, confederations, federacies, associated states, condominiums, leagues and intergovernmental functional agencies. »

Qu'en est-il des arrangements qui régissent les relations entre Puerto Rico et les États-Unis ainsi qu'entre Terre-Neuve et le Canada? L'analyse de Watts est éclairante sur cette question. Selon les formes précédemment identifiées, le type d'arrangement fédéral entre Terre-Neuve et le Canada prend la forme d'une fédération. Dans une fédération, nous rappelle Watts, il y a

des unités constituantes fortes et un gouvernement central fort et chaque gouvernement a des pouvoirs délégués par le peuple par une constitution, chaque gouvernement a le pouvoir d'exercer directement sur les citoyens des pouvoirs de nature législative, administrative et de taxation et chaque gouvernement est directement élu par les citoyens⁸⁵ (2009, p. 29).

De ceci découlent de multiples avantages. Comme la fédération se veut une forme de partenariat politique, il y a donc une notion (quoique relative) de partage des pouvoirs. De plus, comme les institutions fédérales dans ce type d'arrangement sont basées sur l'élection directe des citoyens, ceux-ci ont donc voix au chapitre à tous les niveaux. Le partage des pouvoirs est protégé par une constitution qui n'est pas amendable unilatéralement par le gouvernement central, ce qui permet une protection du partage des compétences. Évidemment, il y a un revers à cette médaille et parmi les inconvénients des fédérations, Watts note « la tendance à la complexité constitutionnelle, au légalisme et à la rigidité »⁸⁶ institutionnelle (Ibid., p. 30). Les controverses et débats ayant mené aux défunts Accords du lac Meech et de Charlottetown sont la preuve qu'« ouvrir la Constitution » est une tâche complexe.

⁸⁵ « [...] combining strong constituent units and a strong general government, each government possessing sovereign powers delegated to it by the people through a constitution, each government empowered to deal directly with the citizens in the exercise of its legislative, administrative and taxing powers, and each government elected directly by its citizens. »

⁸⁶ « [...] their tendency to constitutional complexity, legalism and rigidity. »

Pour sa part, Puerto Rico est décrite comme une « fédéracie », terme que l'on doit à Daniel J. Elazar (1995). Ce type de fédéralisme est présent lorsqu'existent des relations asymétriques entre l'État et l'une des unités (par rapport à la relation entre ce même État et les autres entités territoriales le constituant). Comme le fait remarquer Watts, souvent les entités « [...] conservent un certain degré d'autonomie et un rôle minimal dans le gouvernement fédéral [ainsi] leur relation ne peut être dissoute que par un accord mutuel »⁸⁷ (2009, p. 31). Ce type de relation permet certes aux entités d'avoir une grande autonomie, mais au détriment d'un mot à dire sur les politiques et les décisions de l'État fédéral (ce qu'une entité pleinement constituante a le pouvoir de faire dans une fédération). En fait, les fédéracies n'ont souvent qu'un pouvoir limité dans les politiques de l'État fédéral.

Bien que cette typologie englobe un grand nombre de relations fédérales, elle fut, dans le cas puertoricain, remise en question entre autres par Jaime Lluch (2011). En effet, ce dernier montre, à travers quatre arguments que nous détaillerons ici, que Puerto Rico ne fait pas partie d'un système fédéral. Pour Lluch, Puerto Rico possède une autonomie non fédérale et ce, pour les raisons suivantes :

1) D'abord, à « Puerto Rico la distribution formelle de l'autorité législative et exécutive entre les deux niveaux de gouvernement n'est pas constitutionnalisée »⁸⁸ (Lluch, 2011, p. 6). En effet, lorsque nous examinons plus en détail les origines du statut politique de Puerto Rico, nous constatons – sur le plan constitutionnel – qu'il s'agit bien d'un territoire non incorporé aux États-Unis. La constitution américaine

⁸⁷ « [...] retain considerable autonomy, and have a minimal role in the government of the larger, and the relationship can be dissolved only by mutual agreement [...] »

⁸⁸ « [...] Puerto Rico the formal distribution of legislative and executive authority between the two levels of government is not constitutionally entrenched. »

prévoit bien une distinction entre « États » et « territoires », mais la catégorie « territoire non incorporé » a été définie par la Cour suprême des États-Unis lors des tristement célèbres *cas insulaires* (à compter de 1901). À cette occasion, la Cour suprême a clairement statué que « Puerto Rico appartenait aux États-Unis, mais personne n'a dit qu'il en faisait partie »⁸⁹ (Fernandez, 1992, p. 92). Cette distinction est importante : car appartenir sans faire partie a des conséquences importantes pour cette île des Caraïbes. Les *cas insulaires* font suite à la guerre hispano-américaine et le Traité de Paris de 1898 cédant Puerto Rico aux États-Unis (comme compensation financière). Des débats entre juristes débutent alors sur le statut des nouvelles possessions américaines. Comme le souligne Arnold H. Leibowitz, le juge White (ayant rendu un jugement sur cette question) « en est arrivé à la conclusion que le Traité de Paris, en vertu duquel Puerto Rico était acquis par les États-Unis, ne fournissait pas de réponse au sujet de l'incorporation et qu'il revenait donc au Congrès de décider du statut de Puerto Rico »⁹⁰ (1989, p. 23). La décision de la Cour suprême de créer le statut de territoire non incorporé – et cette « [...] anomalie constitutionnelle »⁹¹ (Peralta, 2014) – est due à la définition offerte par des juristes écrivant dans le *Harvard Law Review* à la fin du 19^e siècle : « Lowell a publié [en 1899] un article intitulé *The Status of our new Possessions: A Third View* qui a persuadé la Cour suprême d'inventer le territoire non-incorporé »⁹² (Lopez, 2014). Cette nouvelle catégorie de territoire a été mise de l'avant par les États-Unis,

⁸⁹« Puerto Rico belonged to the United States. Nobody ever said it was part of the United States. »

⁹⁰« He [Justice White] concluded that the Treaty of Paris pursuant to which Puerto Rico was acquired by the United States, did not provide for incorporation but left Congress to decide Puerto Rico's status. »

⁹¹« [...] constitutional anomaly [...] »

⁹²« Lowell published his infamous article entitled *The Status of Our New Possessions: A Third View*, which persuaded the Supreme Court to invent the unincorporated territory. »

avancent certains spécialistes, afin que la Constitution américaine soit au service du colonialisme (voir, entre autres : Berríos Martínez, 1977, 1997; Fernandez, 1992; Lluch, 2013; Ramos, 2014). Ainsi, « l'article IV, section 3, clause 2 [de la Constitution américaine], stipule clairement que le Congrès a les pouvoirs absolus (pleins pouvoirs) sur les territoires qui ne sont pas des États, comme Puerto Rico »⁹³ (Rezvani, 2007, p. 118). En conséquence, par le truchement de multiples lois et statuts que nous détaillerons ultérieurement, les Puertoricains sont devenus citoyens américains et ont voté pour leur propre constitution et leur statut politique actuel : l'*Estado Libre Asociado* (ELA) qui a « été de manière habile traduit en anglais par "Commonwealth" »⁹⁴ (Lluch, 2011, p. 7). Ce statut fut établi en 1952 et ratifié par le Congrès américain.

En fait, bien que la constitution puertoricaine et le statut d'ELA aient été soumis au vote populaire, il n'en demeure pas moins, comme Lluch l'explique, que c'est le Congrès américain et non les Puertoricains qui a l'ultime pouvoir sur le territoire insulaire (Ibid., p. 6-7). En fait, dès 1954, Juan J. Juarbe avait bien saisi les conséquences d'un tel statut. « D'insister et d'affirmer que Puerto Rico a consenti de vivre sous un statut colonial donne au pouvoir du Nord une nouvelle doctrine en droit international : le colonialisme par consentement »⁹⁵ (Juarbe, 2006 [1954], p. 39). L'ELA, sous la justification que le statut a été soumis au vote du peuple, a permis aux États-Unis en 1953 d'enlever Puerto Rico de la liste des territoires non autonomes des Nations unies. Bien que le comité de décolonisation de l'ONU adresse depuis 1978

⁹³« Article IV, Section 3, clause 2, by contrast, makes it clear that Congress has absolute power (plenary power) over nonstate territories, such as Puerto Rico [...] »

⁹⁴« [...] artfully translated into English as "Commonwealth." »

⁹⁵« Insiste en afirmar que Puerto Rico ha consentido en vivir bajo ese estado de coloniaje, enunciando el Poder del Norte una nueva doctrina en derecho internacional: el colonialismo por consentimiento. »

des blâmes aux États-Unis au sujet du traitement réservé à Puerto Rico, rien n'a changé (Perusse, 1987, p. xi).

2) De cette première raison pour expliquer l'autonomie non fédérale de Puerto Rico en découle une deuxième. Pour Lluch, Puerto Rico est non seulement subordonnée dans ses relations de pouvoir aux États-Unis, mais « le pouvoir de mettre fin ou de modifier la relation Puerto Rico-États-Unis est entre les mains du Congrès américain »⁹⁶ (2011, p. 7). Ainsi, puisque les Puertoricains n'ont pas le pouvoir de modifier leur propre statut (et ce, comme nous le verrons au Chapitre 3, malgré plusieurs plébiscites demandant une modification dudit statut), Puerto Rico ne peut être considérée comme entretenant une relation de type fédéral.

3) Contrairement à Elazar (1995) ou Watts (2009) et leur définition de fédéracie, Lluch soutient qu'un territoire ne peut être considéré comme fédéral s'il n'a que peu ou pas d'influence sur les institutions décisionnelles du centre :

En vertu de l'ELA, Puerto Rico a un degré de gouvernement autonome et des institutions gouvernementales locales qui sont similaires à celles des États américains. Puerto Rico a aussi une autonomie fiscale et les revenus reçus de sources puertoricaines ne sont pas soumis à l'impôt fédéral. Néanmoins, la plupart des lois fédérales s'appliquent, mais Puerto Rico n'a pas de représentation efficace au Congrès, sauf un représentant symbolique qui n'a pas droit de vote. De plus, les résidents de Puerto Rico ne votent pas pour former l'exécutif fédéral américain⁹⁷ (Lluch, 2011, p. 7-8).

⁹⁶ « The power to terminate or modify the Puerto-Rico-USA relationship rests squarely on the U.S. Congress. »

⁹⁷ « Under the ELA, Puerto Rico has a degree of self-government, with local government institutions that are similar to the ones in the U.S. states. Puerto Rico enjoys fiscal autonomy, and income received from sources in Puerto Rico is not subject to federal personal income taxation. However, most federal laws apply, but Puerto Rico has no effective representation in Congress, except for a token

Ainsi, n'ayant pas de droit de vote aux élections présidentielles et n'ayant pas de représentation digne de ce nom au Congrès, Puerto Rico ne peut être considérée comme un territoire fédéral.

4) Enfin, le quatrième motif permettant d'affirmer que Puerto Rico dispose d'une autonomie de type non fédéral repose sur le fait que « [...] les deux ordres de gouvernement sont si inégaux que l'élément "d'autonomie" de la relation prend la forme institutionnelle d'un statut spécial qui ne fait pas partie de l'appareil institutionnel de l'État central »⁹⁸ (Ibid., p. 8). Pour Lluch, il ne fait aucun doute que Puerto Rico se retrouve dans une situation où elle est totalement subordonnée à l'État central; son statut est une anomalie autant dans l'histoire américaine que dans le fonctionnement des États fédéraux occidentaux.

Les arguments offerts par Lluch pour le cas puertoricain sont convaincants et s'apparentent à la notion normative qui sous-tend la définition classique du fédéralisme (au moins deux niveaux de gouvernement aux pouvoirs définis). Qui plus est, les liens, qu'ils soient de type fédéral ou non, ne sont pas toujours établis de manière égalitaire. En effet, comme le rappelle Hepburn, les gouvernements d'États souverains doivent établir des arrangements d'autonomie afin de conserver un contrôle sur les îles pour des raisons économiques ou de sécurité (Hepburn, 2012, p. 125). C'est ce contrôle, qui s'apparente à un élément de « distance », qui nous intéresse et vers lequel nous nous tournerons.

representative that has no right to vote there. Nor do the residents of Puerto Rico vote for the U.S. federal executive. »

⁹⁸« [...] the two orders of government that have been set up are so unequal that the element of "self rule" in the relationship gives the autonomy a special status arrangement that is not part of the core institutional apparatus of the central state. »

2.1.2 Terre-Neuve-Canada : entre servilité et blâmes

Depuis son entrée dans la Confédération canadienne, les interactions entre Terre-Neuve et le Canada s'apparentent parfois à une relation parent-enfant, mais plus souvent d'adolescent ou de jeune adulte réclamant sa liberté du parent. Il en résulte une tension entre la bienveillance, l'indigence (en termes de paiements de transferts fédéraux et d'aide régionale) et les reproches face à Ottawa. Donald J. Savoie résume la situation ainsi :

En fait, les provinces dont la croissance est lente ont traditionnellement été en faveur d'un rôle fort pour le gouvernement central ou fédéral. [...] Paradoxalement cependant, un bon nombre de Canadiens résidant dans la région Atlantique [formé par le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve] croit qu'une des raisons importantes, sinon la plus importante, expliquant leur retard économique est justement les politiques malavisées du gouvernement fédéral qui, à travers les années, ont favorisé – et continuent de favoriser – le Canada central⁹⁹ (2000, p. 207).

Bien que l'analyse de Savoie s'applique à toute la région atlantique, elle n'en demeure pas moins pertinente pour comprendre le cas terre-neuvien, comme nous le verrons.

⁹⁹ « Yet, slow-growth provinces have traditionally supported a strong role for the central or federal government. [...] Paradoxically, however, a good number of Atlantic Canadians believe that a key, if not the most important reason, why their region trails others economically is misguided federal policies that have, over the years, strongly favoured - and continue to favour - central Canada. »

2.1.2.1 « L'enfant-pauvre » du Canada?

Quelques semaines après l'entrée de Terre-Neuve au sein du Canada, Joseph R. Smallwood, qui fut l'instigateur de l'entrée de Terre-Neuve au sein de la fédération et le premier premier ministre de la province, a déclaré :

En tant que province canadienne, Terre-Neuve sera soit *l'enfant-pauvre* avec la plupart de ses citoyens dépendant de manière trop importante des allocations familiales, des pensions de vieillesse ou des autres paiements du gouvernement du Canada : ou bien une *province grandissante et prospère* de familles indépendantes. Nous serons soit à la traîne du reste du Canada ou nous nous tiendrons solidement debout sur nos deux pieds comme une province prospère et progressiste; une province capable d'avoir la tête haute et fière de regarder le reste du Canada droit dans le blanc des yeux¹⁰⁰ (Smallwood, 1973, p. 343, nous soulignons).

L'histoire voudra que la première version de Terre-Neuve, celle de l'enfant-pauvre, ait d'abord vu le jour. Encore aujourd'hui, Terre-Neuve est la province qui possède le plus haut taux de chômage (11.9% en juillet 2015 contre 6.8% pour l'ensemble du pays [Statistique Canada, 2015a]), ainsi que le plus bas taux de natalité (1.46 contre 1.66 dans l'ensemble du pays). Depuis le moratoire sur la morue de 1992, les habitants de la province se cherchent une nouvelle identité et tentent de se faire une place au sein du Canada, place qu'ils n'ont jamais vraiment trouvée ou sentie. C'est afin de trouver (ou renouveler) cette place dans le Canada qu'une commission royale d'enquête a été mise sur pied par le gouvernement provincial et a déposé son rapport

¹⁰⁰ « As a Province of Canada, Newfoundland will be either a glorified "poor-house" with most of her people depending too largely on Family Allowances, Old Age Pensions and other cash payments from the Government of Canada : or else a growing prosperous Province of independent families. We will either be a drag on the rest of Canada, or we will stand on our own two feet as a prosperous, progressive Province; a Province able to hold its head up and proud to look the rest of Canada squarely in the eyes. »

en 2003. Dans le document intitulé *Our Place in Canada*, les commissaires écrivent qu'

après 54 ans [le nombre d'années que Terre-Neuve a passées au sein de la fédération canadienne au moment du dépôt du rapport], **“nous avons, semble-t-il, perdu notre place au sein de la Confédération.”** Certains nous ont dit que nous ne l'avions jamais trouvée¹⁰¹ (Young, 2003, p. 193, souligné dans l'original).

Cela résume assez bien l'état d'esprit des Terre-Neuviens. Cela dit, comme nous le signalait Jacob* lors d'une entrevue : « À Terre-Neuve, les choses n'auraient pas pu se passer différemment, à cause d'une longue histoire de pauvreté extrême. La pire chose qui aurait pu arriver à part la Confédération aurait été de ne pas entrer dans la Confédération »¹⁰² (Entrevues NL, 2014). Cette tension est également dépeinte dans le film *Secret Nation* (1992). Bien qu'il demeure une œuvre de fiction, ce film est inspiré des événements entourant les débats et l'entrée de Terre-Neuve dans la fédération. Dans une des scènes du film, une fille qui questionne son père à ce sujet – un ardent militant indépendantiste ayant paradoxalement travaillé pour un gouvernement britannique favorable à l'annexion de Terre-Neuve par le Canada – reçoit comme réponse : « Nous n'aurions pu faire autrement... la pauvreté, les gens étaient tellement pauvres... » (Jones, 1992). En entrevue, Ethan* abonde dans le même sens :

Je crois qu'il [Smallwood] savait que la seule manière pour Terre-Neuve, ou certainement pour les pêcheurs terre-neuviens, pour les gens travaillant

¹⁰¹ « [...] after fifty-four years, “we seem to have lost our place in Confederation.” Some people told us we have never found it. »

¹⁰² « In Newfoundland, there was no way it could have been different, due to a long history of brutal poverty. The only thing worse than Confederation is not having Confederation. »

dans l'industrie de la pêche, de sortir de l'exploitation de la classe marchande, était de se joindre au Canada, afin qu'ils aient une seconde source de revenus sur laquelle s'appuyer¹⁰³ (Entrevues NL, 2014).

Et c'est de cette pauvreté que Terre-Neuve voulait sortir, au prix de son indépendance et de la gestion de ses ressources naturelles. Celles-ci furent – et sont encore – le sujet de vifs débats entre le gouvernement central et Terre-Neuve.

2.1.2.2 Entre blâmes et colère

De l'union avec le reste du Canada, Terre-Neuve n'a pas tiré que des bénéfices. En fait, peu de temps après l'entrée de Terre-Neuve dans la fédération, des tensions émergent entre les gouvernements fédéral et provincial. En 1959, un désaccord survient entre le premier ministre canadien de l'époque, John Diefenbaker, et le premier ministre terre-neuvien, Joey Smallwood, quant à la clause 29 de la *Loi sur Terre-Neuve*. Cette clause se lit comme suit :

Vu la difficulté de prédire avec une suffisante exactitude les conséquences financières qu'amènera pour Terre-Neuve le fait de devenir une province du Canada, le gouvernement du Canada désignera, dans les huit années qui suivront la date de l'Union, une Commission royale qui sera chargée d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement, que celle qui s'applique

¹⁰³« I think he recognized that the only way Newfoundland, or certainly the Newfoundland fisherman, the fisher folks, to get away from the exploitation of the merchant class, was by joining Canada; so they can have a secondary money to rely on. »

généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (*Loi sur Terre-Neuve*, 1949).

Pour Smallwood, la situation exceptionnelle de Terre-Neuve méritait que l'on maintienne les arrangements fiscaux fédéraux, alors que le premier ministre Diefenbaker était opposé à des ententes provinciales et préconisait une approche régionale à ces défis (voir : Cadigan, 2009; Vézina et Basta, 2014). Le désaccord culmina par la proclamation de trois jours de deuil national par le premier ministre terre-neuvien durant lesquels tous les drapeaux ont été mis en berne et les portes des édifices gouvernementaux provinciaux furent drapées de noir.

Que de tels gestes soient posés peut faire sourciller. Néanmoins, la politique terre-neuvienne est très centrée autour des élites et des actions du premier ministre. Savoie (1999), dans *Governing from the Centre*, avance l'argument que le pouvoir est de plus en plus concentré dans les mains du premier ministre (qu'il soit fédéral ou provincial) et d'un petit groupe de conseillers l'entourant. Comme le souligne Jacob*, « [...] politiquement, il y a une préférence pour les leaders forts [...] On voit cela de manière très efficace pendant l'ère Smallwood où il y a une personne, une autocratie démocratique, mais où tout le monde semble s'en accommoder »¹⁰⁴ (Entrevues NL, 2014).

Des actions semblables, Terre-Neuve n'en manque pas. En effet, en 1982, le premier ministre terre-neuvien Brian Peckford a demandé à tous les membres de la législature de porter du noir, en signe de deuil, lorsque les négociations au sujet des revenus des

¹⁰⁴« [...] politically there has been a tangent for strong leaders [...] You see that also effectively in the Smallwood era where you have the 'one-person', democratic autocracy, but everyone seems pretty ok with this. »

ressources pétrolières en haute mer furent rompues avec Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre canadien.

Vingt ans plus tard, lorsque les négociations concernant l'Accord atlantique n'allaient pas dans le sens souhaité par Terre-Neuve, le premier ministre provincial Danny Williams a posé un geste semblable : celui de retirer tous les drapeaux canadiens des édifices provinciaux. En annonçant son action, Williams était défiant : « Je ne mets pas les drapeaux en berne, j'enlève les drapeaux... à bas le drapeau [canadien] »¹⁰⁵ (Antle, 2004, p. A-3). Le fait de retirer tous les drapeaux peut être vu comme un rejet même de la nation canadienne (Vézina et Basta, 2014, p. 77). Cet événement n'a fait qu'exacerber les relations déjà tendues entre Terre-Neuve et le gouvernement central. Pour Godfrey Baldacchino, à ce moment-là, les Terre-Neuviens envisageaient sérieusement la séparation avec le Canada (2010, p. 94). En suivant la typologie de Lluch, on pourrait même dire que Williams faisait preuve d'un nationalisme de nature indépendantiste.

Ethan* n'est toutefois pas d'accord avec cette interprétation. Pour lui, « Baldacchino était fou de dire une telle chose. Terre-Neuve a besoin du Canada bien plus que le Canada a besoin de Terre-Neuve »¹⁰⁶ (Entrevues NL, 2014). À cet égard, bien que les plus récents chiffres indiquent que 65% des Terres-Neuviens ont un sentiment très fort d'appartenance à leur province de résidence, leur sentiment d'appartenance envers le Canada l'est tout autant (Statistique Canada, 2013b). Jack* cependant n'est pas tout à fait en accord avec les propos d'Ethan*. Lors d'une entrevue, Jack* signalait qu'

¹⁰⁵ « I'm not lowering the flags, I'm removing the flags ... down goes the flag. »

¹⁰⁶ « Baldacchino was out of his mind to say that. Newfoundland needs Canada more so than Canada needs Newfoundland. »

une des choses qui ont changé est [qu'] avec les effets économiques des revenus du pétrole et du gaz en haute mer, les gens prennent [de plus en plus] conscience que Terre-Neuve contribue présentement davantage aux revenus du gouvernement fédéral, alors que le Québec et l'Ontario reçoivent de la péréquation¹⁰⁷ (Entrevues NL, 2014).¹⁰⁸

Nous réexaminerons davantage l'économie et ses effets sur les demandes nationalistes au chapitre 4. Notons pour le moment que la gestion des ressources naturelles est l'un des enjeux les plus importants et sensibles à Terre-Neuve.

En effet, comme le soulignait Savoie (2000), les provinces de l'Atlantique blâment souvent le gouvernement central pour la mauvaise gestion des ressources naturelles, lesquelles sont au cœur de l'économie (et de l'identité) de ces provinces. Terre-Neuve n'y fait pas exception. Par exemple, Terre-Neuve a accusé le gouvernement fédéral d'une mauvaise gestion à la suite de sa décision de mettre fin à la pêche à la morue en 1992. Ce moratoire causa la mise à pied de plus de 20 000 travailleurs de l'industrie de la pêche et a été décrit comme l'une des plus importantes mises à pied dans l'histoire canadienne (CBC, 1992). Conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867* (section 91.12), le gouvernement fédéral détient « l'autorité législative exclusive [...] sur les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur » (voir APPENDICE D). Une mauvaise gestion de cette ressource, qui est pourtant à la base même du peuplement de Terre-Neuve, a mené à la fin de la pêche à la morue :

¹⁰⁷ « The other thing that has changed is [that] with the economic effects of the offshore oil and gas, people are becoming aware that Newfoundland now contributes more to the federal government in revenues, while Québec and Ontario are receiving equalization payments. »

¹⁰⁸ Les dires de Jack sont difficiles à vérifier. Néanmoins, nous savons que depuis l'année fiscale 2008-09, Terre-Neuve n'est plus admissible à la péréquation compte tenu de la force de son économie (Canada. Ministère des Finances, 2014).

Pendant plus de 400 ans, la pêche du poisson de fond a alimenté Terre-Neuve et le Labrador. Sous le contrôle fédéral, cette grande ressource a été amenée au bord de l'extinction [...] [La province de] Terre-Neuve-et-Labrador a certainement rendu la réglementation de cette industrie difficile par ses propres actions (par exemple : la prolifération des permis de transformation et la pression politique auprès du gouvernement fédéral afin de maintenir et d'augmenter les quotas). Cela étant dit, il n'en demeure pas moins que cette tragédie environnementale, sociale et économique s'est produite alors que le gouvernement fédéral exerçait une surveillance et résulte de son incapacité à gérer la ressource convenablement¹⁰⁹ (Young, 2003, p. 72).

Cet événement est venu marquer l'identité terre-neuvienne.

Un autre événement aura une incidence majeure et attisera l'animosité entre les gouvernements provincial et fédéral. Lorsque les recherches dans l'Atlantique nord identifièrent un fort potentiel d'exploitation du pétrole et du gaz, Terre-Neuve a réclamé l'argent qui découlerait de l'exploitation de ces ressources, tandis que le gouvernement central a fait valoir que les ressources pétrolifères relèvent d'une compétence fédérale. Finalement, dans ce que l'on connaît sous le *Renvoi Hibernia* (officiellement, *Renvoi relatif au plateau continental de Terre-Neuve*), la Cour suprême du Canada a tranché que les ressources en haute mer étaient de compétence fédérale. Cela a amené Peckford¹¹⁰ et Williams¹¹¹ à négocier lesdits Accords

¹⁰⁹« For more than 400 years, the groundfish fishery has sustained Newfoundland and Labrador. Under federal control, this great resource has been brought to the brink of extinction. [...] Newfoundland and Labrador certainly made the proper regulation of this industry difficult by its own actions (e.g., the proliferation of processing licenses, and political pressure on the federal government to maintain and increase quotas). However, the fact remains that this environmental, social and economic tragedy occurred on the federal government's watch and as a result of its failure to manage the resource properly. »

¹¹⁰ Alfred Brian Peckford fut premier ministre terre-neuvien de 1979 à 1989.

¹¹¹ Danny Williams a été premier ministre terre-neuvien de 2003 à 2010.

atlantiques afin que la province puisse récupérer les revenus d'une telle exploitation. Comme nous le verrons aussi au chapitre 4, les ressources naturelles, tel le pétrole, sont au cœur de l'économie terre-neuvienne et des demandes nationalistes.

Si le cas terre-neuvien nous en apprend sur les relations parfois tendues entre le gouvernement central et le gouvernement provincial, le cas puertoricain nous révélera de façon fascinante la tension qui naît lorsque le gouvernement central tente, par divers moyens, de s'imposer, voire d'assimiler un peuple. Nous nous tournons donc maintenant vers ce cas.

2.1.3 Puerto Rico : imposition et affranchissement

L'histoire politique, mais surtout le statut politique, de Puerto Rico est unique. Colonie espagnole pendant 400 ans, après maintes révolutions et demandes auprès de l'Espagne, l'île obtient le feu vert pour établir un propre gouvernement autonome en 1897, en plus de pouvoir écrire sa propre constitution et même d'avoir une représentation à Madrid. Cette constitution stipule qu'aucun changement au sein du gouvernement insulaire ne peut se faire « sans le consentement de la législature puertoricaine »¹¹² (Fernandez, 1992, p. 4). Ce moment d'affranchissement sera de courte durée, puisqu'à la suite de la guerre hispano-américaine de 1898 et du Traité de Paris, Puerto Rico fut cédée aux États-Unis. Comme le rappelle Fernandez, « Puerto Rico appartenait dès lors aux États-Unis. L'issue politique inattendue était de savoir quoi en faire »¹¹³ (Ibid.). Les États-Unis tenteront et imposeront nombre de

¹¹² « without the consent of the Puerto Rican legislature. »

¹¹³ « Puerto Rico now belonged to the United States. The unexpected political issue was what to do with her. »

lois aux Puertoricains avec des conséquences encore visibles aujourd'hui. Passons en revue quelques-unes de ces lois.

2.1.3.1 Avant 1948 : un régime colonial

Durant les deux premières années sous la domination américaine, Puerto Rico était régie par la loi martiale. Il faudra la première loi organique, la *Loi Foraker*, pour modifier le régime colonial. En vigueur à compter du 1^{er} mai 1900, la *Loi Foraker* mettra Puerto Rico dans un état de « limbo politique » (Passalacqua, 1994, p. 157). Cette loi donnera un gouvernement civil aux Puertoricains bien que le gouverneur est nommé par le Président américain et peut annuler toute loi votée par le gouvernement local. C'est depuis 1900 que Puerto Rico détient une « voix » au Congrès par l'entremise du Commissaire résident. Dans les mots de James L. Dietz, « La Loi Foraker va donc confirmer le statut colonial de Puerto Rico et lui enlever toute possibilité de développement économique et politique indépendant » (1986, p. 92)¹¹⁴. De plus, « la croyance voulant que les Puertoricains ne fussent pas “prêts” à se gouverner eux-mêmes est ainsi reflétée dans l'opinion paternaliste tenue par nombre de Nord-Américains »¹¹⁵ (Ibid., p. 93).

De cette opinion paternaliste résultera maintes tentatives de la part des États-Unis d'américaniser Puerto Rico. Comme le souligne Amilcar A. Barreto :

¹¹⁴« The Foraker Act also confirmed the colonial status of Puerto Rico and denied to it the possibility of independent capitalist economic development. »

¹¹⁵« The belief that Puerto Ricans were not 'ready' to govern themselves accurately mirrored the paternalistic opinion many North Americans held about Puerto Ricans. »

Les administrateurs fédéraux américains font vigoureusement la promotion de l'américanisation (une politique d'assimilation culturelle) dans la première moitié du 20^e siècle. (Ironiquement, cette politique sera responsable du déclenchement et de la définition d'un nationalisme puertoricain dans les périodes subséquentes). Malgré les efforts américains, les Puertoricains ont résisté à cette politique d'américanisation et vont finalement réussir à établir l'espagnol comme le principal véhicule d'enseignement dans le système d'éducation publique à partir de 1949¹¹⁶ (2001, p. 24).

Bien que l'espagnol soit redevenu la principale langue d'enseignement au milieu du 20^e siècle, il faudra attendre la fin du siècle avant de voir s'établir l'espagnol comme langue officielle du gouvernement. Cette imposition forcée de l'anglais dans les institutions scolaires a été décriée par Dietz comme « [...] ayant eu des effets dévastateurs sur le système d'éducation et il est généralement admis que cela a diminué la qualité de l'éducation en général »¹¹⁷ (1986, p. 129). De plus, comme Barreto l'a affirmé,

[l]'introduction d'un système d'éducation américain n'a pas, en lui-même, transformé l'identité puertoricaine en une identité américaine. Bien au contraire, cela a fortifié le sentiment de plus en plus fort de Puerto Rico en tant que culture distincte et a ainsi alimenté un mouvement nationaliste toujours croissant¹¹⁸ (1998, p. 92-93).

¹¹⁶« US Federal administrators vigorously promoted Americanization (policy of cultural assimilation) in the first half of the 20th century. (Ironically, this was responsible for triggering and defining Puerto Rican nationalism in later periods). Despite US efforts, Puerto Ricans resisted the Americanization policy and eventually succeeded in establishing Spanish as the official medium of instruction in the public school system by 1949. »

¹¹⁷ « [...] had devastating effects on the education process and is believed to have lowered the overall quality of education. »

¹¹⁸« The introduction of an American educational system did not, in and of itself, subsume Puerto Rican identity within an American one. To the contrary, it fortified the growing sense of Puerto Rico as a distinctive culture and subsequently flamed a growing nationalist movement [...]. »

La deuxième loi en importance est connue sous le nom de *Loi Jones* et remonte au 2 mars 1917. Cette loi a créé un gouvernement bicaméral à Puerto Rico, mais elle est surtout connue pour avoir octroyé la citoyenneté américaine aux Puertoricains. « Ceux qui souhaitaient demeurer Puertoricains pouvaient le faire dans les six mois suivants l'énoncé de la Loi et cela leur faisait perdre nombre de droits civils, dont le droit de vote – un acte de défiance très coûteux, mais que 287 personnes ont tout de même posé »¹¹⁹ (Dietz, 1986, p. 97). Selon plusieurs spécialistes de la question (Dietz, 1986; Fernandez, 1998; Juarbe, 2006), la *Loi Jones* n'a que renforcé le caractère colonial caractérisant les rapports entre les États-Unis et Puerto Rico. C'est en pleine Guerre froide, au milieu du 20^e siècle, que d'autres changements importants viendront toucher les Puertoricains.

2.1.3.2 Après 1948 : un régime néocolonial?

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et de la création de l'Organisation des Nations unies (ONU), les pressions sont fortes sur les États-Unis afin de permettre à ses territoires non incorporés de s'autogouverner. Plusieurs changements auront donc lieu après 1945. Le premier changement notable est la nomination de Jesús T. Piñero au poste de gouverneur en 1946. Piñero devient ainsi le premier gouverneur d'origine puertoricaine à exercer cette fonction. Avant cela, tous les autres gouverneurs étaient des Américains d'origine anglo-saxonne. Puis, en 1948, pour la première fois de leur histoire, les Puertoricains sont appelés à voter pour leur gouverneur. Luis Muñoz Marín devient ainsi le premier gouverneur élu. Deux ans plus tard, le Congrès américain reconnaît à l'Île, par la *Public Law 600*, le pouvoir

¹¹⁹ « those wishing to remain Puerto Ricans had to renounce U.S. citizenship within six months and would lose many of their civil rights, including the right to vote by doing so – a costly act of defiance, which 287 people nevertheless undertook. »

d'établir une nouvelle loi organique qui sera appelée une constitution. Comme nous le fait remarquer Rubén Berríos Martínez :

Toutes les dispositions de la *Loi Jones*, qui régissaient jusqu'alors les relations entre Puerto Rico et les États-Unis, demeurent inchangées, mais seront désormais connues sous le nom de *Loi des relations fédérales*. Puerto Rico n'obtient donc aucun pouvoir politique ou économique supplémentaire, si ce n'est le droit d'instaurer la structure de son gouvernement interne, toujours sous l'œil vigilant du Congrès américain¹²⁰ (1977, p. 566)

De plus, un rapport du Sénat affirme que cette *Loi* ne modifie en rien les relations entre Puerto Rico et les États-Unis : « Cette loi qui est sous considération [Public Law 600] ne changera aucunement la relation politique, sociale et économique fondamentale entre Puerto Rico et les États-Unis »¹²¹ (cité dans *Ibid.*, p. 567). Ainsi sera créé le statut de Puerto Rico tel qu'on le connaît aujourd'hui, celui d'État libre associé (*Estado Libre Asociado* en espagnol ou *Commonwealth* en anglais). Ce statut sera voté par les Puertoricains lors d'un référendum le 3 mars 1952. Plus de 76 % des électeurs votent en faveur de l'établissement du Commonwealth qui sera proclamé le 25 juillet 1952. La création de cet arrangement unique permettra aux États-Unis de retirer Puerto Rico de la liste des territoires non autonomes des Nations Unies. En fait, « l'établissement du Commonwealth a été utilisé afin de créer le mythe – autant à l'interne qu'à l'externe – que les Puertoricains avaient exercé leur droit à l'autodétermination puisqu'en 1952 ils ont accepté le Commonwealth dans un

¹²⁰ « All the provisions of the Jones Act, which governed the relationship between Puerto Rico and the United States, remained unaltered but were now to be known as the Federal Relations Act. Puerto Rico obtained absolutely no additional economic or political power, except the right to design the structure of its internal government, under the ever-watchful eye of the U.S. Congress. »

¹²¹ « The bill under consideration would not change Puerto Rico's fundamental political, social and economic relationship to the United States. »

référendum oui-ou-non »¹²² (Ibid.). Comme nous l'avons suggéré ailleurs (Vézina, 2014a, p. 114), le type de relations qu'entretiennent les États-Unis avec Puerto Rico est de nature coloniale. Il s'avère que Puerto Rico est toujours subordonné aux pleins pouvoirs du Congrès, lequel peut modifier le statut de l'île selon ses désirs. Bien que le statut de Commonwealth donne plus de pouvoirs internes à Puerto Rico, il ne change en rien la nature de la relation. Roland I. Perusse résume les cinq siècles de colonialisme à Puerto Rico ainsi :

[a]utant sous l'Espagne que les États-Unis, une plus grande autonomie a été choisie comme un compromis provisoire dans l'attente d'une décision définitive sur le statut. Cela n'était en rien une solution puisque de toute façon, la relation avec la métropole continuait d'être coloniale¹²³ (1990, p. 67).

Même les partis politiques puertoricains ont intériorisé cette relation et en ont fait l'élément distinctif du système de partis (voir chapitre 3). Robert W. Anderson est explicite à ce sujet : « [L]es dimensions du système de partis à Puerto Rico, de même que le système politique dans lequel il est imbriqué, doivent être replacés dans le contexte d'une sorte particulière de dépendance coloniale »¹²⁴ (1998, p. 2). Le système partisan découpe le paysage politique puertoricain en trois grandes formations représentant chacun une vision différente du statut politique de l'île.

¹²²« The establishment of Commonwealth was used to create the myth - both for internal and external consumption - that Puerto Ricans exercised the right to self-determination because in 1952 they accepted Commonwealth in a yes-or-no referendum. »

¹²³« Both under Spain and the United States, greater autonomy was chosen as the tentative compromise pending a final decision on future status. This was no solution, however, inasmuch as the relationship with the metropolitan power continued to be colonial. »

¹²⁴ « The dimensions of the party system in Puerto Rico, and the political system in which it is embedded, are to be located in the context of its peculiar brand of colonial dependency. »

Malgré cette distinction toute puertoricaine, la présence américaine se fait néanmoins sentir partout sur l'Île : que ce soit par les grandes chaînes commerciales de magasins, la domination des industries américaines et la présence de nombreuses bases militaires. Ainsi, bien que la distance entre l'Île et la métropole s'avère, en kilomètres, grande, la domination et la présence américaine n'en sont pas moins faibles. Cette constatation va donc à l'encontre de la thèse de Fazi qui affirmait que la distance strictement en termes de kilomètres entre la métropole et l'île avait un effet sur les demandes nationalistes. Dans le cas puertoricain, on voit le contraire. Une grande distance numérique, mais une forte présence de l'État central qui amène les Puertoricains à contester cette présence.

Cette présence américaine, surtout sous sa forme militaire, a suscité bon nombre de controverses et a amené les Puertoricains, de toutes affiliations, à s'unir afin de chasser la marine américaine de leur territoire. Dans cette perspective, le cas particulier de l'île de Vieques est d'autant plus intéressant et nous nous y pencherons brièvement.

2.1.3.3 Le cas de Vieques : opposition locale et gouvernementale

L'île de Vieques est située à l'est de l'île principale de Puerto Rico. Dès l'acquisition de Puerto Rico à la suite de la guerre hispano-américaine, les États-Unis voient en Vieques un lieu idéal afin d'y installer une base navale, projet qui fut concrétisé au cours des années 1940 en pleine guerre mondiale. Vieques fut le lieu de milliers de tests de bombardements, missiles et autres produits parfois hautement toxiques. Après la mort d'un civil puertoricain en 1999, les demandes voulant le retrait américain de la base navale furent de plus en plus pressantes. Nombre de manifestations furent organisées et, pour une rare fois dans l'histoire puertoricaine, une collaboration

efficace entre l'élite politique et les masses populaires eut lieu (Duchesne-Winter, 2007, p. 89). En effet, il est plus fréquent de voir le peuple manifester contre le gouvernement, mais dans le cas de Vieques, toutes les voix ont convergé. Mia*, lors de nos entrevues à Puerto Rico, va également dans ce sens : « Tout le pays, tous les partis, ont commencé [à la suite de la mort de [David Sanes] Rodriguez] à réclamer que cessent les activités militaires et les bombardements »¹²⁵ (Entrevues PR, 2014).

Les activités militaires à Vieques cessèrent en 2001 et, en 2003, l'intégralité du territoire qui était sous le contrôle des forces militaires fut retournée au département de l'intérieur américain. Mais plus de 60 ans de présence militaire ont laissé Vieques dans un état décrié par nombre d'environnementalistes et dirigeants politiques. De plus, comme le souligne Mia* : « [à] Vieques, tous les maux de Puerto Rico grandissent de manière exponentielle. Les problèmes de santé, d'éducation, de violence, la mauvaise planification à Vieques sont une barbarie »¹²⁶ (Entrevues PR, 2014). Tant et si bien que les habitants de Vieques ont le sentiment de former une colonie dans la colonie et ne croient pas que l'île principale comprenne les problèmes avec lesquels elle est aux prises. Certains réclament même l'indépendance face à l'île principale¹²⁷ (*Caribbean Business*, 2014). Quoi qu'il en soit, Puerto Rico n'en demeure pas moins marquée par une forte présence américaine, autant politique qu'économique et militaire.

¹²⁵ « Y todo el país, todos los partidos, comenzó a reclamar el cierre de las actividades militares, el cese del bombardeo. »

¹²⁶ « En Vieques, todo lo malo de Puerto Rico crece de gran manera. Los problemas de salud, de educación, de violencia, la mala planificación; en Vieques son una cosa bárbara. »

¹²⁷ De manière fort intéressante, autant à Puerto Rico qu'à Terre-Neuve, une autre partie du territoire se sent aliénée. Il serait plus que pertinent d'étudier, dans de futures recherches, les tensions existant entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve et entre Vieques et l'île principale de Puerto Rico.

La vérification de notre première hypothèse nous amène aux conclusions suivantes. D'une part, la distance en kilomètres de l'île ne nous permet pas de conclure que plus elle est grande, plus les demandes nationalistes se feront sentir. Par ailleurs, en analysant le type de pouvoirs exercés par l'île et la présence de l'État fédéral, que ce soit au moyen d'un empiètement de compétences (comme dans le cas terre-neuvien) ou d'un état de subordination (comme dans le cas puertoricain), il nous faut infirmer cette hypothèse et plutôt formuler la conclusion que plus la présence de l'État fédéral est prononcée, plus fortes seront les demandes nationalistes. De fait, les deux vecteurs de cette hypothèse, la distance géographique et la présence de l'État central semblent aller dans des directions opposées.

En effet, la distance géographique ne nous a pas permis dans un premier temps de lier explicitement demandes nationalistes et distance (en kilomètres). Autant Terre-Neuve que Puerto Rico se trouvent assez loin de l'État central. Cette simple distance géographique n'a pas suffi à vérifier l'hypothèse de travail. Or, en examinant de plus près certains événements-clés, il a été permis de constater que tous ces événements ont en commun l'empiètement (ou le sentiment d'empiètement) des compétences du territoire insulaire. Dans le cas terre-neuvien, la gestion, d'abord de la pêche, qui est une compétence exclusive du gouvernement central, a créé un vide identitaire et débouché sur un blâme sévère des gouvernements provinciaux à l'égard d'Ottawa. Qui plus est, la gestion des ressources pétrolières en haute mer (là encore de compétence fédérale) a amené la province à demander des redevances et un contrôle accru de cette ressource. Le type de demande nationaliste pourrait ici tantôt s'apparenter à des demandes nationalistes indépendantistes (sous Williams lors du retrait des drapeaux canadiens), mais aussi, et surtout, de nature autonomiste, afin de garantir plus de pouvoirs à la province dans l'exploitation de cette ressource non-renouvelable qu'est le pétrole. Ce type de demande nationaliste semble avoir eu pour finalité la signature d'accords (les Accords atlantiques). Or, l'histoire de Terre-Neuve

révèle, comme le soulignait Susan Henders pour les arrangements territoriaux, que ces accords sont constamment en renégociation et que l'empiétement ou le non-respect du gouvernement fédéral de certaines clauses poussent la province à formuler de nouvelles demandes.

Du côté puertoricain, malgré un statut voté démocratiquement par le peuple, l'ELA ne détient que très peu de pouvoirs et n'a pas de voix (si ce n'est que symbolique) au niveau fédéral. Cela a amené, tout au cours de l'histoire de l'île et surtout depuis qu'elle fut cédée aux Américains, tous les types de demandes nationalistes, comme nous le détaillerons dans les sections et chapitres suivants. Retenons pour l'instant que plus de 100 ans de subordination américaine ont grandement marqué l'île et ont polarisé les débats et demandes faites au gouvernement central.

2.2 Relier l'île au continent?

La deuxième hypothèse qui nous intéresse est la présence d'un lien permanent, fixe (un tunnel, un pont) entre l'île et le continent et l'effet qu'un tel lien a sur l'îlénité. Nous avons avancé comme hypothèse qu'une île reliée par un pont ou un tunnel serait moins encline à faire valoir sa spécificité nationale. Quels sont les effets d'un tel lien? Est-ce que l'île perd son caractère insulaire en étant liée au continent? Pour aborder ces questions, nous explorerons la littérature et nous approfondirons nos études de cas.

2.2.1 Qu'arrive-t-il lorsqu'on lie l'île au continent?

Si l'étendue d'eau constitue une barrière « naturelle » à l'île, il est à se demander ce qu'il advient à l'identité insulaire lorsque l'eau n'est plus une barrière, lorsque l'île,

d'une manière ou d'une autre, est reliée au continent. Au sujet de cette frontière « naturelle », David Milne écrit :

Si la notion de « frontière » demeure un élément-clé à l'existence et l'identité d'une île, il n'est donc pas surprenant que les ponts physiques, qui relient les îles aux continents [...] « [amènent] de profondes fissures dans l'inconscient collectif des insulaires, remettant en question la perception qu'ils ont d'eux-mêmes, de leur passé et de leur futur »¹²⁸ (p. 111, cité dans Baldacchino, 2007, p. 1).

Étudier l'effet d'une connexion dite permanente avec le continent est pertinent. Cela pourrait être fait idéalement au moyen d'une analyse statistique des sentiments nationalistes/identitaires avant et après la construction du lien fixe. Or, il s'avère parfois difficile d'obtenir de tels résultats. Néanmoins, avec une telle analyse, comme le souligne Baldacchino, nous pourrions être étonnés des résultats obtenus :

L'insularité et le lien social sont en fait les deux côtés de la même médaille, leurs significations étant à jamais entremêlées. Mais : Qu'est-ce qu'un pont, un tunnel ou un pont jeté change à cela? Bien qu'il semble évident qu'une connexion physique puisse mettre en péril l'îlénité, en lui enlevant son prérequis géographique, est-ce que le lien social pourrait sauver, renforcer ou même inventer une identité insulaire? Le chercheur en sciences sociales Georg Simmel signalait que l'être humain est « une créature connectée qui doit toujours se séparer et qui ne peut se connecter sans être séparée ». En reliant deux objets, nous admettons simultanément et nous soulignons ce qui les sépare et en séparant les deux objets, nous soulignons leur connectivité. Ainsi, comme Simmel l'a soutenu, en faisant le pont entre deux éléments, nous sommes en train de souligner ce qui les distingue¹²⁹ (Baldacchino, 2007, p. 1).

¹²⁸ « If the notion of 'boundary' is key to an island's existence and identity, then it is no surprise to find that physical bridges, linking islands to mainlands [...] “[drive] deep fissures in islanders' collective unconscious, challenging their sense of themselves, their past and their future”. »

¹²⁹ « Insularity and connectedness are but two sides of the same coin, their meanings forever entangled. But : how does a bridge, tunnel or causeway change that? While it seems obvious that a physical

L'Île-du-Prince-Édouard (ÎPÉ) et les nombreux débats entourant la construction du pont de la Confédération nous seront certainement utiles ici, afin de mieux saisir les effets de la construction d'un tel lien¹³⁰.

Le pont de la Confédération qui lie aujourd'hui l'Île-du-Prince-Édouard, qui comme son nom l'indique est une île, au Nouveau-Brunswick a officiellement été ouvert à la circulation le 31 mai 1997, après quatre ans de travaux. Néanmoins, les débats entourant sa construction et la mention même d'un tel lien faisaient rage depuis de nombreuses années. En fait, peu après l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération canadienne en 1873, des discussions sur la faisabilité et l'idée de relier l'île au reste du pays ont eu lieu. Le projet d'un lien fixe connaîtra nombre de soubresauts, mais finalement, le gouvernement fédéral affirme être prêt à aller en appels d'offres pour la construction d'un tel lien, seulement si les résidents de l'île sont majoritairement en accord avec une telle liaison. Le premier ministre provincial Joseph Ghiz soumet par plébiscite provincial le 18 janvier 1988 la question pour savoir si les résidents souhaitaient remplacer le service de traversier, sans préciser s'il s'agira d'un pont ou d'un tunnel. Cette option sera à la discrétion du constructeur qui devra soumettre le projet le plus viable et le plus économique.

connection can threaten islandness by removing its physical prerequisite, could connectedness save, enhance or even invent an island identity? Social scientist Georg Simmel observed that a human being is "a connecting creature who must always separate and cannot connect without separating". In connecting two objects, we simultaneously acknowledge and underscore what separates them; in separating two objects, we underline their connectedness. Thus, as Simmel has argued, in the act of bridging two items, we may actually be underlining their distinctiveness. »

¹³⁰ Nous sommes d'avis que l'étude de ce cas nous sera bénéfique. En effet, l'État fédéral auquel sont rattachées nos deux études de cas comporte également un autre État insulaire. Dans le cas du Canada, il s'agit de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le cas américain, des Îles d'Hawaï'i. Il est plus que souhaitable alors de les utiliser comme point de comparaison, surtout si l'on veut apprendre de leurs expériences.

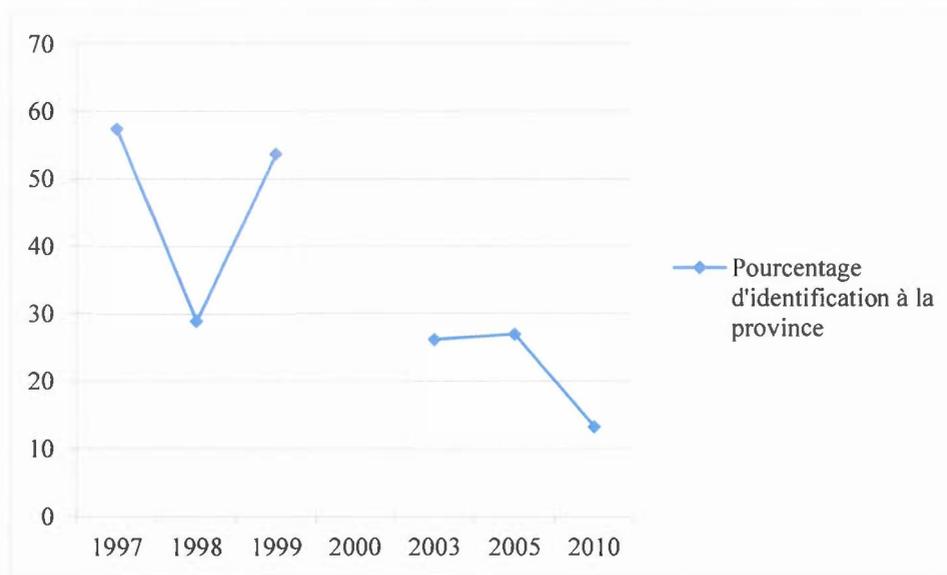
Dès l'annonce de la tenue d'un tel référendum, rapidement, une campagne se met en branle. Le groupe en faveur de la construction d'un pont, *Islanders for a Better Tomorrow*, met de l'avant les progrès et la stabilité économique qu'un tel lien permanent pourrait engendrer. De leur côté, les opposants au projet, *Friends of the Island*, avancent plutôt l'argument qu'un pont pourrait causer des dommages environnementaux, sociaux et économiques à long terme (CBC, 1988a). Mais une question demeure : un tel lien ne changera-t-il pas à jamais le sentiment d'isolement, d'insularité, d'îléité qui règne sur l'île (CBC, 1988b)? Dans une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard¹³¹, les débats prennent toute la place : à la radio, à l'épicerie, chez le barbier, etc. Bref, tous ont une opinion sur le sujet : des amitiés se brisent, des familles se divisent; le débat ne laisse donc personne indifférent. Et même à quelques jours du plébiscite, il était difficile de prévoir quelle serait l'issue du vote. Un « oui » permettait de passer à l'étape suivante, soit l'évaluation du type de structure qui serait construite, un « non » tablettait ledit projet. Finalement, 59,4 % des résidents optèrent pour changer le service de traversiers (et implicitement donc, en faveur d'un lien fixe avec le reste du Canada). Cela a-t-il diminué ou augmenté le lien social, pour reprendre les termes de Baldacchino (2007)?

Plus de 20 ans plus tard, les résidents se sont faits à l'idée de ce pont, une longue courbe de près de 13 km, souvent décrite comme une des plus grandes réalisations techniques canadiennes, qui relie l'île au continent. L'évaluation de l'impact du pont sur l'identité nationale de l'île peut se faire grâce à l'analyse de données d'auto-identification. Commençons par relater les travaux de Roger Gibbins sur l'identité territoriale et le régionalisme. Il met de l'avant les résultats obtenus lors des travaux de la Commission sur l'unité canadienne, aussi connue sous le nom de Groupe de travail Pepin-Robarts. Ainsi, en 1978, année de la collecte des données, 34 % des

¹³¹ À titre d'information, l'île a une superficie de 5684 km² et compte environ 140 000 habitants.

habitants de l'Île-du-Prince-Édouard s'identifient d'abord à leur province (Gibbins, 1982, p. 179). Il nous est permis d'envisager, faute de données à l'appui, que ces chiffres sont demeurés assez stables dans le temps. Des données plus récentes sont cependant fort intéressantes. Comme la figure 2.1 l'indique, en 1997, l'année même de l'ouverture du pont, près de 60 % des insulaires s'identifiaient davantage à leur province. Cela pourrait s'expliquer justement par la mise en service du pont et cette peur, palpable dix ans auparavant lors des débats qui ont précédé le référendum, de la perte d'un mode de vie qui leur était cher. À ce titre, l'avertissement émis par Baldacchino revêt tout son sens : en construisant (et en ouvrant) un pont reliant l'île au continent, la différence nationale fut accentuée.

Figure 2.1 — Pourcentage d'identification provinciale (ÎPÉ)



Source : Portraits of Canada 1997-2000 Series, 2003, 2005. Canadians Attitudes toward the Federation. Mowat Centre Poll 2010. Données rendues disponibles grâce au Canadian Opinion Research Archive, Queen's University.

* Noter qu'en 2000, aucune donnée n'était disponible, d'où la coupure dans le trait.

Néanmoins, cette différenciation fut de courte durée. Sauf pour l'année 1999, la proportion de gens s'identifiant davantage à leur province qu'au Canada diminue sous

la barre des 30 %, tout comme c'était le cas en 1978. Bref, l'effervescence nationale et identitaire due au pont n'aura été que de courte durée. Tout comme l'indiquait déjà Gibbins (1982), et comme nous le rappelle Donald J. Savoie (2000), ce qui est au centre des préoccupations quotidiennes des provinces maritimes, ce sont de meilleures ententes avec le gouvernement central, et ce, qu'il y ait un lien fixe ou non.

Cette comparaison avec l'ÎPÉ nous amène à la conclusion, aussi partielle soit-elle, qu'un lien fixe n'aura eu, dans ce cas-ci, que peu ou pas d'effets à long terme sur le type de demandes nationalistes faites. Évidemment, plus de comparaisons enrichiraient notre discussion, mais nous pouvons compter sur l'ouvrage dirigé par Baldacchino (2007) pour nous éclairer davantage sur les conséquences des ponts et tunnels sur les îles. Par exemple, dans son chapitre sur les liens fixes en Europe, Jean-Didier Hache nous met en garde contre ce désir de relier toutes les îles, puisqu'un grand nombre d'insulaires (à hauteur de 15 % par endroit) quitte l'île pour aller vivre sur le continent, ce qui peut mettre en péril la survie (ne serait-ce qu'économique) de l'île (Hache, 2007). Alors, qu'en est-il dans nos deux îles à l'étude?

2.2.2 Terre-Neuve : un tunnel est-il vraiment viable?

Au cours des années 1970, l'idée de relier la partie insulaire de la province de Terre-Neuve à sa partie continentale (le Labrador) est lancée afin de faire parvenir, via un câble sous-marin, l'électricité produite au Labrador à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse¹³². De cette idée est venue aussi celle de relier non pas seulement l'électricité,

¹³² Un tel projet a été accepté et a reçu une garantie de prêt du gouvernement fédéral en 2012 (CBC, 2012) La province fait face par contre à de nombreux obstacles (opposition de groupes environnementalistes et autochtones) et la concrétisation de ce projet est loin d'être assurée.

mais également les gens, au moyen d'un tunnel ou d'un pont. L'étude de faisabilité commandée en 2004 par le gouvernement terre-neuvien et effectuée par la firme Hatch Mott MacDonald démontre que l'option la plus envisageable est de construire un tunnel avec rails. Les coûts approximatifs pour un tel projet sont de 1.7 milliard de dollars, desquels, soutient la firme, des fonds publics de l'ordre de 1.4 milliard de dollars seraient nécessaires pour que toute compagnie privée s'intéresse au projet. Avec de tels coûts, la question de l'intérêt et de la viabilité du projet se pose. La revue *The Economist* (2003) était plutôt critique au sujet d'un tel projet arguant que ce « tunnel a l'air d'un éléphant blanc en construction. Le site est situé à 12 heures de route de la capitale Saint-Jean de Terre-Neuve »¹³³. Pour les défenseurs d'un tel projet, les retombées économiques (pour le tourisme, par exemple) valent la peine de relier les 18 kilomètres qui séparent les deux rives. Celui qui fut premier ministre de la province de 2003 à 2010, Danny Williams était enthousiaste à cette idée : « Un lien fixe serait dans la péninsule nord, alors il pourrait accomplir plusieurs choses. Cela ferait la promotion d'un mouvement pour peupler l'ouest, et joindrait notre province au Labrador et au pays »¹³⁴ (*Maclean's*, 2004, p. 34). Cela dit, la faible population qui vit de part et d'autre des rives et le peu (ou pas) de temps économisé lors du voyage (voir : Hatch Mott MacDonald, 2004, p. 5) laissent perplexes les observateurs et pose la question de la viabilité d'un tel projet. Il faudra voir au cours des prochaines années si ce projet sera réalisé.

¹³³ « the tunnel looks like a white elephant in the making. The site is 12 hours by road from St. John's [...] »

¹³⁴ « The fixed link would be well into the northern peninsula, so it accomplishes a few things. It would promote a movement to populate the west, and it would join our province to Labrador and to the country. »

2.2.3 Puerto Rico : une île au centre d'une voie navigable stratégique

Puerto Rico est, comme nous l'avons vu (voir tableau 2.1), à plus de 1500 km du continent, bien que certains imaginent un futur où il suffirait de prendre un tunnel pour relier l'île à Miami, de tels projets ne font pas partie des priorités politiques ou entrepreneuriales. Malgré le fait que l'île de Puerto Rico ne soit pas reliée au continent, elle n'en demeure pas moins au centre d'une route stratégique au cœur de la mer des Caraïbes. Comme le souligne Antonio S. Pedreira dans un classique de la littérature politique puertoricaine *Insularismo* : « La position géographique de Puerto Rico a déterminé la trajectoire de notre histoire et de notre caractère. Le point de vue sous la gouverne espagnole était le commerce et celui des Américains, en est un stratégique »¹³⁵ (2001, p. 61). En fait, dès sa « découverte » par les Européens lors des voyages de Colomb en Amérique, l'île devient non seulement un point de ravitaillement, mais un endroit stratégique pour le commerce. Au cœur de la route liant l'Amérique du Nord et du Sud, à l'entrée de la mer des Caraïbes, l'île devient (et demeure) un point stratégique important (Igartua, 2010; Rezvani, 2007, 2014; Trías Monge, 1997). Lorsque Puerto Rico fut cédée aux États-Unis en 1898, le Congrès américain y voit un lieu utile pour protéger ses intérêts commerciaux. Plus tard, avec la construction du canal de Panama, Puerto Rico se voit confier le rôle de gardien de l'est pour assurer la sécurité des intérêts américains dans les Caraïbes (Rezvani, 2007, p. 121; Trías Monge, 1997, p. 119).

Ainsi, loin d'être marquée par l'isolement et le repli sur elle-même, Puerto Rico a toujours été une île ouverte sur la mer qui devient alors son principal vecteur de liens avec le continent et, soulignons-le, les autres îles des Caraïbes. Aujourd'hui, les

¹³⁵ « La posición geográfica de Puerto Rico determino el rumbo de nuestra historia y de nuestro carácter. El punto de vista de la soberanía española era el comercio, y el de la norteamericana, la estrategia. »

bateaux de croisière et les bateaux de marchandise se côtoient dans le port de San Juan. Par contre, la plupart des liens avec le continent se font en avion. Comme nous le verrons au chapitre 3, Puerto Rico se définit beaucoup par le va-et-vient entre l'île et les États-Unis; plusieurs communautés puertoricaines sont bien implantées sur le continent, que ce soit à New York, Chicago, Philadelphie ou Miami. Beaucoup de vols relient chaque jour l'île au continent; il est ainsi très facile d'accéder aux États-Unis. Les Puertoricains n'en demeurent pas moins très attachés à leur île et s'identifient d'abord et avant tout comme Puertoricains, comme nous le verrons dans la section suivante.

Étant donné qu'aucune des îles à l'étude n'est reliée au continent, il est difficile, seulement par les études de cas, de confirmer ou non l'hypothèse à savoir qu'un lien fixe a un effet inverse sur l'identification insulaire. Par contre, la littérature à ce sujet et l'étude du cas de l'ÎPÉ nous permettent d'en arriver à la conclusion qu'un lien fixe ne diminue en rien la groupalité et pourrait même l'accentuer.

2.3 Petite île, grande cohésion?

Dans un article mettant de l'avant la nissologie comme discipline pour étudier les îles, Grant McCall présente huit caractéristiques des îles. Ayant pris au préalable le soin de signaler au lecteur qu'il ne veut pas tomber dans le piège du déterminisme géographique, il avance que certaines des caractéristiques des îles, de même que leur culture, sont influencées par la condition physique même de l'île (McCall, 1994, p. 95). Les caractéristiques identifiées par McCall sont les suivantes :

- 1) des frontières terrestres claires, délimitées par le rivage;

2) les ressources marines, via les zones économiques exclusives, deviennent vitales pour les États insulaires puisque ces surfaces sont souvent plus grandes que les surfaces terrestres;

3) de manière stratégique, les îles ont tendance à être revendiquées par des puissances continentales qui les perçoivent comme des « portes sur le monde »;

4) plus la distance avec le continent est grande, plus la perception du nombre limité de ressources terrestres (pas marines) se fait sentir;

5) la cinquième caractéristique – et la plus importante aux fins de notre propos – est que les îles sont des entités définies et limitées;

6) de cette cinquième caractéristique en découle une sixième, celle de la limite [la « clôture » pour reprendre les mots d'Avery Kolers (2009)] qui se fait écho autant socialement que culturellement. Il faut noter toutefois que les insulaires voient la mer comme faisant partie intégrale de leur mode de vie et non pas comme une barrière qui les isole;

7) les relations entre habitants sont « particularistes ». Les insulaires se connaissent et vont traiter les gens différemment selon ce type de relations;

8) la migration est un enjeu majeur pour les États insulaires, que ce soit l'émigration ou l'immigration. La migration est inévitable pour la pérennité de l'île. En ce sens, l'île est toujours en phase transitoire, ce qui fait de l'île une place émergente pour de nouvelles idées, de nouvelles personnes, de nouveaux défis, etc.

Plusieurs des caractéristiques identifiées par McCall recourent celles de Baldacchino que nous avons discuté au premier chapitre. Bien que toutes les caractéristiques identifiées par McCall méritent que nous nous y attardions plus longuement, la cinquième caractéristique a spécialement retenu notre attention. En effet, McCall avance que « les îles sont des entités définies et limitées dans un sens où les cultures continentales ne le sont pas. Il y a une division idéologique claire, sinon au moins une division pratique, entre le groupe et ceux qui n'en font pas partie : "eux" et "nous" pour les insulaires »¹³⁶ (1994, p. 96). Il poursuit en précisant qu'il y a aura des sous-divisions sur des îles plus grandes et qu'en fait, plus une île sera grande, plus il y aura de sous-divisions qui iront à l'encontre du sentiment de partager quelque chose en commun, telle une caractéristique physique ou géographique commune (Ibid.).

À l'instar de McCall, Peter Hay (2013) ne donne pas de définition sur ce que constitue une petite ou une grande île, bien qu'il admette qu'il existe des différences notables entre les petites et les grandes îles, les îles tropicales et les îles nordiques. Pour ce dernier, il s'avère intéressant d'étudier l'effet insulaire, c'est-à-dire ce qui les distingue entre elles et avec le continent. De surcroît, une des figures de proue des études insulaires, Baldacchino affirme même que « l'insularité, l'isolement et la petite taille sont des propriétés géographiques, voire même administratives, logistiques, culturelles et historiques qui rendent plus probable l'existence de poches juridictionnelles, autant souveraines qu'autonomes »¹³⁷ (2004, p. 80). Néanmoins, une question demeure : qu'est-ce qui constitue un petit État? Une petite nation? Et,

¹³⁶ « islands are bounded entities in a way that continental cultures are not. There is a clear ideological, if not practical division between an in-group and an out-group: us and them, for islanders. »

¹³⁷ « Insularity, isolation, and small size provide the geographical, if not also administrative, logistic, cultural and historical, properties to render the existence of such jurisdictional pockets, whether sovereign or merely autonomous, much more likely. »

plus spécifiquement, une petite nation/un petit État insulaire? La littérature tente d'offrir des réponses à nos questions. En fait, comme le soulignent avec justesse Linda Cardinal et Martin Papillon, « [l]a notion de petite nation est plus difficile à conceptualiser qu'il n'y paraît. Quelles sont ses dimensions les plus saillantes : l'étendue de son territoire, sa démographie, ou encore son statut politique? » (2011, p. 78). Il n'en demeure pas moins que les termes employés – nation sans État (Guibernau, 1999), minorités nationales (Kymlicka, 2001), État-région (Gagnon, 2001) et nations minoritaires (Gagnon, 2011) – demeurent polysémiques et apportent leur lot de critiques.

Pourtant, depuis les années 1950, un pan important de la littérature sur les nations a été consacré à définir ce qu'il faut entendre par « petit ». Cependant, comme on peut s'y attendre, la plupart des tentatives de définitions sont basées sur des critères et des valeurs arbitrairement choisis. Un des critères les plus usités est la taille de la population, qui est une bonne indication du capital humain et de la force du marché intérieur et économique d'un État. Un autre critère fort populaire est la superficie. D'autres vont baser leurs analyses sur le revenu total de l'État (mesuré par le produit intérieur brut). Quoiqu'il en soit, aucune des définitions, aucun des critères ne fait consensus. Ainsi, l'analyste doit se rabattre sur des critères énoncés ou des termes définis par d'autres afin de justifier son choix. Un choix qui s'avère parfois idéologique, technique ou simplement personnel. Lorsque l'on regarde les définitions énoncées (ou l'absence de celles-ci) par diverses organisations internationales reconnues, il est possible de comprendre la complexité d'en arriver à une définition unique de ce qui est « petit ».

D'abord, les États regroupés au sein de l'Association des petits États insulaires (AOSIS) – qui inclut un certain nombre d'États dits continentaux – semble un bon point de départ pour nous aider à conceptualiser ce qu'est une petite île. Or, l'AOSIS

rassemble des îles de tout format, ayant des populations de quelques milliers de personnes (Niue) à plusieurs millions (Singapour, Cuba) et des superficies microscopiques (20 km² pour Nauru) à gigantesques (Papouasie-Nouvelle-Guinée, 462 840 km²). L'Association se garde donc de bien définir (ou de distinguer) ce qui est petit de ce qui ne l'est pas.

L'ONU ne donne également pas de définition sur ce qui constitue un petit État insulaire en développement (PEID), mais reconnaît que les risques de marginalisation pour ces États sont dus à :

- 1) leur petite taille;
- 2) la distance des marchés plus grands;
- 3) leur grande vulnérabilité économique, due aux chocs naturels et économiques qui sont hors de leur contrôle (United Nations Conference on Trade and Development, 2013).

La Banque mondiale a pour sa part déterminé que les petits États comptaient moins de 1,5 million d'habitants (The World Bank, 2014). Bien qu'elle admette qu'il existe des différences majeures en termes de superficie, de développement et de localisation géographique, la Banque mondiale affirme que tous ces États ont en commun les défis posés par leur isolement, la distance des marchés et leur économie. Cette limite n'est pas sans rappeler celle proposée par Eric Hobsbawm qui affirmait que les États, « dont la population est inférieure à 2,5 millions d'habitants – n'ont aucune réelle garantie d'indépendance » (1992, p. 339). Somme toute, de limiter à 1,5 (ou 2,5) millions d'habitants la frontière entre un petit et un grand État (ou un État indépendant viable ou non) ne peut que soulever des questions sur l'effet réel de ces

défis. Comme nous le verrons au chapitre 4, certaines îles isolées et peu peuplées ont su faire preuve d'innovation afin de dynamiser leur économie (Baldacchino et Greenwood, 1998). De plus, cette valeur arbitraire qu'est le seuil de population requis a évolué au cours du temps, comme le souligne Tom Crowards : « une des lignes de démarcation qui a été utilisée dans le passé variait, de manière générale, de 10 à 15 millions [d'habitants] au cours des années 1950 et 1960, à 5 millions au cours des années 1970 et 1980, et autour de 1 à 1,5 million au cours des années 1990 »¹³⁸ (2002, p. 145). Crowards explique que cet abaissement du seuil de population requise pour définir ce qui constitue un petit État provient de trois facteurs interreliés :

1) une augmentation du nombre d'États, particulièrement de petits États, faisant en sorte qu'en laissant une ligne de démarcation très élevée, la grande majorité des États serait qualifiée de petit.

2) une augmentation de la reconnaissance de l'importance des caractéristiques économiques des petits États ayant de plus petites populations.

3) une complexification des économies individuelles des États rendant la catégorie de « petits États » inappropriée pour saisir les enjeux complexes de chaque État (2002, p. 145).

Notre intention ici n'est pas de mettre fin aux débats conceptuels existant au sujet de la définition de ce qu'est une petite nation ou un petit État. Tout comme Cardinal et Papillon, nous croyons que « [l]e débat conceptuel sur les petites nations n'empêche pas la comparaison, loin de là. Le contexte actuel invite cependant à dépasser la

¹³⁸ « These [cut-off levels] have varied, very generally, from around 10 mn or 15 mn in the 1950s and 1960s, to 5 mn in the 1970s and 1980s, and to around 1 mn or 1.5 mn in the 1990s. »

stricte classification descriptive ou encore les débats normatifs qui marquent le champ » (2011, p. 83). Pour ces auteurs, l'approche en économie politique énoncée par Michael Keating est plus prometteuse. Afin d'approfondir cette approche, le chapitre 4 sera consacré à la dimension économique de l'îlénité. Nous sommes également d'avis que la définition d'une petite nation doit inclure tant une dimension descriptive (objective) que normative (subjective), comme nous l'avons mentionné auparavant dans notre discussion théorique.

Quiconque s'attarde un instant à la géographie ou à la population des îles à l'étude ne peut qu'arriver aux deux constats suivants :

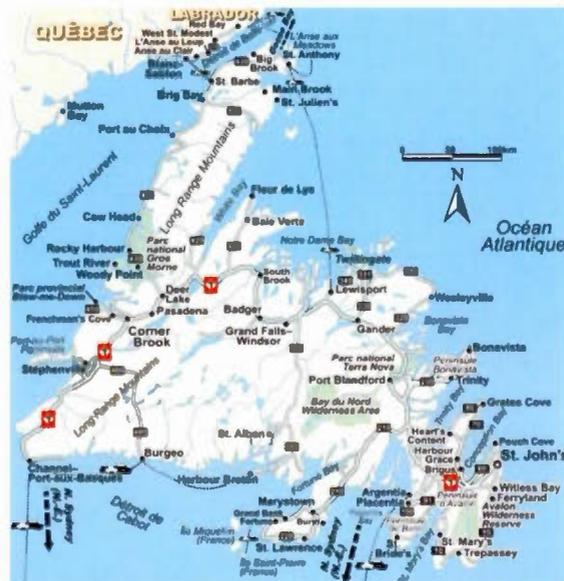
1) Dans le cas puertoricain, l'île de 9 104 km² (voir Figure 2.2) regroupait en 2010 pas moins de 3,7 millions de personnes (United States Census Bureau, 2010), c'est-à-dire une densité d'environ 406 personnes/km². Ceci fait donc de Puerto Rico une petite île sur le plan géographique (quoique plus grande que d'autres îles de la région). Les Puertoricains aiment à dire qu'ils sont toujours entre deux chaises, étant la plus petite île des Grandes Antilles et la plus grande des Petites Antilles (et ce, sans parler de leur statut politique, un vide juridique unique au monde.).

Figure 2.2 — Carte de Puerto Rico



2) Dans le cas terre-neuvien, l'île de 111 390 km² (voir Figure 2.3) regroupait en 2011 487 000 personnes (Statistique Canada, 2013a), avec une densité de 4,3 personnes/km². On peut dire que Terre-Neuve est une île gigantesque, mais bien petite sur le plan de sa population.

Figure 2.3 — Carte de l'île de Terre-Neuve



Bien qu'intéressante, l'utilisation, pour nos études de cas, de ces critères ne s'avère pas satisfaisante. Nous pensons qu'une autre manière d'appréhender le débat est de s'interroger sur la cohésion et l'identification à l'île. Comme il s'agit pour nous d'étudier le nationalisme dans des nations insulaires sans État, nous croyons qu'un tel critère constitue un point de départ valable. Nous gardons également en tête l'avertissement émis par McCall comme quoi une plus grande île verra son identification fragmentée. Pour prendre en considération ce critère, nous ferons usage de données empiriques sur l'identification à l'île et sur le sentiment de vivre sur une île.

2.3.1 Terre-Neuve : l'autre société distincte du Canada?

Le titre de « société distincte » n'est pas sans rappeler les demandes du Québec au moment des Accords de Meech et Charlottetown. Se réclamant d'un nationalisme affirmé, d'une histoire et d'une langue distinctes, les Québécois forment une société distincte. La reconnaissance parlementaire selon laquelle « les Québécois constituent une nation dans un Canada uni » (Radio-Canada, 2006) va en ce sens. Néanmoins, sans doute à cause de leur arrivée tardive dans la fédération canadienne et donc, en raison d'une longue période d'existence politique séparée, les Terre-Neuviens ont toujours démontré un attachement plus faible à l'idée d'une nation canadienne et pourraient très bien se réclamer du titre de (l'autre) société distincte du Canada. Nous constatons un faible sentiment d'appartenance au Canada à travers le temps. Par exemple, lors d'un sondage pancanadien effectué en 1968, dont les données, sous forme de tableau, sont reproduites dans le tableau 2.2 ci-contre, les Terre-Neuviens ont le plus bas score médian sur l'index d'identification nationale canadienne, même plus faible que les Québécois (Elkins, 1980, p. 10). Seulement 4,2 % de la population terre-neuvienne s'identifie alors fortement au Canada (comparativement à 36,1 % au Manitoba et à 22,1 % en Alberta par exemple), alors que 52,1 % s'identifient – quoique « faiblement » – au Canada. Ces résultats ne sont pas si surprenants lorsque l'on s'y attarde un peu. Au moment où le sondage a été effectué, très peu de répondants terre-neuviens étaient nés « Canadiens ».

Tableau 2.2 — Index de l'identité nationale canadienne par province/groupe linguistiques - 1968 (Pourcentage moyen; moyennes)*

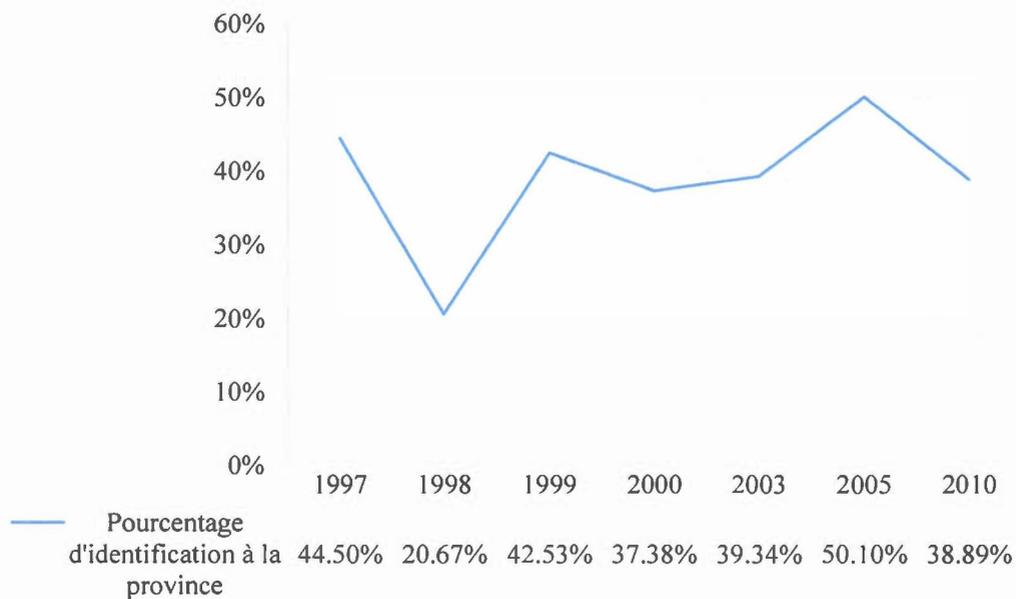
	Identité nationale canadienne					
	Élevée (10-12)	Moyenne (7-9)	Basse (0-6)	Score moyen	Écart- type	N
Nationale	28.0%	39.5%	32.4%	7.85	2.39	2767
Terre-Neuve	4.2%	43.8%	52.1%	6.06	2.46	48
ÎPÉ	35.3%	41.2%	23.5%	8.71	2.34	17
Nouvelle-Écosse	26.4%	36.4%	37.3%	7.55	2.61	110
Nouveau Brunswick	36.8%	39.5%	23.7%	8.33	2.31	76
Ontario	31.8%	43.4%	24.8%	8.23	2.29	927
Manitoba	36.1%	41.4%	22.6%	8.56	2.17	133
Saskatchewan	30.1%	43.4%	26.5%	8.20	2.25	136
Alberta	22.1%	44.3%	33.6%	7.72	2.12	235
Colombie-Britannique	27.9%	34.4%	37.7%	7.72	2.37	247
Québec (anglophones)	48.8%	37.7%	13.9%	9.25	2.17	122
Québec (francophones)	18.8%	31.6%	49.5%	6.94	2.41	632
Francophones hors Québec	33.3%	53.6%	13.1%	8.38	1.74	84

* Les pourcentages sont basés sur un index trichotomique; le score moyen et l'écart-type sont basés sur l'éventail complet des scores (0-12).

Source : David J. Elkins, 1980. Table 1 - Canadian National Identity Index by Province/Language Groups.

L'analyse de Gibbins (1982, p. 179-180), basée sur un autre sondage effectué en 1978 cette fois, confirme que, parmi les habitants des provinces formant la région de l'Atlantique, les Terre-Neuviens sont ceux qui s'identifient le plus fortement à leur province. 55 % des Terre-Neuviens s'identifient d'abord comme Terre-Neuviens, contre 35 % qui s'identifient d'abord comme Canadiens. Comme l'atteste la figure 2.4, des sondages plus récents indiquent que les Terre-Neuviens ont continué à exprimer une allégeance plus forte envers leur province qu'à l'endroit du Canada.

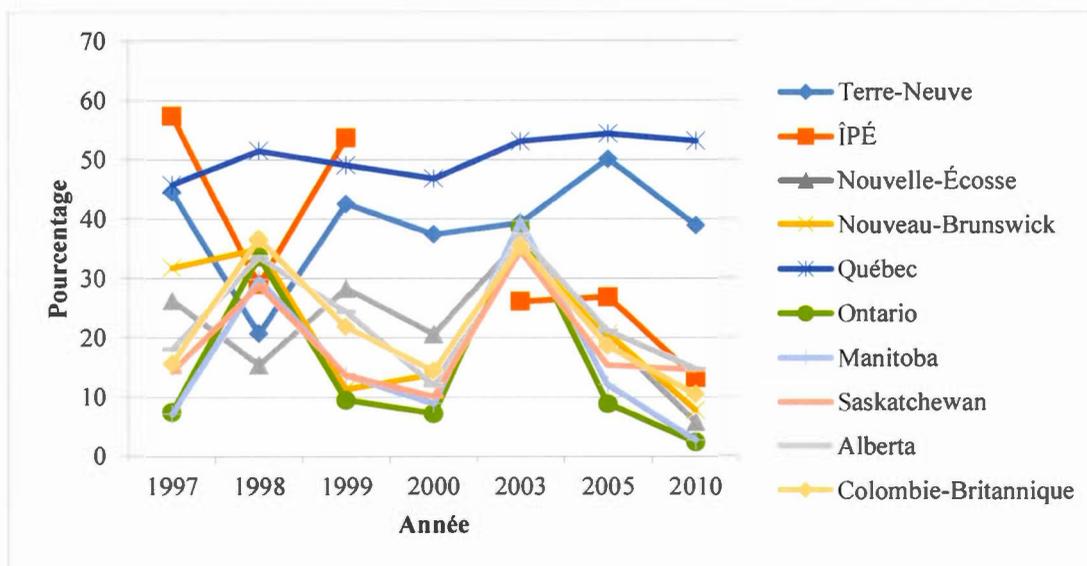
Figure 2.4 — Pourcentage d'identification provinciale - Terre-Neuve



Source : Portraits of Canada 1997-2000 Series, 2003, 2005. Canadians Attitudes toward the Federation. Mowat Centre Poll 2010. Données rendues disponibles grâce au Canadian Opinion Research Archive, Queen's University.

Comme en fait foi la figure 2.5, cette différence d'auto-identification se fait à un degré plus élevé que dans les autres provinces (mis à part le Québec et, pour l'année 1999, l'Île-du-Prince-Édouard). En fait, il est d'autant plus intéressant de constater (voir figure 2.5) que l'identification à la province est plus élevée à Terre-Neuve que dans toute autre province de l'Ouest, limitant de ce fait les thèses de l'aliénation de l'Ouest (voir : Gebel, 2005, p. 7; The Globe & Mail, 1994, p. A-1).

Figure 2.5 — Identification provinciale (par province) 1997-2010



Source : Portraits of Canada 1997-2000 Series, 2003, 2005. Canadians Attitudes toward the Federation. Mowat Centre Poll 2010. Données rendues disponibles grâce au Canadian Opinion Research Archive, Queen's University.

* Noter qu'en 2000, pour l'Île-du-Prince-Édouard (ÎPÉ) aucune donnée n'était disponible, d'où la coupure dans le trait.

Cet attachement à la province insulaire est d'autant plus notable lorsque l'on pose directement la question aux Terre-Neuviens. Ceux-ci manifestent un nationalisme affirmé, correspondant aux notions classiques énoncées par B. Anderson (1996) et Anthony Smith (1991) : un attachement à un territoire donné et un lien fort entre les citoyens. Les mots employés par Ethan* le montrent bien : « Pour moi, l'identité terre-neuvienne est basée sur sa culture, sa langue, sa géographie, tous les marqueurs suggérés par Smith qui font une *ethnie* »¹³⁹ (Entrevues NL, 2014). Matthew* est également explicite et nous dit : « Je me sens très connecté à cet endroit et aux

¹³⁹ « For me, the Newfoundland identity is based on its culture, its language, its geography, all the markers that Smith suggests make an *ethnie*. »

gens [...] »¹⁴⁰ (Entrevues NL, 2014). Cette connexion est également exprimée par Jacob* : « C'est un grand sentiment, un sentiment fort intime de communauté culturelle »¹⁴¹ (Entrevues NL, 2014). De même, Jack* affirme ceci : « J'ai un engagement émotif envers cet endroit »¹⁴² (Entrevues NL, 2014). Les données de notre sondage vont également dans ce sens et confirment les résultats des sondages présentés précédemment.

Nos données indiquent que, de façon unanime, les répondants se sentent d'abord Terre-Neuviens, puis seulement ensuite Canadiens. Ce sentiment ne s'estompe pas même si les personnes ont vécu dans une autre province canadienne. Ainsi, il est possible de dire que le sentiment d'attachement envers le lieu physique est fort élevé, ce lieu est l'île, la province et non le pays tout entier.

De plus, lorsque nous avons demandé aux interviewés s'ils avaient conscience de vivre sur une île, 80 % des Terre-Neuviens ont répondu par l'affirmative. Parmi ceux-ci, 20 % affirment qu'ils se sentent « parfois » vivre sur une île, contre 80 % qui affirment qu'ils en ont conscience « souvent ». Lorsque nous leur avons demandé pour quelles raisons ils se sentaient vivre sur une île, une grande majorité a évoqué la difficulté de sortir de l'île. Le tableau 2.3 présente la distribution des résultats.

¹⁴⁰ « I really feel very connected to this place and to the people »

¹⁴¹ « It is a greater sense, a more intense sense of intimate cultural community. »

¹⁴² « I have an emotional commitment to the place. »

Tableau 2.3 — Raisons évoquées pour justifier le sentiment de vivre sur une île —
Terre-Neuve
(N = 20)

Raisons	Fréquence du sentiment insulaire (en %)		
	Souvent	Parfois	Total
Difficulté à sortir de la province	60 %	20 %	80 %
Océan, côte	20 %	0 %	20 %
Total	80 %	20 %	100 %

Ainsi, la vue de l’océan et des côtes ne compte que pour 20 %. C’est vraiment la difficulté de quitter la province qui donne aux gens le sentiment de vivre sur une île. Lors de nos entrevues, Alexander* résumait ainsi la situation insulaire de Terre-Neuve : « Peu importe le nombre d’heures que tu vas conduire ta voiture, ou la direction que tu prendras, tu vas toujours être à Terre-Neuve »¹⁴³ (Entrevues NL, 2014). Qui plus est, sortir de l’île par avion est extrêmement coûteux; les coûts des billets d’avions étant beaucoup plus élevés qu’à Puerto Rico. Ainsi, les frontières se bornent, comme l’avance McCall, par la limite territoriale de l’île.

2.3.2 Puerto Rico : de corps et de cœur

Les Puertoricains, de par leur parcours historique unique et leur langue, se sentent également d’abord et avant tout attachés à leur île avant de se sentir Américains. Un sondage effectué par Ateneo Puertorriqueño en 1993, une des institutions culturelles clés de Puerto Rico, rapportait que 97,3 % des répondants se définissaient comme Puertoricains (Ramos, 2001, p. 12). De même, une majorité (56,2 %) croyait que la culture puertoricaine était très différente de la culture américaine (Ibid.). Cette culture

¹⁴³ « No matter how long you drive your car for, no matter which direction you chose, you will always be in Newfoundland. »

est au cœur même de la définition de la nation. Et comme nous le rappelle Carrión : « La nation n'est pas qu'imaginée, elle est aussi inventée »¹⁴⁴ (1999, p. 71). Et le sentiment national sera d'autant plus fort (Ibid.), si le degré de concordance entre la conception nationale de la société civile et celle des élites est élevé. L'étude de Nancy Morris révèle justement que l'identité puertoricaine se manifeste avec force, toute idéologie politique confondue :

La fierté que décrivaient les répondants était explicitement liée au fait que Puerto Rico était une entité séparée et unique. Plusieurs des interviewés, peu importe les préférences de statut [politique], soutenaient que Puerto Rico était en elle-même une nation, et définissaient ce terme en faisant référence à l'histoire distincte de Puerto Rico et à sa culture¹⁴⁵ (1995, p. 76).

Dans son étude, Morris demande aux répondants d'ordonner les identités suivantes : caribéenne, hispanique, latino-américaine, américaine et puertoricaine sur une échelle de 1 à 5, 1 étant l'identité la plus importante, 5, la moins importante. Morris nous présente ses résultats de deux manières; d'abord, selon les résultats obtenus lors des entrevues individuelles qu'elle a effectuées (13 répondants); puis selon les résultats des groupes de discussion (36 participants). Elle en fait ensuite la moyenne. Les tableaux 2.4 et 2.5 illustrent ses résultats.

¹⁴⁴ « La nación no es sólo un imaginario; es también una invención. »

¹⁴⁵ « The pride that respondents described was explicitly tied to Puerto Rico as a separate and unique entity. Many interviewees, across all status preferences, contended that Puerto Rico was itself a nation, defining the term with references to Puerto Rico's distinct history and culture. »

Tableau 2.4 — Résultats d'auto-identification
Entrevues individuelles
(N = 13)

Identité	Moyenne
Caribéenne	2.5
Hispanique	3.0
Latino-américaine	2.9
Américaine	4.1
Puertoricaine	1.0

Source : Nancy Morris, 1995. Table 2 – Self-Identifications Mean Questionnaire Responses for In-depth interviewees, p. 105.

Tableau 2.5 — Résultats d'auto-identification
Groupes de discussions
(N = 36)

Identité	Moyenne
Caribéenne	2.6
Hispanique	3.4
Latino-américaine	2.7
Américaine	4.4
Puertoricaine	1.1

Source : Nancy Morris, 1995. Table 2 – Self-Identifications Mean Questionnaire Responses for focus groups participants, p. 105

Les conclusions de Morris confirment les propos de Berríos Martínez :

Le cœur de Puerto Rico n'est pas américain. Il est puertoricain. Le sentiment national des Puertoricains est entièrement dévoué envers notre *patria*, comme nous appelons notre terre en espagnol, notre langue. [...] Pour nous, « nous le peuple » signifie nous Puertoricains¹⁴⁶ (1997, p. 102).

¹⁴⁶ « Puerto Rico's heart is not American. It is Puerto Rican. The national sentiment of Puerto Ricans is entirely devoted to our *patria* as we call our homeland in Spanish, our language. [...] For us, "we the people" means we Puerto Ricans. »

Cette auto-identification forte est aussi soulignée par Morris : « Les personnes interrogées professèrent une remarquable constance et une fidélité profonde envers Puerto Rico. Presque aussi constante fut l'absence d'identification avec les États-Unis »¹⁴⁷ (1995, p. 125). Cette identification prononcée envers Puerto Rico et cette défiance envers les États-Unis vont dans le sens de Berríos Martínez qui affirmait que : « Les Puertoricains sont des citoyens américains, mais ne sont pas Américains »¹⁴⁸ (1997, p. 103). Ou dans les mots de Jorge Duany, pour qui « les Puertoricains s'imaginent comme une nation bien qu'il n'y ait pas un mouvement fort pour créer un État souverain »¹⁴⁹ (2000, p. 7). En 2001, Ramos rapportait que « près de 75% des habitants disaient se considérer "d'abord Puertoricains, ensuite Américains" »¹⁵⁰ Ces chiffres vont dans le même sens que ceux que nous avons obtenu lors de la recherche sur le terrain. En effet, 85,7 % de nos répondants s'identifient avant tout comme Puertoricains. Comme chez Morris, l'identité américaine ne vient pas nécessairement au deuxième rang. En fait, nos résultats démontrent que l'identité américaine occupe au mieux le troisième rang (mais seulement dans 9,1 % des cas) et que la plupart du temps, celle-ci est biffée. En effet, dans plus de 30 % des cas, l'identité américaine a été biffée sur le questionnaire ou encore une mention N/A (ne s'applique pas) y apparaissait. Dans certains cas, les répondants ont même indiqué que cette identité ne serait jamais leur identité. En somme, l'identité américaine est précédée au deuxième rang par l'identité caribéenne, au troisième rang, par l'identité latino-américaine, et au quatrième rang, par l'identité

¹⁴⁷ « All interviewees professed a remarkable consistency and depth of fidelity to Puerto Rico. Almost as consistent was the absence of identification with the United States. »

¹⁴⁸ « Puerto Ricans are U.S. citizens, but they are not Americans. »

¹⁴⁹ « Puerto Ricans who imagine themselves as a nation do so despite the lack of a strong movement to create a sovereign state. »

¹⁵⁰ « And close to 75% expressed that they considered themselves to be "Puerto Rican first, and American next." »

hispanique. Nos données corroborent donc celles d'études précédentes (voir : Morris, 1995; Ramos, 2001).

Contrairement à Terre-Neuve où l'identification et l'attachement à l'endroit entraînent directement dans la définition de ce qu'est être Terre-Neuvien, pour les Puertoricains, l'identification est beaucoup plus profonde et intériorisée. Pour Jose*, « être Puertoricain est ce que nous sommes, ce que nous vivons »¹⁵¹ (Entrevues PR, 2014). Luis*, pour sa part, trouve la question plus compliquée et l'exprime de la manière suivante : « Pour moi être Puertoricain, c'est, je ne sais pas, une question assez compliquée, puisque premièrement je suis né ici, je suis d'ici, je vis ici, je me considère Puertoricain »¹⁵² (Entrevues PR, 2014). Même s'il a de la difficulté à l'explicitier, Luis* exprime néanmoins parfaitement cette idée d'auto-identification en se considérant comme Puertoricain. De son côté, Sebastian* croit plutôt que l'identité puertoricaine se définit en réaction à d'autres identités : « L'identité ne peut tenir en une liste. C'est une catégorie réactive. Et il y a une interaction entre les Puertoricains et le monde, l'être "puertoricain" se définit en opposition à l'autre »¹⁵³ (Entrevues PR, 2014). Cet « être puertoricain », cette identification nationale, est donc en constante opposition et redéfinition face au géant américain.

Cet être puertoricain se définit également par le lien qu'il entretient avec son lieu, ici, l'île. Tous les répondants ont indiqué avoir conscience de vivre sur une île. Comme

¹⁵¹ « Ser puertorriqueño es lo que somos, lo que vivimos. »

¹⁵² « Para mi ser puertorriqueño, pues, no sé, es una pregunta media complicada, porque primeramente yo nací aquí, yo soy de aquí, yo vivo aquí, yo me considero puertorriqueño. »

¹⁵³ « Acuérdesse que la identidad no se puede poner en una lista. Es una categoría reactiva. Y en esa interacción entre los puertorriqueños y el mundo, se define el ser puertorriqueño en oposición a lo demás. »

l'indique le tableau 2.6, qu'ils aient ou non vécu aux États-Unis ne change en rien la fréquence à laquelle ils se sentent vivre sur une île.

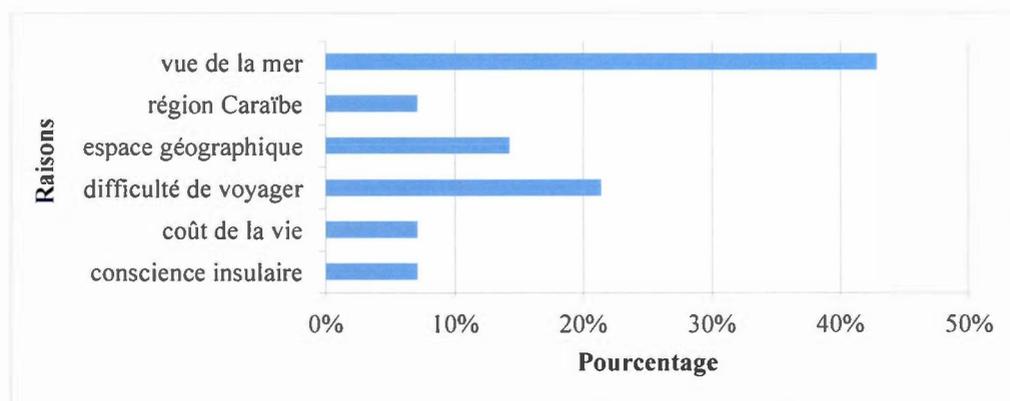
Tableau 2.6 — Sentiment de vivre sur une île et l'impact d'avoir vécu aux États-Unis
(N = 22)

A déjà vécu aux États-Unis	Sentiment de vivre sur une île			
	Parfois	Souvent	Toujours	Total
Non	4,54 %	0,00 %	31,81 %	36,35 %
Oui	0,00 %	4,54 %	59,09 %	63,63 %
Total	4,54 %	4,54 %	90,9 %	99,98*%

* Le total n'égale pas 100 %, puisque les résultats sont arrondis à deux décimales.

Les raisons évoquées afin d'expliquer ce sentiment sont multiples, mais comme la figure 2.6 le suggère, c'est la vue de la mer qui rend possible, dans une plus grande proportion, une telle conscience. Et cette vision du monde pourrait fort bien être liée au fait que l'île de Puerto Rico est assez petite, ce qui permet de voir la mer d'à-peu-près n'importe où. Ainsi, nous ne pouvons écarter complètement la première de nos hypothèses (nous y reviendrons ci-dessous). Nous nous souviendrons qu'à Terre-Neuve, la principale raison était plutôt la difficulté de voyager, alors que cette raison se retrouve au deuxième rang à Puerto Rico.

Figure 2.6 — Raisons évoquées pour expliquer le sentiment de vivre sur une île –
Puerto Rico
(N = 22)



2.4 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons tout d'abord examiné la dimension territoriale de l'îlété en postulant trois hypothèses soit que : 1) une île éloignée du pouvoir central ou dont l'État central n'y a qu'une faible présence (qu'elle soit institutionnelle, militaire ou autre) présentera davantage de demandes nationalistes; 2) une île reliée par un pont ou un tunnel serait moins encline à proclamer des demandes nationalistes; 3) une île dont la taille est petite présentera un plus grand degré de groupalité et sera plus apte à faire des demandes nationalistes.

Nos recherches nous ont permis de constater que la distance ne pouvait pas être que calculée en termes de kilomètres; le type d'arrangement territorial, même de nature fédérale, a une incidence importante sur le type de demandes nationalistes émises. Ainsi, la grande présence américaine et l'arrangement de fédéracie de Puerto Rico lui a permis de faire des demandes nationalistes plus revendicatrices, de type indépendantiste, comme en fait foi la présence du Partido Independentista puertorriqueño (PIP) sur la scène locale. Pour sa part, Terre-Neuve, grâce à son statut constitutionnel de province, possède déjà une autonomie considérable, ce qui ne l'empêche pas de revendiquer des droits particuliers et de contester les empiétements de compétences ou de dénoncer les injustices historiques (pêcherie, pétrole en haute mer). De fait, cette première hypothèse est partiellement infirmée par notre analyse.

En ce qui concerne la seconde hypothèse, nous ne croyons pas que la présence d'un lien fixe atténue les demandes nationalistes, comme en fait foi l'étude de cas de l'Île-du-Prince-Édouard. Les projets de lier Terre-Neuve au continent, même s'ils ne sont pas concrétisés, ne portent pas à croire que l'identification à la province sera touchée. Quant à elle, l'île de Puerto Rico est beaucoup trop loin, d'un simple point de vue géographique, du continent américain. Il n'en demeure pas moins que l'île est un

centre stratégique, commercial et militaire. Ses spécificités nationales ressortent distinctement malgré la grande influence des îles avoisinantes et de sa métropole.

Enfin, nous avons examiné la troisième hypothèse concernant la taille de l'île. Cette hypothèse nous a plongés dans un questionnement théorique sur la définition même de la taille et nous avons conclu, à la suite de notre analyse, que ni la taille géographique, en superficie, ni la taille en population ne pouvaient nous permettre de mesurer le degré de groupalité. Nous avons donc opté pour analyser les données d'auto-identification. Dans les deux îles, les données d'identification à l'île sont très fortes.

Cette première dimension de l'îlénité a touché à nombre de facteurs qui permettent d'expliquer, en partie du moins, la présence de demandes nationalistes dans ses lieux. D'autres facteurs sont à étudier afin de produire un portrait plus global. Au prochain chapitre, nous nous tournerons vers la dimension politique de l'îlénité. Comme nous l'avons esquissé, autant à Terre-Neuve qu'à Puerto Rico, la dimension politique est souvent au cœur des revendications nationalistes. Nous verrons plus en détail comment elle s'articule dans les deux îles à l'étude.

CHAPITRE 3 LA DIMENSION POLITIQUE DE L'ÎLÉITÉ

Le chapitre 2 nous a permis d'approfondir une première dimension de l'îléité, soit la dimension territoriale. Nous avons pu brièvement voir que la relation entre l'État central et l'île avait un impact sur les demandes nationalistes. Dans le présent chapitre, nous nous intéresserons particulièrement aux dynamiques politiques dans chacune des îles et chercherons à démontrer l'impact du système de partis sur les types de revendications nationalistes. Plus précisément, nous chercherons à vérifier trois hypothèses liées à la dimension politique de l'îléité : 1) à la suite d'André Fazi, nous postulons qu'une île ayant déjà connu l'indépendance fera preuve d'une plus grande spécificité nationale, voire ira même jusqu'à contester son statut en formulant des demandes nationalistes de type indépendantiste; 2) dans la continuation des travaux d'Eve Hepburn et de Fazi, nous faisons l'hypothèse que la présence d'un système de partis spécifique à l'île donnera plus d'ardeur aux demandes nationalistes; 3) la nature des relations entre l'île et l'État central a également un impact sur les demandes nationalistes. Une île dont les pouvoirs sont limités par l'État central sera plus encline à faire valoir sa spécificité. À l'inverse, une île détenant d'importants pouvoirs, soit en tirant profit d'un système fédéral asymétrique ou de tout autre arrangement politique fondé sur l'accommodement, ne fera des demandes nationalistes qu'à des moments sporadiques.

Nous retracerons d'abord le parcours politique de chaque île afin d'étudier la première hypothèse. Puis, afin de vérifier la seconde hypothèse qui concerne le système de partis, nous ferons l'analyse du discours nationaliste utilisé par les partis politiques et l'impact qu'il peut avoir sur les demandes nationalistes formulées par l'île. Pour ce faire, nous ferons une analyse de contenu des programmes politiques des principaux partis aux quatre dernières élections (une période s'échelonnant entre

1999 et 2012). Enfin, nous analyserons de plus près les pouvoirs et contraintes attachés au statut détenu par chaque île et les moments d'effervescence collective qui en sont tributaires. Dans le cas de Puerto Rico, nous nous intéresserons particulièrement aux quatre référendums portant sur le statut politique de l'île, alors qu'à Terre-Neuve, nous analyserons divers moments-clés (et de contestation) de l'histoire de la plus jeune province canadienne. Cela nous permettra de vérifier la troisième hypothèse formulée précédemment.

3.1 L'indépendance politique et les revendications nationalistes

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, plusieurs critères (géographique, économique, historique, politique, entre autres) existent permettant de comprendre et d'évaluer les demandes nationalistes des îles. Le troisième critère énoncé par André Fazi est de nature historique. Il l'expose ainsi :

Le troisième critère est historique : est-ce qu'il y a eu ou non une période dans l'histoire du territoire où celui-ci n'était pas sous domination externe [...] De plus, l'expérience [passée] avec l'indépendance constitue un moyen pour rendre légitimes les demandes de nature autonomiste et indépendantiste, et le plus récemment le territoire fut-il indépendant, le plus fortement ce vecteur sera [celui des demandes nationalistes]¹⁵⁴ (Fazi, 2012, p. 147).

Bien que Fazi qualifie ce critère d'historique, nous sommes plutôt d'avis qu'il doit faire partie de la qualification proprement politique de l'îlénité du fait de la nature de la relation du territoire avec l'État central et l'accession ou la non-accession antérieure à

¹⁵⁴ « The third criterion is historical: whether or not there is a period in the history of the territory when it was not under outside domination. [...] Moreover, experience with independence is a vector for making independence and autonomy demands legitimate, and the more recently the territory was independent, the more powerful the vector will be. »

l'indépendance. Nous croyons que cette qualification historique apportée par Fazi est imputable à son analyse fondée sur une périodisation. Ainsi, si une île est sous domination extérieure depuis le 13^e siècle, elle obtient, selon l'échelle de Fazi, la cote de 1, alors qu'une domination depuis le 19^e ou 20^e siècle obtient la cote de 3. Rappelons qu'une cote plus élevée signifie que l'île aura davantage tendance à faire des demandes de nature autonomistes ou indépendantistes. Pour nous, l'analyse de ce critère, de ce vecteur de légitimité, est d'autant plus intéressante que l'histoire politique de Terre-Neuve et Puerto Rico offre des parcours distincts.

3.1.1 Terre-Neuve : de Dominion à province. La fin d'une entité, la fin d'une identité?

L'histoire politique de Terre-Neuve fascine historiens (Cadigan, 2009) et politologues (Marland, 2010, 2011). Il importe alors de rappeler certains événements importants qui ont contribué au développement d'un sentiment nationaliste propre à Terre-Neuve.

3.1.1.1 L'obtention du gouvernement responsable et de l'indépendance politique

Les parcours politiques de Terre-Neuve et du Labrador sont bien distincts. Il sera ici surtout question de l'histoire politique de l'île de Terre-Neuve. Comme tout lieu en Amérique, Terre-Neuve était, avant l'arrivée des Européens, habitée par des peuples autochtones : les Innus, Inuit, et les Beothuks (communément appelés « Les Indiens rouges » qui furent décimés au début du 19^e siècle). La première rencontre de ces trois peuples avec les Européens a eu lieu avec les Vikings au 10^e siècle, dont les vestiges d'habitation sont toujours visibles à l'Anse-aux-Meadows (pointe nord-ouest de l'île). Lors de l'exploration des grandes puissances en Amérique, Terre-Neuve

devient colonie britannique. Cependant, cette possession britannique n'aura réellement de gouvernement colonial qu'à compter de 1730. En fait, l'absence de gouverneur nommé était particulière à Terre-Neuve, ce qui n'en faisait pas pour autant une terre de désordre ou le fief de seigneurs despotiques de la pêche. Jerry Bannister (2001, 2003b) a fait la démonstration que – contrairement à une image répandue due aux représentations caricaturales de Daniel Woodley Prowse (1895) – Terre-Neuve était en fait régie par un système juridique décentralisé conçu pour répondre aux besoins élémentaires de l'administration de la justice. Combinant des organes et des pratiques à la fois juridiques et populaires, le gouvernement de Terre-Neuve avant 1730 servait expressément les intérêts de l'industrie de la pêche, sans pour autant être despotique.

La lenteur qui a caractérisé l'émergence des institutions gouvernementales est en grande partie la conséquence de la politique de la Grande-Bretagne à l'égard de Terre-Neuve ainsi que de la structure de l'industrie de la pêche. Pour l'essentiel, l'île n'était pas tant une colonie de peuplement qu'un poste de pêche saisonnière. Vu le faible nombre de colons, les premiers mouvements populaires en faveur d'un gouvernement local ne sont apparus qu'au début du 19^e siècle. Les autorités britanniques ont hésité à accorder à Terre-Neuve sa propre législature jusqu'à la mise en place d'un gouvernement représentatif en 1832. Le gouvernement responsable sera établi à Terre-Neuve en 1855 à la suite d'une élection générale remportée par le parti libéral sous la direction de Philip F. Little qui deviendra le premier premier ministre élu de la colonie. À compter de 1855, la colonie est autonome dans ses affaires locales et responsable de ses propres finances. Lors de la Conférence impériale de 1907, Terre-Neuve se voit accorder le statut de Dominion par la Grande-Bretagne, au même titre que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada. Par le statut de Westminster de 1931, Terre-Neuve, comme les autres dominions, aurait pu parachever son indépendance totale de la mère patrie, mais, au bord de la faillite, Terre-Neuve a opté pour une autre voie.

À la suite de l'effort de guerre exigé par la Première Guerre mondiale, la dette publique (sans parler des coûts humains subis par Terre-Neuve) est immense. Qui plus est, le prix du poisson chute avec la crise économique et financière mondiale qui s'en suit. Après plusieurs élections et gouvernements marqués par la corruption (Cadigan, 2009; Penney, 1981), des émeutes devant le *Colonial Building* (alors le siège du gouvernement terre-neuvien) éclatent, une élection s'en suit, remportée par Frederick Alderdice qui avait promis d'examiner la possibilité de suspendre le gouvernement responsable. Cette possibilité fera l'objet des recommandations de la Commission royale Almuree¹⁵⁵ qui propose de suspendre le gouvernement responsable du pays qui serait alors administré par une « commission de gouvernement » imposée jusqu'à ce que deux conditions soient remplies : 1) que Terre-Neuve soit capable d'être autosuffisante et que le budget soit balancé; 2) qu'il y ait une demande populaire pour la restauration du gouvernement responsable. Le premier ministre Alderdice voulait d'abord soumettre au vote populaire la décision de suspendre le gouvernement responsable, mais le gouvernement britannique a insisté pour qu'un simple vote de la législature ait lieu, ce qui fut fait. Ainsi, en 1933, la législature vote en faveur de la suspension du gouvernement responsable. Le 16 février 1934, une Commission de gouvernement composée de sept personnes nommées par le gouvernement britannique fut établie. Ainsi, au cours des 15 années qui suivirent, aucune élection n'a eu lieu, aucune législature ne siègera. Terre-Neuve restait un Dominion de nom, mais ses pouvoirs relevaient de la Grande-Bretagne. La

¹⁵⁵ Le premier ministre terre-neuvien Alderdice s'était fait élire en 1932 en promettant une analyse de la situation économique et politique de l'île. C'est ainsi que la Commission Royale d'enquête sur Terre-Neuve (Commission Almuree) fut établie. En 1933, la Commission fait part de ses recommandations. Afin de redonner confiance au peuple dans les instances politiques – le gouvernement était jusqu'alors perçu comme inefficace, corrompu et irresponsable –, la Commission propose la suspension temporaire du gouvernement responsable afin que le pays prenne une pause de la politique pour rétablir une stabilité à la fois économique et politique. Le modèle proposé est la Commission de gouvernement. Celle-ci sera mise en place suivant les recommandations de la Commission Almuree.

Commission devait obtenir son aval pour toute initiative politique et tout engagement financier. Qu'un gouvernement démocratique mette fin lui-même à son existence est un fait plutôt rare et a marqué le destin de Terre-Neuve.

3.1.1.2 La route vers la Confédération canadienne : retour sur les référendums de 1948

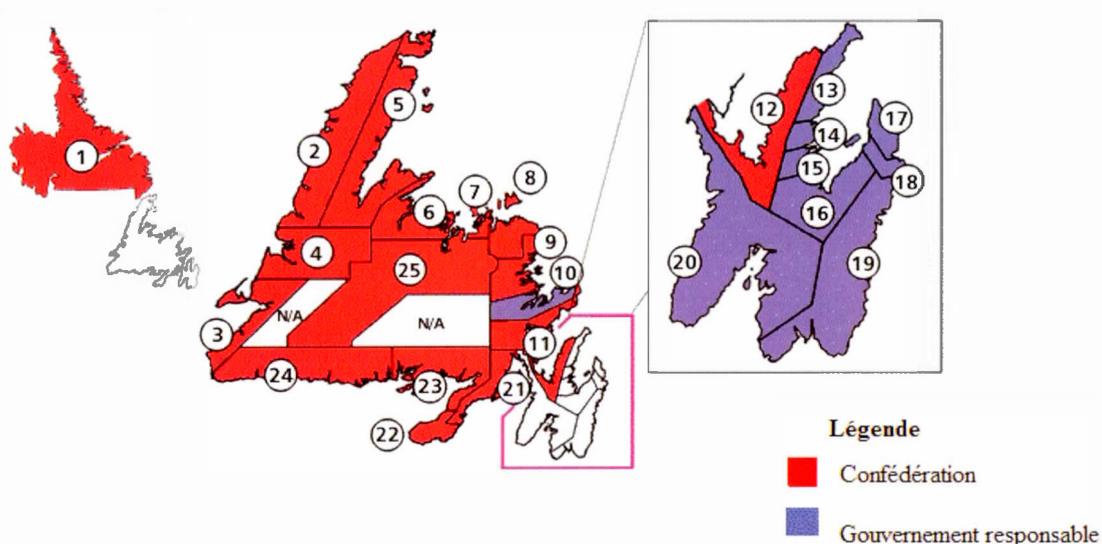
Cette suspension du gouvernement responsable et la mise sous tutelle de Terre-Neuve par une Commission de gouvernement ne pouvaient durer éternellement. À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, une Convention nationale est établie en 1946 afin de considérer le statut politique que prendra Terre-Neuve. La croissance économique créée par l'effort de guerre d'une part, et le coût d'administration élevé pour la Grande-Bretagne d'une Commission de gouvernement d'autre part, amène les leaders locaux à proposer diverses options politiques et constitutionnelles : confédération, gouvernement responsable, union économique avec les États-Unis¹⁵⁶, etc. La Convention étalera ses travaux sur deux ans. Après moult débats sur les statuts politiques retenus, à l'été 1948, deux questions seront soumises au vote populaire par voie référendaire.

Le premier référendum a eu lieu le 3 juin 1948. Trois choix étaient soumis aux électeurs, soit la continuation de la Commission de gouvernement; c'est-à-dire le

¹⁵⁶ Bien qu'un parti prônant l'union économique avec les États-Unis ait été formé, cette option n'a pas été retenue par les membres de la Convention nationale pour plusieurs raisons : désintérêt américain et faible possibilité d'admission de Terre-Neuve comme état américain; mais on retiendra surtout qu'Ottawa et Londres voulaient que Terre-Neuve reste sous la Couronne britannique, d'une manière ou d'une autre. Le groupe prônant l'union économique avec les États-Unis a fait campagne lors des référendums de 1948 aux côtés des leaders du gouvernement responsable, en indiquant que si ce statut était choisi, une union avec les États-Unis pourrait s'avérer possible.

statu quo qui prévalait depuis 1934 (aucune élection, commissaires nommés par le gouvernement britannique), le retour au gouvernement responsable; c'est-à-dire au statut de Terre-Neuve avant 1934 et la mise sous tutelle, la fédération avec le Canada; c'est-à-dire devenir une province canadienne. La figure 3.1 et le tableau 3.1 font ressortir la division du vote.

Figure 3.1 — Carte des districts électoraux et division du vote lors du référendum du 3 juin 1948



Source : Hiller, J.K. (1997). *The 1948 Referendums*. Newfoundland and Labrador Heritage Website. Récupéré de <http://www.heritage.nf.ca/law/referendums.html>.

Comme le fait ressortir la figure 3.1, une division régionale s'est imposée lors du référendum. Les données du tableau 3.1 confirment cette division.

Tableau 3.1 — Résultats du référendum du 3 juin 1948

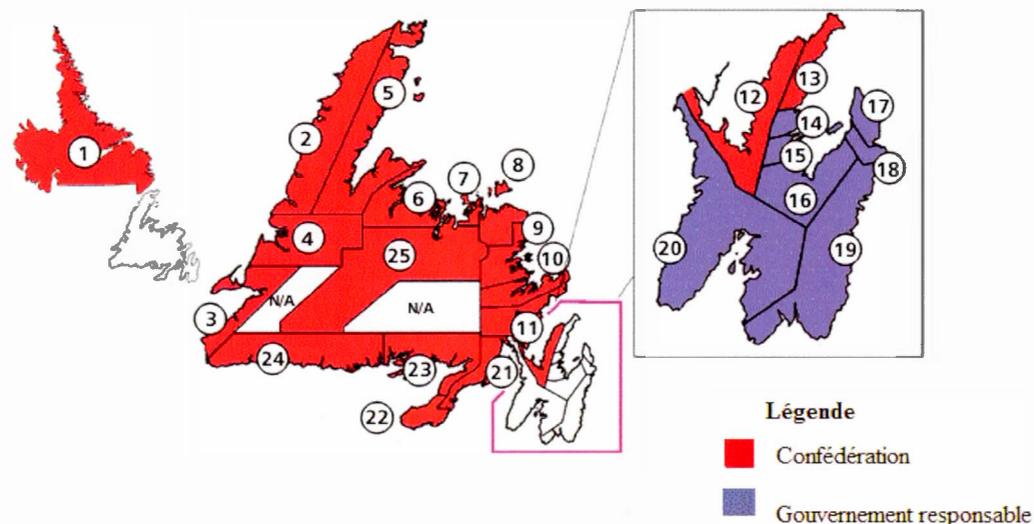
Circonscriptions électorales	Options constitutionnelles		
	Commission	Gouvernement responsable	Confédération
Avalon	8 %	67 %	25 %
Autres circonscriptions	20 %	26 %	54 %

Source : Hiller, J.K. (1997). *The 1948 Referendums*. Newfoundland and Labrador Heritage Website. Récupéré de <http://www.heritage.nf.ca/law/referendums.html>

À l'échelle de tout le Dominion, l'option confédérale a reçu 64 066 votes, soit 41,1 % du vote. Lors de ce premier référendum, le choix du gouvernement responsable obtint le plus de votes avec 69 400 votes, soit 44,6 % du choix populaire. La continuation de la Commission de gouvernement n'ayant récolté que 22 311 votes (14,3 %) fut éliminée des options soumises lors du deuxième référendum. En effet, puisqu'aucune des solutions proposées n'avait obtenu la majorité des voix, un second référendum eut lieu le 22 juillet 1948. Les électeurs devaient se prononcer entre le gouvernement responsable et la Confédération. Les résultats sont illustrés par la figure 3.2 et le tableau 3.2.

Tout comme lors du premier référendum, une division a été relevée entre la péninsule Avalon et le reste du Dominion. Terry Quinlan et Sean T. Cadigan (2014) en arrivent à des conclusions similaires dans leur analyse des facteurs ayant influencé l'issue du vote en faveur de la Confédération. Ces auteurs relèvent une très forte corrélation entre la proximité géographique de St-Jean, la capitale, et un vote contre la Confédération (Quinlan et Cadigan, 2014, p. 301).

Figure 3.2 — Carte des districts électoraux et division du vote lors du référendum du 22 juillet 1948



Source : Hiller, J.K. (1997). *The 1948 Referendums*. Newfoundland and Labrador Heritage Website. Récupéré de <http://www.heritage.nf.ca/law/referendums.html>.

Tableau 3.2 — Résultats du référendum du 22 juillet 1948

Circonscriptions électorales	Options constitutionnelles	
	Gouvernement responsable	Confédération
Avalon	66 %	34 %
Autres circonscriptions	30 %	70 %

Source : Hiller, J.K. (1997). *The 1948 Referendums*. Newfoundland and Labrador Heritage Website. Récupéré de <http://www.heritage.nf.ca/law/referendums.html>.

Lors de ce vote décisif, au terme d'une campagne dure – les deux camps y allant de slogans cinglants –, le choix d'adhérer à la fédération canadienne fut majoritaire avec 78 323 votes (52,3 %) contre 71 334 votes (47,7 %) en faveur d'un gouvernement responsable. Une marge de moins de 7000 votes séparant les deux choix, le résultat

de ce référendum fut l'objet d'un certain nombre de théories de la conspiration stipulant que le vote fut truqué (Fitzgerald, 1993; Webb, 1998). Ce moment fut certainement marquant et influença le cours de l'histoire. Il peut faire partie sans hésitation des événements définisseurs, pour reprendre les termes de Gagnon (2008), de la nation terre-neuvienne.

Cette perception a d'ailleurs été confirmée lors de nos entretiens sur le terrain, la plupart (60 %) des répondants ayant présenté ce moment comme étant le plus important dans l'histoire de Terre-Neuve. Pour Jack*, la perte du gouvernement responsable et l'adhésion à la fédération canadienne furent des « tournants »¹⁵⁷ (Entrevues NL, 2014), étant donné les répercussions qu'ils ont eues sur la politique terre-neuvienne. Pour Matthew*, « la Confédération est probablement le moment le plus important dans l'histoire, car cela a changé la destinée du pays de manière incroyable et c'est encore contesté »¹⁵⁸ (Entrevues NL, 2014). Bien qu'il doute que les conspirationnistes aient raison à propos du second référendum, Alexander* affirme néanmoins un certain scepticisme : « Des forces plus grandes que Terre-Neuve voulaient que cela arrive. Si le résultat du vote avait été différent, je ne sais pas ce qui serait arrivé, mais je suis absolument certain que Terre-Neuve serait radicalement différente, probablement au niveau de la qualité de vie, de son sens de l'identité et de soi »¹⁵⁹ (Entrevues NL, 2014). Ce moment-clé correspond, selon l'échelle de Fazi, à une expérience récente avec l'indépendance; il devrait donc en

¹⁵⁷ « pivotal moments »

¹⁵⁸ « Confederation is probably the most important moment in the history, because it changed the faith of the country hugely and it is still contentious »

¹⁵⁹ « Power greater than Newfoundland really wanted that to happen. If the vote had turned the other way around, I don't know what would have happen, but I am absolutely sure that Newfoundland would look radically different, probably a different quality of life, a different sense of identity and self ».

résulter une plus grande demande d'autonomie. Comme nous le verrons dans la prochaine section, ces demandes sont plutôt sporadiques et concernent surtout l'exploitation des ressources naturelles.

3.1.2 Les Puertoricains : de sujets espagnols à sujets américains¹⁶⁰

Avant l'arrivée des Européens lors du deuxième voyage de Colomb en Amérique, Puerto Rico était habitée par les Taïnos, un peuple autochtone dont les vestiges autant au niveau culinaire que langagier sont encore bien présents dans l'île. Très vite, l'Espagne verra en Puerto Rico un point stratégique, autant au niveau militaire que commercial. Mais, ce n'est pas que l'Espagne qui voit dans l'île enchantée¹⁶¹ un tel potentiel. En effet, tout au long des 16^e, 17^e et 18^e siècles, Puerto Rico sera la cible de diverses attaques étrangères, françaises, anglaises et hollandaises. À la suite des déclarations d'indépendance de la plupart des États en Amérique latine, l'Espagne proclamera le Décret royal de Grâce (*Cédula Real de Gracias*) en 1815, dans l'espoir de mettre un frein aux mouvements indépendantistes et de conserver les îles qui lui restaient dans les Caraïbes. Ce décret dispose que toute personne voulant s'établir à Cuba ou à Puerto Rico (les deux colonies espagnoles restantes en Amérique) obtiendrait gratuitement une terre si elle portait allégeance au Roi d'Espagne et à la religion catholique. Ce décret attira des centaines de milliers d'Européens : Allemands, Français, Corses, Italiens, Portugais et Irlandais s'établirent sur l'île et s'adaptèrent rapidement à la langue commune et se marièrent avec les habitants. Il

¹⁶⁰ Pour en savoir davantage sur les plus de cinq siècles d'histoire coloniale à Puerto Rico, il faut se référer à l'ouvrage de Francisco A. Scarano. (2000). *Puerto Rico : Cinco siglos de historia*. México: McGraw-Hill; ou encore celui de José Trías Monge. (1997). *Puerto Rico : The Trials of the Oldest Colony in the World*. New Haven & Londres : Yale University Press.

¹⁶¹ La devise de l'île de Puerto Rico qui se retrouve, entre autres, sur les plaques d'immatriculation est « Isla del Encanto », que nous traduisons par « île enchantée »

n'est donc pas surprenant de trouver encore aujourd'hui des descendants au nom de famille français ou autres.

Vivant pour la majorité dans une grande pauvreté, sujets à de hauts tarifs et taxes de l'Espagne et ne pouvant commercer avec qui ils voulaient, les Puertoricains se révoltèrent contre la mère-patrie à maintes occasions. La plus importante de ces révoltes fut celle que l'on appelle la Révolte de Lares de 1868 (*El Grito de Lares*)¹⁶². Sous le leadership de Ramón E. Betances, souvent décrit comme le père de la patrie puertoricaine, quelques centaines de personnes se soulevèrent dans la ville de Lares, demandant l'indépendance de l'Espagne pour proclamer la République de Puerto Rico. Bien que réprimée par l'Espagne, cette révolte demeure un moment-clé dans l'histoire nationale puertoricaine. Lors de nos entrevues, José* et Adrian* ont identifié la Révolte de Lares comme le moment où une identité nationale unique s'est forgée à Puerto Rico. « L'être puertoricain vient de la Révolte de Lares. À ce moment-là de l'histoire s'est défini ce que c'est être Puertoricain »¹⁶³ (Entrevues PR, 2014). Ce moment demeure marquant dans l'histoire nationale de Puerto Rico. Malgré la défaite, des réformes furent mises en place, avec comme point culminant, la Charte de l'Autonomie (*Carta Autonómica*) de 1897 concédant à Puerto Rico un gouvernement autonome sur ses affaires locales. Bien que toujours mené par un gouverneur nommé par l'Espagne, le gouvernement autonome fonctionnait librement en ce qui a trait aux affaires politiques et civiles. Néanmoins, ce gain fut de courte durée, puisqu'en 1898, la Guerre hispano-américaine changea le cours de l'histoire puertoricaine.

¹⁶² Pour en savoir davantage sur cette révolte, consulter : Francisco Moscoso. (2003). *La Revolución Puertorriqueña de 1868 : el Grito de Lares*. San Juan : Oficina de Revistas del Instituto de Cultural Puertorriqueña.

¹⁶³ « El ser puertorriqueño *per se* viene desde el Grito de Lares. En ese momento de historia, definió lo que es ser puertorriqueño. »

3.1.2.1 La présence américaine sur l'île de Puerto Rico

Les Américains envahirent l'île de Puerto Rico en avril 1898 et n'y rencontrèrent que très peu de résistance. Les soldats américains furent presque accueillis en héros. Comme le souligne James L. Dietz :

Nombreux étaient les Puertoricains qui voyaient d'un bon œil la venue des troupes américaines, car pour eux les États-Unis étaient la promesse d'une alternative démocratique à l'oppression et l'arriération de la domination espagnole. Peu d'entre eux s'attendaient à ce que Puerto Rico devienne une colonie des États-Unis, la plupart croyaient qu'il y aurait plus de libertés, autant politiques qu'économiques, sous le leadership américain¹⁶⁴ (1986, p. 83).

Peu après la signature du Traité de Paris mettant fin à la guerre, un gouvernement militaire s'installe à Puerto Rico. Celui-ci sera de courte durée, mais comme nous l'avons vu au chapitre 2, ni la *Loi Foraker* de 1900 ni la *Loi Jones* de 1917 n'altèrent le sentiment prédominant chez les Américains; soit que les Puertoricains n'étaient pas en mesure de se gouverner eux-mêmes. L'établissement de l'*Estado Libre Asociado* (ELA) en 1952, qui repose sur la clause territoriale de la constitution américaine, offre (comme nous le verrons dans la section 3.3), peu de changements.

Ainsi, malgré des tentatives de révoltes et de réformes, Puerto Rico ne sera jamais indépendante et ainsi, selon l'hypothèse formulée par Fazi, les demandes

¹⁶⁴ « Many Puerto Ricans welcomed the invading forces, since to them the United States promised a democratic alternative to the oppressiveness and backwardness of Spanish domination. Few expected Puerto Rico would become a colony of the United States; most felt there would be greater freedom, both politically and economically, in association with the United States. »

autonomistes ne devraient être que peu élevées. Or, un autre facteur politique doit être considéré pour bien comprendre les événements ultérieurs : il s'agit de la dynamique du système de partis.

3.2 La dynamique du système de partis

Dans un ouvrage classique sur la typologie des partis, Maurice Duverger (1951) offre des pistes de réflexion intéressantes sur la formation des partis politiques et des systèmes partisans. La typologie de Duverger repose sur un critère premier, le nombre de partis, qui est ensuite complexifié par l'introduction d'autres critères, variables pour chacun des trois types principaux : 1) l'opposition entre le communisme et le fascisme dans le cas du parti unique; 2) l'opposition entre différents contenus du dualisme, ou encore entre le bipartisme rigide et le bipartisme souple dans le cas du bipartisme; 3) les phénomènes de fractionnement interne, de superposition des dualismes ainsi que de formation des alliances dans le cas du multipartisme.

Selon ces typologies, autant Terre-Neuve que Puerto Rico ont des systèmes compétitifs multipartistes. Dans les deux cas, deux partis sont dominants et se sont échangé le pouvoir depuis que ces îles ont leur statut politique actuel : province pour Terre-Neuve et État libre associé pour Puerto Rico. Les composantes internes de ce système partisan ont amené Fazi et Hepburn à formuler des hypothèses porteuses à ce sujet. Pour Fazi, la territorialisation du système partisan a un impact politique important sur les demandes autonomistes : « L'hypothèse est que moins le système national de partis est bien établi dans un territoire, moins solide sera l'intégration

politique à l'État »¹⁶⁵ (2012, p. 147). Pour Fazi, en opposition à Hepburn, la présence de mouvements ou de partis séparatistes n'a pas une incidence significative. Chez Hepburn, la décentralisation du système de partis est importante. Elle ajoute en outre que « la présence d'un ou de plusieurs partis nationalistes faisant la promotion de l'autodétermination débouche sur des demandes pour un plus grand degré d'autonomie »¹⁶⁶ (2012, p. 129). Comme nous l'avons postulé en début de chapitre, nous avançons l'hypothèse qu'un système de partis différencié, avec la présence ou non de partis nationalistes, dans une île aura un impact positif sur les demandes nationalistes.

3.2.1 Terre-Neuve : les nationalistes sont-ils conservateurs?

Le système de partis à Terre-Neuve est similaire à celui prévalant sur la scène fédérale. Le *Confederation Building* est le siège de la législature terre-neuvienne. Celle-ci compte 48 membres élus au suffrage universel pour une période de cinq ans (ou moins, selon la confiance que lui octroie la Chambre)¹⁶⁷. Le système électoral est un système uninominal majoritaire à un tour, calqué sur le modèle de Westminster. Ainsi, chaque député représente une circonscription. Le député, habituellement membre d'un parti politique, qui reçoit le plus grand nombre de voix dans une circonscription en devient le représentant. Le premier ministre est le chef du parti qui

¹⁶⁵ « The hypothesis is that the less well-established national parties are in a territory, the less solid is political integration into the state. »

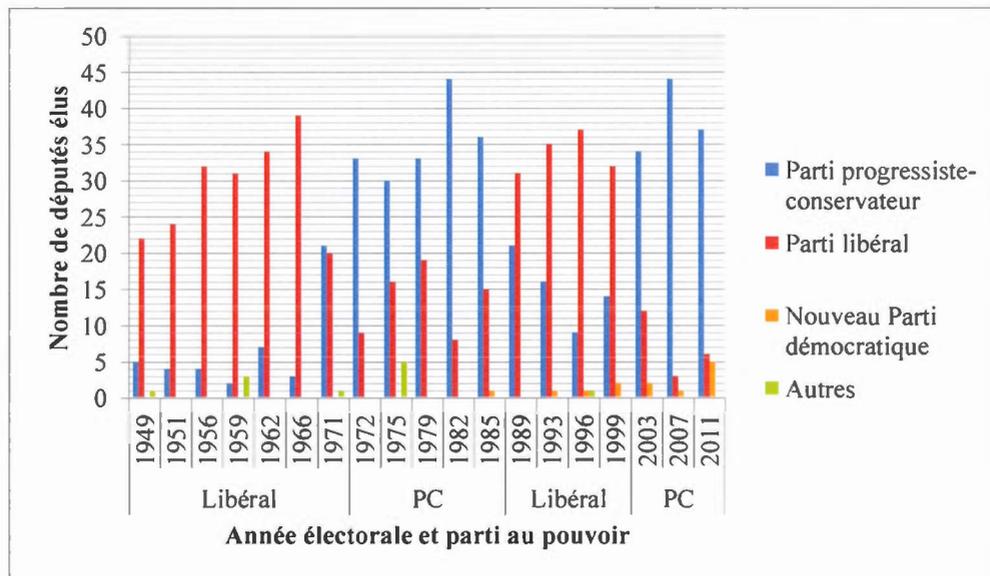
¹⁶⁶ « The existence of one or several nationalist parties seeking self-determination leads to demands for a stronger degree of autonomy. »

¹⁶⁷ Une initiative du premier ministre actuel de Terre-Neuve, Paul Davis pourrait voir le nombre de sièges diminuer de 10 d'ici les prochaines élections provinciales prévues à l'automne 2015 ou au début de l'année 2016. Voir : CBC, 2015.

a obtenu le plus grand nombre de députés. Le premier ministre doit être un député élu dans une circonscription. La branche exécutive est composée du premier ministre (*Premier*, en anglais) et de son Cabinet. Comme nombre d'auteurs l'ont montré (Charland, 2014; Savoie, 2000) et comme nous en avons discuté au chapitre 2, la plupart des décisions sont prises par une poignée de gens qui gravitent autour du premier ministre.

À Terre-Neuve, bien que trois partis constituent le paysage politique, deux partis se sont échangé le pouvoir depuis 1949, le Parti libéral (PL) et le Parti progressiste-conservateur (PC). À ce tableau s'ajoute le Nouveau Parti démocratique (NPD) qui a fait d'importantes percées au cours des dernières années, faisant élire cinq (5) députés aux élections provinciales de 2011. Afin de bien saisir la dynamique du système partisan, la figure 3.3 ci-dessous nous révèle l'alternance des partis au pouvoir et le nombre de députés élus à chaque élection.

Figure 3.3 — Nombre de députés élus par parti politique et année électorale (Terre-Neuve)



L'alternance au pouvoir des deux grands partis, soit le Parti libéral et le Parti progressiste-conservateur se fait de manière quasi radicale. La figure 3.3 nous permet de constater qu'il y a domination d'un parti sur l'autre en ce qui a trait au nombre de députés. Une seule exception notable à cette règle est l'élection de 1971 où les deux partis sont nez à nez. Joey Smallwood, premier ministre depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, démissionnera quelques mois après cette élection. Étant donné l'instabilité et la difficulté à faire voter des lois, une nouvelle élection aura lieu en 1972 amenant le PC au pouvoir. Autre fait intéressant est la longue période pendant laquelle le parti, une fois au pouvoir, y reste. Le règne de Smallwood et du Parti libéral s'échelonne sur 22 ans (1949-1971), ensuite la domination du Parti progressiste-conservateur est notable pendant 17 ans. Le retour des libéraux au pouvoir dure près de 15 ans et voilà plus de 12 ans que le PC domine à nouveau le paysage politique terre-neuvien.

Néanmoins, au cours de la dernière décennie, le PC s'est distingué des autres formations politiques par ses propos revendicateurs, faisant même la guerre à son homologue fédéral, comme nous le verrons. Que le PC se distancie ainsi de son pendant fédéral rejoint l'analyse de Donald V. Smiley stipulant que lorsque les partis, au niveau fédéral et provincial, sont des organisations distinctes avec des idéologies s'adaptant à leur électorat respectif, le système partisan est dit confédéral (Smiley, 1980, p. 121-122). À l'opposé, si les deux partis aux deux niveaux de gouvernement partageaient leurs finances, leurs idéologies, etc; on dirait que le système est intégré (c.f. Ibid.). En ce sens, il n'est pas rare de voir, lors d'élections provinciales, les leaders fédéraux du PL et du NPD appuyer des candidats ou leaders à Terre-Neuve des mêmes familles politiques. Notons que cette distanciation du PC face à son homologue fédéral s'est surtout fait ressentir sous le leadership de Danny Williams et, à plus forte raison, lors des élections de 2007. Comme le souligne Alex Marland le PC avait, en 2007, un

programme électoral mettant l'accent sur leur campagne publicitaire « Proud, Strong, Determined: the Future is Ours ». Ce manifeste signalait les « luttes de la province pour la justice au sein de la Confédération », le besoin « d'exercer une plus grande autonomie » et le vœu « qu'aucun leader fédéral ou gouvernemental ne puisse nous détourner dans notre marche vers l'autosuffisance et la prospérité »¹⁶⁸ (2007, p. 79).

Cette première analyse nous a amenés à nous attarder sur le vocabulaire utilisé par les différents partis politiques de la province afin de déterminer si un sentiment d'aliénation face au gouvernement central existe et si les programmes politiques reposent sur un vocabulaire nationaliste (au sens défini au premier chapitre de cette thèse).

Les tableaux 3.3 à 3.5 font ressortir la fréquence des mots-clés (identifiés dans la méthodologie au chapitre 1) connotant un certain nationalisme. En les comparant, nous pouvons en arriver aux conclusions suivantes. D'abord, les trois partis politiques terre-neuviens ne font jamais référence à la nation terre-neuvienne. Le mot « nation » a été exclu du calcul, car il faisait plutôt référence aux nations autochtones sur le territoire terre-neuvien. Qui plus est, lorsque le mot « national » apparaît, il n'indique en rien une propension à la spécificité, mais il met plutôt de l'avant des programmes pancanadiens. De même, le mot « pays » (*country*, en anglais) fait référence au Canada et, contrairement à Puerto Rico, comme nous le verrons, ne fait pas référence à Terre-Neuve.

Les trois partis utilisent le terme « province » abondamment. Le tableau 3.4 indique que le PC a même, en 2003, utilisé ce terme à une fréquence assez élevée (dans le

¹⁶⁸ « [...] platform which emphasized their advertising tagline “Proud, Strong, Determined: the Future is Ours.” The manifesto noted the province's “struggles for fairness in Confederation,” the need to “exercise a greater degree of autonomy,” and a vow that “no federal leader or government will deter us in our march toward self-reliance and prosperity”. »

programme, on y retrouve le mot en moyenne 4 fois par page). L'utilisation de ce terme est préférée à celui d'« île ». Cela s'explique sans doute par le fait même que Terre-Neuve est une province composée d'une partie insulaire, l'île de Terre-Neuve et d'une partie continentale, le Labrador. Si dans le passé, l'on faisait référence à l'île de Terre-Neuve, les politiciens font de plus en plus attention afin d'inclure dans leur discours le Labrador et la référence insulaire est ainsi écartée. Par contre, pour Alexander*, la dualité des deux identités, entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve, doit être maintenue et distinguée : « Je ne me nommerais jamais un Terre-Neuvien et Labradorien, car je ne suis pas du Labrador; je n'ai jamais été au Labrador. Le Labrador a une histoire différente et une culture très différente. Alors, je crois que c'est une bonne idée de les maintenir séparées »¹⁶⁹ (Entrevues NL, 2014). De même que le mot « île » s'avère peu utilisé, le terme « peuple » est préféré à « Terre-Neuviens ». Une fois encore, nous postulons que cela peut être lié à la dualité territoriale de la province; c'est-à-dire au fait que la province compte une partie continentale (le Labrador) et une partie insulaire, l'île de Terre-Neuve.

Bien que les trois partis présentent plusieurs similarités dans leur vocabulaire, quelques différences ont retenu notre attention. D'une part, le NPD fait une utilisation assez constante, sans de grandes variations dans le temps, du mot « peuple », cela n'a rien d'étonnant puisque les orientations mêmes du parti mettent le peuple au centre des politiques publiques, soit dans le sens sociologique de la lutte des classes sociales. Il n'en est pas nécessairement de même pour les deux autres partis qui, bien qu'ils l'utilisent, le font de manière plus opportuniste. Comme nous l'avons expliqué en note 3 du tableau 3.3, le PL a utilisé abondamment ce terme en référence aux

¹⁶⁹ « I would never call myself a Newfoundlander and Labradorian, because I am not a Labradorian, I have never been to Labrador. Labrador has a different history and a very different culture. So, I think it is always very good to keep them distinct. »

promesses faites lors des élections précédentes. Pour le PC, 2003 marque l'année avec la fréquence relative la plus élevée de ce terme. Afin de bien comprendre les répercussions de cette utilisation, il est important de se pencher sur les programmes du PC qui présentent certaines caractéristiques surprenantes.

Les élections de 2003, qui ont amené le PC au pouvoir pour la première fois depuis près de quinze ans, ont été précédées par une campagne du parti intitulée « No more giveaways » (plus de cadeaux!). En tant que leader de l'opposition, Danny Williams mettait l'accent sur le besoin urgent de cesser de donner les ressources naturelles de Terre-Neuve. Cette terminologie, comme le montre le tableau 3.4, est utilisée neuf (9) fois (fréquence absolue). Une fois élu, Williams a intégré, au cœur de sa stratégie, la renégociation de l'Accord atlantique¹⁷⁰ qui sera finalement signé en 2005. Une fois cet accord conclu, la terminologie précédente n'est utilisée qu'à une reprise et au passé : « Les jours des cadeaux de ressources sont passés »¹⁷¹ (PC, 2007, p. 10).

De plus, le mot « destin » (*destiny*, en anglais) apparaît trois (3) fois (fréquence absolue) dans le programme de 2003 et, à chaque fois, il est accompagné du verbe « contrôler ». Le message ne saurait être plus clair : les Terre-Neuviens doivent contrôler leur destin et celui-ci passe par le contrôle des ressources naturelles. En 2007, le discours du PC devient de plus en plus nationaliste (Marland, 2010, p. 165).

¹⁷⁰ Pour en savoir davantage sur l'Accord Atlantique et ses enjeux, voir le chapitre 4 de la présente thèse.

¹⁷¹ « The days of resource giveaways are gone »

Tableau 3.3 — Analyse du discours nationaliste du PL (1999-2011)

Titre du programme (nombre de pages/mots)	1999		2003		2007		2011	
	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative
Fréquence des mots-clés								
Island	5	0.000187056	0	0	0	0	6	0.000308801
Province ³	164	0.006135428	160	0.004444444	172	0.00952381	128	0.006587751
country	4	0.000149645	6	0.000166667	4	0.000221484	4	0.000205867
nation/national ¹	7	0.000261878	7	0.000194444	8	0.000442968	5	0.000257334
proud/pride	0	0	0	0	0	0	2	0.000102934
dignity	0	0	0	0	1	0*	4	0.000205867
colonial/colonialism ²	1	0*	0	0	0	0	0	0
federal	32	0.001197157	70	0.001944444	30	0.00166113	25	0.00128667
Newfoundlanders	14	0.000523756	10	0.000277778	6	0.000332226	10	0.000514668
destiny	0	0	0	0	1	0*	0	0
giveaway/give/gave away	0	0	0	0	0	0	0	0
People ³	60	0.002244669	82	0.002277778	106	0.005869324	62	0.003190942
unity	1	0*	0	0	0	0	1	0*
collective/proper personality	0	0	0	0	0	0	0	0
aspiration(s)	0	0	0	0	0	0	1	0*

Notes : La fréquence absolue fait référence au nombre de fois que le mot-clé apparaît dans chaque programme politique. La fréquence relative est donc la fréquence absolue divisée par le nombre de mots de chaque programme. Les deux données sont présentées dans le tableau puisqu'elles offrent un objet de comparaison qui nous apparaît important autant en nombre absolu que relatif.

0* signifie que la fréquence relative n'est pas significative.

1. Sont exclues les références aux Premières nations et à la nation métisse qui se retrouvent dans les programmes de partis. Sauf si mentionné lors de l'analyse, aucune référence à la nation terre-neuvienne n'est faite.

2. Le mot « colonial » est utilisé pour faire référence au *Colonial Building*, ancien siège du gouvernement et n'a pas une importance significative.

3. Cette note s'applique aux mots « province » et « people » pour l'année 1999. En effet, le Parti libéral utilise pas moins de 30 fois la formulation suivante : « In 1996, the government made a commitment to the people of our province... », ce qui explique la fréquence élevée de ces deux termes dans l'analyse.

Tableau 3.4 — Analyse du discours nationaliste du PC (1999-2011)

Année	1999		2003		2007		2011	
	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative
Titre du programme (nombre de pages/mots)	Policy that works! « Get us working for you ». (22 pages/7610 mots).		Real Leadership. The New Approach. Our Blueprint for the future. (63 pages/27 940 mots).		Proud. Strong. Determined. The Future is Ours. (41 pages/13 715 mots).		New Energy. (80 pages/30 250 mots).	
Fréquence des mots-clés								
province	0	0	6	0.000214746	4	0.000291651	8	0.000264463
country	36	0.004730618	249	0.008911954	80	0.00583303	44	0.001454545
nation/national ¹	0	0	4	0.000143164	3	0.000218739	13	0.000429752
proud/pride ³	1	0.000131406	39	0.001395848	13	0.000947867	17	0.000561983
dignity	0	0	0	0	10	0.000729129	4	0.000132231
colonial/colonialism ²	0	0	0	0	1	0*	1	0*
federal	0	0	0	0	0	0	3	0*
Newfoundlanders	3	0.000394218	75	0.002684324	26	0.001895735	28	0.00092562
destiny	3	0.000394218	34	0.001216893	15	0.001093693	20	0.000661157
giveaway/give/gave away	0	0	3	0.000107373	0	0	1	0*
people	0	0	9	0.000322119	1	0*	0	0
unity	45	0.005913272	89	0.003185397	30	0.002187386	76	0.002512397
collective/proper personality	0	0	0	0	0	0	0	0
aspiration(s)	0	0	0	0	0	0	0	0

Notes : La fréquence absolue fait référence au nombre de fois que le mot-clé apparaît dans chaque programme politique. La fréquence relative est donc la fréquence absolue divisée par le nombre de mots du programme. Les deux données sont présentées dans le tableau puisqu'elles offrent un objet de comparaison qui nous apparaît important autant en nombre absolu que relatif.

0* signifie que la fréquence relative n'est pas significative.

1. Sont exclues les références aux Premières nations et à la nation métisse qui se retrouvent dans les programmes de partis. Sauf si mentionné lors de l'analyse, aucune référence à la nation terre-neuvienne n'est faite.

2. Le mot « colonial » est utilisé pour faire référence au *Colonial Building*, ancien siège du gouvernement et n'a pas une importance significative.

3. Étant donné que le titre du programme politique de 2007 contient le mot « proud », il se retrouve dans tous les en-têtes de pages. Ces occurrences n'ont pas été comptabilisées dans le calcul final qui ne tient donc compte que de la fréquence d'apparition du mot dans le corps du texte.

Tableau 3.5 — Analyse du discours nationaliste du NPD (1999-2011)

Année	1999		2003		2007		2011	
	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative
Titre du programme (nombre de pages/mots)	This Time. Make them pay attention. (16 pages/3065 mots).		Real change. (45 pages/7580 mots).		Bringing your voice to the House of Assembly. (41 pages/7180 mots).		Five Pledges... (25 pages/4500 mots).	
Fréquence des mots-clés								
Island	0	0	2	0.000263852	1	0.000139276	1	0.000222222
province	17	0.005546493	42	0.005540897	49	0.006824513	38	0.008444444
country	1	0.000326264	1	0.000131926	0	0	0	0
nation/national ¹	0	0	2	0.000263852	1	0.000139276	2	0.000444444
proud/pride	1	0.000326264	1	0.000131926	0	0	1	0.000222222
dignity	0	0	1	0.000131926	3	0.000417827	0	0
colonial/colonialism ²	0	0	0	0	0	0	0	0
federal	7	0.00228385	3	0.000395778	8	0.001114206	3	0.000666667
Newfoundlanders	3	0.000978793	6	0.000791557	6	0.000835655	3	0.000666667
destiny	0	0	0	0	0	0	0	0
giveaway/give/gave away	1	0.000326264	0	0	0	0	0	0
people	19	0.006199021	55	0.007255937	42	0.005849582	45	0.01
unity	0	0	0	0	0	0	0	0
collective/proper personality	0	0	0	0	0	0	0	0
aspiration(s)	0	0	1	0.000131926	0	0	0	0

Notes : La fréquence absolue fait référence au nombre de fois que le mot-clé apparaît dans chaque programme politique. La fréquence relative est donc la fréquence absolue divisée par le nombre de mots du programme. Les deux données sont présentées dans le tableau puisqu'elles offrent un objet de comparaison qui nous apparaît important autant en nombre absolu que relatif.

0* signifie que la fréquence relative n'est pas significative

1. Sont exclues les références aux Premières nations et à la nation métisse qui se retrouvent dans les programmes de partis. Sauf si mentionné lors de l'analyse, aucune référence à la nation terre-neuvienne n'est faite.

2. Le mot « colonial » est utilisé pour faire référence au *Colonial Building*, ancien siège du gouvernement et n'a pas une importance significative.

Le parti fait la promotion non plus du contrôle de son destin, mais de devenir « maîtres de notre propre maison »¹⁷² (PC, 2007, p. 3). Ce vocabulaire est familier à l'oreille des Québécois, puisqu'il renvoie directement au slogan « Maîtres chez nous », adopté par le Parti libéral du Québec de Jean Lesage durant la campagne électorale de 1962. Et bien que cette utilisation ne soit faite qu'une fois, elle sera reprise par Williams dans les médias. Enfin, lors des élections de 2011, les mots « fier » (*proud*) et « fierté » (*pride*) – qui, en 2007, soulignaient le caractère culturel distinct de Terre-Neuve – sont utilisés plus sporadiquement et dans le sens où les Terre-Neuviens se doivent d'être fiers de leur héritage (PC, 2011, p. 39). Il n'en demeure pas moins qu'un langage nationaliste est utilisé : « en rejetant le pessimisme, nous avons pris la responsabilité de notre destin et tracé notre propre voie »¹⁷³ (PC, 2011, p. 1). Comme quoi le dessein mis de l'avant par Williams en 2003 semble trouver sa finalité en 2011.

De telles formulations ne se retrouvent pas dans les programmes des deux autres partis, ce qui nous amène à croire que, depuis le début de ce siècle, ce sont les conservateurs qui sont les plus nationalistes à Terre-Neuve. Cela étant dit, dans la prochaine section, nous verrons que Terre-Neuve a connu des moments d'« effervescence collective » au cours de son histoire sous ses divers gouvernements, qu'ils soient libéraux ou conservateurs.

¹⁷² « masters of our own house »

¹⁷³ « rejecting pessimism, we have taken responsibility for our destiny and charted our own course. »

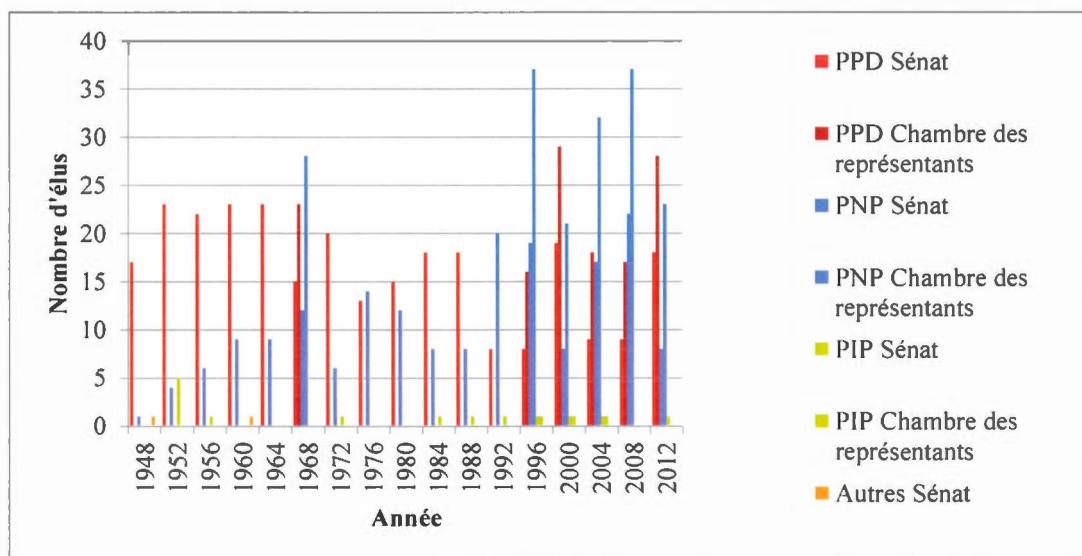
3.2.2 Puerto Rico : un système de partis divisé sur la question du statut

Le système politique puertoricain ressemble en plusieurs points à celui des États-Unis. En effet, *El Capitolio* (le Capitole) regroupe l'Assemblée législative puertoricaine composée d'une Chambre des représentants ou de délégués (la chambre basse) et d'un Sénat (chambre haute). La Chambre des représentants est composée de 51 membres, parmi lesquels 11 sont des membres élus au suffrage universel direct. En effet, l'île est divisée en 40 districts qui élisent un représentant chacun. À cela s'additionnent les 11 autres membres élus au suffrage universel direct et représente non pas un district, mais l'ensemble de l'île. Chaque représentant ou délégué est élu pour une période de quatre ans. Le Sénat est composé de 27 membres élus, dont 11 sont également élus au suffrage universel direct. L'île est divisée en huit districts qui font élire deux sénateurs pour quatre ans. Par ailleurs, un Conseil exécutif est formé à partir des représentants élus à la Chambre basse. Ce conseil est composé de 15 membres qui assistent le gouverneur dans ses tâches. Le système judiciaire puertoricain, tel que stipulé dans la Constitution puertoricaine de 1952, a établi que la cour de plus haute instance était la Cour suprême puertoricaine qui peut juger de tout ce qui a trait au droit puertoricain dans les limites établies par la Constitution de 1952. Les juges sont nommés par le gouverneur, ce qui a souvent mené à des nominations partisans. Par ailleurs, bien que faites par le Gouverneur, les nominations aux tribunaux réguliers (Cour d'appel, Cours de districts, Cours municipales) sont faites suite à la recommandation et au consentement du Sénat.

Ce qui distingue la politique puertoricaine de celle des États-Unis est sans aucun doute son système de partis. La politique américaine a été marquée par un bipartisme et une alternance entre démocrates et républicains. Bien que certains auteurs (Scarano, 2000, p. 972-973) estiment que la politique puertoricaine soit également marquée par un bipartisme – il est vrai que deux partis se sont échangés le pouvoir depuis 1952, soit le Partido Popular Democrático (PPD) et le Partido Nuevo

Progresista (PNP) –, il ne faudrait pas sous-estimer l'impact du Partido Independentista Puertorriqueño (PIP) dans la vie politique puertoricaine¹⁷⁴. La figure 3.4 ci-contre illustre l'alternance au pouvoir entre les principaux partis.

Figure 3.4 — Nombre de députés élus par parti politique et année électorale (Puerto Rico)



Notes : Pour les années électorales suivantes : 1948, 1952, 1956, 1960, 1964, 1972, 1976, 1980, 1984, 1988, et 1992, le nombre de députés élus par parti n'était pas disponible. Or, nous savons que la majorité absolue des députés fut élue ainsi : 1948 à 1964 – majorité pour le PPD; 1972 – majorité pour le PPD; 1976 – majorité pour le PNP; 1980 – égalité entre le PNP et le PPD; 1984 et 1988 – majorité pour le PPD; 1992 – majorité pour le PNP.

Notez aussi qu'avant 1968, les résultats obtenus par le PNP le furent en fait par ses prédécesseurs qui ont pris divers noms, mais dont l'idée principale était de faire de Puerto Rico un état des États-Unis.

¹⁷⁴ Le PIP a perdu à quelques reprises sa reconnaissance officielle comme parti, puisque selon la loi électorale du Commonwealth de Puerto Rico, un parti qui reçoit moins de 3 % du vote lors d'une élection pour le poste de gouverneur perd sa reconnaissance officielle. Néanmoins, cela n'a pas empêché le PIP de faire élire en 2004 un représentant dans chacune des chambres de l'Assemblée législative. Ce succès ne s'est pas reproduit en 2008. En 2012 cependant, la sénatrice Maria Santiago de Lourdes a regagné son siège au Sénat, bien que le parti n'ait pas obtenu les 3 % de votes nécessaires au poste de gouverneur. Afin de retrouver sa légalité, selon la loi électorale, le parti doit soumettre 100 000 signatures à la Commission électorale. Cette voie fut empruntée par le PIP à chaque occasion.

Nous pouvons vite constater que le PPD est certes le parti qui a dominé l'histoire politique puertoricaine depuis les premières élections (1948), en passant par la création du statut politique de Puerto Rico et ce, jusqu'à aujourd'hui. Rappelons que c'est le PPD qui est l'instigateur du présent statut politique; pas étonnant alors que la politique puertoricaine soit marquée par un multipartisme et la place historiquement importante qu'a occupée le PIP le confirme. Par ailleurs, il est à noter qu'un grand nombre de plus petits partis, dont le Partido Puertorriqueños por Puerto Rico (PPR) ont fait leur entrée lors des élections générales de 2008 et 2012 renforçant ainsi la thèse selon laquelle le système politique puertoricain est multipartiste.

En plus du multipartisme, ce qui distingue l'Île de l'État fédéral est le fait que son système de partis soit divisé selon le statut politique promu par chaque parti. Ainsi, malgré de nombreux débats quant à la nature du statut de Puerto Rico, la relation qu'entretient (et que devrait entretenir) l'île avec les États-Unis demeure au cœur du système de partis. « Aucune autre question ne remue autant d'émotions aussi violemment que celle du statut. C'est, en vérité, la question de toutes les questions »¹⁷⁵ (Lewis, 1963, p. 409). Les propos de Robert W. Anderson (1998, p. 3) sont similaires :

C'est le problème du statut, le problème irrésolu de la décolonisation, qui fait que Puerto Rico est si intéressant politiquement. C'est le contexte dans lequel le vocabulaire politique est présenté à Puerto Rico, malgré les tentatives d'affirmer le contraire, ceci définit les partis politiques eux-mêmes et la manière dont ils se distinguent l'un de l'autre¹⁷⁶.

¹⁷⁵ « No one single issue stirs Puerto Rican emotions more violently than that of status. It is, in truth, the issue of issues »

¹⁷⁶ « It is the status problem, the unresolved problem of decolonization, which makes Puerto Rico politically so interesting. It is the context within which the vocabulary of politics is couched in Puerto Rico; in spite of attempts to assume the contrary, it tends to define the political parties themselves and how they are distinguished from each other. »

En fait, comme nous en avons discuté précédemment, le système de partis à Puerto Rico est construit autour des trois principaux partis, chacun représentant une option constitutionnelle particulière. En nous basant sur la typologie proposée par Jaime Lluch (2011, 2012; voir chapitre 1), nous pouvons caractériser les trois partis de la manière suivante. Le PPD, qui fait la promotion d'une version améliorée du Commonwealth, est un parti autonomiste. Pour sa part, le PNP fait la promotion de l'entrée de Puerto Rico comme État américain et est donc un parti fédéraliste. Enfin, le PIP fait campagne en faveur de l'indépendance de Puerto Rico. Malgré les tentatives de tous les partis de mettre en valeur d'autres enjeux aux élections, la question du statut politique de l'île demeure l'enjeu principal à Puerto Rico. R. Anderson résume bien le débat : « le problème des relations entre Puerto Rico et les États-Unis est au cœur même des politiques partisanes. Dans un sens [...], le système de partis a intériorisé ce problème et l'exprime à travers des solutions diverses et potentiellement contradictoires »¹⁷⁷ (1965, p. 12). Tout en offrant trois voies différentes au statut de Puerto Rico, les partis politiques utilisent tous trois une rhétorique nationaliste afin de rallier l'électorat. Notre analyse de contenu des programmes politiques des différents partis va en ce sens (voir tableaux 3.6 à 3.8). Bien que des différences notables existent au niveau du vocabulaire utilisé, plusieurs éléments convergent.

Le discours du parti autonomiste qu'est le PPD reflète la nature même de ce parti. Le PPD est le parti même qui a créé l'État libre associé. Cela explique la rare présence du terme « colonial » ou « colonialismo » dans les programmes de cette formation politique. Faisant la promotion d'une relation d'égal à égal, le PPD ne peut utiliser un

¹⁷⁷ « the problem of relations between Puerto Rico and the United States is at the very centre of party politics. In a sense [...] the party system internalizes this problem and expresses it in its various, potentially contradictory, 'solutions' »

tel langage qui suppose une relation de subordination. En fait, comme un sénateur élu sous la bannière de ce parti nous l'a confirmé : « Je crois en un concept de libre association avec les États-Unis »¹⁷⁸ (Entrevues PR, 2014). Le tableau 3.6 soulève l'utilisation, par ce parti politique, du mot « País » (avec une lettre majuscule), ce qui a attiré notre attention. Nous avons émis l'hypothèse qu'il s'agissait d'une tentative d'affirmation nationale, de proclamer ainsi haut et fort la « grande » nation puertoricaine. Or, après analyse, nous ne pouvons conclure une telle chose; il semblerait ici qu'il s'agisse soit d'une simple erreur de mise en page ou soit d'un désir, mais alors fort inconscient, de mettre l'accent sur certaines politiques plus que d'autres. Dans tous les cas où le mot « país » est écrit avec une lettre majuscule, ni le sens ni l'intention ne sont altérés si l'on y substitue une lettre minuscule. Par exemple, on peut lire la phrase suivante dans le programme de 2000 : « Nous proposons de travailler ensemble afin de donner au Pays un gouvernement qui réalisera cet espoir qui est nôtre et qui est l'espoir de tous les Puertoricains »¹⁷⁹ (PPD, 2000, p. 9). Ici, l'utilisation de la lettre majuscule ne vient pas renforcer l'idée de nation ou de pays. On mentionne simplement le désir de donner au pays un gouvernement juste. En fait, l'utilisation même du mot « país » est très fréquente et dénote bien les intentions autonomistes du parti. Par contre, la fréquence relative du mot « nación » et de ses dérivés est beaucoup plus faible.

¹⁷⁸ « Creo en un concepto de libre asociación con los Estados Unidos. »

¹⁷⁹ « Propone que trabajemos juntos para brindarle al País un gobierno que haga realidad esta esperanza nuestra, que sé es la esperanza de todos los puertorriqueños »

Tableau 3.6 — Analyse du discours nationaliste du PPD (2000-2012)

Année	2000		2004		2008		2012	
	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative	Absolute	Relative
Titre du programme (nombre de pages/mots)	Proyecto Puertorriqueño para el siglo 21. (244 pages/69 970 mots).		Plan para un Puerto Rico Nuevo. (135 pages/44 450 mots).		Un proyecto de país. (173 pages/49 245 mots).		Un nuevo camino, Una nueva esperanza, Primera la gente. (273 pages/61 970 mots).	
Fréquence des mots-clés								
isla	66	0.0009	57	0.0013	33	0.0007	38	0.0006
Pais¹	85	0.0012	68	0.0015	34	0.0007	145	0.0023
Pais¹	28	0.0004	4	0.0001	41	0.0008	7	0.0001
nación/nacional-nacionales/nacionalidad	22	0.0003	32	0.0007	23	0.0005	26	0.0004
orgullo/orgullosa	14	0.0002	4	0.0001	6	0.0001	2	0*
dignidad	7	0.0001	3	0.0001	0	0	6	0.0001
colonial/colonialismo	1	0*	0	0	1	0*	0	0
federal	28	0.0004	38	0.0009	23	0.0005	77	0.0012
puertorriqueños	56	0.0008	56	0.0013	25	0.0005	55	0.0009
destino	3	0*	3	0.0001	2	0*	0	0
regalar	0	0	0	0	0	0.0000	0	0
pueblo	103	0.0015	58	0.0013	37	0.0008	36	0.0006
unidad	17	0.0002	1	0*	0	0	0	0
personalidad colectiva/propia	1	0*	0	0	0	0	0	0
aspiración-es	2	0*	1	0*	5	0.0001	1	0*

Note : La fréquence absolue fait référence au nombre de fois que le mot-clé apparaît dans chaque programme politique. La fréquence relative est la fréquence absolue divisée par le nombre de mots du programme. Les deux données sont présentées dans le tableau puisqu'elles offrent un objet de comparaison qui nous apparaît important autant en nombre absolu que relatif.

Notes :

0* signifie que la fréquence relative n'est pas significative

1. Étant donné que le titre du programme de 2008 était « Un proyecto de país », le mot « país » se trouve dans chaque marge de page et a été exclu ici du calcul.

Un premier survol des fréquences relatives des mots-clés dits nationalistes du PNP pourrait surprendre. En effet, on y voit l'augmentation de la fréquence relative du mot « nación » dans le temps. Par contre, comme nous l'avons soulevé au premier chapitre, une analyse de contenu ne peut se limiter qu'à la recherche de mots-clés sans que ceux-ci soient mis en contexte. L'analyse de contenu demeure pertinente si l'on veut apprécier l'utilisation des mots et le sens donné par leurs auteurs. Ainsi, le PNP, qui propose de se joindre à la fédération américaine en tant que 51^e État, fait usage du mot « nación » en référence à la nation américaine : « Nous ne permettrons pas que dans ton dos et sans ton consentement, ils nous séparent de la grande Nation américaine »¹⁸⁰ (PNP, 2000, p. 9). Ce même genre d'utilisation est fait également en 2004 (voir par exemple PNP, 2004, p. 32, 39, 94 et 95) ainsi que dans les programmes des années suivantes. L'utilisation du « N » (en majuscule) va également en ce sens. Le PNP, de par la nature du statut qu'il propose, ne peut considérer qu'il existe autre chose qu'une seule nation, la nation américaine : celle-ci est prédominante et prend le dessus sur toute autre forme d'identité nationale qu'un électeur potentiel pourrait avoir. L'importance de la majuscule en dit long sur le choix du parti de mettre de l'avant une seule identification nationale.

D'autre part, il pourrait s'avérer étonnant de voir qu'en 2004, le PNP utilise à quatre reprises le mot « colonial ». Or, une fois encore, il faut mettre le tout en contexte et l'utilisation est faite en combinaison avec une négation. On parle d'arriver devant le Congrès américain avec un plébiscite fort du peuple puertoricain portant sur des « options non coloniales » (PNP, 2004, p. 150). Cet objectif sera poursuivi jusqu'en 2012 lorsque ledit plébiscite aura finalement lieu, un plébiscite qui, selon bon nombre d'analystes et de chefs de file, était opportuniste. En effet, tel que l'indique

¹⁸⁰ « No permitiremos que a tus espaldas y sin tu consentimiento, nos traten de separar de la gran Nación Americana »

Sébastien* : « le plébiscite ne va rien changer »¹⁸¹ (Entrevues PR, 2014). Luis* est encore plus catégorique dans ses propos, non seulement le plébiscite, selon lui, n'avait pas sa raison d'être, mais de plus : « Le plébiscite fut un mécanisme afin d'amener à une victoire politique d'une collectivité en particulier. [...] J'ai cessé de croire dans la vertu des plébiscites »¹⁸² (Entrevues PR, 2014).

D'autres passages ont retenu notre attention lors de l'analyse, d'abord des expressions en lien avec l'identité. En 2004, le PNP écrit : « Notre métissage culturel, forgé dans l'histoire riche et complexe de notre peuple, se manifeste par l'ample héritage culturel de l'identité puertoricaine qui existe sur l'île, aux États-Unis continentaux et partout dans le monde »¹⁸³ (PNP, 2004, p. 64). Cette phrase est riche de mots-clés et une analyse interprétative plus complète est nécessaire. D'abord, on retrouve l'utilisation de l'expression « notre peuple »; le mot « peuple » a une fréquence relative plus élevée chaque année (sauf 2004) que chez les deux autres partis. En effet, le PNP utilise ce mot dans une fréquence relative plus élevée que les deux autres partis pour l'année 2000. En 2004, seul le PPD utilise plus fréquemment ce terme. En 2008 et en 2012, le PNP fait une plus grande utilisation de terme « peuple ». On peut le voir quasiment sur une page sur deux.

Comme nous le rappelle Michael Billig, afin que la nation continue d'exister quotidiennement, « des mots banaux, qui résonnent dans les oreilles des citoyens ou

¹⁸¹ « el plebiscito no iba a decidir nada. »

¹⁸² « El plebiscito fue un mecanismo para lograr una victoria política de una colectividad en específica. [...] Yo he dejado ya de creer en los plebiscitos. »

¹⁸³ « Nuestra mestizaje cultural, forjado en la rica y compleja historia de nuestro pueblo, se manifiesta en el amplio legado cultural de la identidad puertorriqueña que existe en la Isla, en los Estados Unidos continentales y en todo el orbe. »

qui passent sous leurs yeux, sont requis »¹⁸⁴ (1995, p. 93). Il est évidemment possible de douter que beaucoup de citoyens lisent l'entièreté des programmes des différents partis, mais l'utilisation fréquente d'un mot suppose une intention bien réelle et consciente d'inscrire le vocable de nation en le martelant d'une manière ou d'une autre. Le choix et la présence du mot « peuple » dans les programmes du PNP s'expliquent notamment par le fait que ceci permet au parti d'éviter l'usage du mot nation (sauf pour désigner la nation américaine) ou encore l'utilisation du mot « pays » qui iraient à l'encontre de l'option de statut proposée par ce parti. Néanmoins, de désigner les Puertoricains comme un peuple et de parler ouvertement de l'héritage culturel (cf. ascendance commune présumée d'Anthony D. Smith [1991]) montre une certaine forme de nationalisme.

De plus, on parle bien d'identité puertoricaine fortement liée à la culture, mais on omet complètement le mot nation, une fois encore afin d'être cohérent avec la solution de statut proposée. Le PNP parle de l'identité puertoricaine qui se retrouve sur l'île, donc à Puerto Rico, mais aussi sur le continent et va jusqu'à nommer les États-Unis en tant « qu'États-Unis continentaux » (ce qui omet d'office les îles d'Hawai'i). Cette distinction marque bien la condition territoriale et pose un accent important sur l'aspect géographique de Puerto Rico. Dans le même ordre d'idées, le PNP est le parti qui fait la plus grande utilisation du mot « île ». Or, une telle utilisation n'est pas mise en relation directe avec la condition territoriale, le fait d'être une île. Ce terme est plutôt utilisé comme synonyme pour nommer Puerto Rico, et afin d'éviter l'utilisation de termes controversés comme « nation » ou « pays ».

¹⁸⁴ « And for that, banal words, jingling in the ears of the citizens, or passing before their eyes, are required. »

Tableau 3.7 — Analyse du discours nationaliste du PNP (2000-2012)

Titre du programme (nombre de pages/mots)	2000		2004		2008		2012	
	Absolue	Relative	Absolue	Relative	Absolue	Relative	Absolue	Relative
Fréquence des mots-clés								
isla	70	0.0011	50	0.0012	69	0.0011	183	0.0013
país	17	0.0003	0	0	7	0.0001	5	0*
País	0	0	0	0	9	0.0001	0	0
nación/nacional- nacionales/nacionalidad	5	0.0001	26	0.0006	22	0.0003	74	0.0005
orgullo/orgullos	5	0.0001	7	0.0002	9	0.0001	6	0*
dignidad	3	0*	0	0	8	0.0001	21	0.0002
colonial/colonialismo	0	0	4	0.0001	0	0	0	0
federal	83	0.0013	42	0.0010	89	0.0014	338	0.0025
puertorriqueños	13	0.0002	17	0.0004	75	0.0012	109	0.0008
destino	0	0	7	0.0002	6	0.0001	6	0*
regalar	0	0	1	0*	0	0	0	0
pueblo	99	0.0015	51	0.0013	86	0.0014	208	0.0015
unidad	0	0	1	0*	4	0.0001	5	0*
personalidad colectiva/propia	0	0	1	0*	0	0	0	0
aspiración-es	5	0.0001	0	0	6	0.0001	9	0.0001

Note : La fréquence absolue fait référence au nombre de fois que le mot-clé apparaît dans chaque programme politique. La fréquence relative est la fréquence absolue divisée par le nombre de mots du programme. Les deux données sont présentées dans le tableau puisqu'elles offrent un objet de comparaison qui nous apparaît important autant en nombre absolu que relatif.

Notes :

0* signifie que la fréquence relative n'est pas significative.

Tout en étant cohérent avec l'option de statut proposée, le PNP évoque tout de même le caractère propre à Puerto Rico, du moins, l'effleure comme en fait foi cette citation : « Le Puertoricain a été en mesure d'assimiler le meilleur de tout et a créé sa culture, son profil ou sa personnalité propre »¹⁸⁵ (PNP, 2004, p. 65). Il s'agit ici de la seule occasion au 21^e siècle où le PNP a utilisé une telle formulation, bien que l'utilisation du « ou » suppose, sans nécessairement l'inclure, une personnalité nationale propre à Puerto Rico. Qu'une telle formulation ait été éliminée du discours politique du PNP n'est en rien surprenant : admettre la personnalité propre, le caractère unique de Puerto Rico serait contraire à l'union dans la Nation (seule et unique existante dans le discours du parti) américaine.

Enfin, le PNP met l'accent sur l'unité puertoricaine, comme le montre l'augmentation de la fréquence absolue de ce terme à travers le temps (de 0 en 2000 à 4 en 2008 et 5 en 2012). Bien qu'elle reste marginale, le message ne pourrait pas être plus clair : Puerto Rico doit faire converger ses demandes afin de parler d'une seule voix au Congrès américain (voir par exemple : PNP, 2004, p. 149 pour une telle interprétation). Cette convergence ne peut qu'aboutir à une finalité particulière voulue (du moins par le PNP), soit l'adhésion de Puerto Rico dans la fédération américaine. L'utilisation du mot « destino » va en ce sens, comme en fait foi cet exemple :

Nous avons l'intention de prendre les initiatives décrites précédemment [dans le programme] afin que les Puertoricains puissent choisir démocratiquement notre statut politique, une demande d'admission de Puerto Rico en tant que 51^e État de l'Union américaine afin de nous

¹⁸⁵ « El puertorriqueño ha podido assimilar lo mejor de todo y ha creado su cultura, su perfil o personalidad propia. »

gouverner nous-mêmes et de devenir les maîtres de notre destinée¹⁸⁶
[PNP, 2008, p. 178].

L'utilisation du mot destin[ée] est rare chez les indépendantistes, alors que les *Populares* [PPD] et les *Estadistas* [PNP] particulièrement en font un usage fréquent; le destin de Puerto Rico est de s'unir d'une manière quelconque aux États-Unis.

Tout comme le PPD, le PIP fait une forte utilisation du mot « país ». Ce qui distingue alors le PIP du PPD est le degré d'autonomie demandé à l'État fédéral. Tandis que le premier prône une autonomie complète, via l'indépendance, le second est plutôt favorable à une renégociation de la présente entente avec les États-Unis, une renégociation qui se ferait de nation à nation, sur une base égalitaire et qui pourrait donner lieu à plus de pouvoirs (une sorte de fédéralisme asymétrique) à Puerto Rico. Il est à noter que le PIP, bien que faisant la promotion de l'émancipation totale du joug américain, propose une transition économique de 20 ans afin de compenser, entre autres, l'île pour les années de colonisation (voir à ce sujet par exemple : PIP, 2012, p. 8).

¹⁸⁶ « Nos proponemos tomar las iniciativas que se exponen a continuación con el fin de que los puertorriqueños podamos escoger democráticamente nuestro estatus político, solicitar la admisión de Puerto Rico como el estado 51 de la Unión americana y gobernarnos a nosotros mismos convirtiéndonos en los dueños de nuestro destino. »

Tableau 3.8 — Analyse du discours nationaliste du PIP (2000-2012)

Titre du programme (nombre de pages/mots)	Année		2000		2004		2008		2012	
	Sans titre. (113 pages)		Sans titre. (215 pages)		Sans titre. (265 pages)		Sans titre. (272 pages)		Sans titre. (272 pages)	
	Absolue	Relative								
Fréquence des mots-clés										
isla	6	0.0001	12	0.0001	35	0.0004	53	0.0006		
país	61	0.0012	80	0.0009	143	0.0018	153	0.0017		
Pais	1	0*	1	0*	1	0*	0	0		
nación/nacional- nacionales/nacionalidad	51	0.0010	60	0.0007	115	0.0014	134	0.0015		
orgullo/orgullos	3	0.0001	3	0*	3	0*	2	0*		
dignidad	0	0	0	0	1	0*	3	0*		
colonial/colonialismo	12	0.0002	14	0.0002	16	0.0002	25	0.0003		
federal	8	0.0002	11	0.0001	27	0.0003	35	0.0004		
puertorriqueños	7	0.0001	15	0.0002	7	0.0001	20	0.0002		
destino	0	0	0	0	0	0	1	0*		
regalar	0	0	0	0	0	0	0	0.0000		
pueblo	43	0.0008	52	0.0006	38	0.0005	36	0.0004		
unidad	0	0	0	0	0	0	0	0		
personalidad colectiva/propia	1	0*	0	0	1	0*	1	0*		
aspiración-es	0	0	0	0	6	0.0001	11	0.0001		

Note : La fréquence absolue fait référence au nombre de fois que le mot-clé apparaît dans chaque programme politique. La fréquence relative est la fréquence absolue divisée par le nombre de mots du programme. Les deux données sont présentées dans le tableau puisqu'elles offrent un objet de comparaison qui nous apparaît important autant en nombre absolu que relatif.

Notes :

0* signifie que la fréquence relative n'est pas significative.

Par ailleurs, le PIP fait usage, sans grande surprise, d'un vocabulaire nationaliste. En effet, le vocabulaire utilisé s'apparente en tous points aux éléments contenus dans la définition qu'Anthony Smith fait du concept d'*ethnie* (1991, p. 21). Selon Smith, une *ethnie* possède les attributs suivants :

- 1) un nom propre collectif;
- 2) le mythe d'une ascendance commune;
- 3) une mémoire historique partagée;
- 4) un ou plusieurs éléments différenciés d'une culture commune;
- 5) une association avec un lieu historique d'établissement spécifique;
- 6) un sens de la solidarité pour une grande partie de la population.¹⁸⁷

Voici quelques citations tirées des divers programmes du PIP qui vont en ce sens. Par exemple, en ce qui a trait à un lieu historique d'établissement, un lieu spécifique (attributs 1 et 5), le PIP écrit : « Puerto Rico et ses îles et îlots adjacents constituent un territoire insulaire et caribéen clairement délimité »¹⁸⁸ (PIP, 2004, p. 67). De même, les *independentistas* font l'utilisation du mot « patria » (patrie) (attributs 2 et 6) : « afin d'augmenter le niveau de travail de tous et toutes au sein de notre Patrie »¹⁸⁹ (PIP, 2004, p. 27).

De manière plus pertinente encore, il est fait mention en plusieurs occasions du « sentiment d'identité nationale »¹⁹⁰ (PIP, 2000, p. 81) ou encore de « l'identité

¹⁸⁷ « 1) a collective proper name; 2) a myth of common ancestry; 3) shared historical memories; 4) one or more differentiating elements of common culture; 5) an association with a specific "homeland"; 6) a sense of solidarity for significant sectors of the population. »

¹⁸⁸ « Puerto Rico y sus islas, islotes y cayos adyacentes constituyen un territorio isleño y caribeño claramente delimitado. »

¹⁸⁹ « para levantar el nivel [del trabajo] de todos y todas en nuestra Patria. »

¹⁹⁰ « el sentido de identidad nacional. »

propre »¹⁹¹ de Puerto Rico (PIP, 2000, p. 106) (attributs 3 et 4). De même, la condition insulaire (voir : PIP, 2000, p. 42; 2004, p. 85) est mentionnée, et ce, bien plus fréquemment qu'à Terre-Neuve où, comme nous l'avons vu, la référence à l'île semble exclue en raison de l'existence d'une partie continentale adjacente à la province.

Ainsi, l'intériorisation dans la définition identitaire de l'état d'insularité propre aux habitants du territoire et son utilisation partisane plus fréquente à Puerto Rico qu'à Terre-Neuve ramène à l'avant-scène des facteurs considérés au chapitre 2, entre autres l'importance de la taille de l'île dans la définition identitaire et dans les demandes nationalistes faites.

3.3 Les relations Îles-États centraux

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les deux îles à l'étude sont intégrées dans un État qualifié de « fédéral », bien que de nombreuses différences existent entre les deux cas. Chaque île dispose d'un certain nombre de compétences et fait face à certaines contraintes inhérentes à son statut constitutionnel. De plus, la nature même de ce statut a provoqué divers moments d'effervescence collective que nous analysons ci-dessous.

¹⁹¹ « su propia identidad. »

3.3.1 Terre-Neuve : province canadienne

L'entrée de Terre-Neuve dans la fédération canadienne lui a attribué, comme pour les autres provinces, un certain nombre de compétences. Il importe de voir ici les limites de même que les pouvoirs qui viennent avec ce statut.

3.3.1.1 Pouvoirs et limites

L'entrée de Terre-Neuve dans la fédération canadienne s'est faite par voie référendaire en 1948. Officialisée province canadienne le 31 mars 1949, Terre-Neuve a, comme les autres provinces, certains pouvoirs délimités par la Constitution canadienne. Les articles 91 à 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* établissent les compétences attribuées à chaque ordre de gouvernement (voir APPENDICE D). L'article 91 énumère les compétences exclusives au gouvernement fédéral, tandis que l'article 92 répertorie les compétences dévolues aux législatures provinciales. Il existe également certains pouvoirs concurrents, relevant à la fois des deux ordres de gouvernement, bien qu'à prépondérance fédérale (article 95 par exemple). Par contre, comme le souligne Réjean Pelletier :

On y trouve également [à l'article 91] un préambule accordant au Parlement fédéral un pouvoir général de faire des lois pour la « paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada ». En vertu de ce préambule, les pouvoirs résiduels, c'est-à-dire tous ceux qui ne peuvent être rangés dans une catégorie, soit par oubli des constituants, soit parce qu'il s'agit de sujets nouveaux (par exemple, l'aéronautique ou l'énergie nucléaire), ont été confiés au fédéral (Pelletier, 2009, p. 49).

Au fil des ans, le fédéralisme canadien a évolué et plusieurs s'entendent pour dire que le gouvernement fédéral, notamment avec son pouvoir de dépenser, est prépondérant (Dionne et Gagnon, 2014; Pelletier, 2009). Par divers moyens, les provinces ont tenté

de conclure des ententes bilatérales avec le gouvernement fédéral, ce qui appuie la thèse de l'existence d'un fédéralisme asymétrique. Néanmoins, ce qui retient particulièrement l'attention dans le cas terre-neuvien au chapitre des relations provinciales-fédérales sont les moments d'effervescence collective où une injustice, du point de vue provincial, avait lieu et où la province contestait l'empiétement dans un de ses champs de compétence. Ces moments de contestation ont rallié la population provinciale, tout en faisant écho à la « société distincte » qu'est Terre-Neuve.

3.3.1.2 Les moments-clés de contestation à Terre-Neuve

Les moments de contestation et la rhétorique nationaliste qu'ils ont engendrée sont souvent décrits comme de l'« Ottawa-bashing » et sont présents dans toute l'histoire politique de Terre-Neuve, peu importe l'allégeance politique de ses leaders. En fait, pour Sean Cadigan, « depuis la Confédération, les politiciens ont utilisé une forme particulière de néonationalisme, l'«Ottawa-bashing», afin de distraire le peuple de Terre-Neuve-et-Labrador des échecs des politiques provinciales et afin obtenir son appui »¹⁹² (2009, p. 296).

L'exemple le plus percutant est sans doute celui qui s'est produit en 1959. Le premier ministre terre-neuvien Joey Smallwood était en désaccord avec le premier ministre canadien de l'époque, John Diefenbaker, au sujet de la clause 29 de la *Loi sur Terre-*

¹⁹² « [s]ince Confederation, politicians have used a particular form of neo-nationalist Ottawa-bashing to distract the people of Newfoundland & Labrador from the failures of provincial policies and to co-opt their support. »

Neuve. Cette clause stipulait qu'après huit ans, une Commission royale¹⁹³ serait chargée d'examiner la situation financière de la province et de faire des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle qui, le cas échéant, pourrait être nécessaire au gouvernement provincial afin de maintenir un niveau de prestation des services publics conforme aux niveaux atteints après la date de l'Union, sans recourir à une hausse de l'impôt. Le gouvernement progressiste-conservateur de Diefenbaker était opposé à des ententes spécifiques avec les provinces et préférait une approche régionale en matière de développement économique. Or, le premier ministre provincial libéral voulait à tout prix une entente pour sa province, convaincu qu'il était du caractère distinct de Terre-Neuve et de ses besoins exceptionnels en matière fiscale. À la suite de ce désaccord, il a déclaré trois jours de deuil où tous les drapeaux ont été mis en berne et les portes des édifices gouvernementaux provinciaux étaient drapées de noir.

En 1982, Brian Peckford, un progressiste-conservateur, a tenu des actions similaires lorsque les négociations avec le premier ministre canadien, le libéral Pierre Elliott Trudeau, au sujet des revenus de l'exploitation du pétrole en haute mer, ont échoué. Il avait alors demandé à tous les membres de la législature de porter du noir en signe de deuil. Peckford a finalement pu conclure l'Accord atlantique en 1985. Cet accord était des plus importants autant d'un point de vue économique que nationaliste. En effet, cet accord

[...], qui donnait à Terre-Neuve les droits aux revenus provenant du développement du pétrole en haute mer comme si cette ressource faisait partie des frontières terrestres de la province, en plus des mêmes droits que le Canada en ce qui a trait à la gestion du développement de cette

¹⁹³ La Commission royale d'enquête sur la situation financière de Terre-Neuve a déposé son rapport en 1958.

ressource, est certainement unique dans l'histoire canadienne des relations fédérales-provinciales et a été un pivot dans la longue histoire de lutte Terre-Neuve afin d'avoir un mot à dire dans l'exploitation de ses richesses naturelles (Jackson, 1986, p. 107).¹⁹⁴

On peut ainsi dire que les années Peckford furent marquées par des relations provinciales-fédérales tendues autour de la question de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles. Comme le souligne Valerie A. Summers : « La rhétorique politique de Peckford mettait de l'avant une fierté à Terre-Neuve et était accompagnée d'un appel à plus de pouvoirs pour l'État provincial »¹⁹⁵ (Summers, 2001, p. 37).

Bien que l'accord de 1985 fut signé, il ne fut pas appliqué à la faveur de Terre-Neuve et, comme le souligne le président de la Commission royale *Our Place in Canada*, « les gouvernements fédéral et provincial devraient entrer immédiatement en négociation afin de réviser l'Accord atlantique pour s'assurer que l'objectif principal de bénéficiaire soit à la fois honoré et achevé »¹⁹⁶ (Young, 2003, p. 122). Cet objectif fut poursuivi avec vigueur par le premier ministre Danny Williams. Dès 2005, Williams fut capable de conclure une entente avec le premier ministre canadien Paul Martin en vue d'en arriver à un « nouvel » Accord Atlantique qui compense la province pour les pertes de revenus (Marland, 2007, p. 76). Cependant, les

¹⁹⁴ « which affords to Newfoundland rights to all revenue flowing from offshore oil development as if the resource were within provincial boundaries onshore, as well as equal rights with Canada in the management of offshore resource development, is certainly unique in Canadian federal-provincial relations and pivotal in the history of Newfoundland's long struggle to gain some say in the exploitation of its natural wealth. »

¹⁹⁵ « Peckford's political rhetoric stressed a pride in Newfoundland and was accompanied by a call for increased powers for the provincial state. »

¹⁹⁶ « the federal and provincial governments [should] enter into immediate discussions to revise the Atlantic Accord to ensure that the principal-beneficiary objective is both honoured and achieved. »

discussions furent des plus houleuses. Insatisfait des offres faites par le gouvernement fédéral, le premier ministre Williams menaça de retirer tous les drapeaux canadiens des édifices provinciaux si le gouvernement fédéral ne négociait pas de bonne foi avec la province. Le 23 décembre 2004, Williams déclarait : « Le gouvernement fédéral a tourné le dos au peuple de cette province et nous n'accepterons pas moins que ce qui a été promis par le premier ministre et ce que nous méritons »¹⁹⁷ (CBC, 2004).

Et ainsi, pendant quelques jours, les drapeaux canadiens ont été retirés des édifices gouvernementaux à travers la province. Williams fut en mesure de négocier un remboursement, soit 2 milliards de dollars en « revenus perdus ». Cet accord permit également à Terre-Neuve de garder les revenus de l'exploitation du pétrole en haute mer et les versements provenant de la péréquation (Baldacchino, 2010, p. 93). Cependant, l'élection de Stephen Harper et du Parti conservateur à Ottawa en 2006 est venue mettre un terme à cette entente. Par conséquent, un nouveau conflit a vu le jour entre la province et le gouvernement central au sujet du respect de certaines clauses de l'Accord atlantique de 2005. Ne voulant pas céder aux demandes du premier ministre provincial, l'équipe de Stephen Harper n'a fait élire aucun député dans la province lors des élections de 2008. En fait, aucun conservateur ne fut élu en bonne partie grâce à la campagne de Danny Williams « Anything but Conservative » (campagne mieux connue sous le nom de *ABC*). Le message lancé au gouvernement fédéral était clair : grâce à l'appui populaire que détient Williams (à ce sujet, voir Levesque, 2014, p. 207), le gouvernement central ne pourra pas faire élire de députés s'il n'est pas prêt à discuter de bonne foi avec le premier ministre de Terre-Neuve.

¹⁹⁷ « The federal government has turned its back on the people of this province and we will not accept less than what was committed to by the prime minister and to what we deserve. »

Ce que nous trouvons particulièrement intéressant à travers ces exemples, c'est l'habileté de Williams de rallier la population à des revendications portant sur ce qu'il estime être dû à la province. En utilisant des formulations du genre : « Le gouvernement fédéral a tourné le dos à la province » et « ce que nous méritons », Williams est capable de donner l'impression que le gouvernement fédéral ne tient pas compte des citoyens de la province. De manière encore plus efficace, Williams fait appel à la fierté et au sentiment d'appartenance des Terre-Neuviens. Ainsi, son vocabulaire montre que la nation est utilisée afin que les électeurs placent leur confiance en leur leader pour que ce dernier fasse la promotion des idéaux de la province.

Comme Jerry Bannister l'a souligné, cette rhétorique nationaliste n'est pas nouvelle à Terre-Neuve :

La logique essentielle de la rhétorique nationaliste est pratiquement restée la même pendant deux siècles : Terre-Neuve a une économie faible, mais est riche en ressources naturelles; sa pauvreté est en fait due à l'incompétence des agences fédérales qui ne siègent pas sur l'île face à la gestion des ressources naturelles; les autorités locales ont une expertise technique supérieure, un engagement moral et une légitimité populaire; l'absence de politiques et d'administration propres est causée par un contrôle local insuffisant au sujet de l'exploitation et l'allocation de ressources; ainsi, la clé pour la prospérité est le transfert du pouvoir aux institutions politiques locales¹⁹⁸ (Bannister, 2003a, p. 147).

¹⁹⁸ « [Nationalist rhetoric]'s essential logic has remained basically the same for almost two centuries: Newfoundland has a poor economy but is rich in natural resources; its poverty is due to incompetent resource management by state agencies based outside the island; local authorities have superior technical expertise, moral commitment, and popular legitimacy; the absence of proper policies and administration is caused by the lack of sufficient local control over resource exploitation and allocation; thus the key to prosperity is the transference of power to local political institutions. »

Comme l'a illustré notre analyse, le nationalisme terre-neuvien se manifeste à travers des demandes autonomistes surtout centrées sur la gestion des ressources naturelles et le principe de subsidiarité. Bien qu'un système de partis distinct de celui prévalant à l'échelle canadienne n'existe pas à Terre-Neuve, il n'en demeure pas moins que les politiciens locaux, peu importe leurs allégeances politiques, ont formulé des demandes nationalistes et ce, tout au long de l'histoire de la jeune province.

3.3.2 Puerto Rico : *Estado Libre Asociado*

Depuis 1952, Puerto Rico forme un *Estado Libre Asociado* (ELA). Territoire non-incorporé des États-Unis, Puerto Rico est une anomalie politique et constitutionnelle. Il est d'autant plus intéressant de se pencher sur les divers pouvoirs et limites qu'un tel statut implique. Qui plus est, dans cette partie nous examinerons à quel point la lutte pour la reconnaissance d'un « vrai » statut fut bien réelle, comme en témoignent les quatre plébiscites sur cette question.

3.3.2.1 Pouvoirs et limites

C'est en 1950, dans le sillon de plusieurs lois votées par le Congrès américain (*Public Law 447* et *Public Law 600*, notamment), que Puerto Rico se voit déléguer le pouvoir d'établir une forme de gouvernement local enchâssée dans une constitution (voir APPENDICE E). Cette constitution devait être approuvée par les Puertoricains dans le cadre d'un référendum, qui eut lieu le 3 mars 1952, dans lequel plus de 80 % des électeurs approuvèrent l'établissement d'une constitution et de l'ELA. Ce vote fut approuvé, et ce, même si le taux de participation fut inférieur à 55 % (Pantojas, 2013, p. 44). Mise en application dès le 25 juillet 1952, c'est depuis ce jour que Puerto Rico a le statut particulier qu'il possède. Sous ce statut,

les résidents de Puerto Rico détiennent la citoyenne américaine, servent dans l'armée, sont représentés à la Chambre des représentants par un Commissaire résident élu pour un mandat de quatre ans, qui n'a cependant pas le privilège de voter en Chambre, [les citoyens puertoricains] sont sujets aux lois fédérales et sont bénéficiaires de l'aide fédérale telle qu'approuvée par le Congrès, ne votent pas aux élections nationales et ne paient pas d'impôt au fédéral¹⁹⁹ (Bea, 2005, p. i).

Ainsi, le statut de 1952 n'a en rien altéré les dispositions en vigueur à Puerto Rico avant 1952 : en d'autres mots, le Congrès américain est le seul organe compétent pour décider du statut politique de Puerto Rico. Ce pouvoir est déterminé par la *clause territoriale* de la Constitution américaine (Article IV, Section 3, Clause 2) qui stipule que : « Le Congrès aura le pouvoir de disposer du territoire ou de toute autre propriété appartenant aux États-Unis et d'édicter toutes les réglementations nécessaires les concernant [...] »²⁰⁰ (*Constitution of the United States of America*). Depuis les « cas insulaires » (*Insular Cases*) de 1900-1902²⁰¹, Puerto Rico est désignée par le Congrès comme un territoire non incorporé. Ainsi, le vote pour l'ELA en 1952 n'a pas modifié son statut et la présence américaine se fait bien sentir dans l'île. Même si le Congrès américain est le seul habilité à modifier le statut de Puerto Rico, nombre de plébiscites (qui n'ont donc aucune portée constitutionnelle) ont eu lieu dans l'île. Forts moments de contestation, passons-les en revue.

¹⁹⁹ « residents of Puerto Rico hold US citizenship, serve in the military, are represented in the House of Representatives by a Resident Commissioner elected to a four-year term who does not have privileges to vote on the floor of the House, are subject to federal laws and are beneficiaries of federal aid as approved by Congress, do not vote in national elections, and pay no federal income tax. »

²⁰⁰ « The Congress shall have power to dispose of and make all needful rules and regulations respecting the territory or other property belonging to the United States [...] »

²⁰¹ Les cas insulaires sont une série d'opinions émises par la Cour suprême américaine au sujet des territoires nouvellement acquis par les États-Unis suite à la Guerre hispano-américaine de 1898. La Cour suprême a, entre autres, statué que les droits constitutionnels ne s'appliquaient pas automatiquement aux territoires nouvellement acquis. De plus, la Cour a « inventé » la notion de statut de territoire non incorporé, un statut qui s'applique toujours à Puerto Rico.

3.3.2.2 Les revendications pour un changement de la relation entre Puerto Rico et les États-Unis

Nous ouvrons cette section avec une question importante : pourquoi, même après quatre plébiscites sur le statut politique, est-ce toujours l'impasse à Puerto Rico? Afin de répondre à cette question, une analyse des quatre plébiscites est essentielle. Rappelons d'abord que tous ces plébiscites furent lancés localement par un des partis au pouvoir et n'ont pas de force contraignante puisque le Congrès américain, comme nous venons de le voir, a le pouvoir ultime de changer le statut de Puerto Rico.

Il importe également de rappeler ici que le *Partido Popular Democratico* (PPD) a été fondé en 1940 par Luis Muñoz Marin dans le but de faire de Puerto Rico un pays souverain. Rappelons que les réformes sociales et économiques (voir chapitre 4) étaient au cœur des priorités du parti, ce qui l'a amené à graduellement délaisser l'atteinte de l'autodétermination externe au profit d'une plus grande autonomie en évoluant à l'intérieur des États-Unis. Ce changement d'orientation a provoqué une scission au sein du parti et un groupe de dissidents fondèrent en 1946, le *Partido Independentista Puertorriqueño* (PIP), une formation explicitement indépendantiste. Les années 1950 furent marquées par l'approbation du Congrès américain d'une constitution puertoricaine, un premier pas vers l'autonomie gouvernementale.

A. Le plébiscite de 1967 : le boycott indépendantiste

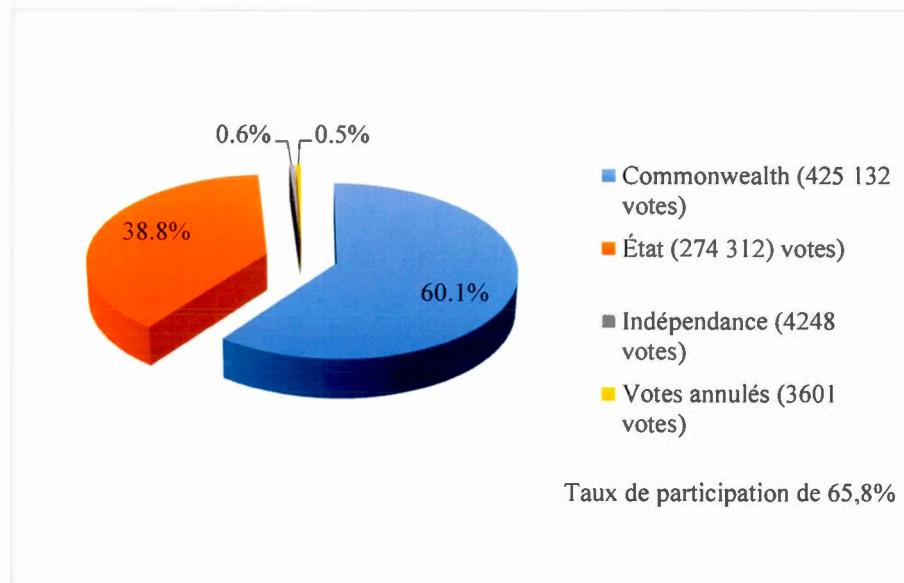
Les soubresauts politiques qui ont précédé le plébiscite de 1967 permettent de comprendre les résultats obtenus. Au cours des années 1960, juste avant le plébiscite, les hautes instances américaines, dont le Federal Bureau of Investigation (FBI), surveillaient de façon accrue le PIP et les mouvements sociaux favorables à

l'indépendance. En 2000, lors des audiences d'un sous-comité, le directeur du FBI fit un *mea culpa* en affirmant que les dirigeants et membres du PIP avaient été mis sous surveillance. Bien que cette surveillance ait été particulièrement intense à la suite des manifestations violentes des années 1930 et 1940, avec comme paroxysme la tentative avortée de deux Puertoricains de tuer le Président Truman en 1950, la surveillance du FBI à Puerto Rico s'est étendue bien au-delà de cette période d'agitation, soit de 1936 à 1995. Tout était surveillé durant cette période : le Parti indépendantiste, les mouvements étudiants, les contestations populaires (Navarro, 2003). Ainsi, le climat social et politique était tendu lors de la tenue du premier plébiscite. Les dirigeants du Parti indépendantiste étaient souvent victimes de menaces de la part des forces de l'ordre et ceux qui troublaient l'ordre public étaient emprisonnés.

Néanmoins, les Puertoricains ont eu, le 23 juillet 1967, à se prononcer sur le statut politique de l'île. À des dizaines de reprises depuis l'annexion de Puerto Rico aux États-Unis, les différents leaders puertoricains avaient revendiqué la possibilité de se prononcer sur leur avenir politique. Les résidents devaient alors choisir entre trois options : le Commonwealth, la création d'un État (au même titre que les 50 autres États américains) ou l'indépendance²⁰². Lors de la campagne référendaire de 1967, les dirigeants des factions indépendantistes ont demandé à leurs partisans de boycotter le plébiscite (Maldonado-Denis, 1972, p. 136). Voici les résultats (figure 3.5) obtenus lors de ce plébiscite :

²⁰² Lors des plébiscites de 1967, 1993 et 1998 – et contrairement à celui de 2012 – les Puertoricains ne devaient pas choisir une option définitive, mais devaient plutôt identifier l'affirmation qui correspondait le mieux au statut désiré. À ce titre, voir l'APPENDICE F pour un exemple du bulletin de vote de 1998.

Figure 3.5 — Résultats du plébiscite de 1967



Source : Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2000c). Récupéré de <http://209.68.12.238/cgi-bin/eventos.pl?evento=1967>.

Comme en fait foi le taux de participation, le boycott du référendum par les forces indépendantistes a été considérable. Même si l'option du Commonwealth a reçu plus de la majorité des voix, le taux de participation reflète également une certaine crainte de représailles chez les électeurs.

B. Le plébiscite de 1993 : le réveil américain

Le plébiscite de 1993 est particulier en ce sens qu'il a forcé les Américains à prendre au sérieux le cas puertoricain. Comme le souligne José O. Diaz :

Le référendum de 1993 a amené Puerto Rico dans les nouvelles américaines. Aussi, les Puertoricains, autant sur l'île qu'à l'extérieur, se sont rendu compte que la question du statut politique était loin d'être résolue. Pendant ce temps, les Américains constataient que la question puertoricaine était complexe et qu'aucune solution facile n'était à portée de main²⁰³ (1995, p. 204).

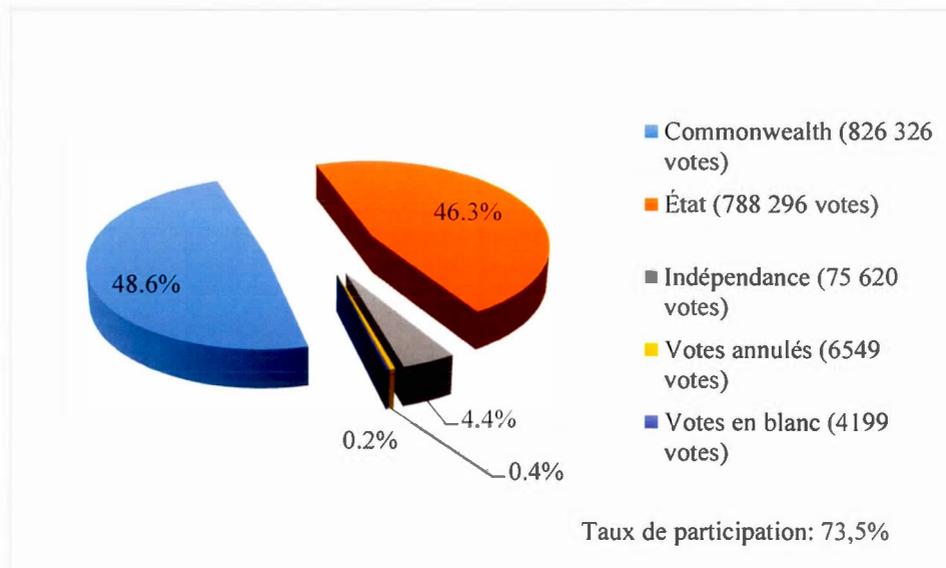
De plus, comme le mentionne Juan Manuel García Passalacqua, le plébiscite touchait directement à l'identité du peuple et au potentiel d'assimilation de la culture puertoricaine à la culture nord-américaine (1994, p. 104). Les Puertoricains étaient à ce moment-là très préoccupés par le plan de l'administration Clinton qui prévoyait limiter les crédits d'impôt aux firmes multinationales (Passalacqua, 1994, p. 105).

Outre les considérations d'ordre économique, la culture a été au cœur des débats et de la campagne référendaire, ce qui sous-entend une certaine forme de nationalisme. Comme en 1967, les citoyens devaient choisir entre trois options : le Commonwealth, la création d'un État ou l'indépendance. Un des problèmes fortement dénoncé fut l'absence de définitions des trois options. Chaque parti en faveur d'une option fournissait aux électeurs sa propre vision et les répercussions de chacune d'elles (Passalacqua, 1994, p. 104). D'importantes personnalités politiques locales, et même américaines, furent sollicitées par chacun des partis afin de défendre leur option. Selon Passalacqua, la publicité et, surtout, les annonces à la télévision ont joué un rôle crucial dans la campagne (1994, p. 105). Rompant avec la tradition, lors de la dernière semaine de campagne, les Puertoricains sont demeurés chez eux, préférant l'information fournie par la télévision aux grands rassemblements qui ont habituellement marqué l'histoire de l'île. Ainsi, d'une politique collectiviste associée

²⁰³ « The 1993 plebiscite brought Puerto Rico into the news. Also, Puerto Ricans at home and abroad realized that the status question was far from settled. Meanwhile, US citizens on the mainland recognized that the issue is a complicated one and that no easy solution lies ahead. »

à la rue, on est passé à une politique plus individualiste, où les électeurs prennent connaissance des débats dans leur foyer, sans se regrouper. Suite à cette campagne inusitée, on a enregistré les résultats suivants (figure 3.6) :

Figure 3.6 — Résultats du plébiscite de 1993



Source : Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2000b). Récupéré de <http://209.68.12.238/cgi-bin/eventos.pl?evento=1993>.

Aucune des trois options n'obtint l'appui d'une majorité. Le risque de non-obtention d'une majorité absolue est très probable lorsqu'un bulletin de vote présente plus de deux options. En revanche, ne pas obtenir de majorité conduit à une impasse politique. Le peuple, même s'il a participé au vote de façon massive, se verra dans l'obligation, un jour ou l'autre, de mettre sur pied un autre plébiscite afin de régler la question sur son statut politique. Enfin, il importe tout de même de souligner que ce plébiscite fut en soi historique dans la mesure où il « fut le premier rendez-vous électoral pour les électeurs puertoricains permettant de s'exprimer *librement* sur leurs

préférences en ce qui a trait à un aspect vital de l'île pour son futur politique »²⁰⁴ (Passalacqua, 1994, p. 106, nous soulignons). Les Puertoricains n'ont pas eu à attendre longtemps avant de se prononcer à nouveau sur leur statut politique, puisqu'un plébiscite a eu lieu cinq ans plus tard.

C. Le plébiscite de 1998 : un bulletin de vote avec cinq choix de réponses

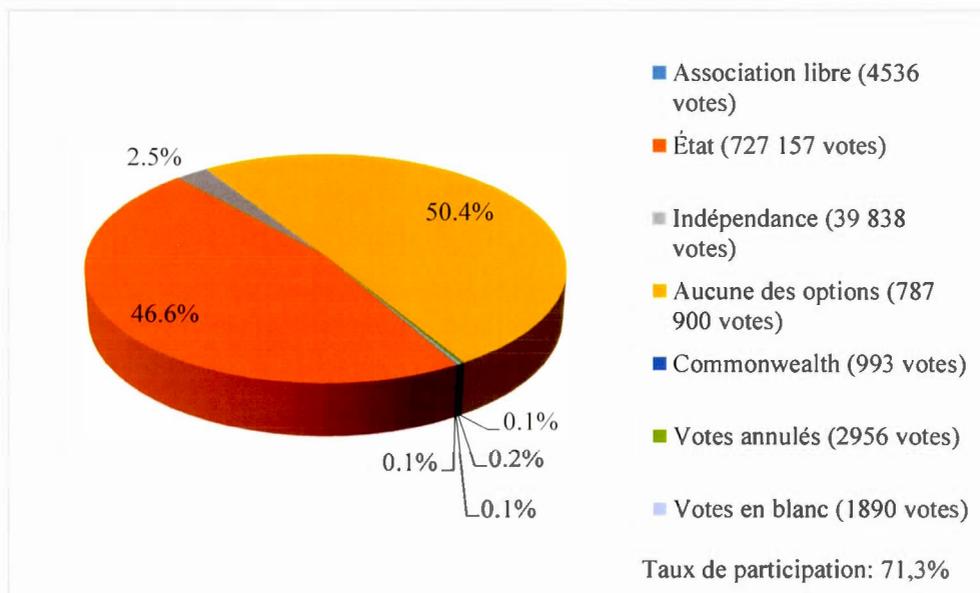
Le plébiscite de 1998 se distingue des autres de plusieurs manières. Tout d'abord, lors de l'annonce de la tenue d'un plébiscite prévu pour le 13 décembre, quatre options (au lieu de trois en 1967 et 1993) devaient figurer sur le bulletin de vote. Il s'agissait de : (1) Commonwealth, (2) association libre; (3) État (fédéré) et (4) indépendance. En multipliant davantage les choix, le gouvernement risquait de se buter, comme en 1993, à un peuple divisé entre toutes ces options et aucune n'ayant une majorité claire. Pour complexifier davantage la campagne et les choix des électeurs, une cinquième option fit son apparition à la suite de pressions exercées par les promoteurs du Commonwealth. Ceux-ci, alléguant que la définition du Commonwealth telle que présentée au peuple ne reconnaissait pas « les protections constitutionnelles offertes par notre statut de citoyen américain et que la relation est basée sur le consentement mutuel (sic) de Puerto Rico et des États-Unis »²⁰⁵ (Bea, 2005, p. 8), firent ajouter l'option « aucune de ces options » sur les bulletins de vote. Pendant leur campagne, ce groupe a demandé aux Puertoricains de voter en faveur de cette cinquième option, car l'option du Commonwealth ne reflétait pas à leurs yeux

²⁰⁴ « The plebiscite was the first electoral opportunity Puerto Rican voters had to freely express a preference in the vital matter of the island's political future. »

²⁰⁵ « the constitutional protections afforded to our US citizenship and the fact that the relationship is based upon the mutual consent [sic] of Puerto Rico and the United States. »

les protections et droits acquis constitutionnellement par les Puertoricains. Les résultats du plébiscite furent les suivants (figure 3.7) :

Figure 3.7 — Résultats du plébiscite de 1998



Source : Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2000a). Récupéré de <http://209.68.12.238/cgi-bin/eventos.pl?evento=1998>.

C'est l'option « aucune des options » qui a obtenu la majorité absolue des voix, avec un peu plus de 50 %. Ce résultat dénote un certain mécontentement des électeurs. Le refus de se prononcer sur un choix quant à leur statut politique ne fait pas nécessairement des Puertoricains un peuple indécis. Néanmoins, comme les défenseurs du Commonwealth l'ont proclamé tout au long de la campagne référendaire, il est très important d'avoir des définitions claires pour chacune des options, sans quoi le peuple reçoit de la part de chaque camp des informations diverses et parfois contradictoires. En ce sens, les critiques (Julliard, 2008) des théories référendaires ont raison : le peuple peut se faire manipuler par l'information qu'on lui transmet. Le plébiscite de 1998 montre un certain cynisme de la part des citoyens. Jacques Julliard interprète cette attitude de la façon suivante : « On ne peut

recourir au plébiscite trop souvent sans risquer la lassitude du corps électoral. Il faut donc imaginer des procédures moins lourdes pour intégrer l'opinion dans le champ délibératif officiel » (2008, p. 114). Suivant cette logique, on peut dire qu'à force de se faire interroger sur son statut politique – et faute de définitions claires sur les options possibles –, l'électorat puertoricain a préféré favoriser l'option « aucune des options ».

D. L'intermède des rapports présidentiels

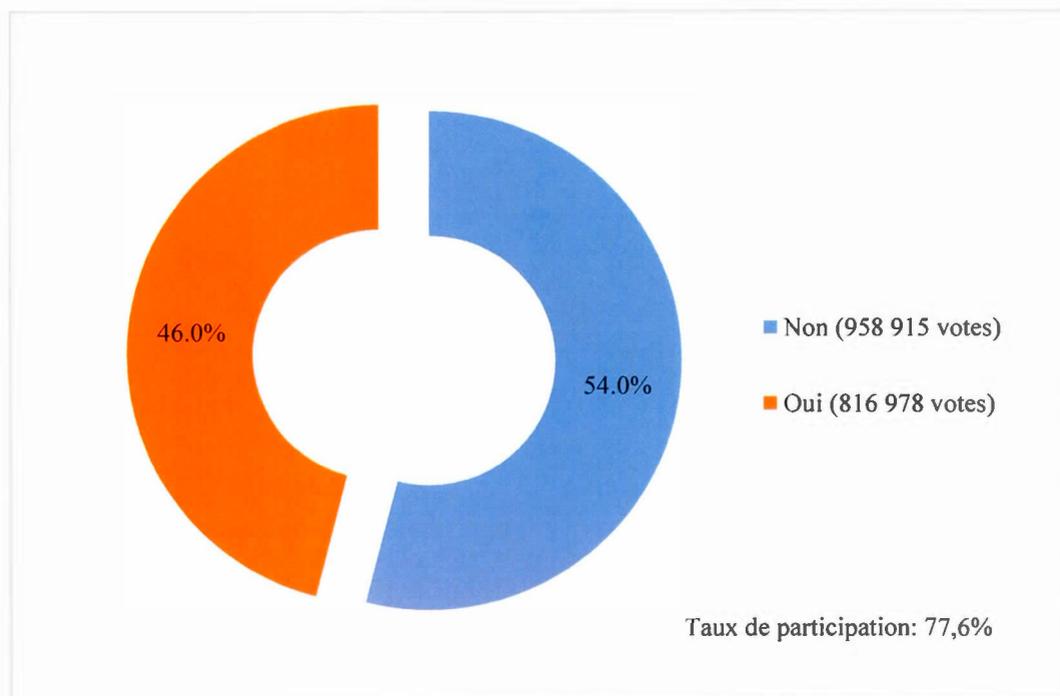
En 2000, à la suite d'un décret présidentiel, un groupe de travail sur le statut de Puerto Rico, essentiellement composé d'Américains appartenant à différents ministères, a été créé dans le but d'identifier les options politiques pour l'avenir de l'île, de même qu'en ce qui concerne ses relations avec le gouvernement à Washington. Au moment de la décision prise par le Président Bill Clinton, un rapport devait être produit au moins tous les ans. Le décret présidentiel a dû être amendé à deux reprises par Georges W. Bush, successeur de Clinton, et la formation du groupe n'a finalement eu lieu qu'en 2003, pour enfin déposer son premier rapport en 2005 et par la suite, à tous les deux ans. Ainsi, en 2005, puis 2007 et finalement en 2011, le groupe a remis des rapports au Congrès américain. Dans ces rapports, il est indiqué que, selon la Constitution américaine, trois options sont possibles pour Puerto Rico : (1) le renouvellement du statut de Commonwealth; (2) la formation d'un État fédéré; (3) l'indépendance (Report by the President's Task Force on Puerto Rico's status, 2007; 2011). L'on y souligne l'importance de consulter le peuple puertoricain et, afin d'éviter les écueils passés, on y suggère un processus en deux étapes. Premièrement, les Puertoricains auraient à déterminer s'ils veulent ou non le *statu quo* (c'est-à-dire le maintien du statut de Commonwealth). Si le *statu quo* est rejeté, alors les citoyens auraient à choisir entre les deux options suivantes : un État fédéré ou un État indépendant. En ayant deux options sur le bulletin de vote, le Congrès américain est

d'avis qu'il aurait une meilleure idée de la volonté du peuple et saurait guider ses actions en conséquence. Le rapport stipule néanmoins que si le *statu quo* était choisi, d'autres référendums auraient lieu périodiquement afin de tenir le Congrès informé de la volonté populaire. Les recommandations soulignées dans ses rapports seront en partie considérées lors du plébiscite de 2012.

E. Le plébiscite de 2012 : Puerto Rico peut-il devenir État américain?

À l'automne 2012, les Puertoricains devaient non seulement élire leurs représentants et leur gouverneur, mais devaient aussi se prononcer sur le statut politique de l'île. On leur avait soumis un bulletin de vote inusité, avec deux questions (voir APPENDICE G). Dans un premier temps, on leur demandait si Puerto Rico devait se contenter du présent statut territorial. On pouvait cocher « oui » ou « non ». Par la suite, même ceux ayant répondu « oui » à la première question pouvaient se prononcer sur la seconde question. On leur demandait alors quel statut non territorial ils préféreraient entre celui « d'indépendance », « d'État » ou « d'État souverain libre associé » (une sorte de version « améliorée » du présent statut de Commonwealth établissant qu'une association volontaire serait conclue entre Puerto Rico et les États-Unis et que cette association serait négociée par deux nations souveraines et non assujettie à la clause territoriale). Les réponses à la première question sont les suivantes (figure 3.8) :

Figure 3.8 — Résultats sur le maintien du statut territorial lors du plébiscite de 2012



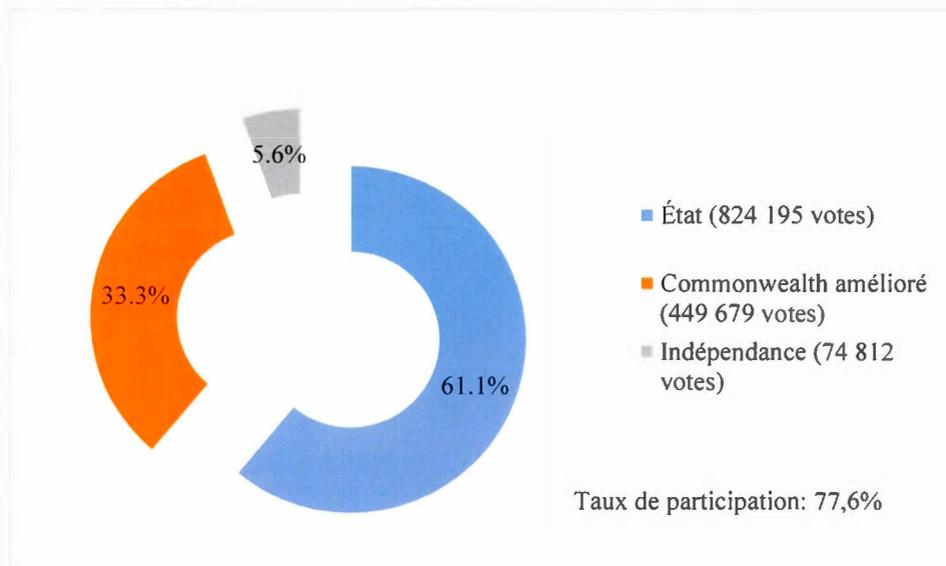
Source : Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2012). Récupéré de http://64.185.222.182/REYDI_NocheDelEvento12/index.html#es/default/CONDICION_POLITICA_TERRITORIAL_ACTUAL_ISLA.xml

Note : La Commission électorale puertoricaine présente les résultats tels qu'ils apparaissent à la figure 3.8. Bien que des données soient comptabilisées sur les votes annulés ou en blanc, ils ne sont pas considérés par la Commission dans les résultats officiels des pourcentages de vote et n'ont donc pas été reproduits ici.

Les résultats à cette première question indiquent qu'en majorité, les Puertoricains ne croient plus que le présent statut territorial, celui de Commonwealth, soit satisfaisant. Or, ce qui divise encore les habitants de l'île demeure le statut politique (et constitutionnel) que devrait avoir Puerto Rico. Lors du plébiscite de 2012, les résultats peuvent pourtant paraître éloquentes. En effet, tel qu'il a été rapporté par la Commission électorale de Puerto Rico et la majorité des médias nord-américains dont l'*Associated Press*, il semblerait que les Puertoricains se soient enfin décidés à devenir le 51^e État américain (Comision estatal de elecciones, 2012). Voici les

résultats tels qu'ils sont présentés sur le site internet de la Commission électorale puertoricaine (figure 3.9) :

Figure 3.9 — Résultats sur les options non territoriales du plébiscite de 2012 selon la Commission électorale de Puerto Rico

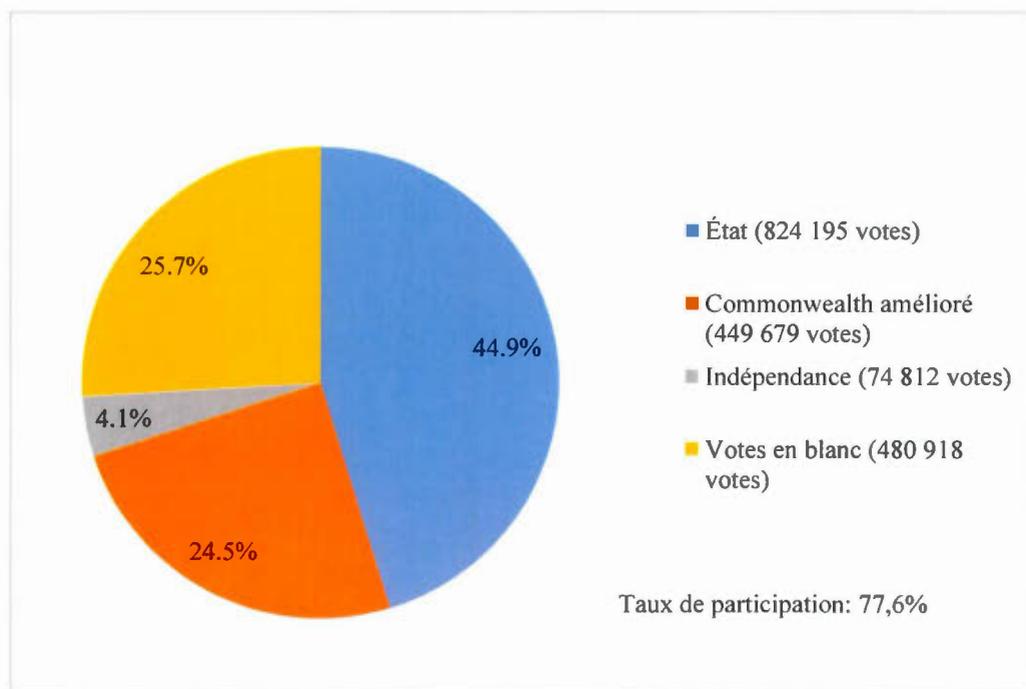


Source : Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico.
http://64.185.222.182/REYDI_NocheDelEvento12/index.html#es/default/OPCIONES_NO_TERRITORIALES_ISLA.xml

Note : La Commission électorale puertoricaine présente les résultats tels qu'ils apparaissent à la figure 3.9. Bien que des données soient comptabilisées sur les votes annulés ou en blanc, ils ne sont pas considérés par la Commission dans les résultats officiels des pourcentages de vote et n'ont donc pas été reproduits ici.

Or, un des journaux les plus importants de Puerto Rico *el Nuevo Día*, présente les résultats en tenant compte des votes en blanc. La figure 3.10 présente cette adaptation des résultats :

Figure 3.10 — Résultats sur les options non territoriales du plébiscite de 2012 selon *El Nuevo Día*



Source : *El Nuevo Día*. (2012) Récupéré de resultados.puertoricodecide.com/2012/elecciones-generales/

Les conclusions que nous pouvons en tirer sont alors différentes. En effet, selon cette perspective, aucune des options n'a obtenu de majorité. Même si l'option « État » demeure celle disposant du plus grand nombre d'appuis, elle est suivie par les votes en blanc qui récoltent davantage de « votes » que l'option d'« État souverain libre associé » (Commonwealth amélioré) (*El Nuevo Día*, 2012). Divers blogues, forums de discussions et médias alternatifs favorisant l'une ou l'autre des options non territoriales ont critiqué les conclusions du plébiscite.

3.4 Conclusion

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressée à la dimension politique de l'îlétité. Nos recherches ont été inspirées par les trois hypothèses suivantes : 1) une île ayant déjà connu l'indépendance fera preuve d'une plus grande spécificité nationale, voire ira même jusqu'à contester son statut constitutionnel en formulant des revendications nationalistes; 2) la présence d'un système de partis spécifique à l'île donnera plus d'ardeur aux demandes nationalistes; 3) la nature des relations entre l'île et l'État central a également un impact sur les demandes nationalistes.

Dans un premier temps, nous nous sommes penchée sur l'histoire politique de Terre-Neuve et de Puerto Rico. Nous avons pu constater que Terre-Neuve n'a qu'une expérience récente de dépendance envers un État souverain, contrairement à Puerto Rico qui a toujours été sous domination étrangère. Or, cette première hypothèse ne peut être entièrement confirmée que par l'existence d'une forme d'indépendance antérieure; elle doit prendre en considération la deuxième hypothèse soit la (re)territorialisation du système de partis pour être plus convaincante. Nous remarquons qu'à Terre-Neuve, le système de partis est semblable à celui que l'on retrouve au niveau fédéral, tandis que le système de partis à Puerto Rico est non seulement différencié, mais est défini par le statut politique proposé par chacun des partis. Cela étant dit, les deux partis s'étant échangé le pouvoir sur l'île des Caraïbes sont proches des partis continentaux américains. Le PPD est un proche allié du Parti démocrate, alors que le PNP est un proche du Parti républicain.

Notre analyse du système partisan nous a relevé qu'à Terre-Neuve, deux partis se sont échangés le pouvoir depuis 1949, le Parti libéral et le Parti progressiste-conservateur. Chaque parti tend à régner sur le paysage provincial pendant plus d'une dizaine d'années avant de se retrouver dans l'opposition, plus que souvent avec un

très petit nombre de sièges, permettant au nouveau parti au pouvoir de régner en maître absolu sur la province. Cette dynamique est encore vraie aujourd'hui et ce, malgré la (faible) percée du Nouveau Parti démocratique. À Puerto Rico, c'est le Partido Popular Democrático qui a pris le pouvoir le plus souvent. Cela n'est pas étonnant puisque le PPD est l'instigateur du statut particulier qu'a Puerto Rico. Cela dit, le système partisan étant défini par les options politiques, les voix pro-fédération (du PNP) et pro-indépendance (PIP) ont pu se faire entendre au Congrès soit, pour l'un, en prenant le pouvoir, soit pour l'autre, en faisant élire certains représentants ou sénateurs.

Ces deux systèmes partisans, bien que différents, ont un impact important sur les revendications nationalistes, de même que dans le discours nationaliste. En effet, nous avons pu remarquer, au moyen d'une analyse de contenu des programmes partisans, que les partis politiques puertoricains font une utilisation beaucoup plus forte du vocabulaire nationaliste. Il y a donc une forte mobilisation autour du statut politique à Puerto Rico qui ne se retrouve pas à Terre-Neuve. Qui plus est, il y a également une intériorisation plus importante du fait insulaire à Puerto Rico qu'à Terre-Neuve qui est due, comme nous l'avons examiné au chapitre 2, soit à la taille de l'île, soit au fait que Terre-Neuve comporte une partie continentale à son territoire. Enfin, nous avons pu constater que l'absence d'un système de partis propre à Terre-Neuve n'a pas empêché les leaders politiques terre-neuviens – et plus particulièrement récemment, le Parti progressiste-conservateur – à rallier leur population et à demander plus d'autonomie. Ainsi, plusieurs moments d'effervescence collective ont été étudiés. Par ailleurs, le statut constitutionnel de Puerto Rico prend une place prépondérante dans la dynamique des revendications nationalistes. Le statut politique de l'île est si important que les partis politiques se divisent selon la nature du statut qu'ils proposent. Ce phénomène a mené à la mise

sur pied de différents plébiscites qui ont eu lieu sur l'île depuis 1952, lesquels nous avons passés en revue dans ce chapitre.

Le statut politique de Terre-Neuve et de Puerto Rico, comme nous venons de le voir, amène certains pouvoirs et limites. Nul ne peut nier l'importance de l'économie dans toute revendication nationaliste, et ce, peu importe, sa nature (autonomiste, fédérale, indépendantiste). Afin de mieux saisir les tensions et demandes en ce qui a trait à l'économie, le prochain chapitre étudiera cet aspect qui constitue la troisième dimension de l'îléité.

CHAPITRE 4 LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'ÎLÉITÉ : ENTRE INTERDÉPENDANCE ET (IN)DÉPENDANCE

Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, nous entendons dans cette thèse mettre de l'avant le territoire comme facteur explicatif des demandes nationalistes, qu'elles soient de nature indépendantiste, autonomiste ou même fédéraliste. Selon le modèle du nationalisme insulaire élaboré précédemment, la dimension économique revêt une importance capitale dans l'élaboration de demandes nationalistes. La dimension économique est en tous points liée au territoire : les ressources de n'importe quel territoire, de même que la valeur marchande des dites ressources et la proximité du territoire avec son État de rattachement ont un impact sur le degré de dépendance économique. L'hypothèse que nous formulons est qu'une île ayant sur son territoire une grande quantité de ressources naturelles en importance disposant d'une grande valeur marchande pourra plus facilement faire des demandes nationalistes. D'un autre côté, nous cherchons également à valider la présence économique de l'État central; ce dernier perpétue-t-il l'état de dépendance économique, ou une relation d'interdépendance est-elle établie?

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la question-clé de l'économie des îles à l'étude. À la lumière des écrits de Baldacchino (2004) sur les pouvoirs économiques permettant à l'île une plus grande autonomie, nous ferons l'analyse, entre autres, des pouvoirs de taxation, d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, de transport dans les deux îles. Comme nous le verrons, le contrôle économique (sous forme d'entente bilatérale ou constitutionnelle) est fortement lié à l'expression de demandes nationalistes. De plus, nous ferons une analyse des données statistiques en ce qui a trait à la performance économique des îles en comparaison avec l'État central.

4.1 Économie insulaire : l'autosuffisance dans un monde globalisé?

Quelles sont les ressources économiques des îles? Quel est l'impact de l'État central sur la (non) dépendance économique des îles à l'étude? Quelles sont les possibilités de développement économique pour Terre-Neuve et Puerto Rico? Et, surtout, quelle est la situation économique actuelle dans ces îles? Poser ces questions, c'est s'engager dans une démarche visant à faire ressortir les éléments pertinents à l'élaboration de réponses. Nous adopterons dans un deuxième temps une démarche plus empirique, permettant de dresser le portrait de la situation économique de Puerto Rico et Terre-Neuve tout en gardant en tête notre hypothèse de travail.

4.1.1 Entre vulnérabilité et résilience : la capacité d'innover des États insulaires

L'économie insulaire a fait l'objet de débats théoriques intéressants. La plupart des auteurs (Adrianto et Matsuda, 2004; Baldacchino, 2006a; Hache, 1998) s'accordent pour dire que le développement des îles (qu'il soit politique ou économique) repose sur un mot-clé : la vulnérabilité. À ce sujet, Jean-Didier Hache affirme ceci :

Peu importe la prospérité actuelle de leurs économies individuelles, les îles feront toujours face à au moins deux facteurs qui justifient la perception que l'insularité est un obstacle. Le premier est la nature *permanente* [sic] des contraintes imposées par leurs conditions géographiques [...] L'autre est que l'économie insulaire, peu importe ses hauts et ses bas, est toujours dans une situation d'extrême *vulnérabilité* [...] ²⁰⁶ (1998, p. 53; souligné dans l'original)

²⁰⁶ « Nevertheless, and whatever the current fortunes of their individual economies, islands will be subjected to at least two factors that will justify the perception of insularity as a hurdle. One is the *permanent* nature of the constraints imposed by their geographical condition. [...] The other one is that an island economy, whatever its highs or its lows, is always in a situation of extreme *vulnerability* »

Ainsi, il appert que la condition géographique, le fait d'être une île, rend l'économie de celle-ci plus vulnérable. Luky Adrianto et Yoshiaki Matsuda (2004) ont cherché à évaluer le niveau de vulnérabilité économique de petites régions insulaires en développement au regard des contraintes liées à leur viabilité et durabilité (*sustainability*, en anglais). En combinant des données économiques et environnementales, ils ont alors élaboré un index de vulnérabilité économique construit à l'aide de trois variables exogènes : l'exposition économique, l'éloignement économique et l'impact économique des désastres environnementaux et naturels. Bien que leurs études de cas (des îles du Japon) puissent sembler éloignées de nos propres îles, leurs conclusions sont tout à fait révélatrices. D'une part, Adrianto et Matsuda confirment ce que les indices de vulnérabilité à l'échelle des États faisaient valoir, soit que les plus petites îles ont un degré de vulnérabilité plus élevée que les plus grandes. Cela dit, certaines petites îles ayant un degré de vulnérabilité élevé n'en affichent pas moins une bonne performance économique. Avant de fournir une explication à ces résultats, les auteurs rappellent que « les petites îles sont plus sujettes aux désastres naturels et environnementaux que ne le sont les plus grandes îles ou le continent. D'un point de vue environnemental, bien plus qu'économique, les petites îles sont très exposées aux forces externes »²⁰⁷ (Adrianto et Matsuda, 2004, p. 318).

Malgré ces forces externes incontrôlables et cette vulnérabilité, notamment environnementale, les auteurs rappellent que le succès économique des petites îles peut très bien avoir été engendré en dépit de (et non à cause) de ces conditions de vulnérabilité inhérente comme indicateur de contrainte de viabilité. À la lueur de

²⁰⁷ « [...] small islands are more prone to natural and environmental disasters than bigger islands or the mainland. Environmentally, even more than economically, small islands are very exposed to external forces. »

leurs résultats, ils suggèrent que la résilience des îles peut être examinée sous la loupe comparative des degrés de vulnérabilité. Le lien entre vulnérabilité et résilience émerge alors petit à petit. Cependant, Godfrey Baldacchino (2006a, p. 852) rappelle que « l'agenda de développement des petits États insulaires semble toujours pris dans un paradigme de vulnérabilité, bien qu'une reconnaissance de la résilience semble maintenant s'immiscer »²⁰⁸.

Comme le soulignent Alberto Alesina et Enrico Spolaore (2003), il y aurait des avantages à être une petite nation, et, par extension, une (petite) île. En effet, les auteurs révèlent que la taille optimale d'un État varie selon un compromis entre les coûts et bénéfices de la taille (un grand État tend à avoir un plus grand marché, plus de capacités de production, etc.) et ceux de l'hétérogénéité (un plus petit État tend à être plus homogène et à même de répondre aux besoins et demandes de ces citoyens). En termes économiques, ces avantages peuvent s'exprimer dans la capacité des îles de produire des biens et services spécialisés, dans les pêcheries par exemple ou le tourisme. De plus, dans le cas des îles non souveraines, il est parfois à l'avantage de l'État central de porter attention à l'économie de ces îles et, la plupart du temps, de les utiliser comme bases militaires (Adrianto et Matsuda, 2004, p. 318). À cet égard, Baldacchino croit que les îles non souveraines doivent miser sur cinq domaines politiques où elles devraient obtenir, à défaut d'une autonomie complète, au moins une certaine marge de manœuvre :

1) Pouvoirs financiers. Que ce soit des pouvoirs autour de la gestion du budget, des banques, de l'assurance, mais surtout le pouvoir de taxation. Comme le rappelle

²⁰⁸ « The "development" agenda of small island states continues to be gripped by a paradigm of vulnerability, though a recognition of resilience now seems to be sneaking in. »

Baldacchino : « le pouvoir de taxation, d'une taxation différente, est primordial pour la prospérité économique »²⁰⁹ (2006a, p. 856).

2) Compétences en politiques environnementales. Il s'agit en fait ici pour l'île d'obtenir des pouvoirs clés de la part du gouvernement central sur la gestion des ressources naturelles. L'analyse des cas puertoricain et terre-neuvien montrera bien l'importance de la « gestion de ressources locales spécifiques [...] que ce soit le pétrole, le gaz, les minéraux, les zones de pêches [...] »²¹⁰ (Ibid.).

3) Pouvoirs d'accès, définis en termes de transport maritime et aérien. Ceci n'est pas sans rappeler que les « difficultés de transport affectent un éventail de domaines, comme : la viabilité d'une industrie touristique, les stratégies d'exportation manufacturière, l'absence d'économies d'échelle, de même que les limites d'un système de santé d'urgence »²¹¹ (Ibid., p. 857). En fait, la distance représente des coûts plus élevés en termes de transport de marchandises, de personnes, etc. Le contrôle et la gestion locale du transport s'avèrent un domaine clé permettant contacts et échanges entre l'île et la métropole, l'île et ses partenaires économiques.

4) Compétences sur la mobilité des personnes. Pour les habitants d'îles non souveraines, les droits à la citoyenneté sont primordiaux. Non seulement leur permettent-ils d'être propriétaires et d'obtenir un emploi sur leur île; mais, munis

²⁰⁹ « the power to tax, and tax differently, is critical to economic prosperity. »

²¹⁰ « The management of specific local resources [...] - oil, gas, mineral deposits, fishing zones [...] »

²¹¹ « Difficulties with transportation affect a whole range of issues, including: the viability of a tourism industry, a manufacturing export strategy, absence of economies of scale, as well as limitations to emergency off-island health care. »

d'un passeport, ils peuvent aussi émigrer – une problématique sur laquelle nous reviendrons – et ont ainsi accès au marché du travail du pays. Baldacchino décrit cette situation comme un « double privilège » pour les insulaires, à condition, évidemment, que ces droits à la citoyenneté soient dûment respectés.

5) Compétences en matière de tourisme. Le tourisme constitue pour de nombreuses îles un élément clé de leur développement économique. Gérer et obtenir les revenus de cette industrie est donc capital. Surtout que « l'association entre les petites îles (surtout tropicales) et le tourisme est certainement un des meilleurs exercices de promotion de l'histoire du marketing. La mystique de l'île est une tradition millénaire de l'Ouest [...] »²¹² (Ibid., p. 859).

Réclamer des pouvoirs dans tous ces domaines représente un programme ambitieux surtout lorsque l'île possède des ressources naturelles limitées, se trouve éloignée du continent (ce qui entraîne des coûts élevés pour les déplacements, les marchandises, etc.), n'a qu'un très faible marché intérieur et se trouve dépendante des importations. Malgré ces contraintes, l'île par sa « petitesse et son insularité [a ses] avantages, qui incluent un grand degré de flexibilité face aux circonstances changeantes »²¹³ (Adrianto et Matsuda, 2004, p. 333). Face à ces défis colossaux, les îles n'ont eu d'autres choix que d'être résilientes, novatrices et de leur répondre pragmatiquement (Baldacchino, 2006a, p. 854).

²¹² « The association between small (especially tropical) islands and tourism is one of the best branding exercises in the history of marketing. The island mystique is a millenary tradition of the West [...] »

²¹³ « [...] smallness and insularity have their advantages, including a high degree of flexibility in the face of changing circumstances.

En fait, la résilience des îles leur donnerait un certain avantage leur permettant de s'affirmer différemment sur le plan économique. Cet « avantage insulaire » se résume en trois points :

1) Premièrement, « leur "emplacement géographique" favorise un sentiment (unique) d'appartenance; un déploiement vers la mer et un destin maritime qui favorise le commerce; de même qu'un sentiment d'altérité évident avec le reste du monde au-delà de l'horizon »²¹⁴ (Baldacchino, 2005, p. 35).

2) Deuxièmement, le « lieu » peut être inventé et reconstitué grâce à l'emplacement géographique et à la « finitude » des frontières. Néanmoins, Baldacchino prévient que le lieu peut aussi être perdu devant une globalisation envahissante (Ibid.).

3) Troisièmement, en raison de leurs contraintes inhérentes, les îles ont eu à exporter ou... à périr. Ainsi, « elles ont fait de leur mieux pour transcender les limites imposées par leur petit environnement physique [...] »²¹⁵ (Ibid.).

La combinaison d'une habileté à apprendre, d'une flexibilité et d'une capacité d'adaptation dans un monde constamment en changement ont été des éléments cruciaux permettant aux îles d'avoir une bonne performance économique (Baldacchino 2005; 2006a).

²¹⁴ « [...] their "geographical precision" facilitates a (unique) sense of place; a deployment towards the sea and a maritime destiny that facilitates trade; and an obvious sense of alterity with the rest of the world beyond the horizon. »

²¹⁵ « they have worked best by transcending the limitations of their small physical environment [...] »

Cette habileté à répondre au changement est cependant fortement liée à la bonne gouvernance et à la stabilité politique (Baldacchino, 2005, p. 31). Or, ce ne sont pas toutes les îles (ni même tous les États) qui peuvent revendiquer d'être (politiquement) stables ou encore d'être exempts de corruption ou de malversation. Il suffit de penser aux tumultes au Timor Oriental ou dans de nombreux États insulaires des Caraïbes (Haïti, par exemple) pour constater que la bonne gouvernance et la stabilité politique sont essentielles au développement de la capacité économique d'une nation.

De plus, un des éléments clés de la capacité économique d'une région – ici d'une île non souveraine – est la compétence de base. Selon Agneta Karlsson, « ce concept ne se limite pas seulement au niveau de spécialisation d'une économie régionale, mais aussi à son potentiel inhérent à croître et à se diversifier »²¹⁶ (2009, p. 143). Karlsson n'hésite pas à lier compétence de base et clôture culturelle. En effet, selon elle, la compétence clé d'une économie est le tremplin par lequel émerge un regroupement régional. C'est aussi le porteur d'éléments culturels et identitaires. Ainsi, cette compétence ne peut se développer du jour au lendemain et nécessite une perspective historique longitudinale (Karlsson, 2009).

Il est pertinent de se demander si, dans un monde globalisé et globalisant, les îles ont les moyens ou le potentiel de développer cette compétence de base, cette capacité économique permettant d'affirmer leur autonomie, autant politique qu'économique.

²¹⁶ « This concept focuses not only upon the level of specialization of a regional economy but also upon its inherent potential for growth and (related) diversification. »

4.1.2 La globalisation : vecteur d'identité insulaire

Si, de tout temps, l'autosuffisance pour un quelconque État a souvent relevé de la gageure, elle s'avère un vœu pieux dans un monde où domine le libéralisme économique. Pour les îles, il s'avère, comme le rappelle Ronald L. Watts, « [...] difficile dans le monde globalisé contemporain d'être totalement autosuffisantes. Elles ont ainsi ressenti le besoin de former des partenariats politiques avec d'autres entités [...] »²¹⁷ (2000, p. 22). Bien que nous puissions remettre en question ce désir de partenariat²¹⁸, il n'en demeure pas moins que toute forme d'autonomie ou de partenariat politique d'une île à un État central et ce, même dans un système fédéral, entraîne des conséquences sur l'économie insulaire. Henry F. Srebrnik est néanmoins fort optimiste quant à la capacité des îles de s'adapter :

La globalisation économique a créé une série de nouveaux défis – mais ils seront relevés par des sociétés qui ont une forte tradition de coopération sociale et qui peuvent s'adapter au changement. Les îles, il faut le rappeler, ont une très grande expérience pour faire face à ces défis²¹⁹ (2000, p. 68).

Pour Srebrnik, il ne fait pas de doute qu'un fort sentiment identitaire contribue positivement à une telle capacité de changement. Ainsi, une distinction territoriale et géographique permettant un sentiment identitaire séparé de l'État central

²¹⁷ « [...] difficult in the contemporary globalized world to be totally self-sufficient. They have felt the need, therefore, for forms of political partnership with other political entities [...] »

²¹⁸ Voir à ce sujet, le chapitre 3 de la présente thèse.

²¹⁹ « Economic globalization has created a host of new challenges - but they will be best met by societies that have a strong tradition of social cooperation and can adapt to change. Islands, it should be remembered, have had very long experience in meeting such challenges. »

« [...] encourage la prise de conscience d'un ensemble d'intérêts divers [...] »²²⁰ (Bartmann, 2000, p. 41). Et cette prise de conscience est fort importante. Karlsson la place même au-dessus de la répartition des compétences qu'une île possède en vertu d'arrangements juridiques ou constitutionnels :

Encore plus important à la mobilisation nationale d'une petite juridiction nationale insulaire – et à l'ingéniosité des compétences juridictionnelles – il y a la confiance collective et l'identification de modèles des citoyens [...] Le recours et la dépendance financière et psychologique à l'État central tendent à freiner le développement d'une confiance locale (et protonationaliste?) : qualités essentielles à une mobilisation *de facto* des pouvoirs juridictionnels²²¹ (2009, p. 142).

Pour Karlsson, il ne suffit pas que les pouvoirs et compétences *de jure* d'une île soient inscrits dans un document législatif ou une constitution, il faut que la population locale se mobilise et se les approprie, et ce, grâce à une confiance collective de réussite. En ce sens :

[...] le sentiment d'identité d'une société et son estime d'elle-même sont, associés avec des valeurs culturelles qui font la promotion de la confiance, de l'innovation, de l'éducation et du travail acharné, les facteurs les plus importants afin de départager les gagnants des perdants dans une économie globalisée²²² (Srebrnik, 2000, p. 68).

²²⁰ « [...] a consciousness of very different set of interests [...] »

²²¹ « Even more important to the national mobilization of a SNIJ - and the resourcefulness of jurisdictional powers - are both the collective self-confidence and the identification patterns of its citizens. [...] Financial and psychological reliance upon the patron also tends to hinder the development of a strong localized (and proto nationalist?) self-confidence: essential to a *de facto* mobilization of jurisdictional powers. »

²²² « [...] a society's sense of identity and self-worth, couples with cultural values that promote trust, innovation, education, and hard work, are the most important factors in determining winners in the global economy.

Ainsi, loin de qualifier les îles qui ont du succès économiquement comme « chanceuses », il faut plutôt les voir comme des lieux où des agents ont mis leur créativité et leur innovation au service de la réussite économique (Karlsson, 2009).

Cependant, selon l'arrangement constitutionnel et le partage des compétences, une île peut être freinée dans son développement, et ce, malgré une culture faisant la promotion de valeurs entrepreneuriales. Godfrey Baldacchino et David Milne nous rappellent qu'

- une personnalité légale permet aux juridictions ayant des degrés d'autonomie divers d'agir pour elles-mêmes en ce qui a trait à la planification stratégique et économique et peuvent utiliser leurs compétences plus intelligemment afin de construire des communautés plus diversifiées et autonomes²²³ (2000b, p. 8).

Selon les auteurs, un statut politique (et non un « no man's land ») permet aux îles de s'approprier certains pouvoirs dans le développement économique de leur territoire.

Ainsi,

Le droit pose la plupart des fondations pour la diversification de l'économie d'une petite juridiction à travers l'exercice des instruments constitutionnels reconnus; tout en reconnaissant que le cadre de politique publique a besoin à son tour d'une administration et gestion politique qualifiée, efficace et continue; pendant que la culture pénètre toute l'entreprise avec l'identité de la communauté, la confiance et un esprit collectif²²⁴ (Baldacchino et Milne, 2000a, p. 231).

²²³ « Legal personality permits jurisdictions of varying degrees of autonomy to act for themselves in economic strategy and planning, and to use their powers most intelligently to build more diversified, self-reliant economic communities »

²²⁴ « Law can lay the foundation for much of a small jurisdiction's diversified economy through the exercise of its recognized constitutional instruments; carrying through that public policy framework in

Ces auteurs admettent qu'il s'agit là d'une typologie idéale, mais possible si tous les éléments cruciaux sont réunis : un partage de compétences juste, une culture d'innovation, une confiance collective et des ressources à exploiter.

Voyons à présent les éléments qui définissent les cas qui nous intéressent. Le statut politique des deux îles à l'étude est ancré dans une constitution depuis le milieu du 20^e siècle. Néanmoins, comme le souligne David Milne dans son analyse de l'économie de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, le modèle fédéral (canadien) est loin de permettre aux îles de devenir plus autonomes économiquement. L'un des effets les plus « dévastateurs est l'effet paralysant de décennies de subventions fédérales qui a élevé la dépendance [à l'endroit du gouvernement fédéral] et a érodé la confiance »²²⁵ de l'État insulaire (Milne, 2000, p. 81). Bien que les îles réalisent que seule la diversification économique de leur économie permettra d'être plus sûre et fiable, plusieurs défis persistent et posent les questions suivantes : une telle diversification est-elle possible à Terre-Neuve, une île qui s'est d'abord définie par son exploitation de ressources primaires? Qu'en est-il à Puerto Rico? L'île enchantée peut-elle se targuer d'être « riche »? Quels sont ses réels pouvoirs en matière d'économie?

turn requires skilled, effective and ongoing administration and political management; while culture invests the whole enterprise with a community's identity, confidence and sense of collective spirit. »

²²⁵ « Most devastating of all is the deadening effect of decades of life on federal handouts that have bred dependency and eroded self-confidence. »

4.2 Terre-Neuve : de la pêche au pétrole, l'avenir d'une île de l'Atlantique Nord

Le développement de Terre-Neuve, depuis la colonisation européenne (d'abord par les Vikings, puis par les Anglais), s'est réalisé par l'exploitation maritime, par les ressources liées à la pêche (poissons, phoques), puis par l'exploitation des ressources pétrolifères en haute mer. Nous verrons que ce développement économique, d'hier à aujourd'hui, fut étroitement lié à la définition identitaire des Terre-Neuviens.

4.2.1 La pêche : marqueur identitaire; économie en perte de vitesse

L'île de Terre-Neuve fut colonisée d'abord et avant tout pour ses vastes ressources marines. La légende veut qu'à l'arrivée de John Cabot sur les côtes de Terre-Neuve, il fût possible de tirer, à même un sceau depuis le navire, des poissons. C'est donc autour de la pêche que la vie s'est forgée. Malgré diverses tentatives de diversification économique²²⁶, c'est la pêche qui est au centre des préoccupations de la province. En fait, lors de ses discours en faveur de la Confédération, Joey Smallwood promettait que l'entrée de Terre-Neuve dans le Canada rendrait la province plus industrialisée et plus riche. S'il est vrai que les programmes fédéraux (assurance chômage, pension de vieillesse, et plus tard, péréquation) ont haussé le niveau et la qualité de vie des Terre-Neuviens, cela n'a pas changé la donne sur la diversification économique. James Bickerton rappelle à ce sujet que :

[d]ès le début, l'île était liée à la pêche, et même si les mines, les forêts et l'hydro-électricité ont diversifié en quelque sorte l'économie provinciale, c'est l'état de la pêche qui demeur[ait] le premier élément déterminant la

²²⁶ Pour en savoir davantage sur les tentatives du régime Smallwood d'industrialiser Terre-Neuve, veuillez consulter l'ouvrage de Doug Letto (1998) intitulé *Chocolate Bars and Rubber Boots : The Smallwood Industrialization Plan*.

santé économique de Terre-Neuve. La Confédération, sans oublier les efforts des gouvernements successifs après celle-ci, n'a pas fondamentalement altéré cette réalité²²⁷ (1998, p. 239).

L'importance de la pêche est notable (et ce, même à la suite du moratoire sur la morue de 1992) (voir : Levesque, 2014) et ce, même si elle ne représente que 0,4 % du budget du gouvernement provincial (Newfoundland and Labrador, 2014, p. xii). Le gouvernement fédéral est souvent blâmé pour la mauvaise gestion de cette ressource. Pour Sean Cadigan, cela n'est pas surprenant, car, « [d]epuis que Terre-Neuve-et-Labrador est entrée dans la Confédération canadienne en 1949, les premiers ministres [terre-neuviens] peuvent toujours compter sur une bonne bataille avec Ottawa pour accroître leur popularité »²²⁸ (2014, p. 200). Cette popularité donne des leaders parfois plus grands que nature à une population qui semble toujours en attente d'un sauveur (Marland, 2010). Or, en ce qui a trait à la gestion des ressources naturelles comme la pêche, il est bon, comme le fait Doug House (1998), de se questionner à savoir si les élites locales auraient fait mieux.

Baldacchino n'est pas de cet avis. Tel que souligné précédemment, pour lui, il s'avère primordial qu'une île détienne certains pouvoirs et certaines compétences afin de répondre aux changements des cycles économiques. Si certaines compétences ont pu être négociées avec le gouvernement fédéral au sujet de l'exploitation du pétrole, entre autres, la même chose ne peut pas être dite en ce qui concerne les réserves de poissons et leur administration (Baldacchino, 2006a, p. 857). En fait, les pêches sont

²²⁷ « The island from its very beginnings was wedded to the fishery, and even though mining forestry, and hydro-electric power have diversified the provincial economy somewhat, the state of the fishery remains the primary determinant of Newfoundland's economic health. Confederation, notwithstanding the efforts of successive governments, has not fundamentally altered this reality. »

²²⁸ « Since Newfoundland and Labrador had entered into Confederation with Canada in 1949, premiers had been able to count on a good fight with Ottawa to boost their popularity. »

toujours de compétence fédérale. Néanmoins, tout ce qui concerne les usines de transformation et de production est de compétence provinciale; ce qui a contribué en partie à l'épuisement de la ressource et ce qui cause, encore aujourd'hui, bien des tensions entre les deux paliers de gouvernement.

De plus, comme le rappelle Robert Greenwood, s'il est vrai que la globalisation amène son lot de nouvelles opportunités, l'obtention de plus d'autonomie dans la gestion de ressources peut s'avérer un défi colossal.

L'autonomie amène aussi son lot de responsabilités dans un environnement truffé d'échecs, un contrôle local sur les stratégies de développement à Terre-Neuve va réduire l'habileté [de la province] à blâmer Ottawa. Une telle maturité politique pourrait être un élément essentiel pour que les Terre-Neuviens sortent de la dépendance économique et reprennent en main les compétences de survie qui leur ont permis – tout comme à d'autres populations périphériques – de faire leur place dans le paysage géopolitique mondial²²⁹ (1998, p. 149).

Le désir de la province de contrôler et d'être bénéficiaire des ressources gazières et pétrolières en haute mer, qui se manifeste dès les années Peckford (la décennie de 1980), représente une étude de cas particulièrement révélatrice de cette gestion d'autonomie nouvelle et d'argent frais pour le gouvernement. Comme nous le verrons, un équilibre plus que précaire prévaut entre les différents secteurs de la province.

²²⁹ « Autonomy also brings responsibility in an environment sure to be fraught with failures, local control of development strategies in Newfoundland will also erode the ability to blame Ottawa. Such political maturity may be an essential ingredient for Newfoundlanders to throw off the cloak of economic dependency and retake the survival skills which have enabled them - and other peripheral populations - to carve their niche in the global geo-political landscape. »

4.2.2 Boom pétrolier ou indépendance économique?

Dès que des forages ont révélé la présence d'hydrocarbures dans le bassin Jeanne d'Arc où se trouve *Hibernia*, la première plate-forme d'extraction de pétrole en haute mer canadienne, la délicate question de la juridiction à laquelle cette ressource naturelle allait revenir fut soulevée. En 1984, dans le *Renvoi relatif au plateau continental de Terre-Neuve*, la Cour suprême du Canada statuait que le pétrole en haute mer était de compétence fédérale. Cela a amené le premier ministre terre-neuvien de l'époque, Brian Peckford, à négocier avec le gouvernement fédéral afin de pouvoir tirer profit de l'exploitation de cette ressource. Mark Shrimpton résume la motivation menant à une telle négociation : « À Terre-Neuve, poussés par le pauvre état de l'économie locale, les gouvernements ont tenté une approche plus proactive afin d'optimiser les bénéfices des activités de l'exploitation du pétrole en haute mer »²³⁰ (1998, p. 193). Qui plus est, Peckford, malgré la défaite en Cour suprême, s'est vu faciliter la tâche d'une négociation par le calendrier électoral fédéral. En effet, en 1984, Brian Mulroney, aspirant au poste de premier ministre du Canada, fait la promesse écrite que, s'il est élu, il fera de la province un partenaire égal dans la gestion des ressources pétrolières en haute mer en plus d'en faire le bénéficiaire principal en ce qui a trait aux revenus de l'exploitation de cette ressource. En septembre 1984, Mulroney obtint le pouvoir à Ottawa. Rapidement, le gouvernement fédéral entamera des discussions avec Terre-Neuve qui se solderont par un Accord en 1985.

Ainsi fut négocié l'Accord atlantique de 1985. Celui-ci constituait une entente entre la province de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral en ce qui a trait à la gestion

²³⁰ « in Newfoundland, driven by the poor state of the local economy, governments attempted to take a more proactive approach to optimizing the benefits from offshore oil-related activity. »

des réserves de pétrole et de gaz sur les côtes de la province. L'Accord stipulait la manière dont les deux paliers de gouvernement se partageraient les revenus de l'exploitation et la manière dont celle-ci affecterait les versements de péréquation reçus par Terre-Neuve. L'Accord établissait également le *Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board* (aujourd'hui appelé le *Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board*). Cet Accord a souvent été décrit comme un tournant dans le développement économique de la province (Jackson, 1986). Il a permis l'entrée en production d'*Hibernia* (et subséquemment, d'autres plates-formes). Bien que cet Accord fit de la province le bénéficiaire principal des ressources pétrolifères, le « [...] bénéfice net pour la province fut seulement de 20 à 25 % »²³¹ (Young, 2003, p. 121). Ainsi, ce partage était loin de faire de Terre-Neuve le bénéficiaire principal.

Suivant les recommandations de la Commission royale *Our Place in Canada* (Young, 2003), le gouvernement de Danny Williams a entamé une renégociation dudit Accord en février 2004. Les négociations furent tendues, et leur intensité culmina au moment du retrait des drapeaux canadiens des édifices provinciaux²³². Toutefois, le 28 janvier 2005, les premiers ministres Paul Martin (gouvernement fédéral), Danny Williams (gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador) et John Hamm (gouvernement de la Nouvelle-Écosse) signaient un accord conjoint concernant le développement pétrolier de la côte est. Ce nouvel Accord atlantique garantissait une protection totale pendant huit ans contre les réductions de paiement de péréquation, soit de l'année fiscale 2004-05 à 2011-12. Il stipulait que, si à la fin de cette période une des provinces était toujours bénéficiaire de paiements de péréquation, l'Accord pourrait

²³¹ « [...] net benefice to the province of just 20 to 25 per cent »

²³² Voir le chapitre 3 de la présente thèse pour en savoir davantage sur cet événement.

être renouvelé pour une autre période de huit ans, sinon, la province pourrait recevoir des paiements de transition pour deux ans. Cet Accord fut décrit comme un réel succès à Terre-Neuve, puisqu'il donnait à la province un prépaiement de 2 milliards de dollars d'Ottawa en 2005 et garantissait un minimum de 2.6 milliards de dollars d'ici à son expiration. Ainsi, en 2008, la province est devenue une province nantie et a apporté sa contribution, pour la première fois de son histoire, aux paiements du programme de péréquation. En 2010, les redevances pétrolières comptaient pour le tiers des revenus du gouvernement terre-neuvien. En 2014, donc après l'expiration de l'Accord, les redevances comptaient toujours pour 36 % des revenus du gouvernement (Newfoundland and Labrador, 2014, p. v). Cela constitue un important changement pour une province dont les revenus, jusqu'à tout récemment, provenaient quasi-exclusivement du gouvernement fédéral et de la collecte d'impôts.

Néanmoins, malgré l'optimisme de Shrimpton qui signale que « [...] l'activité pétrolière en haute mer représente un nouveau secteur économique, mais [aussi] un catalyseur pour des changements positifs dans d'autres secteurs »²³³ (1998, p. 194), il est à noter que ce boom pétrolier ne semble bénéficier qu'à une partie de la population. Dans leur analyse de la situation politico-économique de la province sous la gouverne de Danny Williams, John Peters *et al.* font le point sur les impacts du développement d'une telle industrie :

Les gains de la production pétrolière sont venus de pair avec une industrie minière en croissance, la hausse de la demande globale et donc, une hausse des prix pour le nickel et le fer ont fait quadrupler les recettes [...].

²³³ « [...] offshore oil activity not only represents a new economic sector but has been a catalyst for positive changes across other sectors. »

La croissance de ces industries a créé de l'emploi. Le boom des ressources a contribué en moyenne à 5,1 % de l'emploi total [...] De plus, davantage de travailleurs non reliés aux secteurs pétrolier, minier ou de la construction ont obtenu des emplois pour soutenir ces secteurs. Sur une période de 10 ans (1999-2009), de nouveaux emplois dans la vente au détail, l'hébergement, l'alimentation, le transport et les services aux entreprises ont compté pour 35 % de toute la croissance de l'emploi. Cette croissance a pris place à St-Jean et sur la Péninsule Avalon²³⁴ (2014, p. 255-256).

Ainsi, malgré une période de croissance économique sans précédent, les bénéfices sur l'ensemble de la province sont loin de se faire sentir. Comme nous le rappellent Kelly Vodden *et al.*, plus de la moitié de la population terre-neuvienne (52 % selon le recensement de 2011) vit en milieu rural. Ces résidants « [...] ont des revenus et des niveaux d'éducation moins élevés, de plus hauts taux de chômage et de dépendance aux emplois saisonniers et aux transferts gouvernementaux que leurs compatriotes de milieux urbains »²³⁵ (2014, p. 213). De surcroît, s'il est vrai que certaines régions, même rurales, ont pu bénéficier de la croissance de l'exploitation des ressources minières et pétrolières, d'autres n'en ont pas vu les bienfaits (Vodden *et al.*, 2014, p. 221). À titre d'exemple, le taux de chômage dans la région urbaine de la Péninsule Avalon, la région ayant davantage bénéficié de l'exploitation des ressources pétrolières, se situait, en 2006, à 10 %, bien en deçà de la moyenne provinciale de

²³⁴ « The gains from oil production were paired with a booming mining industry: the growth of global demand for, and therefore rising prices of, nickel and iron resulted in a more than four-fold increase in returns. [...] The growth of these resource industries created employment. The resource boom contributed to an average of 5.1 percent of total employment [...] In addition, more workers not employed in the oil and gas, mining, and construction industries began to hold jobs supporting those sectors. Over the course of ten years (1999-2009), new jobs in retail, accommodation, food, transport, and business services accounted for 35 percent of all employment growth from 1999 to 2009. Most of this job growth took place in St John's and on the Avalon Peninsula. »

²³⁵ « [...] experience lower incomes and formal-education levels, and higher rates of unemployment and dependency on seasonal employment and government transfers than do their urban counterparts. »

18,6 %. Par contre, dans le sud-ouest de l'île, le taux de chômage excède les 50 % (Community Accounts, 2006).

Ainsi, bien que les taux de pauvreté et de chômage aient diminué grâce à l'exploitation des ressources naturelles (Peters *et al.*, 2014, p. 262), la dépendance au secteur primaire inquiète (Vodden *et al.*, 2014, p. 218). La théorie des principales ressources développée par Harold Innis (1954) décrit bien le paradoxe qui afflige la province. Celle-ci est souvent décrite comme un exemple où l'exploitation des ressources naturelles et la dépendance sur les exportations font en sorte que les relations, autant sociales qu'économiques, sont façonnées par les ressources naturelles et contrôlées par des puissances externes (les marchands à l'époque coloniale, les grandes compagnies transnationales ou le gouvernement fédéral aujourd'hui). Pour Innis, une telle situation enferme la province dans une dépendance chronique aux ressources d'arrière-pays. La notion de « trappe des ressources » (Kassam, 2001) est également utile pour comprendre le cycle économique dans lequel la province (et surtout ses milieux ruraux) est prisonnière. Il y a « [...] un manque de diversification, de recherche et de développement, et d'innovation; et une tendance vers la surexploitation et l'épuisement des ressources renouvelables »²³⁶ (Vodden *et al.*, 2014, p. 215) et non renouvelables. Le problème de cette dépendance envers les ressources naturelles est qu'il a un impact également sur le gouvernement. Ainsi, pris dans cet engrenage, les gens s'en remettent à un leadership de haut en bas souvent incarné, à Terre-Neuve, par des leaders charismatiques accusés de monopoliser le pouvoir, mais également perçus comme de véritables héros.

²³⁶ « [...] lack of diversification, research and development, and innovation; and a tendency towards overexploitation and depletion of renewable resources. »

Ce boom économique, causé principalement par les revenus du pétrole, n'a pas réglé le problème du chômage et de la pauvreté. Force est de constater que de nos jours,

le taux de chômage de 16 % de Terre-Neuve²³⁷ est toujours le plus haut taux au Canada – et il est d'autant plus élevé dans les régions rurales qui ont été frappées de plein fouet par la perte d'emplois dans les secteurs forestier et de la pêche. Les emplois créés dans les secteurs pétrolier et minier n'ont pas remplacé ceux perdus dans ces secteurs traditionnels²³⁸ (Peters *et al.*, 2014, p. 264).

La question qui se pose est de savoir ce qu'il adviendra des politiques publiques du gouvernement (qui, rappelons-le, grâce aux redevances pétrolières a pu réinvestir dans les programmes sociaux) lorsque ces ressources, minières ou pétrolières, seront épuisées.

Les partis politiques ne semblent guère avoir de réponse à ces questions. Si le Parti libéral de Terre-Neuve (PL) fait mention qu'il fera la promotion de pratiques environnementales saines dans le développement de l'industrie pétrolifère, il est plutôt silencieux sur ce qu'il fera une fois les ressources épuisées (PL, 2011, p. 24). Pour sa part, le Parti progressiste-conservateur (PC) mentionne l'importance de se tourner vers la transformation des ressources pétrolifères et l'innovation industrielle par la recherche et le développement (PC, 2011, p. 24-27). Enfin, le Nouveau Parti démocratique (NPD) met l'accent sur l'importance des coopératives et des petites entreprises pour le succès économique de la province (NPD, 2011, p. 9). Devant ces

²³⁷ Le taux de chômage était de 11,9 % en 2014. Voir : <http://www.stats.gov.nl.ca/Statistics/Labour/PDF/UnempRate.pdf>

²³⁸ « Newfoundland & Labrador's 16 percent provincial unemployment rate is still the highest in Canada – and even worse in rural areas hit by job losses in the fishery and forestry sector. New jobs in the oil and mining sector have not replaced job losses in these traditional, rural sectors. »

visions, il est à se demander si l'avenir de Terre-Neuve est voué à un état de dépendance (envers les transferts fédéraux ou les ressources naturelles) ou s'il est possible que la province puisse échapper à ce cercle de dépendance. À cet égard, rappelons les mots de Smallwood, premier Premier Ministre terre-neuvien, prononcés à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération résonnent encore :

En tant que province canadienne, Terre-Neuve sera soit *l'enfant-pauvre* avec la plupart de ses citoyens dépendant de manière trop importante des allocations familiales, des pensions de vieillesse ou des autres paiements du gouvernement du Canada : ou bien une *province grandissante et prospère* de familles indépendantes (Smallwood, 1973, p. 343, nous soulignons).

Le constat auquel il faut faire face aujourd'hui est le suivant : malgré ce boom pétrolier, le revenu moyen à Terre-Neuve est de 17 300\$ alors que le revenu moyen dans l'ensemble du pays est de 22 800\$ (Statistique Canada, 2015b). Le taux de chômage reste pratiquement encore le double de la moyenne canadienne : 11.9% contre 6.8% (Statistique Canada, 2015a). Qui plus est, avec la chute du prix du baril de pétrole, l'avenir économique de la province est loin d'être assuré.

4.3 Puerto Rico : d'une île agraire à une île industrielle

Lorsque les Américains prennent possession de l'île de Puerto Rico, la vaste majorité des habitants vit de l'agriculture (soit de l'industrie du sucre ou du café). Bien que l'instauration du statut de l'ELA en 1952 et les politiques américaines de développement aient tenté d'altérer la situation économique du pays, il n'en demeure pas moins que l'île est surpeuplée, sous-éduquée et pauvre, et ce, même au tournant des années 1950 (Dietz, 1986; Maldonado-Denis, 1972). Plusieurs mesures vont être instaurées afin de transformer l'économie de l'île.

4.3.1 Du sucre à la pharmacologie

Afin d'industrialiser l'île et de passer d'une monoculture (le sucre par exemple) à une économie industrielle avancée, le gouvernement puertoricain, avec le support des Américains, a mis en place des politiques économiques visant à réduire la pauvreté abjecte d'une grande majorité de la population. Il n'est donc pas surprenant que l'implantation de l'*Operation Bootstrap* se soit d'abord faite avec optimisme. Avant d'expliquer plus en détail cette politique économique, il importe de la situer dans le contexte économique et politique prévalent au cours des années 1950.

Compte tenu de la vulnérabilité du secteur agricole et surtout de l'incertitude entourant l'industrie du sucre, l'idée d'attirer des investisseurs privés étrangers (notamment américains) était source d'espoir pour les travailleurs sans emploi (Dietz, 1986, p. 206). Qui plus est, les gouvernants craignaient que la révolution cubaine de 1959 ne s'étende au reste de l'Amérique latine. Pour les Américains, il devenait, comme nous le rappelle Helen Safa, important de démontrer toute la force d'attraction de la modernisation. En ce sens, « Puerto Rico devait illustrer ce que le développement capitaliste pouvait faire pour les pauvres, en termes d'amélioration du niveau de vie, des niveaux d'éducation et des indicateurs de santé comme l'espérance de vie et la mortalité infantile »²³⁹ (Safa, 2011, p. 47). C'est donc dans un contexte de vulnérabilité économique du secteur traditionnel de l'agriculture et un contexte politique mouvementé que cette politique fut mise de l'avant.

²³⁹ « Puerto Rico was to exemplify what capitalist development could do for the poor, in terms of raising living standards, educational levels, and health indicators such as life expectancy and infant mortality. »

L'*Operation Bootstrap* s'est faite en deux étapes. En premier lieu, soit de 1947 jusqu'au début des années 1960, elle visait à attirer du capital privé américain. Ainsi, la plupart des entreprises qui s'installèrent à Puerto Rico nécessitaient une main-d'œuvre abondante et rentable avec un minimum d'investissements en capital (Dietz, 1986, p. 210). Cette première étape a provoqué un grand déplacement de la population vers les centres urbains. Rubén Berríos Martínez écrivait déjà dans les années 1970 que cette politique

[...] fut implantée à grands frais pour Puerto Rico. Le déplacement de notre population fut le premier sacrifice fait pour une croissance statistique économique [...] Ainsi, dans un rapport confidentiel de 1955 à l'intention du gouverneur, le Comité de planification suggérait qu'au moins 60 000 Puertoricains devraient quitter l'Île *annuellement* afin de maintenir les taux de chômage au niveau actuel²⁴⁰ (1977, p. 569; nous soulignons).

Compte tenu du peu de succès de cette première étape, une seconde phase est lancée au milieu des années 1970 où de grandes industries ont été implantées. Cette deuxième étape vient en fait en même temps que la réforme sur l'impôt de 1976 (Tax Reform Act). Cette loi a créé la section 936 qui passait en revue le traitement des sources de revenus des territoires américains. Dès 1983, plus de 99 % des bénéficiaires de cette section ont en fait été des compagnies qui opéraient à Puerto Rico (United States General Accounting Office, 1993, p. 2). Sous cette disposition, les compagnies obtenaient non seulement des crédits d'impôt les incitant à s'installer sur l'île, mais aussi l'exemption des taxes puertoricaines. Le but avoué n'était plus alors la justice sociale (comme lors de la première phase), mais bien la croissance de

²⁴⁰ « [...] was implemented at great cost to Puerto Rico. The displacement of our population was the first sacrifice made to statistical economic growth. [...] Thus, in a 1955 confidential report to the Governor, the Planning Board suggested that at least 60,000 Puerto Ricans should leave the Island annually in order to maintain unemployment at prevalent levels. »

la production (Dietz, 1986, p. 210). Il n'est d'ailleurs pas étonnant que les industries manufacturières dans le domaine de la technologie, mais surtout dans celui de la pharmacologie, s'installèrent à Puerto Rico. De plus, le gouvernement fédéral lui-même, dans son rapport de 1993 (United States General Accounting Office, 1993), émettait des doutes quant à la création d'emplois et insistait pour une réforme complète de la section 936. Celle-ci sera finalement abolie en 1996 avec une période de retrait échelonnée sur 10 ans. Ainsi, les « effets » de la fin de ces crédits d'impôt n'ont réellement commencé à se faire sentir qu'à compter de 2006. D'autre part, même s'il y a eu croissance économique entre 1960 et 1980 (Safa, 2011, p. 47), le fait de dépendre du capital et de la technologie américaine pour le développement d'un secteur industriel privé a eu des répercussions sociales, économiques et politiques importantes sur l'île et il importe que nous nous y attardions un peu.

D'abord, d'un point de vue politique, afin d'altérer les possibles effets négatifs de la fin de la période de retrait de la section 936, le gouvernement puertoricain a pris une série de mesures pour que les compagnies restent à Puerto Rico. En 1998 est entrée en vigueur la *Loi sur les incitatifs fiscaux* (Puerto Rico Tax Incentives Act of 1998) qui prévoyait l'exemption d'impôt à certaines firmes selon certains critères précis. Cette loi fut plus tard remplacée, en 2008, par la *Loi sur les incitatifs économiques pour le développement de Puerto Rico* (Economics Incentives Act for the Development of Puerto Rico) qui prévoit des crédits et exemptions d'impôts dans plusieurs secteurs économiques. À titre d'exemple, les compagnies peuvent être exemptées jusqu'à 90 % des taxes de propriété (Goyco-Covas, 2008, p. 7).

En ce qui a trait aux répercussions sociales de l'intensification de l'économie, il n'est pas sans rappeler que le gouvernement de Muñoz Marín du Partido Popular Democrático (PPD) a, parallèlement à l'intensification industrielle, travaillé à

renforcer les institutions culturelles de Puerto Rico, notamment par la création de l'*Instituto de Cultura Puertorriqueña* [Institut de la culture puertoricaine] en 1955. Le projet de construction d'une identité nationale puertoricaine devait [par la création de cet Institut] être détaché de la question du statut²⁴¹ (Igartua, 2010, p. 46).

Cet effort fut pratiquement fait en vain puisque, comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre 5, les symboles identitaires puertoricains furent repris à des fins partisans. Qui plus est, s'il est vrai que les politiques de modernisation de l'économie ont permis à un grand nombre de femmes d'occuper un emploi, l'intensification urbaine a fragmenté le sentiment d'appartenance communautaire et la cohésion sociale, isolant les familles (Safa, 2011, p. 46).

D'un point de vue économique, et malgré la promotion à peine dissimulée du gouvernement en faveur de l'émigration dès 1974 (Berríos Martínez, 1977, p. 569), l'*Operation Bootstrap* n'a pu générer assez d'emplois pour toute la population de l'Île. Bien que « Muñoz Marín et son parti [aient] travaillé à faire passer Puerto Rico d'une économie agraire dépendante de la monoculture du sucre en une économie industrielle, en attirant des investissements américains au moyen de subventions et d'exemptions de taxe »²⁴² (Igartua, 2010, p. 46), la situation économique à Puerto Rico n'est guère réjouissante. Dès le début des années 1970, et ce, malgré le déploiement à grande échelle de l'*Operation Bootstrap*,

²⁴¹ « The PPD also worked to strengthen cultural institutions in Puerto Rico, notably with the creation of the *Instituto de Cultura Puertorriqueña* in 1955. The construction of Puerto Rican national identity was to be detached from the status issue. »

²⁴² « Muñoz Marín and his party worked to transform Puerto Rico from an agricultural economy reliant on the monoculture of sugar into an industrialized economy by attracting US investment through subsidies and tax exemptions. »

l'économie puertoricaine est caractérisée par la stagnation des secteurs manufacturiers et agricoles, et, conséquemment, par une augmentation constante de la dette publique, une grande dépendance à l'égard des paiements de transferts en provenance des États-Unis ainsi que par un secteur public hypertrophié²⁴³ (Berríos Martínez, 1977, p. 570).

Qui plus est, cette politique fut décrite

[...] non pas comme un monument de progrès économique, mais comme un exemple des coûts et dangers inhérents à un programme de développement économique basé sur une forte intensité de capital et une expansion corporative étrangère, intégrée verticalement et axée sur l'exportation. Cette expérimentation a été plus poussée à Puerto Rico que partout ailleurs dans le monde et l'expérience de l'île devrait servir de leçon aux autres pays sur ce qu'il *ne faut pas* faire²⁴⁴ (Dietz, 1986, p. 309; souligné dans l'original).

En fait, l'économie puertoricaine, encore à l'heure actuelle, vit dans un mirage d'affluence où les transferts fédéraux sont très importants et où l'île peine à faire sa place dans un monde globalisé. L'économie puertoricaine est un exemple extrême du modèle tributaire de croissance. Ses caractéristiques sont la croissance de la distribution inégale, le support étatique aux investissements étrangers, la dénationalisation de l'économie, la marginalisation des masses et une dette externe grandissante. À ce sujet, Juan Manuel García Passalacqua note que « tous ces

²⁴³ « Puerto Rico's economy was characterized by stagnant manufacturing and agricultural sectors and, consequently, by a large and continuously increasing public debt, a great dependence on U.S. transfer payments and a bloated public sector. »

²⁴⁴ « [...] is a monument not to economic progress but to the costs and dangers inherent in a development program based upon capital-intensive, foreign-owned, vertically integrated, and export-oriented corporate expansion. This experiment has been carried out more fully in Puerto Rico than in any other country in the world, and the island's experience should serve as a lesson for other nations in what *not* to do. »

éléments, en retour, ont aggravé au lieu de résoudre le problème de la viabilité géopolitique et économique »²⁴⁵ (1994, p. 153) de Puerto Rico.

4.3.2 L'échec de la diversification économique : la dépendance aux transferts fédéraux

L'échec des stratégies de diversification économique a contribué à dresser le portrait suivant de l'île : Puerto Rico est un territoire dépendant des États-Unis depuis 1898 (Grosfoguel, 2003; Thomas, 2010). Les quelques 3,7 millions de Puertoricains vivant sur l'île parlent presque exclusivement espagnol : 90 % d'entre eux affirment ne pas bien parler l'anglais (Prensa Asociada, 2009). Sur le continent, au contraire, 92 % des résidents d'origine puertoricaine disent parler anglais, soit comme langue maternelle, soit très bien ou bien (Shin et Kominski, 2010). Les Puertoricains s'identifient à la religion catholique à plus de 85 %, tandis qu'aux États-Unis, la plupart des citoyens sont protestants (CIA, 2012). Culturellement, Puerto Rico a bien plus en commun avec les pays d'Amérique Latine et les anciennes colonies espagnoles que les États-Unis. Néanmoins, comme le souligne Ramón Grosfoguel (2003), la meilleure qualification à donner à Puerto Rico est celle d'une « colonie moderne », et ce, malgré son statut officiel de Commonwealth.

En examinant l'historique de la relation entre les États-Unis et Puerto Rico, Grosfoguel s'interroge sur la relation coloniale et la faiblesse des mouvements indépendantistes à Puerto Rico. Il se penche sur les raisons habituellement données pour justifier le *statu quo* ou un rapprochement avec la fédération, à savoir : les préoccupations face au développement économique d'une nation indépendante, les

²⁴⁵ « All these elements, in turn, have aggravated, instead of solving, the geopolitical and economic viability issue. »

considérations (aussi très explicites) sur la manière dont la citoyenneté puertoricaine pourrait s'opérer à l'échelle mondiale et en relation avec les États-Unis, ainsi que les appréhensions en regard de la stabilité gouvernementale et aux relations internationales. Son analyse lui permet d'arguer que toutes ces préoccupations reflètent une identité subalterne qui s'inscrit dans un système colonial. Comme d'autres avant lui (Barreto, 1998, 2001), Grosfoguel avance la thèse selon laquelle les Puertoricains ont été conditionnés à se percevoir comme inférieurs et incapables, en un mot, qu'ils se voient à travers les yeux de leurs exploiters (ici, les Américains). Pour Grosfoguel, ce conditionnement systémique est symptomatique du capitalisme.

Grosfoguel a identifié quatre « bénéfiques » dont jouissent les populations coloniales modernes :

- (1) les transferts annuels de milliards de dollars en capital social de la métropole à la colonie moderne (par exemple, les coupons alimentaires, la santé, l'éducation, les allocations de chômage);
- (2) la reconnaissance constitutionnelle de la citoyenneté de la métropole et l'application de droits civils et démocratiques [à la colonie];
- (3) la possibilité de migrer sans être dans l'illégalité; et
- (4) l'extension des relations sociales de type fordiste de la métropole à la colonie, qui étendent aux populations coloniales les mêmes standards de consommation de masse que la métropole²⁴⁶ (Grosfoguel, 2003, p. 67).

²⁴⁶ « (1) annual transfers of billions of dollars of social capital from the metropolitan state to the modern colony (for example, food stamps, health, education, and unemployment benefits); (2) constitutional recognition of metropolitan citizenship and democratic/civil rights; (3) the possibility of migration without the risks of illegality; and (4) the extension of Fordist social relations that incorporate the colonial populations to the metropolitan standards of mass consumption. »

Ces quatre bénéfices s'appliquent tous au cas puertoricain. D'abord, en ce qui concerne les transferts annuels (bénéfice 1), il importe de rappeler que les bénéfices sociaux américains sont très parcimonieux. Par conséquent, les citoyens des territoires dépendants (ou coloniaux pour reprendre les mots de Grosfoguel) ne sont que sélectivement touchés par ces bénéfices (Morrissey, 2006). Les coupons alimentaires sont limités par l'enveloppe budgétaire allouée au gouvernement de Puerto Rico; en ce sens, les bénéfices ne peuvent pas répondre rapidement aux changements macroéconomiques (Pantojas, 1999). Dans le cas de l'aide sociale financière (et temporaire) pour les familles dans le besoin – TANF (pour *Temporary Assistance for Needy Families*), le calcul du taux versé à Puerto Rico n'est pas basé, comme c'est le cas dans le reste des États-Unis, sur le revenu par habitant, mais est établi à 75 % du revenu par habitant. Cela a pour conséquence que les paiements de TANF sont plus bas à Puerto Rico que partout ailleurs aux États-Unis (US Social Security Administration, 2012). Qui plus est, les Puertoricains sont disproportionnellement plus enclins à ne pas être admissibles aux régimes de pension de sécurité sociale, puisque les taux de chômage élevés et l'emploi informel sur l'île rendent les prestations impossibles (Morrissey, 2006). Ainsi, malgré l'apport de bénéfices sous forme de coupons alimentaires ou autres, il faut constater d'importantes disparités socio-économiques entre les Puertoricains et les Américains.

Le citoyen, ayant un revenu moyen et vivant à Puerto Rico, est 63 % plus pauvre que son homologue vivant aux États-Unis (Collazo *et al.*, 2010). Alors que le revenu moyen en 2010 à Puerto Rico était de 18 862 \$ US, il s'élevait à 50 046 \$ US sur le continent (US Census Bureau, 2011a). Le taux de pauvreté sur l'île est de 45 %, près du triple de celui que l'on retrouve aux États-Unis (US Census Bureau, 2011b). De plus, les services de santé et d'éducation sont bien en deçà des standards de la métropole (Rivera-Batiz et Santiago, 1996; Safa, 2011). Environ 14 % de la main-

d'œuvre insulaire est sans emploi, ce qui représente le double de la moyenne américaine (Bureau of Labor Statistics, 2013).

Le coefficient de Gini confirme ces inégalités. Cette mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée, se traduit par un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité totale. Ce coefficient est très utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays. À Puerto Rico, ce coefficient est de 0.532, soit le plus haut aux États-Unis. Il se rapproche davantage de celui des pays en voie de développement que de celui des pays développés (US Census Bureau, 2011a)²⁴⁷. Puerto Rico est non seulement moins riche que les États-Unis, mais est aussi plus vulnérable aux fluctuations du cycle économique. Depuis 1984, bien que la moyenne du taux de chômage soit de 14,2 % (soit plus que le double de la moyenne américaine de 6,2 %), l'écart-type du taux de chômage est deux fois plus grand (Bureau of Labor Statistics, 2013). En considérant que les allocations et bénéfiques fédéraux sont instaurés en vue de minimiser l'exposition citoyenne aux variations des cycles du marché, il ne fait pas de doute que Puerto Rico est plus que vulnérable, et ce, malgré les fonds alloués. De surcroît, les agences de notation de crédit, dont Standard & Poor's, ont en février 2014 rabaisé la cote de Puerto Rico au niveau BB+²⁴⁸, un niveau souvent considéré comme un statut spéculatif médiocre, voire insignifiant. Il y a, avec cette notation, un niveau de risque élevé qui se traduit par un fardeau accru de la dette. En bref, les investissements n'y sont pas recommandés. La situation économique de Puerto Rico est résumée ainsi par l'un de nos répondants : « Nous sommes un pays du tiers monde qui prétend être un pays développé »²⁴⁹ (Entrevues PR, 2014). Cette situation n'est d'ailleurs pas sur le

²⁴⁷ À titre comparatif, le coefficient de Gini des pays d'Amérique latine se situe aussi autour de 0.5 (voir : <http://hdr.undp.org/fr/content/income-gini-coefficient>)

²⁴⁸ Au moment d'écrire ces lignes en août 2015, cette cote était toujours BB+.

point de s'améliorer, puisque l'île est au prise avec une importante dette et une crise financière (voir : Mahler & Confessore, 2015).

Concernant le deuxième bénéfice soulevé par Grosfoguel, à savoir la reconnaissance constitutionnelle de la citoyenneté, rappelons que les Puertoricains se sont vu octroyer la citoyenneté américaine en 1917 par la *Loi Jones*. De ce fait, ils détiennent le passeport américain et peuvent donc « immigrer » sur le continent, sans crainte de représailles (bénéfice 3 de Grosfoguel). Cette citoyenneté fut réaffirmée en 1952 par l'octroi du statut de Commonwealth à Puerto Rico et est mentionnée dans le préambule de la Constitution de 1952. Cette même Constitution accorde des droits civils et démocratiques (point 2 de Grosfoguel), au même titre que la Constitution américaine.

Enfin, le quatrième bénéfice identifié par Grosfoguel est la possibilité pour les populations coloniales d'être sujettes aux mêmes standards de consommation de masse que la population de la métropole. Là encore, Puerto Rico semble assujettie au mode de consommation américain: l'île est dotée du plus grand centre commercial des Caraïbes qui porte, bien ironiquement, le nom de *Plaza las Américas* (Place des Amériques) où l'on retrouve des succursales de toutes les grandes chaînes américaines²⁵⁰. Qui plus est, au début de l'année 2015, *the Mall of San Juan* a ouvert ses portes : un centre commercial de « première classe »²⁵¹.

²⁴⁹ « Somos un país tercermundista que pretende ser primermundista. »

²⁵⁰ Pour une liste des détaillants, voir : <http://www.plazalasanamericas.com/>

²⁵¹ Voir : <http://www.themallofsanjuan.com/> Étant donné que ce centre commercial est construit de l'autre côté d'un pont menant à l'aéroport, à un carrefour d'autoroutes encadré de HLM, il est à se demander si la clientèle visée n'est pas davantage touristique que locale.

Puerto Rico fait face à un important dilemme économique, comme le reste des pays dans la région des Caraïbes : continuer à dépendre de la métropole tout en négociant des arrangements spéciaux avec elle afin de maintenir un niveau d'affluence et une forte croissance économique; ou développer de nouveaux marchés afin de pouvoir concurrencer au sein de l'économie mondiale, par exemple, en trouvant de nouvelles niches de production, en exportant des services afin d'être moins dépendant des États-Unis (Rivera et Ramos, 1993, p. 271). Rappelons que, pour Baldacchino, l'autonomie vis-à-vis des pouvoirs financiers – notamment le pouvoir de taxation – est essentielle. Manuel Maldonado-Denis va aussi dans ce sens, rappelant que la richesse nationale d'un pays devrait rester dans les mains de ses habitants, ce que le processus d'industrialisation, comme nous l'avons vu auparavant, n'a pas réussi à faire puisque plus de 75% des compagnies établies à Puerto Rico sont aux mains d'actionnaires étrangers (1972, p. 165). Parmi ces compagnies, on peut nommer Shell, Texaco, Sun Oil Company (Sunoco), J.C. Penney, Pueblo Supermarkets (Ibid., p. 165-166). Par crainte des effets négatifs associés avec leur départ éventuel – telle la perte de nombreux emplois –, il semble que le gouvernement puertoricain soit peu enclin à imposer les compagnies étrangères et à ainsi réellement contrôler ses propres finances publiques, ce qui entraîne l'île et ses habitants dans une spirale de dépendance. En outre, l'explosion des formules « tout-inclus » a éclipsé la force de l'attrait touristique de Puerto Rico, et ce, bien que Puerto Rico fut une destination touristique prisée au lendemain de la révolution cubaine. Même si la destination reste abordable pour les Américains, l'île n'attire pas autant les étrangers que d'autres destinations touristiques (République dominicaine par exemple) de la région qui offrent des formules tout-inclus. Depuis quelques années, c'est surtout sur d'immenses bateaux de croisière (qui accostent le temps de quelques heures dans le port de San Juan), que repose le développement touristique.

En fait, des réformes importantes sont nécessaires afin d'accommoder non seulement les demandes des habitants de l'île, mais celles aussi des Puertoricains vivant sur le continent. En ce sens, Passalacqua, en 1994, établissait déjà que trois changements importants devraient être réalisés afin de construire une économie viable pour Puerto Rico:

Premièrement, le vieux paradigme territorial doit être abandonné afin de reconnaître le peuple de Puerto Rico comme une entité culturelle qui doit se faire octroyer les pouvoirs souverains nécessaires afin de s'investir comme un partenaire à part entière dans les efforts transnationaux [...] Deuxièmement, les stratégies de croissance et de développement doivent être réévaluées, de sorte à conserver ce qui a fonctionné et à abandonner ce qui n'a pas fonctionné afin de se diriger vers une stratégie où les services financiers et technologiques, le tourisme et la promotion de la production et de la consommation de nourriture locale²⁵² tendent tous vers l'objectif de l'indépendance économique de l'île de concert avec la région. Troisièmement, un bloc de subventions d'aide financière pour le développement, et non pour la consommation doit être garanti au niveau actuel du financement fédéral, et cela, durant une période de transition raisonnable²⁵³ (1994, p. 163-164).

Peu de choses ont changé depuis, mais l'optimisme de Passalacqua pourrait se traduire par le renouvellement de l'arrangement politique actuel, ce qui donnerait plus de pouvoirs économiques à l'île, tout en reconnaissant l'importance (économique et culturelle) des Puertoricains vivant sur le continent. Cet optimisme n'est toutefois pas

²⁵² Notons ici que Puerto Rico importe près de 80 % de sa nourriture (Santiago, 2012).

²⁵³ « First, the old territorial paradigm must be abandoned, recognizing the people of Puerto Rico as a cultural entity must be afforded the sovereign powers necessary to immerse itself as a full partner into transnational efforts. [...] Second, the strategies for growth and development must be reevaluated in order to keep what has worked and abandon what is obsolete, pointing toward an ingrown strategy of technological and financial services, tourism, and the promotion of local food production and consumption, geared to economic self-sufficiency for the island in concert with the region. Third, an annual block grant of financial aid for development and not for consumption must be guaranteed, at the present level of federal funding and for a reasonable transitional period of time. »

partagé par Rubén Berríos Martínez pour qui l'indépendance s'avère nécessaire afin que Puerto Rico ait le pouvoir et la flexibilité de générer un développement économique sain et solide. Pour Berríos Martínez, le « problème économique de base de Puerto Rico est la stagnation économique et la dépendance aux subventions américaines »²⁵⁴ (1997, p. 110). Pour certains auteurs (Rivera et Ramos, 1993), c'est l'économie, et non la culture, qui aurait dû être au cœur d'un nouvel arrangement politique. Or, comme nous le verrons au prochain chapitre, l'identification culturelle et nationale demeure encore aujourd'hui au cœur des débats et le système partisan est toujours divisé sur le statut politique de l'île.

Il n'est donc pas surprenant que chaque parti politique à Puerto Rico offre sa solution aux problèmes économiques du pays en mettant l'accent sur le statut qu'il propose. Pour sa part, le Partido Nuevo Progresista (PNP), qui prône l'annexion par les États-Unis, croit que de devenir un État américain ouvrira la porte à plus d'investissement privé, faisant ainsi rouler l'économie (Entrevues PR, 2014). Pour d'autres, c'est plutôt l'indépendance qui rendra possible la ratification d'accords économiques avec d'autres pays (et la participation comme État membre et non comme simple observateur), ce qui améliorera l'économie. Les indépendantistes prônent également une certaine forme de protectionnisme dans certains domaines, notamment dans l'agriculture, afin de stimuler la production et la consommation locale. Enfin, les partisans d'une autonomie bonifiée (prônée par une faction des membres du Partido Popular Democrático) estiment que c'est l'autonomie fiscale, réalisée au moyen d'incitatifs fiscaux à l'investissement étranger, qui permettra de remettre sur pied l'économie de l'île. Ainsi, le statut politique de l'île semble avoir une incidence importante sur les solutions visant à stimuler et améliorer l'économie.

²⁵⁴ « The basic economic problem of Puerto Rico is economic stagnation and dependence on U.S. subsidies. »

4.4 Conclusion

Nous avons amorcé ce chapitre en postulant qu'une île qui possède des ressources naturelles primées sur son territoire formulera davantage de demandes nationalistes. Afin de mieux étudier la question, nous nous sommes attardée sur une partie de la littérature sur l'autonomie économique des îles et sur la dépendance économique de celles-ci vis-à-vis de l'État auquel elles sont rattachées. Plusieurs facteurs peuvent influencer la dépendance (ou l'indépendance) économique d'une île, l'amenant à des revendications nationalistes : que ce soit l'autonomie en matière de politiques environnementales, le tourisme, etc. ou encore l'empiétement de compétences d'un palier de gouvernement sur un autre.

Dans l'analyse de nos études de cas, nous avons avancé que Terre-Neuve exemplifie ce que les économistes appellent la théorie des ressources principales (*staples theory*). L'île doit son développement économique à l'exploitation des ressources naturelles. Si, depuis les années 1990, la pêche et la foresterie ont été remplacées par les mines et le pétrole, il n'en demeure pas moins que Terre-Neuve dépend toujours de ses ressources naturelles. Rappelons que plus de 30% de ses revenus proviennent des redevances pétrolières. Certes, cela confirme notre hypothèse de départ à savoir que, puisque Terre-Neuve possède une ressource économique qui pour le moment est très prisée²⁵⁵, les premiers ministres (Peckford et Williams) ont revendiqué la gestion de celle-ci; ce qui a représenté un moment fort d'effervescence collective, pour reprendre les termes de Rogers Brubaker. En effet, ces deux leaders ont négocié des ententes bilatérales avec le gouvernement central afin de pouvoir, non seulement bénéficier financièrement de l'exploitation de cette ressource, mais aussi de gérer, en

²⁵⁵ Notons que la chute du prix du baril de pétrole depuis le sommet atteint en juillet 2014 (le baril valait alors 105 \$ US), pourrait grandement affecter le statut économique de Terre-Neuve.

partie du moins, le développement de celle-ci. Ce désir de gérer et d'avoir un mot à dire dans l'exploitation de cette ressource fut au cœur de la stratégie politique des deux premiers ministres. Dans le cas de Williams, nul ne peut oublier le soutien populaire dont il bénéficiait lorsqu'il a conclu l'Accord Atlantique après, rappelons-le, avoir retiré les drapeaux canadiens : 86% de soutien populaire (CBC, 2005). Ce que l'on peut retirer du cas terre-neuvien, c'est que l'empiètement (ou ce qui est perçu comme tel) de compétences provinciales en matière économique aura un effet sur les revendications nationalistes et les demandes faites envers le gouvernement central afin de rétablir ce qui est considéré comme une injustice aux yeux des Terre-Neuviens.

À Puerto Rico, une ressource comme le pétrole est absente, et l'île est fortement dépendante des transferts fiscaux des États-Unis. La situation financière précaire de l'île se répercute sur la vie du citoyen puertoricain, qui en est la principale victime. Pourtant, c'est à Puerto Rico, comme nous l'avons analysé au chapitre 3, que le statut politique et territorial a connu le plus de protestations, amenant les Puertoricains quatre fois aux urnes pour se prononcer sur leur préférence de statut. Qui plus est, le sentiment identitaire national semble plus fort dans cette île des Caraïbes qu'à Terre-Neuve.

Ainsi, l'économie et la situation économique d'une île n'expliquent qu'en partie les revendications nationalistes, il faut aussi prendre en considération la dimension politique, que nous avons explorée au chapitre précédent, de même que la dimension culturelle. C'est vers celle-ci que nous nous tournons afin de compléter le portrait de l'îlénité et mieux comprendre les symboles et traditions qui se perpétuent et s'inventent sur chaque île.

CHAPITRE 5

LA DIMENSION CULTURELLE DE L'ÎLÉITÉ : FAIRE VIVRE ET SURVIVRE LA NATION PAR LES SYMBOLES ET LES TRADITIONS

Aux chapitres 3 et 4, il a été question des dimensions politique et économique de l'îléité et de leurs liens avec la dynamique des demandes nationalistes. Comme nous l'avons vu, ces revendications nationalistes ont lieu de manière sporadique, en soubresauts, lorsque les circonstances économiques ou politiques sont propices. Dans ces moments-clés, la nation se retrouve alors en pleine effervescence. Mais lorsque ces « conditions gagnantes » ne sont pas réunies, la nation continue de vivre, grâce aux symboles et aux traditions qui, au quotidien, la perpétuent.

Dans le présent chapitre, nous nous intéressons à l'identité nationale à travers la culture et les symboles. Nous examinerons les divers symboles qui, au jour le jour, forgent la nation. Nous expliquerons comment ils ont été « inventés » et incarnés. Puis, en nous appuyant sur des données empiriques tirées (entre autres) de nos entrevues, nous établirons pour chaque île les symboles les plus importants et nous détaillerons leur signification. De plus, nous postulons l'hypothèse suivante : les chefs de file (politiques ou autres) d'une île dont les symboles identitaires sont acceptés et reconnus par une majorité de la population auront plus de facilité à mettre en valeur les demandes nationalistes en s'appuyant sur les symboles nationaux. *A contrario*, un mouvement nationaliste qui ne s'appuierait sur aucun (ou peu) de symboles culturels et identitaires communs aurait peu de chances de réussir.

5.1 Les symboles : de leur invention à leur incscription dans le temps et dans l'espace

Avant de nous intéresser de plus près aux symboles identitaires, il importe de les situer dans la grande famille de la culture. En effet, un symbole identitaire national est aussi et avant tout un symbole d'une culture politique particulière.

À ce sujet, dans un ouvrage qu'il codirige avec Lucian Pye, Sidney Verba définit la culture politique comme « [...] le système de croyances empiriques, de symboles expressifs, et de valeurs dans lequel l'action politique prend place » (Verba, 1965, p. 513). Par « croyances empiriques », Verba entend la manière dont les gens perçoivent et interprètent la relation politique. Par « symboles expressifs », il désigne la façon dont les gens se sentent par rapport aux institutions politiques et aux leaders, leur loyauté, leur identification et leur engagement envers le système politique. Enfin, par « valeurs », il identifie les standards qui sont utilisés afin de préciser les objectifs du système politique. Ainsi, il est possible d'affirmer que la culture politique pour Verba est le fait qu'un consensus existe et qu'une adhésion puisse se faire envers les valeurs, les symboles et les croyances d'une société. En d'autres termes, la culture politique est un peu la psyché de la nation.

Pour Lucian Pye, la culture politique fait partie de l'ordre subjectif en politique et agit sur deux niveaux :

Pour l'individu, la culture politique produit des directives pour un comportement politique efficace, et pour la collectivité, cela donne une structure systématique des valeurs et des considérations rationnelles qui

rendent cohérentes la performance des institutions et organisations²⁵⁶ (1965, p. 7).

Qui plus est, Marc Howard Ross signale que la culture permet d'ordonner les priorités politiques en définissant les objets symboliques et matériels pour lesquels les gens sont prêts à se battre (1997, p. 46). Pour Ross, la culture peut agir de la sorte, car elle forme les identités de groupe, organise les significations en « [...] définissant l'identité politique et sociale, en structurant les actions collectives et en imposant un ordre normatif à la vie politique et sociale »²⁵⁷ (2009, p. 134). Ainsi, on peut en déduire que la culture (politique) est à la fois le produit d'histoires collectives et d'histoires individuelles. Ces histoires peuvent donc varier et la culture politique, évoluer, changer. Comme nous le rappellent Stanley Renshon et John Duckitt :

La culture est une variable, et non une constante. Néanmoins, son impact n'en demeure pas moins réel. La culture a des conséquences. Mais, évidemment les cultures peuvent changer et changent et, incidemment, les individus, les institutions et les pratiques qu'elles ont forgées changent aussi²⁵⁸ (1997, p. 239).

Ainsi, malgré ses imperfections, le concept de culture politique a bien des avantages à être utilisé. Michael Burgess en soulève quatre. Premièrement, la culture politique s'intéresse à l'aspect subjectif de la politique où les attitudes des citoyens sont

²⁵⁶ « For the individual the political culture provides controlling guidelines for effective political behavior, and for the collectivity it gives a systematic structure of values and rational considerations which ensures coherence in the performance of institutions and organizations »

²⁵⁷ « [...] defining social and political identity, structuring collective actions, and imposing a normative order on politics and social life. »

²⁵⁸ « Culture is a variable not a constant. However, its impact is no less real for that. Culture has consequences. Yet obviously cultures can and do change and, as a result, so do the individuals, institutions, and practices they help to shape. »

significatives parce que, il faut se rendre à l'évidence, celles-ci influencent les demandes qui seront faites, la manière dont elles seront faites et les réponses qui seront données par les élites politiques. Deuxièmement, le concept permet de faire le lien avec la durabilité d'un système politique donné. Troisièmement, comme il s'agit d'études sur l'attitude, la culture politique nous oblige à lier nos recherches au comportement politique afin de mieux comprendre le citoyen. Enfin, quatrièmement, le concept de culture politique permet de distinguer et de lier la culture politique de la masse et de l'élite et de comprendre que de nombreuses sous-cultures existent (Burgess, 2012, p. 258). Évidemment, malgré ces avantages, quelques précautions s'imposent. Burgess nous avertit clairement que :

Le concept de culture politique ne prédit rien [...]. En fait, il ne fait rien. C'est une abstraction analytique par laquelle le chercheur collecte de l'information sur le savoir, les sentiments, les émotions et les évaluations – ultimement les *points de vue* et *opinions* – des gens et de leurs politiques²⁵⁹ (2012, p. 258; souligné dans l'original).

Même si la culture politique a en soi peu ou pas de valeur explicative, elle demeure un facteur important dans les déterminants de l'agenda politique. En effet, comme le souligne Montserrat Guibernau : « les symboles sont nécessaires afin de légitimer et de renforcer le pouvoir politique [...] »²⁶⁰ (2013, p. 92). Cela dit, Guibernau mentionne également que ces symboles sont aussi indispensables si ce même pouvoir politique veut être renversé ou changé. Ainsi, la culture politique peut changer, évoluer; certaines traditions peuvent être construites, certains symboles peuvent être

²⁵⁹ « The concept of political culture does not, for example, predict anything. Indeed, it does not actually do anything. It is merely an analytical abstraction whereby the researcher is abstracting information about the knowledge, feelings, emotions, and evaluations – ultimately the *views* and *opinions* - of people and their politics. »

²⁶⁰ « Symbols are necessary to legitimize and strengthen political power [...] »

promus afin de faire vivre la nation. Pour mieux comprendre ces processus, nous nous tournons vers les travaux sur l'invention des traditions et le nationalisme banal.

Les travaux d'Eric Hobsbawm et de Terence Ranger sur l'invention des traditions sont éclairants afin de saisir comment les symboles en viennent à changer et être acceptés par une nation. Pour Hobsbawm, la plupart des traditions ont « une origine assez récente et sont parfois même inventées »²⁶¹ (1983, p. 1). Il en vient à définir les traditions inventées comme « un ensemble de pratiques, normalement gouvernées par des règles tacitement ou généralement acceptées et dont la nature est rituelle ou symbolique »²⁶² (Ibid.). Pour Hobsbawm, il existe trois types de traditions inventées. Le premier, prédominant, consiste en des traditions établissant ou symbolisant la cohésion sociale ou l'appartenance à un groupe, à une communauté réelle ou artificielle. Le second type comprend les traditions qui permettent d'établir ou de légitimer les institutions, les statuts ou les relations d'autorité. Enfin, le troisième groupe comprend les traditions dont le but principal est la socialisation, l'inculcation de croyances, de systèmes de valeurs et de conventions comportementales²⁶³ (Hobsbawm, 1983, p. 9). Ce qui est d'autant plus intéressant c'est qu'Hobsbawm écrit que l'élément d'invention est particulièrement saillant. En effet, selon lui, l'histoire [d'une nation] n'est plus ce qui a été « [...] préservé dans la mémoire collective, mais ce qui a été sélectionné, écrit, mis en image, popularisé et

²⁶¹ « quite recent in origin and sometimes invented. »

²⁶² « set of practices, normally governed by overtly or tacitly accepted rules and of a ritual or symbolic nature. »

²⁶³ Les trois types sont décrits ainsi par Hobsbawm : « a) those establishing or symbolizing social cohesion or the membership of groups, real or artificial communities, b) those establishing or legitimizing institutions, status or relations of authority, and c) those whose main purpose was socialization, the inculcation of beliefs, value systems and conventions of behaviour. »

institutionnalisé par ceux dont c'est la fonction de le faire »²⁶⁴ (Hobsbawm, 1983, p. 13). Notre analyse subséquente des symboles identitaires terre-neuviens et puertoricains nous permettra de mettre à l'épreuve ces théories.

Néanmoins, que les symboles ou traditions soient d'invention récente ou lointaine, leur simple existence ne suffit pas, encore faut-il qu'ils ou qu'elles soient utilisés-es. À cet égard, Guibernau réaffirme l'importance de la signification des symboles. De manière éclairante, elle dit : « Les symboles sont significatifs, ont de la valeur et du pouvoir que pour ceux qui sont capables de reconnaître ce qu'ils signifient »²⁶⁵ (2013, p. 92). Et, afin de connaître la signification d'un symbole donné, Michael Billig (1995) affirme qu'il y a un processus de routinisation des symboles permettant la survie de la nation au quotidien. Comme nous l'avons décrit au premier chapitre, la théorie de Billig permet d'expliquer et de comprendre le processus de routinisation du nationalisme, d'intégration inconsciente des symboles nationaux dans la vie courante des citoyens. Billig nomme, à plusieurs reprises, l'hymne national et le drapeau national comme autant de symboles identitaires permettant la perpétuation de la nation. Mais, comme il le stipule, ces symboles ne sont pas suffisants, il faut qu'il y ait un processus routinier, quasi inconscient, affirmant la nation. En effet, selon Billig,

[l]es citoyens d'une nation ne décident pas, au jour le jour, consciemment que leur nation devrait continuer d'exister. D'un autre côté, la reproduction de la nation n'arrive pas de façon magique. Des pratiques

²⁶⁴ « [...] preserved in popular memory, but what has been selected, written, pictured, popularized and institutionalized by those in function it is to do so. »

²⁶⁵ « Symbols only have value, meaning and power for those who are able to recognize what they stand for. »

banales, plutôt que des choix conscients ou des actes collectifs de l'imagination, sont donc nécessaires²⁶⁶ (1995, p. 95).

Les travaux liant psychologie, sociologie et politique nous permettent également de mieux comprendre l'importance, ne serait-ce que symbolique, des traditions et symboles nationaux.

Partant d'une approche wéberienne, Liah Greenfeld explique que « la réalité sociale est intrinsèquement culturelle; c'est nécessairement une réalité symbolique, créée par les significations subjectives et les perceptions des acteurs sociaux »²⁶⁷ (1992, p. 18). Cette réalité symbolique existe tant et aussi longtemps qu'elle est présente dans l'esprit d'une majorité suffisante, nous fait savoir Greenfeld. Ainsi, si un groupe cesse de perpétuer, par les symboles et la culture, son identité, la réalité symbolique (et, par conséquent, le groupe) cesse d'exister.

Dans le même ordre d'idées, dans son ouvrage *Nationalism and the Moral Psychology of Community*, Bernard Yack dénonce le mythe de la nation civique, surtout lorsque cette dernière est présentée comme étant dépourvue d'ethnicité. En fait, comme le démontre Yack dans sa critique du mythe de la nation civique, le nationalisme civique des grandes nations, autant françaises qu'américaines par exemple, repose sur des artefacts culturellement hérités des générations antérieures (Yack, 2012, p. 26-27). Afin de déconstruire le mythe de la nation civique, Yack s'appuie sur la définition fameuse de la nation d'Ernest Renan, soit celle du

²⁶⁶ « The citizens of an established nation do not, day by day, consciously decide that their nation should continue. On the other hand, the reproduction of a nation does not occur magically. Banal practices, rather than conscious choice or collective acts of imagination, are required. »

²⁶⁷ « Social reality is intrinsically cultural; it is necessarily a symbolic reality, created by the subjective meanings and perceptions of social actors. »

« plébiscite de tous les jours ». Yack rappelle justement que pour Renan : « [...] la question sur le bulletin de vote [de ce plébiscite quotidien] est de savoir que faire avec le mélange de symboles et d'histoires concurrentes qui forment notre héritage culturel »²⁶⁸ (Yack, 2012, p. 29). En d'autres mots, s'il n'y avait pas de souvenirs, d'histoires, de symboles à partager, si, comme le proclament les tenants du nationalisme civique, la nation reposait uniquement sur un accord commun et rationnel à des principes communs, il n'y aurait pas de loyautés communautaires à mettre sur le bulletin de vote du plébiscite quotidien. Yack nous invite à comprendre que, pour Renan, lors de ce plébiscite quotidien, les membres de chaque nation vont choisir certaines histoires, certains symboles, etc., à réaffirmer. Toute nation repose donc sur l'affirmation, en partie, d'un héritage culturel et ce, qu'elles le proclament ou non.

Pour leur part, Robert T. Schatz et Howard Lavine soulignent avec justesse qu'il est généralement reconnu que « [...] les symboles nationaux sont une source puissante de pouvoir politique et d'influence, capable de rallier un appui aux intérêts de l'État en évoquant des expressions émotionnelles d'identification nationale, d'allégeance et de sacrifice de soi »²⁶⁹ (2007, p. 330). Tout comme le dit Billig, Schatz et Lavine sont d'avis que les symboles nationaux et les activités cérémonielles et rituelles sont constamment utilisés par les leaders politiques afin de gagner un appui populaire. Selon les auteurs, cela est d'autant plus vrai en campagne électorale, lors de publicités politiques ou lorsqu'un candidat fait une apparition en public. Ce genre de situation

²⁶⁸ « [...] the issue on the ballot is what to do with the mix of competing symbols and stories that make up our cultural inheritance. »

²⁶⁹ « [...] national symbols are a potent source of political power and influence, capable of rallying support for state interests by evoking emotional expressions of national identification, allegiance, and self-sacrifice. »

sera précédé soit de l'utilisation d'une chanson patriotique ou de la présence massive de drapeaux de la nation (Ibid.). Ils défendent la thèse suivante :

Nous croyons que les symboles nationaux et les activités cérémonielles rituelles suscitent des expressions émotionnelles intenses de sentiment national principalement parce qu'ils accentuent l'identification des citoyens comme des membres nationaux. Selon la théorie de l'identité sociale et la théorie de l'autoclassification, une portion de la conscience identitaire des individus provient de leur adhésion à des groupes sociaux importants. Ce qui est au cœur de ces théories est le fait que l'identification au groupe se fait typiquement dans un contexte d'intergroupe où les membres du groupe sont motivés de voir leur groupe, le « nous », comme distinct de et plus positif que d'autres groupes (le « eux »)²⁷⁰ (Schatz et Lavine, 2007, p. 332).

L'identification nationale est alors promue par les symboles nationaux de quatre manières, soit 1) en rendant l'identité individuelle comme membre national plus saillante, 2) en rendant tangible la représentation d'un groupe, 3) en augmentant l'estime de soi par l'entremise de symboles positifs du « nous », 4) en communiquant la groupalité (puisque certains symboles clés comme le drapeau représentent le groupe comme un tout) (voir : Schatz et Lavine, 2007, p. 332-333).

L'identification nationale par le nationalisme banal et les théories de psychologie sociale ne sont pas sans rappeler les propos de Rogers Brubaker et Frederick Cooper (2000). Rappelons²⁷¹ qu'ils découpaient le concept d'identité en trois familles de

²⁷⁰ « We believe that national symbols and ritualistic-ceremonial activities arouse powerful, emotional expressions of national sentiment primarily because they uniquely accentuate citizens' identification as national members. According to social identity theory and self-categorization theory, individuals derive a portion of their identity awareness of their membership in important social groups. Central to these theories is the claim that group identification typically occurs within an intergroup context and that group members are motivated to view their group, the "ingroup," as distinct from and more positive than other relevant groups ("outgroups"). »

²⁷¹ Voir le chapitre 1 de la présente thèse pour plus de détail sur les écrits de Brubaker et Cooper.

concepts, dont la troisième famille comprenait trois termes clés liés à leur théorie : *commonality*, *connectedness*, *groupness* (que nous avons traduit par attributs communs, interrelation, et groupalité). Les symboles et traditions peuvent très bien agir comme « attributs communs » et servent de liens, comme l'affirment Schatz et Lavigne, entre les membres du groupe, tout en délimitant les frontières, la clôture sociale entre les agents d'un groupe et ceux qui en sont extérieurs. Qui plus est, comme nous le rappelle Brubaker, la groupalité est « une variable conceptuelle qui fluctue selon les contextes »²⁷² (2004, p. 11). Ses propos rejoignent ceux de Hobsbawm sur l'invention des traditions. Si les « attributs communs », si les symboles et traditions changent, alors la groupalité peut changer aussi, de même que si l'utilisation des traditions et symboles fluctue, il est postulé que la groupalité fluctuera également.

En gardant en tête l'importance de la culture politique et des institutions politiques comme un ensemble d'histoires à la fois collectives et individuelles et en examinant de plus près l'ordre normatif des symboles dans les deux études de cas, nous tenterons de vérifier notre hypothèse, à savoir que lorsque les leaders (politiques ou autres) d'une île utilisent des symboles identitaires acceptés et reconnus par une majorité de la population, ils ont plus de facilité à mettre en valeur les demandes nationalistes.

²⁷² « *groupness* as a contextually fluctuating conceptual variable »

5.2 Terre-Neuve : une nation « inventée »?

Ressusciter de vieilles traditions ou en créer de nouvelles fait partie intégrante du projet d'identification nationale. Ce processus a eu lieu à Terre-Neuve à compter du 19^e siècle et mérite notre attention.

5.2.1 La création des symboles identitaires à Terre-Neuve : du 19^e siècle à nos jours

On peut observer un processus de création de symboles identitaires à Terre-Neuve depuis la présence permanente de colons britanniques sur l'île. La tâche de créer une culture spécifique pour les nationalistes terre-neuviens contemporains a été simplifiée par la présence d'un riche héritage culturel. Dans son analyse de Terre-Neuve avant la Confédération, Glenn Colton montre à quel point musique et identité étaient intrinsèquement liées. À travers plusieurs chansons, les Terre-Neuviens faisaient preuve d'une forte spécificité culturelle et d'une identité nationale unique. Pour exemple, Colton s'intéresse aux chansons et ballades emblématiques. Comme il l'explique : « "The Banks of Newfoundland" [une chanson écrite vers 1820] a atteint un statut d'icône dans l'imaginaire collectif national »²⁷³ (2007, p. 9). Mais le moment-clé, lorsqu'il s'agit de comprendre l'évolution du nationalisme terre-neuvien à travers la musique, est survenu, selon Colton, lorsque l'« Ode » fut jouée pour la première fois en 1902. L'« Ode to Newfoundland » a été écrite par le gouverneur terre-neuvien de l'époque, Cavendish Boyle, comme un cadeau au peuple de Terre-Neuve. L'Ode²⁷⁴ a alors supplanté « The Banks of Newfoundland » et a été acceptée

²⁷³ « "The Banks of Newfoundland" [a song written circa 1820] has achieved iconic status within a collective national consciousness. »

²⁷⁴ Une « Ode to Labrador » existe également. Cet hymne aurait été écrit en 1927 par Harry Paddon. Le seul fait qu'une Ode distincte existe au Labrador démontre, en partie du moins, le clivage qui existe

comme l'hymne national de Terre-Neuve et, en 1979, a été officiellement adoptée comme l'hymne provincial (Colton, 2007). Cela n'est pas sans conséquence. En effet, l'Ode est jouée lors de cérémonies officielles, que ce soit pour la remise de diplômes de l'Université Memorial ou des matchs de hockey locaux, et ce, avant même l'hymne national canadien.

Dans un célèbre article paru dans le *Saturday Night* en 1976, Sandra Gwyn mentionne et qualifie la révolution culturelle et sociale ayant lieu à Terre-Neuve après le règne de Smallwood en 1972 de « Renaissance terre-neuvienne ». Ainsi, à Terre-Neuve, les années 1970 sont une période de profonds changements culturels et sociaux. Après plus de 20 ans sans opposition sérieuse, Smallwood voit alors un groupe de jeunes et vibrants leaders formés et éduqués à Terre-Neuve (l'Université Memorial étant devenue une université à part entière avec la Confédération) le critiquer et remettre en question ses politiques. De plus, artistes, poètes et chanteurs vont tenter, à travers leurs arts, d'exprimer la « vraie » identité terre-neuvienne. Néanmoins, comme l'explique Paul Chafe, cette « vraie » identité n'en demeure pas moins inventée et construite : « L'article de Sandra Gwyn de 1976 "The Newfoundland Renaissance" a été clé dans l'établissement du Terre-Neuvien mythique et aimant la nature dont l'existence édénique est menacée par la modernité »²⁷⁵ (Chafe, 2008). Si les années 1970 sont une période où des voix s'élèvent pour s'opposer au gouvernement de Smallwood en poste depuis la Confédération, c'est aussi à cette époque que la plupart des traditions ont été inventées.

entre la partie insulaire de la province et la partie continentale. L'étude d'un tel clivage, comme nous l'avons souligné précédemment, pourrait faire l'objet de futures recherches.

²⁷⁵ « The 1976's Sandra Gwyn's article "The Newfoundland Renaissance" did much to establish the trope of the mythical and nature-loving Newfoundlander whose Edenesque existence was being threatened by modernization. »

Il importe ici de se pencher de plus près sur l'une d'elles : les cérémonies de « Screech-in ». L'origine exacte de ces cérémonies n'est pas connue, mais elles ont été popularisées au cours des années 1970. La Commission des Alcools de Terre-Neuve (Newfoundland Liquor Corporation [NLC]) a joué un rôle actif dans la popularisation de ces rites. Partie prenante d'une campagne publicitaire faisant la promotion de ce rhum, soit le Screech, la NLC a publié une brochure, intitulé *Ways to Screech*, décrivant la manière de tenir des cérémonies de Screech-in. Ce dépliant encourageait également les visiteurs à vivre une expérience « authentiquement » terre-neuvienne en participant à une telle cérémonie (Braye, 2011, p. 3). En fait, le Screech est présenté comme étant la boisson traditionnelle de Terre-Neuve, résultat du transport maritime triangulaire entre Londres, Terre-Neuve et les Caraïbes. Plusieurs légendes existent sur l'origine de ce rhum et de son nom. La plus connue d'entre elles raconte que lors du commerce triangulaire, les marchands transportaient la mélasse et le rhum dans les mêmes barils, qui n'étaient nettoyés que de temps à autre. Ainsi, le sédiment de ces deux produits se formait au fond des barils. Lorsque les matelots les nettoyaient, la légende raconte qu'ils mélangèrent les sédiments à de l'eau bouillante formant ainsi le Screech (Byrne, 1997).

Outre les légendes qui y sont associées, il est intéressant de noter que le Screech est un produit du gouvernement provincial. Bien que le rhum soit importé de la Jamaïque, c'est la NLC qui l'embouteille et en fait la promotion. La NLC est une société d'État et est donc une propriété du gouvernement terre-neuvien. C'est la NLC, donc indirectement, l'État, qui a popularisé les fameuses cérémonies, tout en créant un « Ordre Royal des Screechers ». En suivant des directives précises, celui qui prend part à la cérémonie peut devenir un membre de cet Ordre royal et recevoir le titre de Terre-Neuvien honoraire. Et c'est là que prend forme toute la symbolique de cette tradition. La cérémonie de Screech-in est toujours effectuée sur des CFAs (*Come From Away*, que nous pouvons traduire littéralement par « gens venus d'ailleurs »),

sur des non-Terre-Neuviens. Ainsi, cette cérémonie révèle et établit une clôture sociale entre ceux qui sont Terre-Neuviens et ceux qui ne le sont pas. De plus, le contenu des cérémonies exprime clairement qu'à l'intérieur de ces clôtures sociales existe un groupe distinct (les Terre-Neuviens) qui a ses propres pratiques culturelles. Comme le souligne Crystal Braye, les cérémonies sont « [...] une introduction à la culture locale qui demande aux “screechers”, le nom donné aux initiés, de prendre part à des activités spécifiques qui sont reconnues comme culturellement uniques à Terre-Neuve »²⁷⁶ (Braye, 2011, p. 1). Bien que chaque cérémonie puisse être différente, on y retrouve habituellement les éléments suivants : 1) elle est faite pour les CFAs; 2) ceux-ci doivent embrasser une morue²⁷⁷; 3) les initiés doivent prononcer quelques phrases du dialecte terre-neuvien et 4) finalement, il faut boire le Screech.

Tous ces éléments sont symboliquement très forts. La morue fut le produit d'exportation principal (jusqu'au moratoire en 1992) de Terre-Neuve. Elle est l'élément même sur lequel s'est construite (économiquement et socialement) l'île. Qui plus est, le maître de cérémonie est habituellement habillé comme un pêcheur (imperméable jaune et le chapeau imperméable assorti). La symbolique en est d'autant plus claire : pour embrasser la culture terre-neuvienne, il faut embrasser l'héritage de la pêche, et pour embrasser ce dernier, il faut donc embrasser une morue. La culture doit aussi s'embrasser par la capacité de communiquer adéquatement avec les habitants. Il n'est donc pas surprenant que cette cérémonie implique de parler le *terre-neuvien*. Cela met en exergue, une fois encore, la clôture sociale entre les habitants de l'île et ceux venus d'ailleurs. Le dialecte terre-neuvien et les phrases qu'un initié doit prononcer mettent l'accent sur l'originalité de cette

²⁷⁶ « [...] an introduction to the local culture, requiring “screechers,” as the initiates are called, to take part in specific activities that have come to be recognized as culturally unique to Newfoundland. »

²⁷⁷ La morue est parfois remplacée par le macareux moine, l'oiseau emblématique de la province.

langue, voire sur le fait qu'il s'agit presque d'une langue étrangère (bien que composé de régionalismes anglais parfois archaïques [Radio-Canada, 2014] et devenus obsolètes ailleurs dans le monde sauf à Terre-Neuve). Implicitement, il s'agit, une fois encore, de plonger dans la culture terre-neuvienne.

A fortiori, ces éléments peuvent également agir en tant que métaphore de l'iléité. De goûter au Screech, d'être en droit d'en boire comme en fait foi la cérémonie, c'est métaphoriquement être en droit d'avoir accès, de manière authentique, à l'île, de faire partie du groupe. Jusqu'à l'arrivée de Clyde Wells comme premier ministre terre-neuvien en 1989, il était possible d'obtenir un certificat signé de la main du premier ministre stipulant que vous étiez un citoyen d'honneur (Entrevues NL, 2014). Bien sûr, tout ce processus ne fait pas de vous un vrai Terre-Neuvien. Comme nous l'ont souligné la plupart des répondants lors des entrevues, les Terre-Neuviens sont certes des gens très amicaux, mais il est très difficile de pouvoir être identifié comme Terre-Neuvien par les insulaires à moins d'avoir fait partie de la nation depuis plusieurs générations (Entrevues NL, 2014). La clôture sociale est en partie créée par la dimension insulaire, et, en ce qui a trait à l'identité et l'appartenance, l'identité se fond ici avec l'ethnicité.

Parmi les autres traditions qui sont prééminentes aujourd'hui, il y a le drapeau Rose-Blanc-Vert (RBV), connu sous le nom de drapeau tricolore. Ce drapeau est également souvent associé (et ce, de façon erronée) à ladite « République » de Terre-Neuve (Chafe, 2007). Malgré ces fausses prémisses, le RBV symbolise tout de même Terre-Neuve d'avant la Confédération, quand la province était alors un Dominion. Carolyn Lambert a analysé les origines du drapeau tricolore. Comme elle le souligne : « Terre-Neuve n'a jamais été une République, pas plus que le drapeau fut associé à un

mouvement républicain durant le 19^e ou le 20^e siècle »²⁷⁸ (Lambert, 2008, p. 21). Selon son analyse, il y a eu deux actes formalisant l'invention du drapeau par les élites de l'Église romaine catholique et les politiciens. D'une part, l'hymne patriotique de l'évêque Howley, intitulé *Flag of Newfoundland*, a immortalisé les couleurs du drapeau tout en lui attribuant ses significations « traditionnelles »²⁷⁹. Le second acte immortalisant ce drapeau est survenu lorsqu'il fut mis sur la couverture de l'*Ode to Newfoundland* de Sir Cavendish Boyle qui, comme nous l'avons vu, est devenu l'hymne officiel de Terre-Neuve. Ces décisions ne sont pas anodines et, comme le souligne James Baker, bien qu'il y ait peu de liens entre le RBV et le Dominion de Terre-Neuve, la force politique de ce symbole réside certainement dans sa résilience (2012, p. 379). Qu'autant les gens ordinaires (O'Neill, 2005) que les politiciens (Radio-Canada, 2012) affichent le drapeau tricolore est une indication d'un attachement profond à l'identité locale et un détachement certain envers Ottawa et la nation canadienne. Nous reviendrons sur ce point.

5.2.2 La hiérarchisation des symboles et traditions à Terre-Neuve aujourd'hui

En 2003, Ryan Research Communications a procédé, en lien avec la Commission Royale *Our Place in Canada*, à une vaste enquête provinciale d'opinion publique. Parmi les questions posées, une d'entre elles concernait la plus grande valeur que les résidents accordaient au fait d'être Terre-Neuvien, d'appartenir à la province. Un quart d'entre eux (25 %) a répondu que c'est la culture/les arts/la musique qui

²⁷⁸ « [...] Newfoundland was never a republic, nor was the flag associated with a republican movement during the nineteenth or twentieth centuries. »

²⁷⁹ Dans son analyse, Lambert démontre entre autres que les couleurs originelles du drapeau étaient plutôt rouge-blanc-vert. Le rose a supplanté le rouge entre les années 1880 et 1890. Le rouge fut ainsi totalement éclipsé par le rose et symbolise désormais le drapeau national terre-neuvien (Lambert, 2008, p. 33).

constituait la plus grande richesse de Terre-Neuve (Ryan Research Communications, 2003, p. 416). Bien que cette grande collecte de données soit des plus variées, elle ne comportait pas de questions sur les symboles spécifiquement. Nous nous retrouvons donc pratiquement sans comparatif. Néanmoins, lors de la recherche sur le terrain, nous avons demandé aux répondants d'identifier le symbole le plus représentatif de l'île. Nous avons préféré cette question ouverte (à une hiérarchisation des symboles par exemple), afin que les gens répondent spontanément ce qu'ils ont en tête, au lieu que nous leur suggérions une liste quelconque qui aurait été à la fois subjective, non exhaustive et empreinte de nos propres a priori. Le tableau 5.1 fait état des résultats obtenus.

Tableau 5.1 — Symboles identitaires de Terre-Neuve
(N = 20)

Symboles	Pourcentage (%)
Carte de l'île	15
Iceberg	15
Océan	15
Drapeau tricolore	45

*Note : Le pourcentage total n'égal pas 100 %. Cela s'explique par le fait que certains répondants ont laissé l'espace vide (aucune réponse donnée).

Comme en font foi ces résultats, le drapeau RBV demeure le symbole le plus important, celui qui représente le plus la province et cela, sans même que ce drapeau ne soit le drapeau officiel (voir figure 5.1 pour un comparatif des drapeaux). Cela rejoint sans contredit l'analyse théorique de Billig où la nation est mise de l'avant (« *flagged* » en anglais) au jour le jour.

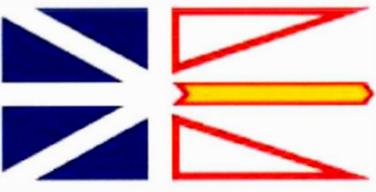
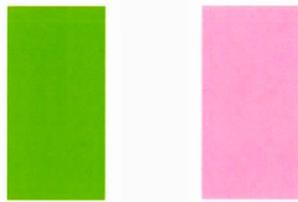
Drapeau officiel provincial (depuis 1980)	Drapeau nationaliste (le RBV)
	

Figure 5.1 — Les drapeaux terre-neuviens

Néanmoins, ce qui nous a d'abord étonnée dans ces résultats, c'est la présence de symboles liés à la nature (iceberg, océan) dans les réponses. En y creusant de plus près, ces symboles sont imprégnés du désir des élites de les mettre en avant plan. En effet, depuis quelques années, le gouvernement provincial fait la promotion active du tourisme. Par des images emblématiques et mettant de l'avant les attraits naturels de la province, le gouvernement diffuse quotidiennement certains aspects positifs de la vie terre-neuvienne, comme la mer (l'océan) et les icebergs²⁸⁰. Jacob* explique le but de ces publicités :

Personne n'en parle vraiment, mais le gouvernement provincial est fortement impliqué dans le développement d'une identité culturelle distincte [...] Si vous regardez les annonces touristiques, vous voyez que Terre-Neuve est un endroit tranquille où les gens parlent bizarrement, etc. [...] Le gouvernement provincial tente activement de favoriser, d'ériger cette identité, d'en faire une nationalité du Canada²⁸¹ (Entrevues NL, 2014).

²⁸⁰ Pour des exemples de capsules touristiques, voir : <http://www.newfoundlandlabrador.com/AboutThisPlace/Videos/PLE1BB7A8A2F97332B>

²⁸¹ « Nobody really talks about this, but the provincial government is heavily involved in fostering this sort of distinct cultural identity [...] If you look at the tourism ads, you see that Newfoundland is a quiet place where people talk funny [...] So there is this very active attempt by the provincial state to foster this identity, to make it a nationality of Canada. »

Et cette tentative du gouvernement ne s'avère pas vaine, puisque les répondants à nos entretiens ont exprimé, dans une forte proportion, ces éléments naturels mis en valeur par le gouvernement provincial dans les publicités touristiques comme des symboles identitaires forts.

Force est de constater que l'océan a forgé la nation terre-neuvienne. C'est par la mer que sont arrivés les Vikings et les premiers colons anglais. Qui plus est, c'est à la mer que Terre-Neuve, comme nous l'avons vu au quatrième chapitre, doit, par moment, sa gloire, par moment, son désespoir. Pas étonnant que spontanément, certains répondent l'océan comme le symbole le plus important de Terre-Neuve. Ce qui étonne dans ces résultats, c'est plutôt l'absence des symboles dits « traditionnels », c'est-à-dire des symboles qui ont fait l'objet d'études, qui se retrouvent dans la littérature, comme l'*Ode*, par exemple. Cette absence peut s'expliquer par la théorie de Billig. En effet, rappelons que pour Billig un symbole, pour qu'il définisse la nation, doit être montré/utilisé au quotidien. Or, l'*Ode* n'est chantée que lors d'événements précis.

5.2.3 L'utilisation des symboles identitaires : une approche bi-dimensionnelle

Notre hypothèse de départ est que les chefs de file (politiques ou autres) d'une île dont les symboles identitaires sont acceptés et reconnus par une majorité de la population auront plus de facilité à mettre en valeur les demandes nationalistes en utilisant ces symboles nationaux. Un bref survol historique s'avère crucial pour rendre compte de l'utilisation de certains symboles.

Le drapeau tricolore n'est pas le drapeau officiel provincial. Au lendemain du retrait des drapeaux canadiens par le premier ministre Danny Williams à la fin 2004²⁸², ce dernier a fait valoir qu'il souhaitait faire du RBV le drapeau officiel provincial, en remplacement de celui conçu et dessiné par l'artiste terre-neuvien, Christopher Pratt, et adopté comme drapeau officiel (lui-même en remplacement de l'*Union Jack*, jusqu'alors le drapeau provincial). D'ailleurs, l'*Union Jack* flotte encore devant les édifices gouvernementaux à Terre-Neuve, en compagnie du drapeau canadien et du drapeau provincial. Le riche héritage britannique et la longue période en tant que colonie, puis dominion britannique, peuvent expliquer la présence de ce symbole. Or, un sondage effectué et payé par le gouvernement provincial a démontré que seuls 25 % des Terre-Neuviens étaient en accord pour changer le drapeau provincial (Quinn, 2005, p. A-16). La plupart des répondants en faveur étaient des *townies* (des habitants de Saint-Jean, la capitale, et de ses environs). Que Williams, en tant que Terre-Neuvien, préfère le RBV n'a en soi rien de particulier. Toutefois, le fait qu'en tant que premier ministre, il mène et autorise le financement d'une campagne visant à savoir si un tel changement est appuyé par la population peut être interprété de deux manières. D'une part, il s'agit là d'une consultation populaire, afin de s'assurer que le gouvernement fera ce que le peuple veut. D'autre part, l'on pourrait voir cet événement comme une certaine déconnexion entre le gouvernement et la population. Si certes l'engouement pour le tricolore était manifeste dans la capitale et que le drapeau tricolore flotte un peu partout sur l'île, mais surtout sur la péninsule Avalon (O'Neill, 2005, p. A-5), il n'en demeure pas moins un élément assez marginal dans l'ensemble de la province.

De surcroît, l'utilisation par des politiciens du drapeau tricolore a été au centre d'une controverse récente. En 2012, deux députés terre-neuviens élus au gouvernement

²⁸² Voir le chapitre 4 de la présente thèse pour plus de détails sur cet événement et sa signification.

fédéral sous la bannière du Nouveau Parti démocratique (NPD) ont créé une polémique au sein de l'institution parlementaire fédérale en affichant le drapeau tricolore au côté du drapeau officiel provincial, lui accordant ainsi la même importance. Les deux députés mettaient en exergue le fait que les Terre-Neuviens sont fiers d'une culture qui leur est propre et distincte. L'un d'eux, Ryan Cleary, affirmait même : « Je suis Terre-Neuvien d'abord et je veux le montrer » (Radio-Canada, 2012). Celui-ci, depuis son bureau d'Ottawa, produisait des capsules vidéos résumant la semaine parlementaire, où l'on voit clairement en arrière-plan le drapeau tricolore²⁸³. M. Cleary était, jusqu'aux élections de 2015, député de St. John's South-Mount Pearl, une circonscription urbaine où ce drapeau est fort populaire. Si un tel événement a fait jaser à Ottawa – le gouvernement conservateur rappelant même au NPD qu'il s'était déclaré comme la nouvelle opposition officielle (en remplacement du Bloc Québécois) fédéraliste, mais que les Conservateurs doutaient de cette affirmation suite à la révélation d'un tel affichage –, il n'a eu que peu de répercussions pour la province. En effet, Terre-Neuve-et-Labrador ne compte que sept (7) députés fédéraux²⁸⁴. Ainsi, que deux d'entre eux affichent un tel drapeau ne peut que signaler (marginale) le caractère distinct de la province.

²⁸³ Pour visionner de telles capsules, voir par exemple :
http://ryancleary.ndp.ca/videos?playlist_id=0&page=7&video_id=iJG-Xfv5dPM ou
http://ryancleary.ndp.ca/videos?playlist_id=0&page=7&video_id=C_tfz7qZG7Y.

²⁸⁴ Rappelons qu'au Canada, un parti politique doit compter 12 députés élus à la Chambre des communes pour être considéré comme un « parti reconnu » aux fins des débats parlementaires (Parlement du Canada, 2014). Ainsi, même si tous les députés fédéraux de Terre-Neuve-et-Labrador fondaient un parti distinct et se faisaient élire sous cette bannière, ils ne formeraient pas un parti reconnu à la Chambre des communes, ce qui signifie moins de temps de parole, et donc, moins d'occasions de mettre en avant plan les revendications terre-neuviennes au sein du Parlement fédéral.

L'origine même du drapeau tricolore et son association à l'indépendance terre-neuvienne ont eu lieu lors des élections de 1869, dont l'enjeu était justement la Confédération. Le drapeau tricolore fut vite associé aux forces anti-Confédération :

Plusieurs Terre-Neuviens [l']associent avec le camp anti-Confédération et la bataille pour préserver l'indépendance de Terre-Neuve. Il [le tricolore] fut adopté comme un emblème de lutte : sous le Rouge, Blanc et Vert, la Confédération fut rejetée par Terre-Neuve lors des élections de 1869²⁸⁵ (Lambert, 2008, p. 31).

L'utilisation de ce symbole, tant au 19^e siècle qu'aujourd'hui, s'effectue de manière descendante (de l'élite vers la population). D'abord promu par les élites anti-Confédération du 19^e siècle, le drapeau trouve des porte-étendards au 21^e siècle au sein de la députation fédérale. À Terre-Neuve, ce sont les habitants de la capitale qui affichent le drapeau tricolore, mais ce, de manière minoritaire.

Un autre symbole important promu par le gouvernement provincial est *l'Ode to Newfoundland*. Elle est vite devenue le chant représentatif du Dominion, puis de la province. Les versets (voir APPENDICE H) soulignent la beauté naturelle de l'île, mais aussi la cruauté du climat. Néanmoins, malgré les tempêtes et les hivers glaciaux, l'amour pour Terre-Neuve, répété par le « We love thee... », montre l'attachement voué à cet espace singulier. Terre-Neuve a adopté officiellement *l'Ode* comme hymne provincial en 1979. Terre-Neuve est la seule province canadienne à avoir adopté un hymne national officiel. Encore une fois, ce symbole est utilisé de manière descendante, de l'élite aux masses.

²⁸⁵ « [...] many Newfoundlanders associated with the anti-Confederation camp and the fight to preserve Newfoundland's independence. It was adopted as a fighting emblem: under the Red, White, and Green, Confederation was defeated in Newfoundland in the famous 1869 election. »

Cette implication gouvernementale dans le rappel, comme le dirait Billig, de la nation terre-neuvienne se fait aussi par les annonces publicitaires faisant la promotion du tourisme. Les publicités mettent de l'avant la beauté naturelle de la province, son accès à de vastes espaces maritimes et côtiers, à la vue d'icebergs. Ces publicités célèbrent également un mode de vie que les gens craignent de perdre. Dans certaines de ces publicités, on voit des vêtements étendus entre deux poteaux en bois et flottant au gré du vent marin. Dans d'autres, on voit de jeunes enfants courant autour de ce qui semble être un village typique de Terre-Neuve; en bord de mer, en flanc de falaise. En entrevue, Jacob* (Entrevues NL, 2014) soulignait le fait que les gens, même s'ils ont vécu toute leur vie à Saint-Jean, étaient très attachés à la terre, à l'idée de la « Baie », de ces villages où le temps semble s'arrêter. Pour Liam*, ce mythe du village pittoresque, bien que promu par le gouvernement, fait face à des défis colossaux. En fait, plusieurs de ces villages vont disparaître puisque les gens seront forcés de les quitter étant donné que la pêche n'est pas rentable et que la population se fait vieillissante²⁸⁶. Il souligne : « Les gens de Saint-Jean glorifient le Terre-Neuve rural, mais lorsqu'on leur demande s'ils iraient vivre là-bas, ils hochent vigoureusement la tête d'un non décisif »²⁸⁷ (Entrevues NL, 2014). Pour Matthew*, ce que le gouvernement tente de faire est plutôt de mettre de l'avant le fait que Terre-Neuve est une communauté accueillante et où il est possible d'être en connexion avec la nature (Entrevues NL, 2014).

²⁸⁶ Des programmes de réinstallation des petites communautés sont de plus en plus fréquents, le gouvernement offrant des montants importants si la communauté décide de fermer, littéralement (voir : CBC, 2013). De tels programmes ont eu lieu également à l'époque de Smallwood, souvent dans la controverse (voir : Maritime History Archive, 2012)

²⁸⁷ « There are people in St. John's glorifying rural Newfoundland. But, when I asked them: "Why don't you go live there?" they shake their heads vigorously in a no sign. »

Un autre marqueur identitaire fort est la langue. Bien qu'officiellement les Terre-Neuviens parlent anglais, ils vous le diront eux-mêmes, le langage qu'ils parlent ressemble davantage à un dialecte, un anglais différent, comme en fait foi le *Dictionary of Newfoundland English*²⁸⁸. Longtemps la risée du reste du Canada, cet anglais si particulier avec des mots et des expressions uniques constitue maintenant une fierté. Alexander* l'exprime clairement : « La langue est définitivement liée à un sentiment d'une identité distincte, et les Terre-Neuviens sonnent différemment, ont une langue différente et utilisent différents moyens de s'exprimer »²⁸⁹ (Entrevues NL, 2014). Non seulement les Terre-Neuviens s'expriment-ils avec des expressions particulières, mais même le gouvernement fait la promotion de cet héritage linguistique. En effet, le site Web officiel du gouvernement de Terre-Neuve met en ligne²⁹⁰ des vidéos où un artiste, un auteur ou un spécialiste utilise et définit un mot (ou une expression) et le contexte dans lequel il doit être utilisé. Tout comme pour la beauté naturelle de Terre-Neuve, ici encore, c'est le gouvernement qui fait la promotion de la langue terre-neuvienne.

Tous ces exemples démontrent que la promotion de la nation terre-neuvienne s'est faite, du drapeau tricolore aux publicités touristiques, par le gouvernement. Il s'agit donc, d'une part, d'une approche descendante. Néanmoins, le renouveau culturel des

²⁸⁸ Le dictionnaire regroupe plus de 850 entrées, lesquelles offrent une définition d'un mot, l'orthographe différente de ce mot (qui varie même dans la province) et le contexte, par un exemple, de l'utilisation d'un mot en particulier. Pour les linguistes, c'est un ouvrage-clé de référence permettant d'étudier et d'analyser l'évolution d'une langue dans un contexte géographique particulier.

²⁸⁹ « Language definitely is tied up with a sense of a distinct identity; Newfoundlanders sound different, have a different language and have different means of expressing themselves. »

²⁹⁰ Pour des capsules vidéo et en apprendre davantage sur l'anglais des Terre-Neuviens, consulter : <http://www.newfoundlandlabrador.com/AboutThisPlace/PeopleCulture> ou encore <http://www.rcinet.ca/fr/2014/11/02/dou-vient-donc-cet-etrange-accent-des-gens-de-terre-neuve/>

années 1970 a permis à nombre de Terre-Neuviens, par leurs artistes, d'être plus confiants. Cela dit, une promotion culturelle se fait encore aujourd'hui. Jack*, en entrevue, le confirme : « [...] des groupes musicaux comme Great Big Sea et des séries télévisuelles comme *Republic of Doyle*, des écrivains comme Lisa Moore, font en sorte que culturellement être Terre-Neuvien, c'est quelque chose de *cool*, qui a du cachet »²⁹¹ (Entrevues NL, 2014). En fin de compte, que ce soit les artistes, le peuple, le gouvernement qui les créent, ces mêmes symboles sont ensuite adoptés par tous. On pourrait y voir là non seulement la promotion de la nation, mais aussi sa survie, alors que l'île cherche encore sa voix au sein de la fédération canadienne (Young, 2003).

5.3 Puerto Rico : une nation en mouvement?

Si à Terre-Neuve les symboles et traditions ont été inventés, promus et modifiés autant par la population que par l'élite politique, à Puerto Rico, il semble y avoir un mouvement de va-et-vient autant entre les élites que les masses qu'entre les Puertoricains de l'île et ceux du continent. Les symboles importants changent, fluctuent, sont en mouvement. Comme Jorge Duany nous le signale, la nation puertoricaine est une « nation en voyage, une nation en mouvement, qui sert de métaphore afin de décrire les identités fluides et hybrides des Puertoricains des deux côtés de l'Atlantique »²⁹² (2000, p. 5). Pour Duany, ce mouvement de va-et-vient entre l'île et le continent force les analystes à repenser la définition de la nation

²⁹¹ « [...] musical groups like Great Big Sea and television shows like the Republic of Doyle, novelists like Lisa Moore, those people have sort of culturally made being a Newfoundlander something that got some cachet, it is a little cool. »

²⁹² « *La nación en vaivén*, the nation on the move, might serve as an apt metaphor for the fluid and hybrid identities of Puerto Ricans on both sides of the Atlantic. »

comme n'étant pas exclusivement linguistique, territoriale ou juridique. En fait, il importe ici de conceptualiser l'identité puertoricaine en incluant la diaspora américaine. Comme il l'explique :

En somme, repenser la diaspora implique d'approcher la nation comme un sujet dispersé et fragmenté qui traverse plusieurs espaces, classes et autres lieux sociaux. La migration circulaire, en particulier, nous oblige à nous éloigner de la simple dichotomie ici et là, entre l'île et le continent, entre l'identité et l'altérité. La nation puertoricaine est mieux décrite comme étant à la croisée des chemins de ces diverses frontières²⁹³ (Duany, 2000, p. 22).

Alors que certains pourraient juger de la faiblesse d'une telle hybridité, d'un tel va-et-vient sur l'identité nationale, pour Duany, cette migration transnationale permet de renforcer le « nationalisme de longue distance » et permet d'expliquer pourquoi bon nombre de continentaux qui ne sont pas nés à Puerto Rico se définissent d'abord comme Puertoricains (Duany, 2003). S'il est vrai que « [...] la majorité des Puertoricains ne veulent pas se séparer politiquement des États-Unis, ils affirment continuellement leur identité nationale en termes, largement symboliques, culturels »²⁹⁴ (Duany, 2003, p. 429). Quels sont donc ces symboles? Comment se distingue la culture puertoricaine de la culture américaine? Pour répondre à ces questions, nous nous appuierons entre autres sur l'étude exhaustive et détaillée de

²⁹³ « In sum, rethinking the diaspora entails approaching the nation as a dispersed and fragmented subject that flows across various spaces, classes, and other social locations. Circular migration, in particular, forces one to move away from the easy dichotomy between here and there, between the Island and the mainland, between identity and alterity. The Puerto Rican nation is better defined as the cross-roads of these borders. »

²⁹⁴ « [...] the majority of Puerto Ricans do not want to separate themselves politically from the United States, but they continually assert their national identity in cultural, largely symbolic, terms. »

Nancy Morris (1995)²⁹⁵, ainsi que sur les données recueillies lors de notre recherche sur le terrain. Ces outils nous permettront d'évaluer l'importance des symboles puertoricains dans l'édification d'un particularisme insulaire *a contrario* du continent américain.

5.3.1 La hiérarchisation des symboles puertoricains

Dans son étude, Nancy Morris (1995) a demandé aux répondants d'ordonner une liste de symboles puertoricains importants. Dans son questionnaire, elle demandait de noter de 1 à 7 (1 = sans importance, 7 = extrêmement important), les mots ou phrases qui sont associés typiquement à Puerto Rico. Ses résultats sont regroupés dans le tableau 5.2. Nous reproduisons ici les résultats de Morris en établissant la moyenne obtenue pour chaque élément symbolique. Dans le tableau original, Morris fait une distinction selon l'orientation politique des intervenants. S'il est vrai que certains symboles sont plus fortement identifiés – le Père Noël par exemple – par certains groupes, nous avons choisi de présenter ici la moyenne des résultats obtenus par Morris, tous groupes politiques confondus. Ce choix est justifié par le désir de rendre comparables les résultats de Morris à ceux obtenus lors de notre recherche sur le terrain où nous n'avons pas demandé spécifiquement l'allégeance politique des répondants.

²⁹⁵ L'étude de Nancy Morris est fondamentale à quiconque s'intéresse à la culture à Puerto Rico. Morris rassemble bon nombre de données sur les symboles et sa comparaison des symboles selon l'allégeance politique est fort utile. D'autres études (voir entre autres : Barreto, 1998; Duany, 2007 : Negrón-Muntaner, 2007) se sont penchées sur l'étude de certains symboles en particulier (langue, danse, etc.). Pour son portrait global, l'étude de Morris est donc une référence incontournable. Qui plus est, une telle étude exhaustive n'a malheureusement pas eu lieu depuis. Notre thèse vient, en ce sens, combler en partie un vide dans la littérature à ce sujet.

Tableau 5.2 — Symboles représentant Puerto Rico (moyenne)

Symboles	Groupes de discussion (N = 36)	Entrevues individuelles (N =13)
Équipe olympique	5.8	5.2
Les rois mages	6.1	5.6
Père Noël	2.3	2.8
<i>Bomba et plena</i>	6.0	4.6
Mets traditionnels	5.4	4.7
Vêtements	3.9	3.6
Langue espagnole	6.4	6.5
Drapeau puertoricain	6.7	6.4
Hymne puertoricain	6.4	6.2

Dans ce tableau, les symboles qui obtiennent un score de plus de 6.0 sont considérés comme étant entre les catégories « très » à « extrêmement importants ». On peut donc identifier l'espagnol, comme langue distincte du continent américain, le drapeau de même que l'hymne national puertoricains comme des symboles très importants. Il importe ici aussi de souligner la forte présence de la fête des Rois²⁹⁶. Cette tradition fut longtemps plus importante dans l'île (et dans tout le monde latin en fait) que Noël. Le 6 janvier est jour de fête à Puerto Rico; musique, chansons et surtout, marche des rois dans la ville sont des incontournables. Bien que la plupart des enfants reçoivent aujourd'hui leurs présents de Noël le 25 décembre, cette fête n'en demeure pas moins importante sur l'île, et le cadeau remis le 6 janvier d'autant plus symbolique. De plus, dans une certaine mesure, la participation de Puerto Rico à diverses compétitions

²⁹⁶ Mentionnés dans l'évangile de Mathieu, les rois mages, le soir de Noël, ont reçu cette lumière, cette étoile, venue du ciel et ont mis 12 jours pour se rendre à Bethléem. C'est la fin de cette marche que l'on célèbre lors de la Fête des Rois, aussi connue sous le nom de l'Épiphanie.

internationales, comme nation distincte des États-Unis, représente un symbole puissant. Puerto Rico a sa propre délégation olympique depuis 1948. De représenter le pays lors des Jeux olympiques est un moment fort pour forger la nation et revêt une importance capitale pour Puerto Rico. Pour Morris, ces symboles dénotent également la résilience de l'identité puertoricaine (1995, p. 155). Nous ne pourrions être plus en accord, non seulement après plus de cent ans sous l'autorité américaine, les Puertoricains sont attachés à certains symboles, mais ils défendent ardemment leur culture, comme quelque chose qui mérite d'être protégée.

Dans le cadre de notre recherche sur le terrain, contrairement à Morris, nous n'avons pas demandé de hiérarchiser une série de symboles. Nous avons plutôt posé la question ouvertement à savoir quel était le symbole le plus important qui définit Puerto Rico. Les raisons nous ayant poussée à un tel choix sont les suivantes. D'abord, 20 ans séparent les deux recherches. En 20 ans, les symboles ont eu le temps de se transformer, de changer, d'être inventés. Ainsi, non seulement croyons-nous que les symboles sont construits, mais ils peuvent être significatifs à un moment, pour une élite et une population, et peu ou pas significatifs pour une autre. De plus, alors que Morris utilise un questionnaire où les répondants doivent encercler sur une échelle donnée l'importance des symboles (préidentifiés donc par Morris), nous avons opté pour une question ouverte où nous demandons directement aux répondants ce qu'est pour eux le symbole le plus important. Nous voulions ainsi éviter l'imposition de ce que nous croyons (pour donner suite à ce que nous avons pu identifier dans la littérature) être des symboles importants. Par exemple, comme le tableau 5.3 le révèle, dans notre étude, le fort El Morro ressort comme un symbole de Puerto Rico. Or, une hiérarchisation à la Morris ne nous aurait pas permis d'identifier un tel symbole puisqu'il n'est pas mentionné dans la littérature et nous l'aurions donc omis. Il n'en demeure pas moins intéressant d'analyser les symboles (et les

différences entre eux) qui ressortent de ces deux études. Ainsi, les résultats que nous avons obtenus sont regroupés dans le tableau 5.3.

Tableau 5.3 — Symboles identitaires de Puerto Rico
(N = 22)

Symboles	Pourcentage (%)
Coqui	13.5
Drapeau puertoricain	54.5
Salsa	4.5
Espagnol	4.5
Fort El Morro	4.5
Équipe olympique	4.5

*Note : Le pourcentage total n'égal pas 100 %. Cela s'explique par le fait que certains répondants ont laissé l'espace vide (aucune réponse donnée).

Les tableaux 5.2 et 5.3 diffèrent dans leurs résultats à quelques endroits-clés et cela mérite que nous nous y attardions. D'une part, dans l'étude de Morris (tableau 5.2), l'hymne puertoricain ressort avec un pourcentage assez élevé, tout juste après le drapeau puertoricain, tandis que, lors de nos propres recherches, personne n'a mentionné d'emblée l'hymne puertoricain. L'histoire de l'hymne national puertoricain n'en est pas moins fort intéressante. Lors de l'établissement du Commonwealth de Puerto Rico, le gouverneur Luis Muñoz Marín officialise *La Borinqueña* écrite par Manuel Fernández Juncos en 1903 comme l'hymne national officiel de Puerto Rico (voir APPENDICE I). Néanmoins, *La Borinqueña* existait bien avant 1903. Cet hymne officiel, mettant de l'avant la beauté naturelle de Puerto Rico, n'a rien à voir avec son prédécesseur, un hymne révolutionnaire écrit lorsque Puerto Rico était encore sous emprise espagnole et lors de la Révolte de Lares en 1868. Cette *Borinqueña* du 19^e siècle fut écrite par Lola Rodríguez de Tió et ses paroles appellent les « enfants » de Puerto Rico à suivre l'exemple cubain et à se battre pour la liberté (voir APPENDICE J). Comme cet hymne était jugé trop subversif pour le public, un concours fut organisé en 1903 afin de remplacer les

paroles, concours remporté par Juncos. Cela étant, il n'est pas rare d'entendre la *Borinqueña* de Tió chantée lors de rassemblements indépendantistes. Même lors du très populaire *Festival de Claridad*²⁹⁷, c'est cette version qui est chantée, le poing en l'air, la main sur le cœur. Billig nous rappelle que « [l']hymne national est un signe universel d'une particularité »²⁹⁸ (1995, p. 86). Mais pour que ce signe soit universel au sein de la nation et que celle-ci s'affirme ainsi auprès des autres nations, il est, pour Billig, impossible d'avoir deux hymnes; il faut donc en avoir un « officiel ». À Puerto Rico, cette tension entre les deux *Borinqueñas* se complique encore davantage, car les deux hymnes n'ont pas la même signification. *A fortiori*, lors d'événements officiels, gouvernementaux, c'est l'hymne américain qui prédomine. Il y a donc un choc entre les hymnes à Puerto Rico; choc qui n'est pas sans rappeler les divisions nationalistes internes autour de la question du statut politique de l'île, comme nous l'avons vu au chapitre 3.

Ce choc s'exprime aussi au chapitre de la langue. Alors que l'hymne américain est écrit en anglais, à Puerto Rico les deux *Borinqueñas* sont écrites en espagnol. La langue espagnole, tant dans l'étude de Morris que la nôtre, s'avère un symbole important. La langue est alors perçue comme partie intégrante de l'identité nationale, par laquelle l'individu peut s'exprimer et vivre. En ce sens, Manuel* affirme : « Pour

²⁹⁷ Le *Festival de Claridad* se décrit comme un festival d'appui au journal *Claridad*, un journal pro-indépendance. Il a lieu chaque année en février. Pendant tout un week-end, des centaines de personnes ont, en échange d'une contribution volontaire, accès à une foule d'événements : kiosques d'art, spectacles en plein air de salsa et autres musiques latines, discours à saveur indépendantiste. Des jeunes, des vieux, des familles y vont; c'est l'occasion de manger des mets typiques puertoricains et de se rassembler à peu de frais. De plus, chaque année, une thématique spéciale anime le festival. Par exemple, lors de l'édition de 2014, le Festival célébrait la communauté dominicaine, très présente sur l'île (voir : festivaldeclaridad.com).

²⁹⁸ « A national anthem is a universal sign of particularity. »

moi, l'espagnol fait partie de mon être, de la définition de l'être Puertoricain »²⁹⁹ (Entrevues PR, 2014).

La langue espagnole est alors bien plus qu'un symbole. Au cœur d'une véritable lutte de pouvoir, l'espagnol est encore sur l'île le marqueur le plus important d'une identité nationale distincte. Dans un ouvrage sur la langue et les élites, Amilcar Barreto affirme que le « [n]ationalisme à Puerto Rico et au Québec est une réaction à l'hégémonie culturelle nord-américaine qui élève le rang social, le pouvoir politique et les opportunités économiques aux anglophones »³⁰⁰ (Barreto, 1998, p. 7). Comme nous l'avons vu au chapitre 2, la lutte pour la langue à Puerto Rico, tant dans le système d'éducation qu'au gouvernement, s'effectua contre les Américains. Duany nous signale :

En tant que possession d'outre-mer des États-Unis, l'île a été exposée à une intense pénétration de capital, commodités, lois et coutumes américaines inégalée dans d'autres pays d'Amérique latine. Toujours est-il que les Puertoricains font la preuve d'une identité culturelle plus forte que la plupart des peuples caribéens, même ceux qui détiennent l'indépendance politique [...] Après plus de 100 ans de colonialisme américain, l'île demeure une nation afro-hispano-caribéenne où l'on parle espagnol³⁰¹ (2003, p. 425)

²⁹⁹ « Para mí, el español es parte de mí, de la definición del ser puertorriqueño. »

³⁰⁰ « Nationalism in Puerto Rico and Quebec are reactions to a North American hegemonic cultural order that elevated the social standing, political power, and economic opportunities of English speakers. »

³⁰¹ « As an overseas possession of the United States, the Island has been exposed to an intense penetration of American capital, commodities, laws, and customs unequaled in other Latin American countries. Yet today Puerto Ricans display a stronger cultural identity than most Caribbean peoples, even those who enjoy political independence. [...] After more than 100 years of US colonialism, the Island remains a Spanish-speaking Afro-Hispanic-Caribbean nation. »

Premier trait culturel distinct, la langue est à préserver. Tous les partis politiques s'entendent sur ce fait. Néanmoins, certains auteurs, comme Frances Negrón-Muntaner, croient que l'espagnol comme signe d'identité nationale distinct n'est pas une variable fiable (2007, p. 9). En fait, comme l'affirme Duany (2002; 2003; 2007), le va-et-vient entre l'île et le continent, et le nombre grandissant de personnes nées aux États-Unis ne parlant pas espagnol, mais se définissant tout de même comme Puertoricains (Centro, 2014³⁰²) font en sorte que la langue perd son statut de marqueur identitaire. Negrón-Muntaner n'a donc pas entièrement tort. Il n'en demeure pas moins que l'espagnol a une importance symbolique très grande. Morris le disait au cours des années 1990, et c'est encore vrai aujourd'hui : « C'est [l'espagnol] l'outil fondamental utilisé par la plupart des Puertoricains pour la plupart des communications »³⁰³ (1995, p. 162). Là où nous sommes d'accord avec Negrón-Muntaner, c'est que la langue ne peut être l'unique trait distinctif, l'unique symbole sur lequel repose l'identité nationale. D'autres symboles peuvent jouer ce rôle, comme la musique par exemple.

Dans l'étude de Morris, la *bomba* et la *plena* sont identifiés comme des symboles importants. Peter Manuel explique avec finesse ces deux styles musicaux et leurs origines :

La *plena* et la *bomba* sont vus et célébrés par les nationalistes culturels comme des signes vitaux de la culture musicale puertoricaine. [...] La *bomba* est un produit des plantations d'esclaves. Interprétée uniquement par des Noirs ou des mulâtres de classe inférieure, elle consiste en des vocalises de chants-réponses, de dynamiques percussions sur la bomba en

³⁰² Pour obtenir des données par état, année, profil socio-économique, etc., se référer aux données recueillies par le Centro : <http://centropr.hunter.cuny.edu/research/general/data-center>

³⁰³ « It is the fundamental tool used by most Puerto Ricans for most communication. »

forme de tonneaux, et de la danse [...] La *plena* est supposément originaire de Ponce [ville du Sud de Puerto Rico] et fut créée au tournant du [20^e] siècle. Ce style a rapidement gagné de la popularité au sein des classes inférieures et moyennes avec un sommet au cours des années 1920. Typiquement, des couplets d'actualité sont mis de l'avant, avec des refrains très simples et accompagnés de la *panderata* (un petit tambour rond), du *güiro* (scraper) et d'un instrument mélodique ou harmonique comme la concertina ou la guitare³⁰⁴ (1994, p. 258).

Si ces deux styles musicaux demeurent populaires dans les festivals et les spectacles, la salsa, comme en font foi nos résultats, demeure un symbole important, et ce, même si la salsa n'est pas originaire de Puerto Rico. Ce style musical avait également été identifié comme un symbole puertoricain par Nicholas De Genova et Anna Y. Ramos-Zayas (2010) : « [...] la salsa est généralement considérée comme quelque chose d'indéniablement puertoricain [...] »³⁰⁵ (p. 90). En fait, la salsa est tellement populaire à Puerto Rico qu'un jour national de la salsa est célébré tous les ans au mois de mars. Un autre genre musical très en vogue chez les jeunes est le reggaeton. Promulgué récemment par le très populaire groupe musical *Calle 13*³⁰⁶, le reggaeton est écouté, chanté et dansé par tous les Puertoricains (jeunes et moins jeunes), que ce soit dans les bars ou lors des sorties le dimanche à la plage.

³⁰⁴ « The *plena* and *bomba* have gone on to be celebrated by cultural nationalists as vital symbols of Puerto Rican musical culture. [...] The *bomba* is a product of slave plantation society in the Spanish colonial period. Performed exclusively by lower-class blacks and mulattos, it consists of call-and-response vocals, lively percussion on the *bomba* barrel drums, and dancing [...] The *plena* is believed to have originated in Ponce around the turn of the century. It rapidly gained popularity among the lower and lower-middle classes as a recreational music, often with informal dance, reaching a peak of sorts in the 1920s. Typically, it features topical verses, alternating with simple choral refrains, sung to the accompaniment of *pandereta* (a small, round frame drum), *güiro* (scraper), and a melodic/chordal instrument like concertina or guitar. »

³⁰⁵ « [...] salsa music is widely viewed as something unquestionably "Puerto Ricain"[...] »

³⁰⁶ Voir : <http://lacalle13.com>

Enfin, dans notre étude sur le terrain, le fort El Morro (voir figure 5.2) a été identifié comme un symbole représentatif de Puerto Rico. Cela dit, ce fort, datant de l'époque espagnole, domine l'entrée de la baie de San Juan. Immense terrain et forteresse, il est emblématique du Vieux San Juan et un endroit privilégié des touristes et des résidents de l'île. *A priori*, nous avons cru que l'expression d'un tel symbole est renforcée par le fait qu'une grande partie de nos répondants étaient originaires de ou habitaient San Juan. Caractéristique surtout de cette ville, le fort n'en demeure pas moins très impressionnant.

Figure 5.2 — Fort El Morro



Source : Vézina, 2014b.

Néanmoins, en creusant davantage, on remarque que jusqu'en 2011, sur les plaques d'immatriculation des voitures, on retrouve une tourelle du fort (voir figure 5.3). Ce choix du gouvernement pour représenter Puerto Rico a certainement pu marquer, du moins inconsciemment à la manière décrite par Billig, les Puertoricains et ce symbole s'est frayé un chemin dans l'imaginaire collectif.

Figure 5.3 — Plaque d'immatriculation de voiture de Puerto Rico



Source : Vézina, 2014b.

Non sans surprise, le drapeau puertoricain est identifié par une majorité des répondants comme étant le symbole le plus représentatif de Puerto Rico. Comme nous le verrons dans la prochaine section, l'utilisation (ou non) de ce symbole est directement liée à une affirmation de la nation (ou des nations).

5.3.2 L'utilisation des symboles : une affirmation nationale

Dès sa création au 19^e siècle, le drapeau puertoricain (voir figure 5.4) fut associé à la séparation de Puerto Rico de l'État central, alors l'Espagne. Il s'agit donc d'une représentation symbolique de l'indépendance et c'était là le message envoyé par ses concepteurs en 1895. Comme nous l'explique Francisco*, le symbolisme associé au drapeau a changé avec le temps. En 1895, le rouge représentait le sang des braves combattants, le blanc la victoire et la paix obtenues à la suite à l'indépendance. Le bleu (alors un bleu ciel) désignait le ciel et les eaux côtières, tandis que l'étoile blanche représentait l'île (Entrevues PR, 2014).

Dans la première moitié du 20^e siècle, l'utilisation et l'affichage du drapeau puertoricain représentaient les aspirations de l'île à l'autonomie politique et parfois à l'indépendance. Néanmoins, plusieurs sympathisants indépendantistes à ce moment-

là proclamaient que de disposer ainsi du drapeau sans même que l'île soit indépendante allait à l'encontre de sa symbolique originale.

Figure 5.4 — Le drapeau puertoricain



Source : Cyberflag, 2011.

Bien que l'ordonnance des couleurs ne soit pas sans rappeler le drapeau américain, le drapeau puertoricain est plutôt un calque du drapeau cubain (voir figure 5.5).

Figure 5.5 — Le drapeau cubain



Source : Cyberflag, 2011.

Puis, en 1952, lorsque le Commonwealth est créé, le drapeau gagne le statut de drapeau officiel et peut être affiché aux côtés du drapeau américain. Notons d'ailleurs qu'avant cette adoption officielle, arborer le drapeau puertoricain était passible d'emprisonnement. La symbolique des couleurs change également et est officialisée ainsi :

- Le rouge désigne le sang qui a nourri les trois branches du gouvernement : le législatif, l'exécutif et le judiciaire;

- Les lignes blanches symbolisent les droits et les libertés individuelles qui permettent au gouvernement d'être juste;
- Le triangle bleu (qui est plus foncé) symbolise le gouvernement républicain représenté par les trois branches du gouvernement;
- Enfin, l'étoile blanche représente le « Commonwealth » de Puerto Rico (Entrevues PR, 2014).

Plusieurs controverses existent autour de ce drapeau. Premièrement, il est possible de distinguer l'appartenance politique de quiconque selon le teint du bleu. Plus il est pâle, plus la personne est indépendantiste, plus il est foncé, plus la personne est autonomiste ou en faveur de la fédération. En effet, en 1952, sous le gouvernement de Luis Muñoz Marín, le bleu est foncé, au même titre que le drapeau américain. Le bleu plus pâle renvoyant aux racines révolutionnaires (et aux liens avec Cuba), il n'est alors pas surprenant que Muñoz Marín ait choisi de prendre le bleu du drapeau américain, alors qu'un « nouveau » statut pour Puerto Rico (le Commonwealth) venait d'être établi. Ce changement de couleur (de bleu ciel à bleu foncé) fut décrié par les forces indépendantistes de l'île. Ainsi, encore aujourd'hui, la teinte de cette couleur est importante et n'est pas sans signification. Deuxièmement, des controverses entourant l'affichage ou non des deux drapeaux (l'américain et le puertoricain) ont fait (et continuer de faire) couler de l'encre. Dans une analyse d'événements-clés entourant les drapeaux, Juan Manuel Carrión (2006) fait la démonstration qu'au 21^e siècle, c'est le PNP (le parti profédération) qui défend le plus ardemment le double affichage, sans quoi, selon eux, il y aurait conspiration au sein du PPD (parti autonomiste) pour se détacher des États-Unis. Ce changement d'interprétation symbolique mérite qu'on s'y attarde.

En effet, alors qu'en 1952, le PPD et les pro-Commonwealth affichaient le drapeau américain fièrement pour signaler leur « nouvelle » relation avec les États-Unis, aujourd'hui le geste de faire flotter le drapeau américain sans le drapeau puertoricain est interprété comme un soutien à l'idée de la fédération avec les États-Unis (Morris, 1995, p. 159). D'ailleurs, quiconque marche au sein du *Capitolio* pourra facilement identifier à quel parti est associé un sénateur ou un représentant. Aux portes d'un bureau où l'on ne retrouve que le drapeau américain, l'élus est du PNP. Si les deux drapeaux sont affichés, l'élus est issu du parti PPD et si seul le drapeau puertoricain est affiché, l'on saura que l'élus est indépendantiste. Ainsi, au siège du gouvernement du moins, le drapeau semble avoir repris sa signification originelle : celle de la lutte pour l'indépendance.

5.4 Conclusion

Les théories sur l'identité, tout comme celles sur le nationalisme banal et la culture politique, donnent en exemple le drapeau comme symbole national important pour rappeler et faire vivre la nation. Dans les deux études de cas, les drapeaux sont loin de faire l'unanimité. Alors que la portion de la péninsule Avalon à Terre-Neuve est fière de brandir le RBV, pour le reste de l'île ce drapeau « nationaliste » a peu de signification. À Puerto Rico, l'histoire même du drapeau puertoricain met de l'avant les tensions que soulève l'appropriation pour des fins politiques d'un symbole aussi important que le drapeau. Étonnamment, dans les deux îles, c'est le drapeau de « l'autre » qui soulève le plus de passion. En 2004, lorsque Danny Williams retire des édifices provinciaux le drapeau canadien, il marque ainsi en quelque sorte son rejet de la nation canadienne. Ce geste a suscité un vif débat au Canada et, pour les Terre-Neuviens, il s'agissait là d'une manière de se faire entendre. À Puerto Rico, la présence (ou l'absence) du drapeau américain en dit long sur les allégeances

politiques et peut soulever des mobilisations et manifestations importantes (voir : Carrión, 2006).

La culture politique se manifeste aussi par d'autres symboles et souvent par des symboles promus par les élites. À Terre-Neuve, le gouvernement provincial, par les publicités touristiques, fait la promotion d'un endroit où il fait bon se retrouver en nature. De plus, des vidéos explicatifs de la langue *terre-neuvienne*, ce dialecte unique à Terre-Neuve, mettent l'accent sur ce qui distingue la province du reste du pays. Ces symboles (nature, iceberg, océan, langue) promus par les élites (ici, le gouvernement provincial) se répercutent de manière tangible dans l'expression identitaire des Terre-Neuviens rencontrés.

La donne est quelque peu différente à Puerto Rico. En effet, le système politique partisan est tellement divisé par les options sur le statut politique que toute promotion symbolique est rapidement étiquetée de politique partisane. Ainsi, certains symboles sont communs à tous les partis (langue espagnole, équipe olympique), mais d'autres (présence ou non du drapeau américain, hymne national) sont intimement liés à l'orientation politique.

En définitive, à Puerto Rico, il importe que certains symboles soient présents en tout temps et promus par tous les partis politiques, alors que d'autres symboles sont plutôt étroitement liés à une option politique claire. À Terre-Neuve, bien que certains symboles (le drapeau nationaliste par exemple) aient fait l'objet d'une promotion par certaines élites (Danny Williams, certains députés fédéraux), tous ne sont pas d'égale importance pour la population. Cependant, les élites, par la promotion touristique, ont fortement influencé l'imaginaire de la population au point que certains symboles ont été internalisés et (re)appropriés par le peuple.

Une dernière observation complétera nos propos ici. La présence et la promotion de symboles et traditions viennent souligner ce qui unit un groupe, ce qui le différencie des autres. À Terre-Neuve, tout comme à Puerto Rico, nous avons pu observer, lors de l'enquête sur le terrain, que malgré une volonté d'intégration (de notre part) des traditions et symboles nationaux, une forte tendance de la part du groupe interne (des Terre-Neuviens ou des Puertoricains) à nous exclure ou nous souligner a été ressentie. Comme nous le disait Christian* : « Tu ne pourras jamais être entièrement Puertoricaine »³⁰⁷ (Entrevues PR, 2014). Ces paroles pourraient, *a priori*, laisser sous-entendre un nationalisme ethnique. Or, il nous est plutôt possible d'y voir là à quel point le mythe de la nation civique, comme le soulignait Yack, est erroné. Il ne suffit pas simplement de vivre dans un lieu pour faire partie de la nation; il faut internaliser et perpétuer des symboles nationaux, une langue, une histoire familiale (dans les deux îles, le nom de famille en dit encore long sur les origines de quelqu'un, sur son lieu de naissance sur l'île, etc.) ancrée dans une histoire collective.

³⁰⁷ « nunca serás verdaderamente puertorriqueña »

CONCLUSION

L'objet de cette thèse était d'inclure le facteur insulaire, l'îléité, dans l'analyse du nationalisme. Notre recherche était donc novatrice en ce sens où le territoire spécifique qu'est l'île, largement ignoré par les études sur le nationalisme, était mis de l'avant. L'étude du nationalisme insulaire est un enjeu important pour le monde actuel étant donné la multiplication des États et la fragmentation des sociétés qui peuvent présenter des spécificités particulières (dans le cas des îles ou des sociétés enclavées par exemple). Afin d'y parvenir, nous avons développé un modèle opérationnel pour l'étude du facteur insulaire. L'opérationnalisation de l'îléité permettant son étude empirique constitue donc également une autre contribution majeure de cette thèse. Grâce au modèle développé, nous avons pu rendre tangible un caractère souvent décrit comme intangible (Conkling, 2007; Royle, 2007). Notre hypothèse de départ était que l'îléité constitue un facteur-clé permettant d'expliquer l'émergence du nationalisme. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons d'abord défini ce que nous entendions par îléité et nationalisme.

Pour ce faire, nous nous sommes inspirée, d'une part, des travaux-clés sur l'îléité d'auteurs comme Baldacchino (2004, 2008, 2010), Hepburn (2010, 2012) et Fazi (2009, 2012). Figures de proue des études insulaires, ces auteurs nous ont permis d'opérationnaliser, autour de quatre dimensions, l'îléité, soit les dimensions territoriale, politique, économique et culturelle. D'autre part, en ce qui a trait au nationalisme et, plus spécifiquement, aux demandes nationalistes, notre thèse a été influencée par les travaux de Guibernau (1996), Lluch (2011, 2012, 2014), Brubaker (2004) et Billig (1995), entre autres. Nous avons donc établi comme postulat de base que le nationalisme peut ou non mener à l'indépendance. Qui plus est, en suivant les travaux de Lluch (2011, 2012, 2014), nous avons stipulé que les demandes

nationalistes pouvaient être de plusieurs types : fédéraliste, autonomiste ou indépendantiste; et que même des variations au sein de ces types étaient possibles. En effet, en suivant la théorie de Brubaker (2004), nous sommes d'avis que les demandes nationalistes peuvent surgir (ou non) à certains moments. Néanmoins, la nation, elle, comme l'indique Billig (1995), continue de vivre au quotidien.

Afin de vérifier empiriquement le lien entre îléité et nationalisme, nous avons procédé à une étude comparative encore inédite. En effet, notre choix de comparer Terre-Neuve et Puerto Rico a permis de relever des similitudes (îles sous tutelle d'un État fédéral, obtention du statut politique à la même époque, sentiment identitaire fort envers l'île) et des différences notables (systèmes de partis, parcours historico-politique, situation économique). Notre travail vient donc non seulement enrichir la littérature sur les îles, mais il vient ajouter au très peu de travaux en langue française à ce sujet. De plus, la comparaison Terre-Neuve-Puerto Rico est une première à cet effet. En offrant une telle comparaison, nous entendions bien vérifier notre hypothèse de travail de même que si chacune des dimensions de l'îléité se retrouvait dans chacune des îles. En d'autres mots, si le facteur insulaire avait un impact, comme nous le postulions, sur le nationalisme et le type de demandes nationalistes fait.

Pour mener à bien notre étude comparative, nous avons mobilisé un corpus méthodologique varié. Pour les deux îles, nous avons procédé à une analyse de contenu des programmes des partis politiques depuis le début de ce siècle. Nous cherchions ainsi à voir comment îléité et nationalisme s'articulent pour les dirigeants (ou aspirants à la direction) des îles à l'étude. L'analyse de contenu des programmes de partis politiques, par l'identification de mots-clés, a permis une analyse autant du contexte que du contenu du discours, relevant l'importance du choix des mots des élites politiques. De plus, des entrevues avec les acteurs politiques et sociaux (membres de partis politiques, mouvements sociaux, regroupements associatifs; et

étudiants, journalistes et intellectuels) de chaque île ont été faites, et ce, afin de vérifier l'articulation par les acteurs du lien entre îléité et nationalisme. De surcroît, les questionnaires distribués à la fin des entrevues nous ont permis d'obtenir des données pertinentes autant sur l'identification nationale que sur les symboles (dimensions politique et culturelle de l'îléité). Ces deux sources empiriques ont contribué de manière significative à la compréhension du lien entre îléité et nationalisme et à l'importance de l'inclusion du territoire spécifique qu'est l'île dans l'étude des nationalismes. Voici en revue les principales découvertes qu'a permis ce travail de recherche.

D'abord, de manière générale, nous pouvons réitérer l'importance d'étudier les îles et le nationalisme, puisque dans les théories majeures du nationalisme, comme nous l'avons montré au premier chapitre, le territoire n'est pas assez pris en compte. Le modèle que nous avons proposé, celui du nationalisme insulaire, en incluant le territoire (la dimension territoriale de l'îléité) comme facteur important, est donc en soi novateur. De plus, les types d'arrangements politiques développés par les îles et la manière dont les revendications nationalistes prennent place (la dimension politique de l'îléité) pourraient très bien inspirer les sociétés et nations en quête de reconnaissance, puisque les îles sont confrontées à une relation souvent inégale avec la métropole et, donc, développent des outils de revendications à cet effet.

D'autre part, bien que cette recherche doctorale s'inscrive épistémologiquement en science politique, nous tenons à souligner l'apport de l'interdisciplinarité dans l'étude du nationalisme insulaire. En effet, la nissologie nous oblige à une telle interdisciplinarité et, comme en font foi les dimensions de l'îléité, la combinaison d'autres disciplines, que ce soit l'économie, la sociologie, la géographie, ou autre, s'avère non seulement utile, mais déterminante. Pour nous, la compréhension de tout phénomène politique ne peut se faire de manière isolée, et l'apport d'autres

disciplines ne peut qu'être bénéfique. Nous sommes d'avis qu'une étude portant sur les mêmes îles, mais comportant un volet anthropologique par exemple pourrait donner des résultats, bien que semblables (par les dimensions étudiées), mais aussi différenciés, par les approches théoriques sous-tendant la discipline choisie.

En ce qui a trait à la première dimension de l'îléité, l'aspect territorial, nous avons constaté que la distance entre l'île et la métropole n'était pas un facteur explicatif suffisant, mais que le type d'arrangement, même s'il est de nature fédérale, a un impact important sur le nationalisme. Ainsi, la forte présence américaine et l'arrangement de fédéracie de Puerto Rico a permis à l'île de développer un nationalisme affirmé, revendicateur, comme en fait foi la présence du PIP sur la scène locale. Pour sa part, Terre-Neuve, par son statut de province et par les compétences qui lui sont conférées, a déjà beaucoup d'autonomie. Nous avons également examiné la taille de l'île. Cet aspect nous a d'abord plongée dans un puzzle théorique sur la définition même de la taille et nous avons affirmé, à la suite de notre analyse, que ni la taille géographique, en superficie, ni la taille en population ne permettaient d'analyser le degré de groupalité. Nous avons donc choisi d'analyser les données d'auto-identification. Ainsi, nos travaux viennent enrichir ceux faits en nissologie, en analysant, sous un angle à la fois qualitatif et quantitatif, l'îléité telle que décrite par Baldacchino (2004, 2008), McCall (1994), Royle (2007) qui définissent l'îléité de manière intangible, qui ne peut être vécue que par les insulaires. Or, il appert que cette dimension est mesurable et que le sentiment insulaire peut non seulement se vivre, mais être exprimé par les habitants des îles. En effet, dans les deux îles à l'étude, les données d'identification à l'île, par rapport à l'État auquel elles sont rattachées, sont très fortes : plus de 40 % des Terre-Neuviens se sentent d'abord Terre-Neuviens avant d'être Canadiens; et pratiquement tous les Puertoricains se sentent d'abord et avant tout Puertoricains avant d'être Américains. Nous avons même relevé, dans certains cas, un rejet total de l'identité américaine.

La deuxième dimension de l'îléité est la dimension politique. L'analyse de cette dimension s'est faite par l'étude de l'historique d'indépendance récente, de la territorialisation du système partisan et des relations entre l'État central et l'île. Dans un premier temps, nous nous sommes donc penchée sur l'histoire politique de Terre-Neuve et de Puerto Rico. Nous avons pu constater que Terre-Neuve détient une expérience récente avec l'indépendance, au contraire de Puerto Rico qui a toujours été sous domination étrangère et qui a subi une double colonisation. Or, cette première analyse ne nous permettait pas entièrement de vérifier la dimension politique de l'îléité. Il nous fallait également prendre en considération le poids de la territorialisation du système de partis, comme le stipulait Fazi (2012) dans ses travaux. Nous avons constaté qu'à Terre-Neuve, le système de partis est semblable à celui que l'on retrouve au fédéral, tandis que celui de Puerto Rico est non seulement différencié, mais est défini par le statut politique proposé par chacun des partis. Par la nature de son système partisan, le statut politique de Puerto Rico prend une place prépondérante dans les dynamiques des revendications nationalistes et nous n'avons pas pu passer sous silence les différents plébiscites qui ont eu lieu sur l'île depuis 1952. Cela dit, nous avons pu constater que l'absence d'un système de partis propre à Terre-Neuve n'a pas empêché les leaders politiques terre-neuviens de rallier leur population et d'exiger plus d'autonomie. Ainsi, notre recherche vient enrichir l'analyse purement quantitative de Fazi (qui attribuait une cote plus élevée si l'île était dotée d'un système partisan territorialisé, signifiant, selon son hypothèse, qu'elle demanderait plus d'autonomie) et confirmer que le choix d'analyser les demandes nationalistes en suivant les travaux de Lluch (2011, 2012, 2014) et Brubaker (2004) était plus qu'approprié. Ainsi, nous parachevons les travaux de chacun de ces auteurs en les jumelant et en apportant de nouvelles données empiriques.

En effet, nous avons également procédé à l'analyse de contenu des programmes des partis politiques. Celle-ci a révélé une utilisation d'un vocabulaire nationaliste (et

insulaire) beaucoup plus fort, en termes de fréquence relative, à Puerto Rico qu'à Terre-Neuve. Par exemple, les mots « nation » et « île » se retrouvent, tous partis confondus et toutes années confondues, respectivement 7,6 et 1,8 fois plus souvent dans les programmes de partis puertoricains que terre-neuviens. Enfin, les relations avec l'État central ont permis de constater la complexité qui régit les dynamiques fédérales dans les deux îles. En effet, bien que ces relations soient, dans les deux cas, stipulées dans une constitution, au jour le jour, les relations de pouvoir sont très asymétriques. Dans le cas puertoricain, ultimement, c'est le Congrès américain qui décide du statut politique de l'île. Au Canada, les relations entre les deux paliers de gouvernement, ici, le gouvernement fédéral et le gouvernement terre-neuvien, ont mené à des ententes bilatérales, et ce, même si les compétences de chaque palier sont constitutionnalisées.

Concernant la troisième dimension, à savoir la dimension économique, notre analyse a fait appel aux travaux sur l'économie des États insulaires (Adrianto et Mutsanda, 2004; Baldacchino et Milne, 2000; Karlsson, 2009). Ces travaux mettent de l'avant autant la résilience des îles que leur capacité d'innovation. Or, il va sans dire que cette capacité est fortement influencée par le type de compétences octroyé aux îles par l'État central. Notre analyse empirique a montré que Terre-Neuve est une île prise dans ce que les économistes appellent la théorie des ressources principales : l'île doit son développement économique à l'exploitation des ressources naturelles qui furent d'abord la pêche et la foresterie et, depuis les années 1990, les mines et surtout le pétrole. Cela a permis de confirmer notre hypothèse de départ à savoir que Terre-Neuve, qui possède une ressource économique primée, a connu de forts moments d'effervescence collective. À Puerto Rico, une telle ressource n'existe pas. L'île est fortement dépendante des transferts fiscaux fédéraux, mais des moments de contestation se font toutefois sentir et les habitants de l'île ont été appelés quatre fois aux urnes afin de s'exprimer au sujet de leur statut politique.

Enfin, pour évaluer la dimension culturelle, nous avons étudié les symboles et traditions à la lumière des travaux en psychologie sociale (Yack, 2012) et en sociologie politique (Billig, 1995; Hobsbawm, 1983). Nous postulions que l'utilisation des symboles acceptés de tous par les chefs de file rendrait leurs revendications nationalistes plus populaires auprès de la population. Nos résultats furent étonnants. À Puerto Rico, nous avons vu que certains symboles (langue espagnole par exemple) étaient présents en tout temps et promus par tous les partis politiques, alors que d'autres symboles étaient plutôt étroitement liés à une option politique claire (présence ou absence du drapeau américain, hymne national). À Terre-Neuve, bien que certains symboles (le drapeau nationaliste par exemple) aient fait l'objet d'une promotion par certaines élites (Danny Williams, certains députés fédéraux), tous ne sont pas nécessairement importants pour la population. Cependant, les élites locales, par la promotion touristique, ont fortement influencé l'imaginaire de la population, et ce à tel point que certains symboles promus par les élites ont été internalisés par la population. La présence et la promotion de symboles et traditions viennent souligner ce qui unit un groupe, ce qui le différencie des autres.

À la lumière de ces résultats, nous pouvons maintenant lier ces quatre dimensions et affirmer qu'elles revêtent toutes une importance dans la présence (ou non) du facteur insulaire. Ainsi, notre hypothèse principale, soit que l'îlénité est un facteur-clé induisant des comportements nationalistes (et est donc vecteur de nationalisme insulaire), est confirmée. En effet, en décortiquant l'îlénité en quatre dimensions, toutes, c'était notre postulat, devaient être réunies afin que nous puissions affirmer que l'îlénité existait et que le facteur insulaire constituait donc un vecteur de nationalisme. Bien que, comme nous venons de l'illustrer, que ce soit pour Terre-Neuve et Puerto Rico, certaines dimensions soient plus saillantes que d'autres (politique à Puerto Rico, économique à Terre-Neuve par exemple), toutes sont

présentes à des degrés divers. Nous détaillerons donc ici les limites de notre travail, afin de mieux cerner les contours de recherches futures.

D'une part, nous avons convenu d'étudier quatre dimensions qui, pour nous, s'avéraient d'égale importance. Or, lors de notre étude comparative entre Puerto Rico et Terre-Neuve, nous avons pu constater que, même si un système partisan différencié n'existe pas à Terre-Neuve, les premiers ministres « tout-puissants » et dépeints comme des héros ont su mobiliser la population autour d'enjeux clés et ont pu promouvoir une identité nationale distincte. Dans le cas terre-neuvien, on a parfois abouti à davantage d'autonomie sur la gestion des ressources naturelles. D'autre part, nous avons aussi remarqué que la non-présence de ressources naturelles primées à Puerto Rico n'a pas empêché l'île de poser la question du statut politique et le développement d'un fort sentiment nationaliste. À la lueur de ces conclusions, nous croyons que l'étude future des dimensions de l'îlénité devrait se faire avec l'aide d'une échelle, ou d'un barème. Ainsi, chaque dimension pourrait obtenir une note entre 1 et 10. Une fois additionné et correspondant à plus de n , cela pourrait correspondre à la présence de l'îlénité comme facteur de demandes nationalistes. À cet égard, les travaux de Fazi (2012) peuvent être inspirants, puisqu'il avait lui-même attribué des cotes de 0 à 3 selon ses hypothèses.

Nous croyons aussi à la bonification de notre recherche par une multitude d'autres approches théoriques ou méthodologiques. Plus particulièrement, un des constats que nous avons fait, c'est que, peu importe la matérialisation que nous avons faite de l'îlénité, il nous semble qu'une partie insaisissable nous échappe. Comme Rogers Brubaker (2004) nous le rappelait, la nation est une catégorie pratique, et elle est aussi vécue au jour le jour (Billig, 1995). L'exploration empirique du vécu d'individus où la nation ou l'îlénité vécue quotidiennement comme objet de recherche pourrait ouvrir des portes intéressantes du côté méthodologique. Tel qu'illustré par

John E. Fox et Cynthia Miller-Idriss : « les chercheurs qui s'intéressent à l'importance de la nation dans la vie de tous les jours [...] doivent passer du temps dans la vie de tous les jours »³⁰⁸ (2008, p. 557). Plusieurs méthodes peuvent être envisagées, telles que l'observation participante, afin de prendre en compte la subjectivité des acteurs sociaux. La recherche sur le terrain que nous avons effectuée est en partie une observation participante. Le chercheur, s'imprégnant du milieu de vie, observant le milieu de vie, vient à en faire partie. Pour aller plus loin dans l'observation participante, nous pensons que l'approche ethnographique du « shadowing » est assez prometteuse. En suivant un individu au quotidien, que ce soit au travail ou dans sa vie de tous les jours, il est possible de découvrir les actions liées à l'objet de recherche (la nation, l'îléité ou autre). Encore à ses balbutiements, la recherche scientifique sur le « shadowing » révèle que de suivre une personne dans son quotidien pendant une assez longue période pourrait révéler « [...] les subtilités de perspective et d'objectifs qui façonnent les actions en temps réel [...] »³⁰⁹ (McDonald, 2005, p. 455). Cela permettrait ainsi de comprendre les aspirations, les comportements, les croyances, les opinions et les pratiques des individus en rapport à l'objet étudié, que ce soit l'îléité ou la nation. Une telle approche permettrait de collecter du matériel de première main sur les actions et les réflexions actuelles des participants et non des réflexions *a posteriori* comme dans le cas des entrevues. Celles-ci, bien qu'utiles afin de comprendre en profondeur certains aspects, ne permettent pas un accès direct et en temps réel aux sentiments et aux actions qui habitent la personne.

³⁰⁸ « researchers interested in the salience of nationhood in everyday life [...] need to spend some time in everyday life ».

³⁰⁹ « [...] the subtleties of perspective and purpose shaping those actions in the real-time [...] »

De manière plus concrète, appliquée à notre recherche, cette méthode de collecte de données aurait peut-être permis de mieux comprendre comment l'îléité se vit au quotidien, et comment une personne vivant sur une île et s'identifiant à forte raison à celle-ci exprime son îléité au jour le jour. Nous convenons que cette méthode demande une grande implication et ouverture de la part du chercheur et du participant. Dans le premier cas, le chercheur ne veut (du moins, le moins possible) altérer la routine de la personne et, de fait, la technique portant bien son nom, devenir en quelque sorte son ombre afin de noter et d'identifier les faits saillants sur l'îléité ou la nation. Dans un second cas, le participant se doit d'être ouvert à ce qu'un étranger entre dans son univers quotidien. Qui plus est, autant le chercheur que le participant doivent s'engager pendant une assez longue période de temps (quelques heures, quelques jours, voire quelques semaines ou mois, selon l'étendue et la profondeur recherchée) dans cette démarche, ce qui nécessite donc un respect et une confiance mutuelle. Cela dit, afin de mieux comprendre ce qui rend l'île si unique, une telle technique permettrait sans doute une meilleure compréhension et nous ne fermons pas la porte à ce genre d'approches dans nos recherches futures.

Enfin, nos dimensions de l'îléité ont fait l'objet ici d'une étude comparative entre deux études de cas. Afin d'étayer notre modèle, davantage d'îles devraient être étudiées. L'étude comparative permet d'évaluer les différences et ressemblances entre les îles. En enrichissant le modèle fourni dans cette thèse (par l'ajout de barèmes ou de nouvelles techniques de collecte de données par exemple) et en l'appliquant à un plus grand nombre d'études de cas, nous serions en mesure de dégager plus de tendances et, possiblement, de prédictions.

En bref, dans cette thèse, nous entendions montrer que l'îléité constitue un facteur-clé dans l'explication des variations et des types de « demandes nationalistes » à Terre-Neuve et à Puerto Rico. Cette thèse a innové de deux manières : premièrement, nous

comblions un manque important dans la littérature sur le nationalisme en illustrant comment le facteur insulaire, que nous nommons îléité, joue un rôle crucial comme variable explicative du nationalisme. Jusqu'ici, les théoriciens du nationalisme évoquaient au passage la territorialité dans leurs analyses, mais ne s'attardaient pas sur la manière dont la forme et la topographie du territoire pouvaient influencer et façonner le nationalisme. Deuxièmement, nous avons aussi contribué à développer le concept d'îléité en interrogeant sa validité empirique. Pour ce faire, nous avons mobilisé une étude comparée entre deux territoires insulaires : Puerto Rico et Terre Neuve. Nous nous sommes penchée sur un corpus porteur de données empiriques : les programmes des partis politiques à Terre-Neuve et à Puerto Rico, ainsi que des entretiens semi-dirigés. Cette méthodologie nous a permis de vérifier que l'îléité constitue un facteur-clé permettant d'expliquer les demandes nationalistes.

En terminant, si les mots de Jacques Derrida sont vrais, à savoir qu'« [i]l n'y a pas de monde, il n'y a que des îles » (2008, p. 31) et que, même dans un monde globalisé et interconnecté, nous nous retrouvons foncièrement isolés, alors, nous pouvons dire que l'étude des îles (qu'elles soient humaines, géographiques, littéraires ou imaginaires) aura de quoi fasciner bien des chercheurs pour encore bien longtemps.

ANNEXE A
LISTE DES MOTS-CLÉS POUR L'ANALYSE DE CONTENU

N.B. Les mots-clés sont présentés d'abord en français, or, pour des raisons évidentes, la recherche dans les documents fut faite en anglais pour Terre-Neuve et en espagnol pour Puerto Rico, les traductions sont donc également présentées.

Mots-clés (français) : île; province/pays; nation/national/nationalité; fier/fierté; dignité; colonial/colonialisme; fédéral; Terre-Neuviens/Puertoricains; destin; cadeaux/donner/donné; peuple; unité; personnalité collective/proprie; aspirations

Mots-clés (anglais) : island; province; nation/national-ity; proud/pride; dignity; colonial/colonialism; federal; Newfoundlanders; destiny; giveaway/give/gave away; people; unity; collective/proper personality; aspirations

Mots-clés (espagnol) : isla; país; País; nación/nacional-nacionales/nacionalidad; orgullo/orgullosa; dignidad; colonial/colonialismo; federal; puertorriqueños; destino; regalar; pueblo; unidad; personalidad colectiva/propia; aspiración-es

APPENDICE A
COURRIER ÉLECTRONIQUE

Bonjour,

Je m'appelle Valérie Vézina et je suis étudiante au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal (Montréal, Québec, Canada). Je vous écris aujourd'hui afin de vous demander si vous seriez intéressé et disponible pour une entrevue. Mon projet de doctorat, sous la direction d'Alain-G. Gagnon (UQAM), porte sur le nationalisme insulaire à Terre-Neuve et à Puerto Rico et votre participation permettrait d'enrichir et d'approfondir ce projet de recherche.

L'entrevue se déroulera au lieu et au temps qui vous conviennent. Vous aurez à répondre à quelques questions ouvertes de même qu'à un court questionnaire. Le tout ne devrait pas prendre plus de 45 minutes de votre temps. Votre participation est tout à fait volontaire et sans pression. Soyez également assuré que ce projet fut soumis et approuvé par un comité d'éthique.

Si vous désirez en savoir plus sur ce projet de recherche ou si vous êtes intéressé à ce que nous nous rencontrions, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à valerie.vezina@gmail.com

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Bien cordialement,

Valérie Vézina

APPENDICE B
GRILLE D'ENTREVUE

1. Parlez-moi brièvement de comment vous vous êtes intéressé à la politique.
2. Selon vous, qu'est-ce qui caractérise la politique à Terre-Neuve/Puerto Rico?
3. Quel impact le fait que Terre-Neuve/Puerto Rico soit une île a-t-il eu dans le développement politique local?
4. Quels sont les éléments (s'ils en existent) qui distinguent Terre-Neuve du reste du Canada/Puerto Rico des États-Unis?
5. Qu'est-ce que cela signifie d'être Puertoricain/Terre-Neuvien?
6. Toute époque confondue, quel fut, selon vous, le moment politique clé forgeant l'identité politique de Terre-Neuve/Puerto Rico?
7. Comment envisagez-vous l'avenir politique pour Terre-Neuve/Puerto Rico?
8. Auriez-vous quelque chose à ajouter?

APPENDICE C
QUESTIONNAIRE

1. Quel est votre sexe?

Féminin

Masculin

2. À quel groupe d'âge appartenez-vous?

Moins de 21 ans

21-30 ans

31-40 ans

41-50 ans

51-60 ans

Plus de 60 ans

3. Quelle est votre fonction?

4. Dans quelle ville/quel village avez-vous grandi?

5. Où habitez-vous maintenant?

6. Avez-vous déjà habité ailleurs au Canada/aux États-Unis?

oui

non

6a. Si oui, pendant combien de temps?

7. Quel est le symbole le plus représentatif de Puerto Rico/Terre-Neuve?

8. Vous sentez-vous vivre sur une île?

Oui

Non

8a. Si oui, à quelle fréquence?

Toujours

Souvent

Parfois

8b. Pour quelles raisons?

9. Placez les mots suivants en ordre d'importance selon la manière dont vous vous définissez.

Pour Puerto Rico (de 1 à 5 ou 6 si autre) :

___ Caribéen

___ Hispanophone

___ Latin Américain

___ Nord-Américain (estadounidense)

___ Puertoricain

___ Autre. Précisez _____

Pour Terre-Neuve (de 1 à 3 ou 4 si autre)

___ Nord-Américain

___ Canadien

___ Terre-Neuvien

___ Autre. Précisez _____

Merci!

APPENDICE D
ARTICLES 91 À 95 DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

VI. DISTRIBUTION DES POUVOIRS LÉGISLATIFS

Pouvoirs du parlement

Note marginale : Autorité législative du parlement du Canada

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par la présente loi exclusivement assignés aux législatures des provinces; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-haut employés dans le présent article, il est par la présente déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1.
Abrogé.

1A.
La dette et la propriété publiques.

2.
La réglementation du trafic et du commerce.

2A.
L'assurance-chômage.

3.
Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.

4.
L'emprunt de deniers sur le crédit public.

5.

Le service postal.

6.

Le recensement et les statistiques.

7.

La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.

8.

La fixation et le paiement des salaires et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.

9.

Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.

10.

La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*).

11.

La quarantaine et l'établissement et maintien des hôpitaux de marine.

12.

Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.

13.

Les passages d'eau (*ferries*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.

14.

Le cours monétaire et le monnayage.

15.

Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.

16.

Les caisses d'épargne.

17.

Les poids et mesures.

18.

Les lettres de change et les billets promissoires.

19.
L'intérêt de l'argent.

20.
Les offres légales.

21.
La banqueroute et la faillite.

22.
Les brevets d'invention et de découverte.

23.
Les droits d'auteur.

24.
Les Indiens et les terres réservées pour les Indiens.

25.
La naturalisation et les aubains.

26.
Le mariage et le divorce.

27.
La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.

28.
L'établissement, le maintien, et l'administration des pénitenciers.

29.
Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par la présente loi aux législatures des provinces.

Et aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans le présent article ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières d'une nature locale ou privée comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés par la présente loi aux législatures des provinces.

Pouvoirs exclusifs des législatures provinciales

Note marginale : Sujets soumis au contrôle exclusif de la législation provinciale

92. Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1.

Abrogé.

2.

La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux;

3.

Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province;

4.

La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux;

5.

L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent;

6.

L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province;

7.

L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine;

8.

Les institutions municipales dans la province;

9.

Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux;

10.

Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :

a)

Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province;

b)

Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique ou tout pays étranger;

c)

Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces;

11.

L'incorporation des compagnies pour des objets provinciaux;

12.

La célébration du mariage dans la province;

13.

La propriété et les droits civils dans la province;

14.

L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux;

15.

L'infliction de punitions par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans le présent article;

16.

Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

Ressources naturelles non renouvelables, ressources forestières et énergie électrique

Note marginale : Compétence provinciale

92A. (1) La législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans les domaines suivants :

- a) prospection des ressources naturelles non renouvelables de la province;
- b) exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, y compris leur rythme de production primaire;
- c) aménagement, conservation et gestion des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique.

Note marginale : Exportation hors des provinces

(2) La législature de chaque province a compétence pour légiférer en ce qui concerne l'exportation, hors de la province, à destination d'une autre partie du Canada, de la production primaire tirée des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de la production d'énergie électrique de la province, sous réserve de ne pas adopter de lois autorisant ou prévoyant des disparités de prix ou des disparités dans les exportations destinées à une autre partie du Canada.

Note marginale : Pouvoir du Parlement

(3) Le paragraphe (2) ne porte pas atteinte au pouvoir du Parlement de légiférer dans les domaines visés à ce paragraphe, les dispositions d'une loi du Parlement adoptée dans ces domaines l'emportant sur les dispositions incompatibles d'une loi provinciale.

Note marginale : Taxation des ressources

(4) La législature de chaque province a compétence pour prélever des sommes d'argent par tout mode ou système de taxation :

- a) des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de la production primaire qui en est tirée;

b) des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique, ainsi que de cette production même.

Cette compétence peut s'exercer indépendamment du fait que la production en cause soit ou non, en totalité ou en partie, exportée hors de la province, mais les lois adoptées dans ces domaines ne peuvent autoriser ou prévoir une taxation qui établisse une distinction entre la production exportée à destination d'une autre partie du Canada et la production non exportée hors de la province.

« *Production primaire* »

(5) L'expression « *production primaire* » a le sens qui lui est donné dans la sixième annexe.

Note marginale : Pouvoirs ou droits existants

(6) Les paragraphes (1) à (5) ne portent pas atteinte aux pouvoirs ou droits détenus par la législature ou le gouvernement d'une province lors de l'entrée en vigueur du présent article.

Éducation

Note marginale : Législation au sujet de l'éducation

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

(1)

Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*);

(2)

Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndic d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par la présente étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;

(3)

Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province — il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de toute loi ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation;

(4)

Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions du présent article, — ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu du présent article, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente — alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions du présent article, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de ce même article.

Note marginale : Québec

93A. Les paragraphes (1) à (4) de l'article 93 ne s'appliquent pas au Québec.

Uniformité des lois dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick

Note marginale : Uniformité des lois dans trois provinces

94. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans la présente loi, — le parlement du Canada pourra adopter des mesures à l'effet de pourvoir à l'uniformité de toutes les lois ou de parties des lois relatives à la propriété et aux droits civils dans l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et de la procédure dans tous les tribunaux ou aucun des tribunaux de ces trois provinces; et depuis et après la passation de toute loi à cet effet, le pouvoir du parlement du Canada de décréter des lois relatives aux sujets énoncés dans telles lois, sera illimité, nonobstant toute chose au contraire dans la présente loi; mais toute loi du parlement du Canada pourvoyant à cette uniformité n'aura d'effet dans une province qu'après avoir été adoptée et décrétée par la législature de cette province.

Pensions de vieillesse

Note marginale : Législation concernant les pensions de vieillesse et les prestations additionnelles

94A. Le Parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse et prestations additionnelles, y compris des prestations aux survivants et aux invalides sans égard à leur âge, mais aucune loi ainsi édictée ne doit porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législature provinciale en ces matières.

Agriculture et Immigration

Note marginale : Pouvoir concurrent de décréter des lois au sujet de l'agriculture, etc.

95. Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par la présente déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture ou à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera incompatible avec aucune des lois du parlement du Canada.

Source : Gouvernement du Canada. Récupéré de <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/TexteComple.htm>

APPENDICE E
CONSTITUTION DE *L'ESTADO LIBRO ASOCIADO* DE PUERTO RICO

Nosotros, el pueblo de Puerto Rico, a fin de organizarnos políticamente sobre una base plenamente democrática, promover el bienestar general y asegurar para nosotros y nuestra posteridad el goce cabal de los derechos humanos, puesta nuestra confianza en Dios Todopoderoso, ordenamos y establecemos esta Constitución para el Estado Libre Asociado que en el ejercicio de nuestro derecho natural ahora creamos dentro de nuestra unión con los Estados Unidos de América.

Al así hacerlo declaramos: Que el sistema democrático es fundamental para la vida de la comunidad puertorriqueña. Que entendemos por sistema democrático aquél donde la voluntad del pueblo es la fuente del poder público, donde el orden político está subordinado a los derechos del hombre y donde se aseguran la libre participación del ciudadano en las decisiones colectivas.

Que consideramos factores determinantes en nuestra vida la ciudadanía de los Estados Unidos de América y la aspiración a enriquecer continuamente nuestro acervo democrático en el disfrute individual y colectivo de sus derechos y prerrogativas, la lealtad a los postulados de la Constitución Federal, la convivencia en Puerto Rico de las dos grandes culturas del hemisferio americano, el afán por la educación, la fe en la justicia, la devoción por la vida esforzada, laboriosa y pacífica, la fidelidad a los valores del ser humano por encima de posiciones sociales, diferencias raciales e intereses económicos, y la esperanza de un mundo mejor basado en estos principios.

Artículo 1. Del Estado Libre Asociado

Sección 1. Se constituye el Estado Libre Asociado de Puerto Rico. Su poder político emana del pueblo y se ejercerá con arreglo a su voluntad, dentro de los términos del convenio acordado entre el pueblo de Puerto Rico y los Estados Unidos de América.

Sección 2. El Gobierno del Estado Libre Asociado de Puerto Rico tendrá forma republicana y sus poderes Legislativo, Ejecutivo y Judicial, según se establece por esta Constitución estará igualmente subordinados a la soberanía del pueblo de Puerto Rico.

Sección 3. La autoridad política del Estado Libre Asociado de Puerto Rico se extenderá a la isla de Puerto Rico y a las islas adyacentes dentro de su jurisdicción.

Sección 4. La sede de Gobierno será la ciudad de San Juan Bautista de Puerto Rico

Artículo 2. Carta de Derechos

Sección 1. La dignidad del ser humano es inviolable. Todos los hombres son iguales ante la ley. No podrá establecerse discriminación alguna por motivo de raza, color, sexo, nacimiento, origen o condición social, ni ideas políticas o religiosas. Tanto las leyes como el sistema de instrucción pública encarnarán estos principios de esencial igualdad humana.

Sección 2. Las leyes garantizarán la expresión de la voluntad del pueblo mediante el sufragio universal, igual directo y secreto, y protegerá al ciudadano contra toda coacción en el ejercicio de la prerrogativa electora.

Sección 3. No se aprobará ley alguna relativa al establecimiento de cualquier religión ni se prohibirá el libre ejercicio del culto religioso. Habrá complete separación de la Iglesia y el Estado.

Sección 4. No se aprobará ley alguna que restrinja la libertad de palabra o de prensa o el derecho del pueblo a reunirse en asamblea pacífica y a pedir al Gobierno la reparación de agravios.

Sección 5. Todo persona tiene derecho a una educación que propenda al pleno desarrollo de su personalidad y al fortalecimiento del respeto de los derechos del hombre y de las libertades fundamentales. Habrá un sistema de instrucción pública el cual será libre y enteramente no sectario. La enseñanza será gratuita en la escuela primaria y secundaria y, hasta donde las facilidades del Estado lo permitan se hará obligatoria para la escuela primaria. No se utilizará propiedad ni fondos públicos para el sostenimiento de escuelas o instituciones educativas que no sean las del Estado. Nada de lo contenido en esta disposición impedirá que el Estado pueda prestar a cualquier niño, servicios no educativos establecidos por ley para protección o bienestar de la niñez.

Sección 6. Las personas podrán asociarse y organizarse libremente para cualquier fin lícito, salvo en organizaciones militares o cuasi militares.

Sección 7. Se conoce como derecho fundamental del ser humano el derecho de la vida, a la libertad y al disfrute de la propiedad. No existirá la pena de muerte. Ninguna persona será privada de su libertad o propiedad sin debido proceso de ley, ni se negará a persona alguna en Puerto Rico la igual protección de las leyes. No se

aprobarán leyes que menoscaben las obligaciones contractuales. Las leyes determinarán un mínimo de propiedad y pertenencias no sujetas a embargo.

Sección 8. Toda persona tiene derecho a protección de ley contra ataques abusivos a su honra, a su reputación y a su vida privada o familiar.

Sección 9. No se tomará o perjudicará la propiedad privada para uso público a no ser mediante el pago de una justa compensación y de acuerdo con la forma provista por ley. No se aprobará ley alguna autorizando a expropiar imprentas, maquinarias o material dedicados a publicaciones de cualquier índole. Los edificios donde se encuentran instaladas sólo podrán expropiarse previa declaración judicial de necesidad y utilidad públicas mediante procedimientos que fijará la ley y sólo podrán tomarse antes de la declaración judicial, cuando se prevea para la publicación un local adecuado en el cual pueda instalarse y continuar operando por un tiempo razonable.

Sección 10. No se violará el derecho del pueblo a la protección de sus personas, cases, papeles y efectos contra registros, incautaciones y allanamientos irrazonables. No se interceptará la comunicación telefónica. Sólo se expedirán mandamientos autorizando registros, allanamientos o arrestos por autoridad judicial, y ello únicamente cuando exista cause probable apoyada en juramento o afirmación, describiendo particularmente el lugar a registrar, las personas a detenerse o las cosas a ocuparse. Evidencia obtenida en violación de esta sección será inadmisibile en los tribunales.

Sección 11. En todos los procesos criminales, el acusado disfrutará del derecho a un juicio rápido y público, a ser notificado de la naturaleza y cause de la acusación recibiendo copia de la misma, a carearse con los testigos de cargo, a obtener la comparecencia compulsoria de testigos a su favor, a tener asistencia de abogado, y a gozar de la presunción de inocencia. En los procesos por delito grave el acusado tendrá derecho a que su juicio se ventile ante un jurado imparcial compuesto por doce vecinos del distrito, quienes podrán rendir veredicto por mayoría de votos en el cual deberán concurrir no menos de nueve. Nadie será obligado a incriminarse mediante su propio testimonio y el silencio del acusado no podrá tenerse en cuenta ni comentarse en su contra. Nadie será puesto en riesgo de ser castigado dos veces por el mismo delito. Todo acusado tendrá derecho a quedar en libertad bajo fianza antes de mediar un fallo condenatorio. La detención preventiva antes del juicio no excederá de seis meses. Las fianzas y las multas no serán excesivas. Nadie será encarcelado por deuda.

Sección 12. No existirá la esclavitud, ni forma alguna de servidumbre involuntaria salvo la que pueda imponerse por cause de delito, previa sentencia condenatoria. No se impondrán castigos crueles e inusitados. La suspensión de los derechos civiles

incluyendo el derecho al sufragio cesará al cumplirse la pena impuesta. No se aprobarán leyes ex postfacto ni proyectos para condenar sin celebración de juicio

Sección 13. El auto de habeas corpus será concedido con rapidez y libre de costas. No se suspenderá el privilegio de auto de habeas corpus a no ser que, en casos de rebelión, insurrección o invasión, así lo requiera la seguridad pública. Sólo la Asamblea Legislativa tendrá el poder de suspender el privilegio del auto de habeas corpus y las leyes que regular su concesión. La autoridad militar estará siempre subordinada a la autoridad civil.

Sección 14. No se conferirán títulos de nobleza ni otras dignidades hereditarias. Ningún funcionario o empleado del Estado Libre Asociado, aceptará regalos, donativos, condecoraciones o cargos de ningún país o funcionario extranjero sin previa autorización de la Asamblea Legislativa.

Sección 15. No se permitirá el empleo de menores de catorce años en cualquier ocupación perjudicial a la salud o a la moral, o que de alguna manera amenace la vida o integridad física. No se permitirá el ingreso de un menor de dieciséis años en una cárcel o presidio.

Sección 16. Se reconoce el derecho de todo trabajador a escoger libremente su ocupación y a renunciar a ella, a recibir igual paga por igual trabajo, a un salario mínimo razonable, a protección contra riesgos para su salud o integridad personal en su trabajo o empleo, y a una jornada ordinaria que no exceda de ocho horas de trabajo. Sólo podrá trabajarse en exceso de este límite diario, mediante compensación extraordinaria que nunca será menor de una vez y media el tipo de salario ordinario, según se disponga por ley.

Sección 17. Los trabajadores de empresas, negocios y patronos privados y de agencias o instrumentalidades del Gobierno que funcionen como empresas o negocios privados tendrán el derecho a organizarse y a negociar colectivamente con sus patronos por mediación de representantes de su propia selección para promover su bienestar.

Sección 18. A fin de asegurar el derecho a organizarse y a negociar colectivamente, los trabajadores de empresas, negocios y patronos privados y de agencias o instrumentalidades del Gobierno que funcionen como empresas o negocios privados, tendrán en sus relaciones directas con sus propios patronos, el derecho a la huelga, a establecer piquetes y a llevar a cabo otras actividades concertadas legales. Nada de lo contenido en esta sección menoscabará la facultad de la Asamblea Legislativa de aprobar leyes para casos de grave emergencia cuando estén claramente en peligro la salud o la seguridad pública, o los servicios públicos esenciales.

Sección 19. La enumeración de derechos que antecede no se entenderá en forma restrictiva ni supone la exclusión de otros derechos pertenecientes al pueblo en una democracia, y no mencionados específicamente. Tampoco se entenderá como restrictiva de la facultad de la Asamblea Legislativa para aprobar leyes en protección de la vida, la salud y el bienestar del pueblo.

Sección 20. El Estado Libre Asociado reconoce, además, la existencia de los siguientes derechos humanos: El derecho de toda persona a recibir gratuitamente la instrucción primaria y secundaria. El derecho de toda persona a obtener trabajo. El derecho de toda persona a disfrutar de un nivel de vida adecuado que asegure para sí y para su familia la salud, el bienestar y especialmente la alimentación, el vestido, la vivienda, la asistencia médica y los servicios sociales necesarios. El derecho de toda persona a la protección social en el desempleo, la enfermedad, la vejez o la incapacidad física. El derecho de toda mujer en estado grávido o en época de lactancia y el derecho de todo niño, a recibir cuidados y ayudas especiales. Los derechos consignados en esta sección están íntimamente vinculados al desarrollo progresivo de la economía del Estado Libre Asociado y precisan, para su plena efectividad, suficiencia de recursos y un desenvolvimiento agrario e industrial que no ha alcanzado la comunidad puertorriqueña. En su deber de propiciar la libertad del ciudadano, el pueblo y el Gobierno de Puerto Rico se esforzarán por promover la mayor expansión posible de su sistema productivo, asegurar la más justa distribución de sus resultados económicos, y lograr el mejor entendimiento entre la iniciativa industrial y la cooperación colectiva. El Poder Ejecutivo y el Poder Judicial tendrán presente este deber y considerarán las leyes que tiendan a cumplirlo en la manera más favorable posible.

Artículo 3. Del Poder Legislativo

Sección 1. El Poder Legislativo se ejercerá por una Asamblea Legislativa, que se compondrá de dos Cámaras — el Senado y la Cámara de Representantes cuyos miembros serán elegidos por votación directa en cada elección general.

Sección 2. El Senado se compondrá de veintisiete senadores y la Cámara de Representantes, excepto cuando dicha composición resultare aumentada a virtud de lo que se dispone en la sección 7 de este artículo.

Sección 3. Para los fines de la elección de los miembros a la Asamblea Legislativa, Puerto Rico estará dividido en ocho distritos senatoriales y en cuarenta distritos representativos. Cada distrito senatorial elegirá dos senadores y cada distrito representativo un representante. Se elegirán además once senadores y once representantes por acumulación. Ningún elector podrá votar por más de un candidato

a senador por acumulación ni por más de un candidato a representante por acumulación.

Sección 4. En las primeras y siguientes elecciones bajo esta Constitución regirá la división en distritos senatoriales y representativos que aparece en el artículo 8.º Dicha división será revisada después de cada censo decenal a partir del año 1960, por una Junta que estará compuesta del juez-presidente del Tribunal Supremo como presidente y de dos miembros adicionales nombrados por el Gobernador con el consejo y consentimiento del Senado. Los dos miembros adicionales no podrán pertenecer a un mismo partido político. Cualquier revisión mantendrá el número de distritos senatoriales y representativos aquí creados, los cuales estarán compuestos de territorios contiguos y compactos y se organizarán, hasta donde sea posible, sobre la base de población y medios de comunicación. Cada distrito senatorial incluirá siempre cinco distritos representativos. La junta adoptará sus acuerdos por mayoría y sus determinaciones regirán para las elecciones generales que se celebren después de cada revisión. La Junta quedará disuelta después de practicada cada revisión.

Sección 5. Ninguna persona podrá ser miembro de la Asamblea Legislativa a menos que sepa leer y escribir cualquiera de los dos idiomas, español o inglés; sea ciudadano de los Estados Unidos y de Puerto Rico y haya residido en Puerto Rico por lo menos durante los dos años precedentes a la fecha de la elección o nombramiento. Tampoco podrán ser miembros del Senado las personas que no hayan cumplido treinta años de edad, ni podrán ser miembros de la Cámara de Representantes las que no hayan cumplido veinticinco años de edad.

Sección 6. Para ser electo o nombrado senador o representante por un distrito será requisito haber residido en el mismo durante no menos de un año con anterioridad a su elección o nombramiento. Cuando hubiere más de un distrito representativo en un municipio, se cumplirá este requisito con la residencia en el municipio.

Sección 7. Cuando en una elección general resultaren electos más de dos terceras partes de los miembros de cualquiera de las cámaras por un solo partido o bajo una sola candidatura, según ambos términos se definan por ley, se aumentará el número de sus miembros en los siguientes casos:

a) Si el partido o candidatura que eligió más de dos terceras partes de los miembros de cualquiera o ambas cámaras hubiese obtenido menos de dos terceras partes del total de los votos emitidos por el cargo de gobernador, se aumentará el número de miembros del Senado o de la Cámara de Representantes o de ambos cuerpos, según fuere el caso, declarándose electos candidatos del partido o partidos de minoría en número suficiente hasta que la totalidad de los miembros del partido o partidos de minoría alcance el número de nueve en el Senado y de diecisiete en la Cámara de Representantes. Cuando hubiere más de un partido de minoría, la elección adicional

de candidatos se hará en la proporción que guarde el número de votos emitidos para el cargo de gobernador por cada uno de dichos partidos con el voto que para el cargo de gobernador depositaran en total esos partidos de minoría. Cuando uno o más partidos hubiese obtenido una representación en proporción igual o mayor la proporción de votos alcanzada por su candidato o gobernador, no participará en la elección adicional de candidatos hasta tanto se hubiese completado la representación que el correspondiese, bajo estas disposiciones, a cada uno de los otros partidos de minoría.

b) Si el partido o candidatura que eligió más de dos terceras partes de los miembros de cualquiera o ambas cámaras hubiese obtenido más de dos terceras partes del total de votos emitidos para el cargo de gobernador, y uno o más partidos de minoría no eligieron el número de miembros que le correspondía en el Senado o en la Cámara de Representantes o en ambos cuerpos, según fuere el caso, en proporción a los votos depositados por cada uno de ellos para el cargo de gobernador, se declararán electos adicionalmente sus candidatos hasta completar dicha proporción en lo que fuere posible, pero los senadores de todos los partidos de minoría no serán nunca, bajo esta disposición, más de nueve ni los representantes más de diecisiete. Para seleccionar los candidatos adicionales de un partido de minoría, en cumplimiento de estas disposiciones, se considerarán, en primer término, sus candidatos por acumulación, que no hubieren resultado electos, en el orden de los votos que hubiere y, en segundo término, sus candidatos de distrito que, sin haber resultado electos, hubieren obtenido en sus distritos respectivos la más alta proporción en el número de votos depositados a favor de otros candidatos no electos del mismo partido para un cargo igual en otros distritos. Los senadores y representantes adicionales cuya elección se declare bajo esta sección serán considerados para todos los fines senadores o representantes por acumulación. La Asamblea Legislativa adoptará las medidas necesarias para reglamentar estas garantías, y dispondrá la forma de las reglas contenidas en esta sección, así como un número mínimo de votos que deberá depositar un partido de minoría a favor de su candidato a gobernador para tener derecho a la representación que en la presente se provee.

Sección 8. El término del cargo de los senadores y representantes comenzará el día 2 de enero inmediatamente siguiente a la fecha en que se celebre la elección general en la cual hayan sido electos. Cuando surja una vacante en el cargo de senador o representante por un distrito, antes de los quince meses inmediatamente precedentes a la fecha de la próxima elección general el gobernador convocará dentro de los treinta días siguientes a la fecha en que se produzca la vacante, a elección especial en dicho distrito, la cual habrá de celebrarse no más tarde de noventa días después de convocada y la persona que resulte electa en dicha elección especial ocupará el cargo hasta la expiración del término de su antecesor. Cuando dicha vacante ocurriera en el transcurso de una sesión legislativa, o cuando la Asamblea Legislativa o el Senado fueren convocados para una fecha anterior a la certificación del resultado de la

elección especial, el presidente de la cámara correspondiente nombrará a la persona recomendada por el organismo directivo central del partido a que pertenecía el senador o representante cuyo cargo quedó vacante, para que ocupe el cargo hasta que certifique la elección del candidato que resulte electo. Cuando la vacante ocurra dentro de los quince meses anteriores a una elección general, o cuando ocurra en el cargo de un senador o un representante por acumulación, se cubrirá por el presidente de la cámara correspondiente, a propuesta del partido a que pertenecía el senador o representante cuyo cargo estuviese vacante, con un candidato seleccionado en la misma forma en que lo fue su antecesor. La vacante de un cargo de senador o representante por acumulación electo como candidato independiente, se cubrirá por elección en todos los distritos.

Sección 9. Cada cámara será el único juez de la capacidad legal de sus miembros, de la validez de las actas y del escrutinio de su elección; elegirá sus funcionarios, adoptará las reglas propias de cuerpos legislativos para sus procedimientos y gobierno interno, y con la concurrencia de tres cuartas partes del número total de los miembros de que se compone, podrá decretar la expulsión de cualquiera de ellos por las mismas causas que señalan para autorizar juicios de residencia en la sección 21 de este artículo. Cada cámara elegirá un presidente de entre sus miembros respectivos.

Sección 10. La Asamblea Legislativa será un cuerpo con carácter continuo durante el término de su mandato y se reunirá en sesión ordinaria cada año a partir del segundo lunes de enero. La duración de las sesiones ordinarias y los plazos para la radiación y la consideración de proyectos serán prescritos por ley. Cuando el gobernador convoque a la Asamblea Legislativa a sesión extraordinaria sólo podrá considerarse en ella los asuntos especificados en la convocatoria o en mensaje especial, que el gobernador le envíe en el curso de la sesión, la cual no podrá extenderse por más de veinte días naturales.

Sección 11. Las sesiones de la cámara serán públicas.

Sección 12. Una mayoría del número total de los miembros que componen cada cámara constituirá quórum, pero un número menor podrá recesar de día en día y tendrá autoridad para completar asistencia de los miembros ausentes.

Sección 13. Las cámaras legislativas se reunirán en el Capitolio de Puerto Rico, y ninguna de ellas podrán suspender sus sesiones por más de tres días consecutivos sin el consentimiento de la otra.

Sección 14. Ningún miembro de la Asamblea Legislativa será arrestado mientras esté en sesión la cámara de la cual forma parte, ni durante los quince días anteriores o siguientes a cualquier sesión, excepto por traición, delito grave, o alteración de la paz;

y todo miembro de la Asamblea Legislativa gozará de inmunidad parlamentaria por sus votos y expresiones en una u otra cámara o en cualquiera de sus comisiones.

Sección 15. Ningún senador o representante podrá ser nombrado, durante el término por el cual fue electo o designado, para ocupar en el Gobierno de Puerto Rico, sus municipios o instrumentalidades, cargo civil alguno creado, o mejorado en su sueldo, durante dicho término. Ninguna persona podrá ocupar un cargo en el Gobierno de Puerto Rico, sus municipios o instrumentalidades y ser al mismo tiempo senador o representante. Estas disposiciones no impedirán que un legislador sea designado para desempeñar funciones ad honorem.

Sección 16. La Asamblea Legislativa tendrá facilidad para crear, consolidar o reorganizar departamentos ejecutivos y definir sus funciones.

Sección 17. Ningún proyecto de ley se convertirá en ley a menos que se imprima, se lea, se remita a comisión y ésta lo devuelva con un informe escrito, pero la cámara correspondiente podrá descargar a la comisión del estudio e informe de cualquier proyecto y proceder a la consideración del mismo. Las cámaras llevarán libros de actas donde harán constar lo relativo al trámite de los proyectos y las votaciones emitidas a favor y en contra de los mismos. Se dará publicidad a los procedimientos legislativos en un diario de sesiones, en la forma que se determine por ley. No se aprobará ningún proyecto de ley, con excepción de los de presupuesto general, que contenga más de un asunto, el cual deberá ser claramente expresado en su título, y toda aquella parte de una ley cuyo asunto no haya sido expresado en el título será nula. La ley de presupuesto general sólo podrá contener asignaciones y reglas para el desembolso de las mismas. Ningún proyecto de ley será encomendado de manera que cambie su propósito original o incorpore materias extrañas al mismo. Al enmendar cualquier artículo o sección de una ley, dicho artículo o sección será promulgado. Todo proyecto de ley para obtener rentas se originará en la Cámara de Representantes, pero el Senado podrá proponer enmiendas a convenir en ellas como si se tratara de cualquier otro proyecto de ley.

Sección 18. Se determinará por ley los asuntos que puedan ser objeto de consideración mediante resolución conjunta, pero toda resolución conjunta seguirá el mismo trámite de un proyecto de ley.

Sección 19. Cualquier proyecto de ley que sea aprobado por una mayoría de número total de los miembros que componen cada cámara se someterá al gobernador y se convertirá en ley si éste lo firma o si no lo devuelve con sus objeciones a la cámara de origen dentro de diez días (exceptuando los domingos) contados a partir de la fecha en que lo hubiere recibido. Cuando el gobernador devuelva proyecto, la cámara que lo reciba consignará las objeciones del gobernador en el libro de actas y ambas cámaras podrán considerar el proyecto, que de ser aprobado por dos terceras partes

del número total de los miembros que componen, cada una de ellas, se convertirá en ley. Si la Asamblea Legislativa levanta sus sesiones antes de expirar el plazo de diez días de haberse sometido un proyecto al gobernador, este quedará relevado de la obligación de devolverlo con sus objeciones, y el proyecto, sólo se convertirá en ley de firmarlo el gobernador dentro de los treinta días de haberlo recibido. Toda aprobación final o reconsideración de un proyecto será en votación por lista.

Sección 20. Al aprobar cualquier proyecto la ley que asigne fondos en más de una partida, el gobernador podrá eliminar una o más partidas o disminuir las mismas reduciendo al mismo tiempo los totales correspondientes.

Sección 21. La Cámara de Representantes tendrá el poder exclusivo de iniciar procesos de residencia y con la concurrencia de dos terceras partes del número total de sus miembros formular acusación. El Senado tendrá el poder exclusivo de juzgar y dictar sentencia en todo proceso de residencia, y al reunirse para tal fin los senadores actuarán a nombre del pueblo y lo harán bajo juramento o afirmación. No se pronunciará fallo condenatorio en un juicio de residencia sin la concurrencia de tres cuartas partes del número total de los miembros, que componen el Senado, y la sentencia se limitará a la separación del cargo. La persona residenciada quedará expuesta y sujeta a acusación, juicio, sentencia y castigo conforme a la ley. Serán causas de residencia la traición, el soborno, otros delitos graves, y aquellos delitos menos graves que impliquen depravación. El juez -presidente del Tribunal Supremo presidirá todo juicio de residencia del Gobernador. Las cámaras legislativas podrán ventilar procesos de residencia en sus sesiones ordinarias o extraordinarias. Los presidentes de las cámaras a solicitud por escrito de dos terceras partes del número total de los miembros que componen las Cámaras de Representantes, deberán convocarlas para entender en tales procesos.

Sección 22. Habrá un Contralor que será nombrado por el gobernador con el consejo y consentimiento de la mayoría del número total de los miembros que componen cada Cámara. El Contralor reunirá los requisitos que se prescriban por ley; desempeñará su cargo por un término de diez años y hasta que su sucesor sea nombrado y tome posesión. El Contralor fiscalizará todos los ingresos, cuentas y desembolsos del Estado, de sus agencias e instrumentalidades y de los municipios, para determinar si se han hecho de acuerdo a la ley. Rendirá informes anuales y todos aquellos informes especiales que le sean requeridos por la Asamblea Legislativa o el gobernador. En el desempeño de sus deberes el Contralor estará autorizado para tomar juramentos y declaraciones y para obligar, bajo apercibimiento de desacato, a la comparecencia de testigos y a la producción de libros, cartas, documentos, papeles, expedientes, y todos los demás objetivos que sean necesarios para un completo conocimiento del asunto bajo investigación. El Contralor podrá ser separado de su cargo por las causas y mediante el procedimiento establecido en la sección precedente.

Artículo 4. Del Poder Ejecutivo

Sección 1. El Poder Ejecutivo se ejercerá por un Gobernador, quien será elegido por voto directo en cada elección general.

Sección 2. El Gobernador ejercerá su cargo por el término de cuatro años a partir del día 2 de enero del año siguiente al de su elección y hasta que su sucesor sea electo y tome posesión. Residirá en Puerto Rico, en cuya ciudad capital tendrá despacho.

Sección 3. Nadie podrá ser Gobernador a menos que, a la fecha de la elección hayan cumplido treinta y cinco años de edad, y sea, y haya sido durante los cinco años precedentes, ciudadano de los Estados Unidos de América y ciudadano y residente bona fide de Puerto Rico.

Sección 4. Los deberes, funciones y atribuciones del Gobernador serán: Cumplir y hacer cumplir las leyes. Convocar la Asamblea Legislativa o el Senado a sesión extraordinaria cuando a su juicio los intereses públicos así lo requieran. Nombrar, en la forma que disponga esta Constitución o por ley, a todos los funcionarios para cuyo nombramiento esté facultado. El Gobernador podrá hacer nombramientos cuando la Asamblea Legislativa no esté en sesión. Todo nombramiento que requiera el consejo y consentimiento del Senado o de ambas cámaras quedará sin efecto al levantarse la siguiente sesión ordinaria. Ser comandante en jefe de la milicia. Llamar la milicia y convocar el posse comitatus a fin de impedir o suprimir cualquier grave perturbación del orden público, rebelión o invasión. Proclamar la ley marcial cuando la seguridad pública lo requiera en casos de rebelión o invasión o inminente peligro de ellas. La Asamblea Legislativa deberá inmediatamente reunirse por iniciativa propia para ratificar o revocar la proclama. Suspender la ejecución de sentencias en casos criminales, conceder indultos, conmutar penas y condenar total o parcialmente multas y confiscaciones por delitos cometidos en violación de las leyes de Puerto Rico. Esta facultad no se extiende a procesos de residencia, Sancionar o desaprobado con arreglo a esta Constitución, las resoluciones conjuntas y los proyectos de ley aprobados por la Asamblea Legislativa. Presentar a la Asamblea Legislativa, al comienzo de cada sesión ordinaria, un mensaje sobre la situación del Estado y someterle además un informe sobre las condiciones del Tesoro de Puerto Rico y los desembolsos propuestos para el año económico siguiente Dicho informe contendrá los datos necesarios para la formulación de un programa de legislación. Ejercer las otras facultades y atribuciones y cumplir los demás deberes que se le señalen; por esta Constitución o por ley.

Sección 5. Para el ejercicio del Poder Ejecutivo el Gobernador estará asistido de secretarios de Gobierno que nombrará con el consejo y consentimiento del Senado. El nombramiento del secretario de Estado requerirá, además del consejo y

consentimiento de la Cámara de Representantes, y la persona nombrada deberá reunir los requisitos establecidos en la sección 3 de este artículo. Los secretarios de Gobierno constituirán colectivamente un consejo consultivo del gobierno, que se denominará Consejo de Secretarios.

Sección 6. Sin perjuicio de la facultad e Asamblea Legislativa para crear, reorganizar y consolidar departamentos ejecutivos de gobierno, y para definir sus funciones. se establecen los siguientes: de Estado, de Justicia de Instrucción Pública, de Salud, de Hacienda de Trabajo, de Agricultura, de Comercio y obras Públicas. Cada departamento ejecutivo estará a cargo de un secretario de Gobierno

Sección 7. Cuando ocurra una vacante en el cargo de gobernador producida por la muerte, renuncia, destitución, incapacidad total o permanente, o por cualquier otra falta absoluta, dicho cargo pasará al secretario de Estado, quien lo desempeñará por el resto del término y hasta que un nuevo Gobernador sea electo y tome posesión. La ley dispondrá cuál de los dos secretarios de Gobierno ocupará el cargo de Gobernador en caso de que simultáneamente quedaran vacantes los cargos de Gobernador y de secretario de Estado.

Sección 8. Cuando por cualquier causa que produzca ausencia de carácter transitorio el Gobernador esté temporalmente impedido de ejercer sus funciones, lo sustituirá mientras dure el impedimento, el secretario de Estado. Si por alguna razón el secretario de Estado no pudiere ocupar el cargo lo ocupará el secretario de Gobierno que se determine por ley.

Sección 9. Cuando el Gobernador electo no tomase posesión de su cargo, o habiéndose hecho ocurra una vacante absoluta en el mismo sin que dicho Gobernador haya tomado posesión, la Asamblea Legislativa electa, al reunirse en su primera sesión ordinaria, elegirá por mayoría del número total de los miembros que se componen cada cámara, un Gobernador y este desempeñará el cargo hasta que su sucesor sea electo en la siguiente elección general y tome posesión.

Sección 10. El Gobernador podrá ser destituido por las causas y mediante el procedimiento que esta Constitución establece en la sección 21 del artículo 3.9.

Artículo 5. El Poder Judicial

Sección 1. El Poder Judicial de Puerto Rico se ejercerá por un Tribunal Supremo, y por aquellos otros tribunales que se establezcan por ley.

Sección 2. Los tribunales de Puerto Rico constituirán un sistema judicial unificado en lo concerniente a jurisdicción, funcionamiento y administración. La Asamblea

Legislativa, en cuanto no resulte incompatible con esta Constitución, podrá crear y suprimir tribunales, con excepción del Tribunal Supremo, y determinar su competencia y organización.

Sección 3. El Tribunal Supremo será el tribunal de última instancia en Puerto Rico y se compondrá de un juez-presidente y cuatro jueces asociados. El número de jueces sólo podrá ser variado por ley, a solicitud del propio Tribunal Supremo.

Sección 4. El Tribunal Supremo funcionará, bajo reglas de su propia adopción, en pleno o dividido en salas. Todas las decisiones del Tribunal Supremo se adoptarán por mayoría de sus jueces. Ninguna ley se declarará inconstitucional a no ser por una mayoría del número total de los jueces de que esté compuesto el tribunal de acuerdo con esta Constitución o con la ley.

Sección 5. El Tribunal Supremo, cada una de sus salas, así como cualquiera de sus jueces, podrá conocer en primera instancia de recursos de habeas corpus y de aquellos otros recursos y causas que determinen por ley.

Sección 6. El Tribunal Supremo adoptará, para los tribunales, reglas de evidencia y de procedimiento civil y criminal que no menoscaben, amplíen o modifiquen derechos sustantivos de las partes. Las reglas así adoptadas se remitirán a la Asamblea Legislativa al comienzo de su próxima sesión ordinaria y regirán sesenta días después de la terminación de dicha sesión, salvo desaprobación por la Asamblea Legislativa, la cual tendrá facultad tanto en dicha sesión como posteriormente para enmendar, derogar o complementar cualquiera de dichas reglas, mediante ley específica a tal efecto.

Sección 7. El Tribunal Supremo adoptará reglas para la administración de los tribunales, las que estarán sujetas a las leyes relativas a suministros, personal, asignación y fiscalización de fondos y a otras leyes aplicables en general al Gobierno, el juez-presidente dirigirá la administración de los tribunales y nombrará un director administrativo, quien desempeñará su cargo a discreción de dicho magistrado.

Sección 8. Los jueces serán nombrados por el gobernador con el consejo y consentimiento del Senado. Los jueces del Tribunal Supremo no tomarán posesión de sus cargos hasta que sus nombramientos sean confirmados por el Senado y lo desempeñarán mientras observen buena conducta. Los términos de los cargos de los demás jueces se fijarán por ley y no podrán ser de menor duración que la prescrita para los cargos de jueces de igual o equivalente categoría existentes en la fecha en que comience a regir esta Constitución. Todo lo relativo al nombramiento de los demás funcionarios y de los empleados de los tribunales, se determinará por ley.

Sección 9. Nadie será nombrado juez del Tribunal Supremo a menos que sea ciudadano de los Estados Unidos y de Puerto Rico, haya sido admitido al ejercicio de la profesión de abogado en Puerto Rico por lo menos diez años del nombramiento y haya residido en Puerto Rico durante los cinco años inmediatamente anteriores al mismo.

Sección 10. La Asamblea Legislativa establecerá un sistema de retiro para los jueces, retiro que será obligatorio cuando hubieren cumplido setenta años de edad.

Sección 11. Los jueces del Tribunal Supremo podrán ser destituidos por las causas y mediante el procedimiento que esta Constitución establece en la sección 21 del artículo 3°. Los jueces de los demás tribunales podrán ser destituidos por el Tribunal Supremo por las causas y mediante el procedimiento que se disponga por ley.

Sección 12. Ningún juez aportará dinero, en forma directa o indirecta, a organizaciones o partidos políticos, ni desempeñará cargos en la dirección de los mismos o participará en campañas políticas de clase alguna, ni podrá postularse para un cargo público electivo a menos que haya renunciado al de juez por lo menos seis meses antes de su nominación.

Sección 13. De modificar o eliminarse por ley un tribunal o una sala o sección del mismo, la persona que en él ocupare un cargo de juez continuará desempeñándolo durante el resto del término por el cual fue nombrado, y ejercerá aquellas funciones judiciales que le asigne el juez-presidente del Tribunal Supremo.

Artículo 6. Disposiciones generales

Sección 1. La Asamblea Legislativa tendrá facultad para crear, suprimir, consolidar y reorganizar municipios, modificar sus límites territoriales y determinar lo relativo a su régimen y función; podrá autorizarlos, además, a desarrollar programas de bienestar general y a crear aquellos organismos que fueren necesarios a tal fin. Ninguna ley para suprimir o consolidar municipios tendrá efectividad hasta que sea rectificado, en referéndum, por la mayoría de los electores capacitados que participen en el mismo en cada uno de los municipios a suprimirse o consolidarse. La forma del referéndum se determinará por ley que deberá incluir aquellos procedimientos aplicables de la legislación electoral vigente a la fecha de la aprobación de la ley.

Sección 2. El poder del Estado Libre Asociado de Puerto Rico para imponer y cobrar contribuciones y autorizar su imposición y cobro por los municipios, se ejercerá según se disponga por la Asamblea Legislativa, y nunca será rendido o suspendido. El poder del Estado Libre Asociado de Puerto Rico para contraer y autorizar deudas se ejercerá según se disponga por la Asamblea Legislativa.

Sección 3. Las reglas para imponer contribuciones serán uniformes en Puerto Rico.

Sección 4. Las elecciones generales se celebrarán cada cuatro años en día del mes de noviembre que determine la Asamblea Legislativa. En dichas elecciones serán elegidos el gobernador, los miembros de la Asamblea Legislativa y los demás funcionarios cuya elección en esa fecha se disponga por ley. Será elector toda persona que haya cumplido veintiún años de edad, y reúna los demás requisitos que se determinen por ley. Nadie será privado del derecho al voto por no saber leer o escribir o por no poseer propiedad. Se dispondrá por ley todo lo concerniente al proceso electoral y de inscripción de electores, así como lo relativo a los partidos políticos y candidaturas. Todo funcionario de elección popular será elegido por voto directo y se declarará electo aquel candidato para un cargo que obtenga un número mayor de votos que el obtenido por cualquiera de los demás candidatos para el mismo cargo.

Sección 5. Las leyes deberán ser promulgadas conforme al procedimiento que se prescriba por ley y contendrán sus propios términos de vigencia.

Sección 6. Cuando a la determinación de un año económico no se hubieran aprobado las asignaciones necesarias para los gastos ordinarios de funcionamiento del Gobierno y para el pago de intereses y amortización de la deuda pública durante el siguiente año económico, continuarán rigiendo las partidas consignadas en las últimas leyes aprobadas para los mismos fines y propósitos, en todo lo que fueren aplicables, y el gobernador autorizará los desembolsos necesarios a tales fines hasta que se aprueben las asignaciones correspondientes.

Sección 7. Las asignaciones hechas para un año económico no podrán exceder de los recursos totales calculados para dicho año económico, a menos que se provea por ley para la imposición de contribuciones suficientes para cubrir dichas asignaciones.

Sección 8. Cuando los recursos disponibles para un año económico no basten para cubrir las asignaciones aprobadas para ese año, se procederá en primer término, al pago de intereses y amortización de la deuda pública, y luego se harán los demás desembolsos de acuerdo con la norma de prioridades que se establezca por ley.

Sección 9. Sólo o se dispondrá de las propiedades y fondos públicos para fines públicos y para el sostenimiento y funcionamiento de las instituciones del Estado, y en todo caso por autoridad de ley.

Sección 10. Ninguna ley concederá compensación adicional a un funcionario, empleado, agente o contratista por servicios al Gobierno, después que los servicios hayan sido prestados o después que se haya formalizado el contrato. Ninguna ley prorrogará el término de un funcionario público no disminuirá su sueldo o

emolumentos después de su elección o nombramiento. Ninguna persona podrá recibir sueldo por más de un cargo o empleo en el Gobierno de Puerto Rico.

Sección 11. Los sueldos del gobernador, de los secretarios de Estado, de los miembros de la Asamblea Legislativa, del Contralor y de los jueces se fijarán por ley especial y, con excepción del sueldo de los miembros de la Asamblea Legislativa, no podrán ser disminuidos durante el término para el cual fueron electos o nombrados. Los del Gobernador y el Contralor no podrán ser aumentados durante dicho término. Ningún aumento en los sueldos de los miembros de la Asamblea Legislativa tendrá efectividad hasta vencido el término de la Asamblea Legislativa que lo apruebe. Cualquier reducción de los sueldos de los miembros de la Asamblea Legislativa sólo tendrá efectividad durante el término de la Asamblea Legislativa que la apruebe.

Sección 12. Los edificios y propiedades pertenecientes al Estado Libre Asociado que hasta ahora han sido usados y ocupados por el gobernador como jefe ejecutivo, y aquellos que usare y ocupare en la misma capacidad, no devengarán rentas.

Sección 13. El procedimiento para otorgar franquicias, derechos, privilegios y concesiones de carácter público o cuasi público será determinado por ley, pero toda concesión de esta índole a una persona o entidad privada deberá ser aprobada por el gobernador o por el funcionario ejecutivo en quien él delegue. Toda franquicia, derecho, privilegio o concesión de carácter público o cuasi público estará sujeta a enmienda, alteración o revocación según se determine por ley.

Sección 14. Ninguna corporación estará autorizada para efectuar negocios de compra y venta de bienes raíces, ni se le permitirá poseer o tener dicha clase de bienes a excepción de aquellos que fuesen racionalmente necesarios para poder llevar adelante los propósitos a que obedeció su creación, y el dominio y el manejo de terrenos de toda corporación autorizada para dedicarse a la agricultura estarán limitados, por su carta constitutiva, a una cantidad que no exceda de quinientos acres, y esta disposición se entenderá en el sentido de impedir a cualquier miembro de una corporación agrícola que tenga interés de ningún género en otra corporación de igual índole. Podrán, sin embargo, las corporaciones efectuar préstamos, con garantías sobre bienes raíces y adquirir éstos cuando sea necesario para el cobro de los préstamos; pero deberán disponer de dichos bienes raíces así obtenidos dentro de los cinco años de haber recibido el título de propiedad de los mismos. Las corporaciones que no se hayan organizado en Puerto Rico, pero que hagan negocios en Puerto Rico, estarán obligados a cumplir lo dispuesto en esta sección, hasta donde sea aplicable. Estas disposiciones no impedirán el dominio, la posesión o el manejo de terrenos en exceso de quinientos acres por el Estado Libre Asociado y sus agencias o instrumentalidades.

Sección 15. La Asamblea Legislativa determinará todo lo concerniente a la bandera, el escudo y el himno del Estado Libre Asociado. Una vez así establecido, cualquier ley que los cambie no comenzará a regir hasta un año después de celebradas las elecciones generales siguientes a la fecha de la aprobación de dicha ley.

Sección 16. Todos los funcionarios y empleados del Estado Libre Asociado, sus agencias, instrumentalidades y subdivisiones políticas prestarán, antes de asumir las funciones de sus cargos, juramento de fidelidad a la Constitución de los Estados Unidos de América y a la Constitución y a las leyes del Estado Libre Asociado de Puerto Rico.

Sección 17. En caves de invasión, rebelión, epidemias o cualesquiera otros que provoquen un estado de emergencia, el gobernador podrá convocar a la Asamblea Legislativa para reunirse fuera del sitio en que tengan su asiento las cámaras, siempre con sujeción a la aprobación o desaprobación de la Asamblea Legislativa. Asimismo podrá ordenar el traslado e instalación provisional del Gobierno, con sus agencias, instrumentalidades y organismos fuera de la sede del Gobierno, por el tiempo que cure la emergencia.

Sección 18. Toda acción criminal en los tribunales del Estado Libre Asociado se instruirá a nombre y por autoridad de «El pueblo de Puerto Rico» mientras otra cosa no se dispusiere por ley.

Sección 19. Será política pública del Estado Libre Asociado la más eficaz conservación de sus recursos naturales, así como el mayor desarrollo y aprovechamiento de los mismos para el beneficio general de la comunidad; la conservación y mantenimiento de los edificios y lugares que sean declarados de valor histórico o artístico por la Asamblea Legislativa, reglamentar las instituciones penales para que sirvan a sus propósitos en forma electiva y propender, dentro de los recursos disponibles, el tratamiento adecuado de los delincuentes para hacer posible su rehabilitación social.

Artículo 7. De las enmiendas de la Constitución

Sección 1. La Asamblea Legislativa podrá proponer enmiendas a esta Constitución mediante resolución concurrente que se apruebe por no menos de dos terceras partes del número total de los miembros de que se compone cada cámara. Toda proposición de enmienda se someterá a los electores capacitados en referéndum especial, pero la Asamblea Legislativa podrá, siempre que la resolución concurrente se apruebe por no menos de tres cuartas partes del número total de los miembros de que se compone cada cámara, disponer que el referéndum se celebre al mismo tiempo que la elección general siguiente. Cada proposición de enmienda deberá votarse separadamente y en

ningún caso se podrá someter más dos proposiciones de enmienda en un mismo referéndum. Toda enmienda contendrá sus propios términos de vigencia y formará parte de esta Constitución si es ratificada por el voto de la mayoría de los electores que voten sobre el particular. Aprobada una proposición de enmienda, deberá publicarse con tres meses de antelación por lo menos a la fecha del referéndum.

Sección 2. La Asamblea podrá, mediante resolución concurrente aprobada por dos terceras partes del número total de los miembros de que se compone cada cámara, consultar a los electores capacitados si desean que se convoque a una convención constituyente para hacer una revisión de esta Constitución. La consulta se hará mediante referéndum que se celebrará al mismo tiempo que la elección general; y si se deposita a favor de la revisión una mayoría de los votos emitidos sobre el particular, se procederá a la revisión en convención constituyente elegida en la forma que se disponga por ley. Toda revisión de esta Constitución deberá someterse a los electores capacitados en referéndum especial para su aprobación o rechazo por mayoría de los votos que se emitan.

Sección 3. Ninguna enmienda a esta Constitución podrá alterar la forma republicana de gobierno que por ella se establece o abolir su Carta de Derechos. Cualquier enmienda o revisión de esta Constitución deberá ser compatible con la resolución decretada por el Congreso de los Estados Unidos, aprobando esta Constitución, con las disposiciones aplicables de la Constitución de los Estados Unidos, con la Ley de Relaciones Federales con Puerto Rico y con la Ley Pública 600 del Congreso octogésimo primero con el carácter de un convenio (*).

(*) Por la Resolución N.Q 34. aprobada por la Convención constituyente y ratificada en el referéndum celebrado el 4 de noviembre de 1952, se agregó el segundo párrafo de la sección 3 del artículo 7°.

Artículo 8. De los distritos senatoriales y de los representativos ()**

(**) Regulación variable, según cambios de población reflejados en censo. Art. 9

Artículo 9. Disposiciones transitorias

Sección 1. Al comenzar a regir esta Constitución todas las leyes que no estén en conflicto con la misma continuarán en vigor íntegramente hasta que sean enmendadas o derogadas o hasta que cese su vigencia de acuerdo con sus propias disposiciones. Salvo que otra cosa disponga esta Constitución la responsabilidad civil y criminal, los derechos, franquicias, concesiones, privilegios, reclamaciones, acciones, causas de acción, contratos y los procesos civiles, criminales y administrativos subsistirán no obstante la vigencia de esta Constitución.

Sección 2. Todos los funcionarios que ocupen cargos por elección o nombramiento a la fecha en que comience a regir esta Constitución, continuarán en el desempeño de los mismos y continuarán ejerciendo las funciones de sus cargos que no sean incompatibles con esta Constitución, a menos que las funciones de los mismos sean abolidas o hasta tanto sus sucesores sean seleccionados y tomen posesión de acuerdo con esta Constitución y con las leyes aprobadas bajo la autoridad de la misma.

Sección 3. Independientemente del límite edad fijado por esta Constitución para el retiro obligatorio, todos los jueces de los tribunales de Puerto Rico que estén desempeñando sus cargos en la fecha en que comience a regir esta Constitución como jueces hasta la expiración del término por el cual fueron nombrados y los del Tribunal Supremo continuarán en sus cargos mientras observen buena conducta.

Sección 4. El Estado Libre Asociado de Puerto Rico será sucesor del pueblo de Puerto Rico a todos los efectos, incluyendo, pero sin que se entienda como una limitación, el cobro y pago de deudas y obligaciones de acuerdo con los términos de las mismas.

Sección 5. En lo sucesivo la expresión «ciudadano del Estado Libre Asociado de Puerto Rico» sustituirá a la expresión «ciudadano de Puerto Rico» según ésta ha sido usada antes de la vigencia de esta Constitución.

Sección 6. Los partidos políticos continuarán disfrutando de todos los derechos que les reconozca la ley electoral, siempre que reúnan los requisitos mínimos exigidos para la inscripción de nuevos partidos por la nueva ley vigente al comenzar a regir esta Constitución. La Asamblea Legislativa, cinco años después de estar en vigor la Constitución, podrá cambiar estos requisitos, pero cualquier ley que aumente los mismos, no será efectiva hasta después de celebrada la elección general siguiente a la aprobación de la misma.

Sección 7. La Asamblea Legislativa podrá aprobar las leyes que fueren necesarias para complementar y hacer efectivas estas disposiciones transitorias a fin de asegurar el funcionamiento del Gobierno, hasta que los funcionarios que en esta Constitución se proveen sean selectos o nombrados y tomen posesión de sus cargos, y hasta que esta Constitución adquiera vigencia en todos sus aspectos.

Sección 8. De crearse un Departamento de Comercio, el departamento denominado de Agricultura y Comercio en esta Constitución, se llamará Departamento de Agricultura.

Sección 9. La primera elección bajo las disposiciones de esta Constitución se celebrará en la fecha que se disponga por ley, pero no más tarde de seis meses

después de la fecha en que comience a regir esta Constitución, y la siguiente se celebrará en el mes de noviembre de 1956, en el día que se determine por ley.

Sección 10. Esta Constitución comenzará a regir cuando el Gobernador así lo proclame, pero no más tarde de sesenta días después de su rectificación por el Congreso de los Estados Unidos. Dada en Convención reunida en el Capitolio de Puerto Rico el día seis de febrero del año de Nuestro Señor de mil novecientos cincuenta y dos.

Source : La rama judicial de Puerto Rico.
<http://www.ramajudicial.pr/leyes/constitucion/constitucion2.pdf>

Note : Il s'agit d'une version écourtée, comprenant les articles les plus importants.

APPENDICE F
 EXEMPLE DU BULLETIN DE VOTE LORS DU PLÉBISCITE DE 1998
 (PUERTO RICO)

P-8

Conoce la papeleta del Plebiscito

Esta es la papeleta blanca con letras negras en la que vas a votar en el Plebiscito del próximo 13 de diciembre.
 Votar en ésta es bien fácil. Léela con cuidado y estudia cada una de las peticiones.

PETICION AL GOBIERNO DE LOS ESTADOS UNIDOS

Nosotros, el Pueblo, por la presente y en el ejercicio de nuestro derecho al amparo de la primera enmienda a la Constitución de los Estados Unidos, firmemente solicitamos al Congreso de los Estados Unidos, que con toda rapidez deliberada y tras cien años de subordinación política, se defina de manera concluyente la condición política del Pueblo de Puerto Rico y al alcance de la soberanía de los Estados Unidos de América, a los fines de resolver el actual problema territorial de la isla bajo la siguiente opción:

1	2	3	4	NINGUNA DE LAS ANTERIORES
<p>"La aplicación sobre Puerto Rico de la soberanía del Congreso, que por virtud de la Ley Federal 600 de 3 de julio de 1950, delega a la isla la conducción de un gobierno limitado a asuntos de estricto orden local bajo una Constitución propia. Dicho gobierno local estará sujeto a la autoridad del Congreso, la Constitución, las leyes y tratados de los Estados Unidos. Por virtud del tratado de París y la Cláusula territorial de la Constitución federal, el Congreso puede tratar a Puerto Rico en forma distinta a los estados, siempre bajo una base racional. La ciudadanía americana de los puertorriqueños será enteramente. El inglés continuará siendo el idioma oficial de las agencias y tribunales del Gobierno Federal que operan en Puerto Rico."</p>	<p>"Un Tratado que reconozca la soberanía plena de Puerto Rico para desarrollar su relación con los Estados Unidos en asociación no colonial, no territorial. Estados Unidos renunciará a todos sus poderes sobre Puerto Rico, entrado el Tratado en el mismo año. Puerto Rico retendrá todos los poderes que no se delegan expresamente a los Estados Unidos. Puerto Rico dispondrá sobre la ciudadanía puertorriqueña. Los ciudadanos nativos de los Estados Unidos en Puerto Rico retendrán la ciudadanía americana, si así lo desean, y podrán transmitirla a sus descendientes, sujeto a lo que dispongan las leyes de los Estados Unidos o el Tratado. Dese estuviere que, a partir de la vigencia del Tratado, el solo hecho de nacer en Puerto Rico no concederá derecho a ser ciudadano americano. El Tratado o cualquier disposición sobre asuntos de comercio, defensa, el uso del dólar, asistencia económica y la protección de derechos personales adquiridos. El Tratado también reconocerá la capacidad soberana de Puerto Rico para concertar convenios y otros tratados internacionales."</p>	<p>"El ingreso de Puerto Rico a la Unión de los Estados Unidos de América como un estado soberano, en completa igualdad de derechos, responsabilidades y beneficios con los demás estados. Entendido, además, la soberanía de Puerto Rico en aquellos asuntos no delegados por la Constitución de los Estados Unidos al Gobierno Federal. El derecho al voto presidencial y la representación igual en el Senado y proporcional en la Cámara de Representantes, de conformidad de la representación de los demás estados. Manteniendo también la presente Constitución de Puerto Rico y las mismas leyes estatales; y con ciudadanía americana permanente garantizada por la Constitución de los Estados Unidos de América. Las disposiciones de la ley federal sobre el uso del idioma inglés en las agencias y tribunales del gobierno federal en los cincuenta estados de la Unión aplicarán igualmente en el Estado de Puerto Rico, como ocurre en la actualidad."</p>	<p>"El reconocimiento de que Puerto Rico es una república soberana con autoridad plena sobre su territorio y en sus relaciones internacionales con sus Constitución que será la Ley Suprema que provea para un sistema de gobierno republicano y la protección de los derechos humanos. Los residentes de Puerto Rico deberán votar a, y tendrán la ciudadanía y nacionalidad de la república de Puerto Rico. El haber nacido en Puerto Rico o tener parentesco con la ciudadanía americana estatutaria por nacimiento en el anterior territorio, dejará de ser fundamento para la ciudadanía americana; excepto que las personas que tenían la ciudadanía americana tendrán el derecho estatutario de mantener esa ciudadanía de por vida, por derecho o acción, según provenga por las leyes del Congreso Federal. Los beneficios de los individuos en Puerto Rico, adquiridos por servicios o por contribuciones hechas a los Estados Unidos, serán honorarios por los Estados Unidos. Puerto Rico y los Estados Unidos desarrollarán tratados de cooperación, incluyendo asistencia económica y programada por un período razonable, libre comercio y tránsito y el status de las fuerzas militares."</p>	

MODELO

**COMISION ESTATAL DE ELECCIONES
 PLEBISCITO DEL 13 DE DICIEMBRE DE 1998**

MODELO

APPENDICE G
 EXEMPLE DU BULLETIN DE VOTE LORS DU PLÉBISCITE DE 2012
 (PUERTO RICO)

PAPELETA OFICIAL
 OFFICIAL BALLOT



CONSULTA
 PLEBISCITE

MODELO

SAMPLE

CONSULTA SOBRE EL ESTATUS POLÍTICO DE PUERTO RICO
 PLEBISCITE ON PUERTO RICO POLITICAL STATUS

Instrucciones: Marque la opción de su preferencia. La papel eta con más de una (1) opción marcada en esta sección no será contabilizada.
 Instructions: Mark your option of preference. Those ballots with more than one (1) mark in this section shall not be tallied.

¿Está usted de acuerdo con mantener la condición política territorial actual?

Do you agree that Puerto Rico should continue to have its present form of territorial status?

Sí / Yes

No / No

Instrucciones: Irrespective de su contestación a la primera pregunta, conteste cuál de las siguientes opciones no territoriales usted prefiere.

Instructions: Regardless of your selection in the first question, please mark which of the following non-territorial options would you prefer.

La consulta con más de una (1) opción marcada en esta sección no será contabilizada.
 Those ballots with more than one (1) mark in this Section shall not be tallied.



Estadidad:

Prefero que Puerto Rico sea un estado de Estados Unidos de América, para que todos los ciudadanos americanos residentes en Puerto Rico tengan iguales derechos, beneficios y responsabilidades que los demás ciudadanos de los estados de la Unión, incluyendo derecho a la plena representación en el Congreso y participación en las elecciones presidenciales, y que se requiera al Congreso Federal que promulgue la legislación necesaria para iniciar la transición hacia la estadidad. Si está de acuerdo marque aquí:

Statehood:

Puerto Rico should be admitted as a state of the United States of America so that all United States citizens residing in Puerto Rico may have rights, benefits, and responsibilities equal to those enjoyed by all other citizens of the states of the Union, and be entitled to full representation in Congress and to participate in the Presidential elections, and the United States Congress would be required to pass any necessary legislation to begin the transition into Statehood. If you agree, mark here:



Independencia:

Prefero que Puerto Rico sea una nación soberana y totalmente independiente de Estados Unidos y que se requiera al Congreso Federal que promulgue la legislación necesaria para iniciar la transición hacia la nación independiente de Puerto Rico. Si está de acuerdo marque aquí:

Independence:

Puerto Rico should become a sovereign nation, fully independent from the United States and the United States Congress would be required to pass any necessary legislation to begin the transition into independent nation of Puerto Rico. If you agree, mark here:



Estado Libre Asociado Soberano:

Prefero que Puerto Rico adopte un estatus fuera de la Cláusula Territorial de la Constitución de Estados Unidos, que reconozca la soberanía del Pueblo de Puerto Rico. El Estado Libre Asociado Soberano se basaría en una asociación política libre y voluntaria, cuyos términos específicos se acordarían entre Estados Unidos y Puerto Rico como naciones soberanas. Dicho acuerdo dispondría el alcance de los poderes jurisdiccionales que el pueblo de Puerto Rico estaría dejando en manos de Estados Unidos retentando los restantes poderes o autoridades jurisdiccionales. Si está de acuerdo, marque aquí:

Sovereign Free Associated State

Puerto Rico should adopt a status outside of the Territory Clause of the Constitution of the United States that recognizes the sovereignty of the People of Puerto Rico. The Sovereign Free Associated State would be based on a free and voluntary political association, the specific terms of which shall be agreed upon between the United States and Puerto Rico as sovereign nations. Such agreement would provide the scope of the jurisdictional powers that the People of Puerto Rico agree to confer to the United States and retain all other jurisdictional powers and authorities. If you agree, mark here:

APPENDICE H
ODE TO NEWFOUNDLAND

When sunrays crown thy pine-clad hills
And Summer spreads her hand
When silvern voices tune thy rills
We love thee smiling land
We love thee, we love thee,
We love thee smiling land.

When spreads thy cloak of shimm'ring white
At Winter's stern command
Thro' shortened day and starlit night
We love thee frozen land
We love thee, we love thee,
We love thee frozen land.

When blinding storm gusts fret thy shore
And wild waves lash thy strand
Thro' spindrift swirl and tempest roar
We love thee wind-swept land
We love thee, we love thee,
We love thee wind-swept land.

As loved our fathers, so we love
Where once they stood we stand
Their prayer we raise to heav'n above
God guard thee Newfoundland
God guard thee, God guard thee
God guard thee Newfoundland.

APPENDICE I
HYMNE NATIONAL OFFICIEL DE PUERTO RICO

La Borinqueña de Manuel Fernández Juncos (1903)

La tierra de Borinquen
donde he nacido yo
es un jardín florido
de mágico primor.
Un cielo siempre nítido
le sirve de dosel.
Y dan arrullos plácidos
las olas a sus pies.
Cuando a sus playas llegó Colón;
exclamó lleno de admiración :
« ¡Oh! ¡Oh! ¡Oh!
Esta es la linda tierra
que busco yo. »
Es Borinquen la hija,
la hija del mar y el sol,
Del mar y el sol.

APPENDICE J
BORINQUEÑA DU 19^e SIÈCLE

¡Despierta, borinqueño
que han dado la señal!
¡Despierta de ese sueño
que es hora de luchar!

A ese llamar patriótico
¿no arde tu corazón?
¡Ven! Nos será simpático
el ruido del cañón.

Mira, ya el cubano
libre será;
le dará el machete
su libertad...
le dará el machete
su libertad.

Ya el tambor guerrero
dice en su son,
que es la manigua el sitio,
el sitio de la reunión,
de la reunión...
de la reunión.

El Grito de Lares
se ha de repetir,
y entonces sabremos
vencer o morir.

Bellísima Borinquén,
a Cuba hay que seguir;
tú tienes bravos hijos
que quieren combatir.

ya por más tiempo impávido
no podemos estar,
ya no queremos, tímidos

dejarnos subyugar.

Nosotros queremos
ser libre ya,
y nuestro machete
afilado está.
y nuestro machete
afilado está.

¿Por qué, entonces, nosotros
hemos de estar,
tan dormidos y sordos
y sordos a esa señal?
a esa señal, a esa señal?

No hay que temer, riqueños
al ruido del cañón,
que salvar a la patria
es deber del corazón!

ya no queremos déspotas,
caiga el tirano ya,
las mujeres indómitas
también sabrán luchar.

Nosotros queremos
la libertad,
y nuestros machetes
nos la darán...
y nuestro machete
nos la dará...

Vámonos, borinqueños,
vámonos ya,
que nos espera ansiosa,
ansiosa la libertad.
¡La libertad, la libertad!

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, A. (2001). *Time Matters: On Theory and Method*. Chicago et Londres : University of Chicago Press.
- Adrianto, L. et Matsuda, Y. (2004). Study on Assessing Economic Vulnerability of Small Island Regions. *Environment, Development and Sustainability*, 6, 317-336.
- Alesina, A. et Spolaore, E. (2003). *The Size of Nations*. Cambridge, Massachussets : The MIT Press.
- Anderson, B. (1996). *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte.
- Anderson, R. W. (1965). *Party Politics in Puerto Rico*. Stanford : Stanford University Press.
- Anderson, R. W. (1998). Political Parties and the Politics of Status. *Caribbean Studies*, 21(1-2), 1-43.
- Antle, R. (2004, 24 décembre). Premier banishes Maple Leaf. *The Evening Telegram*, p. A-3.
- Baby Names (2005). Most popular babies names in Canada. Récupéré de http://www.baby2see.com/names/canada_babynames.html#Newfoundland
- Baker, J. (2012). As loved our fathers: The strength of patriotism among young Newfoundlanders. *National Identities*, 14(3), 367-386
- Baldacchino, G. (2004). Autonomous but not Sovereign? : A Review of Island Sub-Nationalism. *Canadian Review of Studies in Nationalism*, 31(1-2), 77-91.
- Baldacchino, G. (2005). The Contribution of « Social Capital » to Economic Growth: Lessons from Island Jurisdictions. *The Round Table*, 94(1), 31-46.
- Baldacchino, G. (2006a). Innovative Development Strategies from non-Sovereign Island Jurisdictions? A Global Review of Economic Policy and Governance Practices. *World Development*, 34(5), 852-867.
- Baldacchino, G. (2006b). Islands, Island Studies, Island Studies Journal. *Island Studies Journal*, 1(1), 3-18.

- Baldacchino, G. (2007a). *A World of Islands: An Island Studies Reader*. Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.; Luqa, Malte : Institute of Island Studies.
- Baldacchino, G. (2007b). Bridges and Islands: A Strained Relationship. Dans G. Baldacchino (dir.), *Bridging Islands. The Impact of Fixed Links* (p. 1-13). Charlottetown : The Acorn Press.
- Baldacchino, G. (2008). Studying Islands: On Whose Terms? Some Epistemological and Methodological Challenges to the Pursuit of Island Studies. *Island Studies Journal*, 3(1), 37-56.
- Baldacchino, G. (2010). *Island Enclaves: Offshoring Strategies, Creative Governance, and Subnational Island Jurisdictions*. Montréal/Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Baldacchino, G. et Greenwood, R. (dir.) (1998). *Competing Strategies of Socio-Economic Development for Small Islands*. Charlottetown : Institute of Island Studies
- Baldacchino, G. et Milne, D. (2000a). Conclusion. Dans G. Baldacchino et D. Milne (dir.), *Lessons from the Political Economy of Small Islands. The Resourcefulness of Jurisdiction* (p. 230-241). Londres : Macmillan Press.
- Baldacchino, G. et Milne, D. (2000b). Introduction. Dans G. Baldacchino et D. Milne (dir.), *Lessons from the Political Economy of Small Islands. The Resourcefulness of Jurisdiction* (p. 1-13). Londres : Macmillan Press.
- Bannister, J. (2001). The Fishing Admirals in Eighteenth-Century Newfoundland. *Newfoundland Studies*, 17(2), 166-219.
- Bannister, J. (2003a). The Politics of Cultural Memory: Themes in the History of Newfoundland and Labrador in Canada, 1972-2003. Dans *Collected Research Papers of the Royal Commission on Renewing and Strengthening Our Place in Canada* (p. 124-166). St-Jean : Terre-Neuve.
- Bannister, J. (2003b). *The Rule of the Admirals: Laws, Customs, and Naval Government in Newfoundland, 1699-1832*. Toronto : University of Toronto Press.
- Barreto, A. A. (1998). *Language, Elites, and the State: Nationalism in Puerto Rico and Quebec*. Westport, Conn. : Praeger.
- Barreto, A. A. (2001). Constructing Identities : Ethnic Boundaries and Elite Preferences in Puerto Rico. *Nationalism and Ethnic Politics*, 7(1), 21-40.
- Bartmann, B. (2000). Small Islands in the Global Kaleidoscope: The Politics of

- Localism. Dans G. Baldacchino et D. Milne (dir.), *Lessons from the Political Economy of Small Islands. The Resourcefulness of Jurisdiction* (p. 38-53). Londres : Macmillan Press.
- Bea, K. (2005). *Political Status of Puerto Rico : Background, Options, and Issues in the 109th Congress*. CRS Report for Congress.
- Beaud, J.-P. et Prévost, J.-G. (2005). *États, nations et nations sans État : modèles et typologies, POL-1000*. Université du Québec à Montréal, Département de science politique.
- Berríos Martínez, R. (1977). Independence for Puerto Rico: The Only Solution. *Foreign Affairs*, 55, 561-583.
- Berríos Martínez, R. (1997). Puerto Rico's Decolonization. *Foreign Affairs*, 76(6), 100-114.
- Bickerton, J. (1998). Federal Regional Development Policies and Atlantic Canada's Islands. Dans G. Baldacchino et R. Greenwood (dir.), *Competing Strategies of Socio-Economic Development for Small Islands* (p. 238-267). Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard : Institute of Island Studies.
- Billig, M. (1995). *Banal Nationalism*. Londres : Sage.
- Bonnemaison, J. (1987). *Tanna: Les Hommes Lieux. Livre II*. Paris: Éditions de l'Orstom.
- Bonnemaison, J. (1990). Vivre dans l'île [Une approche de l'îlénité océanienne]. *Espace géographique*, 19-20(2), 119-125.
- Bonnemaison, J. (1997). La sagesse des îles. Dans A.-L. Sanguin (dir.), *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités* (p. 121-129). Paris : L'Harmattan.
- Braye, C. (2011, octobre). *Is Ye a Screecher? The Negotiation of Symbolic Identity in a Newfoundland Tradition*. Communication présentée lors du North Atlantic Forum 2011 : Culture Place and Identity at the Heart of Regional Development, Saint-Jean, Terre-Neuve
- Brewer, M. B. (2001). The Many Faces of Social Identity: Implications for Political Psychology. *Political Psychology*, 22(1), 115-125.
- Brubaker, R. (1996). *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*. Cambridge : Cambridge University Press.

- Brubaker, R. (1998). Myths and Misconceptions in the Study of Nationalism. Dans Hall, J. A. (dir.), *The State of the Nation : Ernest Gellner and the Theory of Nationalism* (p. 272-306). Cambridge : Cambridge University Press.
- Brubaker, R. (2004). *Ethnicity Without Groups*. Cambridge : Harvard University Press.
- Brubaker, R. et Cooper, F. (2000). Beyond « Identity ». *Theory and Society*, 29, 1-47.
- Bureau of Labor Statistics. (2013). *Economy at a Glance - Puerto Rico*. Récupéré de <http://www.bls.gov/eag/eag.pr.htm>
- Burgess, M. (1995). *The British Tradition of Federalism*. Leicester : Leicester University Press.
- Burgess, M. (2012). *In Search of the Federal Spirit: New Theoretical and Empirical Perspectives in Comparative Federalism*. Oxford : Oxford University Press.
- Burgess, M. et Gagnon, A.-G. (dir.). (2010). *Federal Democracies*. Londres : Routledge.
- Byrne, P. (1997). Booze, Ritual, and the Invention of Tradition: The Phenomenon of the Newfoundland Screech-In. Dans T. Tuleja (dir.), *Usable Pasts : Traditions and Group Expressions in North America* (p. 232-248). Logan, Utah : Utah State University Press.
- Cadigan, S. T. (2009). *Newfoundland and Labrador: A History*. Toronto : University of Toronto Press.
- Cadigan, S. T. (2014). The Oil Boom and the Working Class in Newfoundland and Labrador, 1992-2010. Dans L. Fink et J. Sangster (dir.), *Workers in Hard Times : A Long View of Economic Crises* (p. 187-210). Chicago : University of Illinois Press.
- Canada. Ministère des Finances. (2014). Soutien fédéral aux provinces et aux territoires. Récupéré de <http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp>
- Canadian Opinion Research Archive. (2010). *Portraits of Canada 1997-2000 Series*. Kingston : Queen's University.
- Caporaso, J. A. (2000). Changes in the Westphalian Order: Territory, Public Authority, and Sovereignty. *International Studies Review*, 2(2), 1-28.
- Cardinal, L. et Papillon, M. (2011). Le Québec et l'analyse comparée des petites nations. *Politique et Sociétés*, 30(1), 75-93.

Caribbean Business. (2014, 23 mai). New Vieques Independence Movement Seeks to Cut Ties With... Puerto Rico. Récupéré de <http://www.caribbeanbusinesspr.com/news/new-vieques-independence-movement-seeks-to-cut-ties-with-puerto-rico-97169.html>

Carrión, J. M. (1999). El imaginario nacional norteamericano y el nacionalismo puertorriqueño. *Revista de Ciencias Sociales*, 7, 66-101.

Carrión, J. M. (2006). The War of the Flags : Conflicting National Loyalties in a Modern Colonial Situation. *Centro Journal*, 28(2), 101-123.

CBC. (1988a). *P.E.I. Residents to Vote on Link to Mainland*. Récupéré de <http://www.cbc.ca/archives/categories/economy-business/transport/the-confederation-bridge-pei-connects/this-time-theyre-serious.html>

CBC. (1988b). *Prince Edward Islanders Debate Bridge to New Brunswick*. Récupéré de <http://www.cbc.ca/archives/categories/economy-business/transport/the-confederation-bridge-pei-connects/the-people-speak.html>

CBC. (1992). *Newfoundlanders Protest Cod Moratorium*. Récupéré de <http://www.cbc.ca/archives/categories/economy-business/natural-resources/fished-out-the-rise-and-fall-of-the-cod-fishery/cod-moratorium-protected.html>

CBC. (2004). *Canadian Flags Ordered Down : Williams*. Récupéré de www.cbc.ca/canada/newfoundland-labrador/story/2004/12/23/nf-williams-flag-20041223.html

CBC. (2005). \$2.6B deal sends Williams soaring in poll. Récupéré de <http://www.cbc.ca/news/canada/2-6b-deal-sends-williams-soaring-in-poll-1.560958>

CBC. (2012). *Muskrat Falls Hydroelectric Project Clears Major Hurdle*. Récupéré de <http://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/muskrat-falls-hydroelectric-project-clears-major-hurdle-1.1137505>

CBC. (2013). *Resettlement Offer Appealing to Tiny N.L. Communities, say Leaders*. Récupéré de <http://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/resettlement-offer-appealing-to-tiny-n-l-communities-say-leaders-1.1334697>

CBC. (2015). *Paul Davis to Slash 10 seats in N.L. Legislature*. Récupéré de <http://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/paul-davis-to-slash-10-seats-in-n-l-legislature-1.2902013>

Centro. (2014). *Data Center*. Récupéré de <http://centropr.hunter.cuny.edu/research/general/data-center>

- Chafe, P. (2007). Rockin' the Rock : The Newfoundland Folk/Pop 'Revolution'. *Newfoundland and Labrador Studies*, 22(1), 345-360.
- Chafe, P. (2008). Living the Authentic Life at 'The Far East of the Western World' : Edward Riche's *Rare Birds*. *Studies in Canadian Literature*, 33(2), 171-190.
- Charland, G. (2014). Le pouvoir exécutif et le rôle du premier ministre dans un régime parlementaire. Dans A.-G. Gagnon (dir.), *La politique québécoise et canadienne. Une approche pluraliste* (p. 215-237). Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Central Intelligence Agency (CIA). (2012). *World Factbook*. Récupéré de <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/rq.html>
- Collazo, S. et al. (2010). *Profile of the Puerto Rican Population in the United States and Puerto Rico : 2008*. Census Bureau Report, Washington DC : US Census Bureau.
- Colley, L. (1992). *Britons. Forging the Nation 1707-1837*. New Haven et Londres : Yale University Press.
- Colton, G. (2007). Imagining Nation : Music and Identity in Pre-Confederation Newfoundland. *Newfoundland and Labrador Studies*, 22(1), 9-49.
- Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2000a). *Consulta de Resultados: Plebiscito de Status del 13 de diciembre de 1998*. Récupéré de <http://209.68.12.238/cgi-bin/eventos.pl>
- Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2000b). *Consulta de Resultados: Plebiscito de Status del 14 de noviembre de 1993*. Récupéré de <http://209.68.12.238/cgi-bin/eventos.pl>
- Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2000c). *Consulta de Resultados : Plebiscito de Status del 23 de julio de 1967*. Récupéré de <http://209.68.12.238/cgi-bin/eventos.pl>
- Comisión Estatal de Elecciones de Puerto Rico. (2012). *Elecciones generales 2012 y consulta sobre el estatus político de Puerto Rico*. Récupéré de http://64.185.222.182/REYDI_NocheDelEvento12/index.html
- Community Accounts. (2006). *Census 2006 :Labour Market Profile. Employment and Working Conditions by Local Areas*.
- Conkling, P. (2007). On Islanders and Islandness. *The Geographical Review*, 97(2), 191-201.

- Constitution of the United States of America*. Récupéré de http://www.archives.gov/exhibits/charters/constitution_transcript.html
- Crowards, T. (2002). Defining the Category of 'Small' States. *Journal of International Development*, 14, 143-179.
- Cyberflag. (2011). *Les drapeaux et les emblèmes du monde*. Récupéré de <http://www.cyber-flag.net/>
- De Genova, N. et Ramos-Zayas, A. Y. (2010). *Latino Crossings: Mexicans, Puerto Ricans and the Politics of Race and Citizenship*. New York : Routledge.
- Derrida, J. (2008). Première séance : le 11 décembre 2002. Dans M. Lisse, M.-L. Mallet et G. Michaud (dir.), *Derrida, Séminaire La bête et le souverain, vol. 2 : 2002-2003 (p. 21-32)*. Paris : Galilée.
- Depraetere, C. et Dahl, A. L. (2007). Island Locations and Classifications. Dans G. Baldacchino (dir.), *A World of Islands: An Island Studies Reader (p. 57-106)*. Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.; Luqa, Malte : Institute of Island Studies.
- Diaz, J. O. (1995). Puerto Rico, the United States, and the 1993 Referendum on Political Status. *Latin American Research Review*, 30(1), 203-215.
- Dietz, J. L. (1986). *Economic History of Puerto Rico. Institutional Change and Capitalist Development*. Princeton : Princeton University Press.
- Dionne, X. et Gagnon, A.-G. (2014). L'évolution des relations fédérales-provinciales au Canada. Dans A.-G. Gagnon (dir.), *La politique québécoise et canadienne. Une approche pluraliste (p. 347-381)*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Duany, J. (2000). Nation on the Move: The Construction of Cultural Identities in Puerto Rican and the Diaspora. *American Ethnologist*, 21(1), 5-30.
- Duany, J. (2002). *The Puerto Rican Nation on the Move. Identities on the Island and in the United States*. Chapel Hill : The University of North Carolina Press.
- Duany, J. (2003). Nation, Migration, Identity : the Case of Puerto Ricans. *Latino Studies*, 1, 424-444.
- Duany, J. (2007). Nation and Migration: Rethinking Puerto Rican Identity in a Transnational Context. Dans Negrón-Muntaner, F. (dir.), *None of the Above : Puerto Ricans in the Global Era (p. 51-63)*. New York : Palgrave Macmillan.
- Duchesne-Winter, J. (2007). Vieques: Protest as a Consensual Spectacle. Dans F.

Negrón-Muntaner (dir.), *None of the Above : Puerto Ricans in the Global Era* (p. 87–97). New York : Palgrave Macmillan.

Duchesne-Winter, J. (2008, printemps). National Identity Politics in Puerto Rico. *ReVista : Harvard Review of Latin America*. Récupéré de <http://revista.drclas.harvard.edu/book/national-identity-politics-puerto-rico>

Duverger, M. (1951). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin.

Elazar, D. J. (1995). *Federalism: An Overview*. Pretoria : Human Sciences Research Council Publishers.

Elkins, D. J. (1980). The Sense of Place. Dans D. J. Elkins et R. Simeon (dir.), *Small Worlds : Provinces and Parties in Canadian Political Life* (p. 1-30). Toronto : Methuen Publications.

El Nuevo Día. (2012). *Puerto Rico decide*. Récupéré de <http://elecciones.elnuevodia.com/>

Entrevues NL. (2014). Entrevues, de nature confidentielle, faites par l’auteure avec des Terre-Neuviens.

Entrevues PR. (2014). Entrevues, de nature confidentielle, faites par l’auteure avec des Puertoricains.

Fazi, A. (2009). *La recomposition territoriale du pouvoir : les régions insulaires de Méditerranée occidentale*. Ajaccio : Albiana.

Fazi, A. (2012). Insularity and Autonomy: From a Misleading Equation to a New Typology. Dans A.-G. Gagnon et M. Keating (dir.), *Political Autonomy and Divided Societies. Imagining Democratic Alternatives in Complex Settings* (p. 134-154). Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York : Palgrave Macmillan.

Fazi, A. (2014, 14 octobre). *Question - bornes*. Communication personnelle avec l’auteure.

Fernandez, R. (1992). *The Disenchanted Island. Puerto Rico and the United States in the Twentieth Century*. New York : Praeger Publishers.

Fitzgerald, J. E. (1993). Newfoundland Politics and Confederation Revisited: Three New Works. *Newfoundland Studies*, 9(1), 103-124.

Fox, J. E. et Miller-Idriss, C. (2008). Everyday Nationhood. *Ethnicities*, 8(536), 536-563.

Gagnon, A.-G. (2001). Quebec : The Emergence of a Region-State ? *Scottish Affairs*, 37(2), 14-27.

Gagnon, A.-G. (2008). *La raison du plus fort : plaidoyer pour le fédéralisme multinational*. Montréal : Québec Amérique.

Gagnon, A.-G. (2010). *The Case for Multinational Federalism. Beyond the All-Encompassing Nation*. Londres et New York : Routledge.

Gagnon, A.-G. (2011). L'âge des incertitudes. Essais sur le fédéralisme et la diversité nationale. Québec : Presses de l'Université Laval.

Gagnon, A.-G. (2012). Reconciling Autonomy, Community and Empowerment : The Difficult Birth of a Diversity School in the Western World. Dans A.-G. Gagnon et M. Keating (dir.), *Political Autonomy and Divided Societies. Imagining Democratic Alternatives in Complex Settings* (p. 49-59). Basingstoke : Palgrave Macmillan.

Gebel, O. (2005). Separatism in Canada : A Nation at Stake? The Examples of Québec and Newfoundland and Labrador. GRIN Verlag : Munich.

Gellner, E. (1989). *Nations et nationalisme*. Paris : Éditions Payot.

George, A. et Bennett, A. (2005). *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. Boston : The MIT Press.

Ghai, Y. P. (2002). Global Prospects of Autonomies. Dans H. Jansson et J. Salminen (dir.), *The Second Åland Islands Question : Autonomy or Independence?* (p. 29-54). Mariehamn : Julius Sundblom Memorial Foundation.

Gibbins, R. (1982). *Regionalism: Territorial Politics in Canada and the United States*. Toronto : Butterworths.

Goyco-Covas, F. (2008). *Economic Incentives Act for the Development of Puerto Rico. Puerto Rico Business Law Notes : Newsletter*, 8 p.

Greenfeld, L. (1992). *Nationalism. Five Roads to Modernity*. Cambridge : Harvard University Press.

Greenwood, R. (1998). Organizing Production: Opportunities and Threats for Newfoundland. Dans G. Baldacchino et R. Greenwood (dir.), *Competing Strategies of Socio-Economic Development for Small Islands* (p. 134-153). Charlottetown : Institute of Island Studies.

Grosfoguel, R. (2003). *Colonial Subjects: Puerto Ricans in a Global Perspective*.

Berkeley : University of California Press.

Guest, G., Bunce A. et Johnson, L. (2006). How Many Interviews Are Enough? An Experiment with Data Saturation and Variability. *Field Methods*, 18(1), 59-82.

Guibernau, M. (1996). *Nationalisms. The Nation-State and Nationalism in the Twentieth Century*. Cambridge : Polity Press.

Guibernau, M. (1999). *Nations without States: Political Communities in a Global Age*. Cambridge : Polity Press.

Guibernau, M. (2004). Nations Without States: Political Communities in the Global Age. *Michigan Journal of International Law*, 25(4), 1251-1282.

Guibernau, M. (2007). *The Identity of Nations*. Cambridge : Polity Press.

Guibernau, M. (2013). *Belonging. Solidarity and Division in Modern Societies*. Cambridge : Polity Press.

Gwyn, S. (1976). The Newfoundland Renaissance. *Saturday Night*, 91(2), 38-45.

Hache, J.-D. (1998). Towards a Political Approach to the Island Question. Dans G. Baldacchino et R. Greenwood (dir.), *Competing Strategies of Socio-Economic Development for Small Islands* (p. 31-68). Charlottetown : Institute of Island Studies.

Hache, J.-D. (2007). Islands, Fixed Links, and the European Union. Dans G. Baldacchino (dir.), *Bridging Islands : The Impact of "Fixed Links"* (p. 161-184). Charlottetown : The Acorn Press.

Hatch Mott MacDonald. (2004). *Fixed Link between Labrador and Newfoundland. Pre-feasibility Study*. Récupéré de <http://www.gov.nl.ca/publicat/fixedlink/pdf/executivesummary.pdf>

Hay, P. (2006). A Phenomenology of Islands. *Island Studies Journal*, 1(1), 19-42.

Hay, P. (2013). What the Sea Portends: A Reconsideration of Contested Island Tropes. *Island Studies Journal*, 8(2), 209-232.

Henders, S. J. (2010). *Territoriality, Asymmetry and Autonomy. Catalonia, Corsica, Hong Kong and Tibet*. New York : Palgrave.

Hepburn, E. (2010). A Comparative Analysis of Island Region Autonomy. Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique : Université Concordia, Montréal.

Hepburn, E. (2012). Recrafting Sovereignty : Lessons from Small Island Autonomies? Dans A.-G. Gagnon et M. Keating (dir.), *Political Autonomy and Divided Societies. Imagining Democratic Alternatives in Complex Settings* (p. 118-133). Basingstoke : Palgrave Macmillan.

Hiller, J. K. (1997). *The 1948 Referendums. Newfoundland and Labrador Heritage Website*. Récupéré de <http://www.heritage.nf.ca/law/referendums.html>

Hobsbawm, E. (1983). Introduction : Inventing Traditions. Dans E. Hobsbawm et T. Ranger. (dir.), *The Invention of Tradition* (p. 1-14). Londres : Cambridge University Press.

Hobsbawm, E. (1992). *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*. Paris : Gallimard.

House, J. D. (1998). A Remarkable Resilience: Political and Bureaucratic Impediments to Economic Development - A Case Study of Newfoundland and Labrador. Dans G. Baldacchino et R. Greenwood (dir.), *Competing Strategies of Socio-Economic Development for Small Islands* (p. 154-174). Charlottetown : Institute of Island Studies.

Huddy, L. (2001). From Social to Political Identity: A Critical Examination of Social Identity Theory. *Political Psychology*, 22(1), 127-156.

Igartua, J. E. (2010). Quebec and Puerto Rico: Parallel Destinies. *Revista de Ciencias sociales*, 22, 34-61.

Innis, H. (1954). *The Cod Fisheries : The History of an International Economy*. Toronto : University of Toronto Press.

Jackson, F. L. (1986). *Surviving Confederation: A Revised and Extended Version of « Newfoundland in Canada »*. Saint-Jean, Terre-Neuve : H. Cuff Publications.

Jones, M. (1992). *Secret Nation*. Telefilm Canada.

Juarbe, J. J. (2006). *Puerto Rico lucha por su Independencia*. San Juan : Biblioteca Albizu Campos.

Julliard, J. (2008). *La Reine du monde*. Paris : Flammarion.

Karlsson, A. (2009). Sub-National Island Jurisdictions as Configurations of Jurisdictional Powers and Economic Capacity: Nordic Experiences from Åland, Faroes and Greenland. *Island Studies Journal*, 4(2), 139-162.

- Kassam, K.-A. (2001). Life North of 60 Degrees : Homeland or Frontier? Dans D. Taras et B. Rasporich (dir.), *Passion for Identity. Canadian Studies for the 21st Century* (p. 433-455). Scarborough, Ontario : Nelson Thompson Learning.
- Keating, M. (1996). *Nations against the State: The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*. New York : St. Martin's Press, Inc.
- Kolers, A. (2009). *Land, Conflict, and Justice. A Political Theory of Territory*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Kymlicka, W. (2001). *Politics in the Vernacular: Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*. New York : Oxford University Press.
- Lambert, C. (2008). Emblem of Our Country: The Red, White and Green Tricolour. *Newfoundland and Labrador Studies*, 23(1), 21-43.
- Leibowitz, A. H. (1989). *Defining Status. A Comprehensive Analysis of United States Territorial Relations*. Dordrecht : Martinus Nijhoff Publishers.
- Letto, D. (1998). *Chocolate Bars and Rubber Boots : The Smallwood Industrial Plan*. Paradise : Blue Hill Publishing.
- Levesque, M. (2014). Fishing for Change : Fisheries Policy in Newfoundland and Labrador. Dans A. Marland et M. Kerby (dir.), *First among Unequals. The Premier, Politics, and Public Policy in Newfoundland and Labrador in the Danny Williams Era* (p. 194-212). Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Lewis, G. K. (1963). *Puerto Rico. Freedom and Power in the Caribbean*. Londres : Merlin Press.
- Liberal Party of Newfoundland and Labrador. (1999). Our Choices. Our Future. Our Time.
- Liberal Party of Newfoundland and Labrador. (2003). Take a closer look.
- Liberal Party of Newfoundland and Labrador. (2007). People... progress... prosperity! Gerry Reid's New Liberalism. A Plan to Develop Newfoundland and Labrador for the Primary Benefit of its People.
- Liberal Party of Newfoundland and Labrador. (2011). People's Platform. We can do better.
- Lijphart, A. (1968). Typologies of Democratic Systems. *Comparative Political Studies*, 1, 32-35.

- Lluch, J. (2011). Autonomism and Federalism. *Publius. The Journal of Federalism*, 1-28.
- Lluch, J. (2012). Internal Variation in Sub-State National Movements and the Moral Polity of the Nationalist. *European Political Science Review*, 4(3), 433–460.
- Lluch, J. (2013). *The Plebiscite on Puerto Rico's Constitutional Statute: Determining Puerto Rico's Future*. Récupéré de <http://www.referendum.ed.ac.uk/the-plebiscite-on-puerto-ricos-constitutional-status-determining-puerto-ricos-future/>
- Loi constitutionnelle de 1867. 30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.)*. (1867). Récupéré de lois.justice.gc.ca/fra/const/TexteCompleet.html
- Loi sur Terre-Neuve. 12-13 George VI, ch. 22 (R.-U.)*. (1949).
- Lopez, A. W. (2014). *Reconsidering the Insular Cases*. Harvard University, Cambridge.
- Loughlin, J. (2007). Les nationalismes britannique et français face aux défis de l'eupéanisation et de la mondialisation. Dans A.-G. Gagnon, A. Lecours, et G. Nootens (dir.), *Les nationalismes majoritaires contemporains : identité, mémoire, pouvoir* (p. 193-215). Montréal : Québec Amérique.
- Maclean's*. (2004). No Wiggle Room (Interview with Danny Williams), 117(7), 34.
- Mahler, J. & Confessore, N. (2015, 20 décembre). Puerto Rico's Pricey Struggle. *The New York Times*, p. A-1.
- Maldonado-Denis, M. (1972). *Puerto Rico : A Socio-Historic Interpretation*. New York : Random House.
- Manin, B. (1996). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion.
- Manuel, P. (1994). Puerto Rican Music and Cultural Identity: Creative Appropriation of Cuban Sources from Danza to Salsa. *Ethnomusicology*, 38(2), 249-280.
- Martime History Archive. (2012). "No Great Future" Government Sponsored Resettlement in Newfoundland and Labrador since Confederation. Récupéré de <https://www.mun.ca/mha/resettlement/>
- Marland, A. (2007). The 2007 Provincial Elections in Newfoundland and Labrador. *Canadian Political Science Review*, 1(2), 75-85.
- Marland, A. (2010). *Masters of Our Own Destiny: The Nationalist Evolution of*

Newfoundland Premier Danny Williams. *International Journal of Canadian Studies*, (42), 155-181.

Marland, A. (2011). The Newfoundland and Labrador House of Assembly. *Canadian Parliamentary Review*, 34(3), 13-24.

Marland, A. et Kerby, M. (dir.). (2014). *First Among Unequals : The Premier, Politics, and Policy in Newfoundland and Labrador*. Montréal/Kingston : McGill-Queen's University Press.

McCall, G. (1994). Nissology: A Proposal for Consideration. *Journal of the Pacific Society*, 17(2-3), 93-106.

McDonald, S. (2005). Studying Actions in Context : A Qualitative Shadowing Method of Organizational Research. *Qualitative Research*, 5(4), 455-473.

McRoberts, K. (2003). Managing Cultural Differences in Multinational Democracies. Dans A.-G. Gagnon, M. Guibernau, et F. Rocher (dir.), *The Conditions of Diversity in Multinational Democracies (p. iii-xi)*. Montréal : L'Institut de recherche en politiques publiques.

Milne, D. A. (2000). The Federal Model: Newfoundland and Prince Edward Island. Dans G. Baldacchino et D. Milne (dir.), *Lessons from the Political Economy of Small Islands. The Resourcefulness of Jurisdiction (p. 75-90)*. Londres : Macmillan Press.

Milne, D. A. (2001). Prince Edward Island : Politics in a Beleaguered Garden. Dans K. Brownsey et M. Howlett (dir.), *The Provincial State in Canada. Politics in the Provinces and Territories (p. 111-138)*. Peterborough : Broadview Press.

Morris, N. (1995). *Puerto Rico: Culture, Politics and Identity*. Westport : Praeger Publishers.

Morrissey, M. (2006). The Making of a Colonial Welfare State: US Social Insurance and Public Assistance in Puerto Rico. *Latin American Perspectives*, 33(1), 23-41.

Moscoso, F. (2003). *La Revolución Puertorriqueña de 1868: el Grito de Lares*. San Juan : Oficina de Revistas del Instituto de Cultura Puertorriqueña.

Nabhan-Warren, K. (1991). Embodied Research and Writing: A Case for Phenomenologically Oriented Religious Studies Ethnographies. *Journal of the American Academy of Religion*, 79(2), 378-407.

Nairn, T. (1977). *The Break-Up of Britain. Crisis and Neo-Nationalism*. Londres : New Left Review.

Navarro, M. (2003, 28 novembre). New Light on Old F.B.I. Fight: Decades of Surveillance of Puerto Rican Groups. *The New York Times*. Récupéré de <http://www.nytimes.com/2003/11/28/nyregion/new-light-on-old-fbi-fight-decades-of-surveillance-of-puerto-rican-groups.html>

Negrón-Muntaner, F. (2007). Introduction. Dans F. Negrón-Muntaner (dir.), *None of the Above : Puerto Ricans in the Global Era (p. 1-17)*. New York : Palgrave Macmillan

New Democratic Party of Newfoundland and Labrador. (1999). New Democratic Party of Newfoundland and Labrador (NPD).

New Democratic Party of Newfoundland and Labrador. (2003). Real Change.

New Democratic Party of Newfoundland and Labrador. (2007). Lorraine Michael and the Newfoundland and Labrador Team. Bringing your voice to the House of Assembly.

New Democratic Party of Newfoundland and Labrador. (2011). Five Pledges.

Newfoundland and Labrador. (2014). *Estimates 2014. Shared Prosperity, Fair Society, Balanced Outlook*. Récupéré de http://www.budget.gov.nl.ca/budget2014/estimates/budget_estimates_2014.pdf

O'Neill, P. (2005). Flying the Pink, White and Green. *The Evening Telegram*.

Paltridge, B. (2006). *Discourse Analysis : An Introduction*. Londres : A&C Black.

Pantojas, E. G. (1999, 9 janvier). Los Estudios Economicos sobre Puerto Rico: Una Evaluacion Critica. *Editorial de la Universidad de Puerto Rico*, 11-24

Pantojas, E. G. (2013). The Puerto Rico Status Question: Can the Stalemate be Broken? *Caribbean Journal of International Relations & Diplomacy*, 1(2), 41-52.

Parlement du Canada. (2014). *Position des partis à la Chambre des communes*. Récupéré de : <http://www.parl.gc.ca/parliamentarians/fr/partystandings>

Partido Independentista Puertorriqueño. (2000). Programa del Partido Independentista Puertorriqueño para las elecciones generales de 2000.

Partido Independentista Puertorriqueño. (2004). Programa del Partido Independentista Puertorriqueño para las elecciones generales de 2004.

Partido Independentista Puertorriqueño. (2008). Programa de Gobierno.

- Partido Independentista Puertorriqueño. (2012). Programa de Gobierno.
- Partido Nuevo Progresista. (2000). ¡Para seguir adelante!
- Partido Nuevo Progresista. (2004). Rosselló 2004.
- Partido Nuevo Progresista. (2008). Juntos hacia el cambio. Una nueva visión para Puerto Rico. Puerto Rico.
- Partido Nuevo Progresista. (2012). Programa de continuidad y de futuro.
- Partido Popular Democrático. (2004). Plan para un Puerto Rico Nuevo.
- Partido Popular Democrático. (2008). Un proyecto de país.
- Partido Popular Democrático. (2012). Un nuevo camino, una nueva esperanza, primera la gente.
- Partido Popular Democrático. (2000). Proyecto Puertorriqueño para el siglo 21.
- Passalacqua, J. M. G. (1994). The 1993 Plebiscite in Puerto Rico: A First Step To Decolonization? *Current History*, 103–107.
- Pedreira, A. S. (2001 [1934]). *Insularismo. Ensayos de interpretación puertorriqueña*. San Juan : Editorial Plaza Mayor.
- Pelletier, R. (2009). Constitution et fédéralisme. Dans R. Pelletier et M. Tremblay (dir.), *Le parlementarisme canadien (4^e éd., p. 41–87)*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Penney, N. (1981). The Parliamentary Tradition of Newfoundland. *Canadian Parliamentary Review*, 4(2), 11–16.
- Peralta, I. G. (2014). Reconsidering the Insular Cases. Harvard University, Cambridge.
- Perusse, R. I. (1987). *The United States and Puerto Rico. Decolonization Options and Prospects*. Lanham : University Press of America.
- Perusse, R.I. (1990). *The United States and Puerto Rico*. Malabar : Robert E. Krieger Publishing Co. Inc.
- Peters, J. et al. (2014). The Political Economy of the Labour Market in Newfoundland and Labrador. Dans A. Marland et M. Kerby (dir.), *First Among Unequals : The Premier, Politics, and Policy in Newfoundland and Labrador (p. 247-*

264). Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press

POLTEXT. (2014). Données textuelles pour l'analyse des politiques. Récupéré de <http://www.poltext.org/>

Prensa Asociada. (2009, 24 février). ¿Se discrimina al usar el inglés en algunos tribunales de Puerto Rico?. *Daily News – Latino*.

Progressive Conservative Party of Newfoundland and Labrador. (1999). Policy that works! « Get us working for you ».

Progressive Conservative Party of Newfoundland and Labrador. (2003). Real Leadership. The New Approach. Our Blueprint for the Future.

Progressive Conservative Party of Newfoundland and Labrador. (2007). Proud. Strong. Determined. The Future is Ours.

Progressive Conservative Party of Newfoundland and Labrador. (2011). New Energy.

Prowse, D. W. (1895). *A History of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records*. Londres : MacMillan.

Pye, L. et Verba, S. (1965). *Political Culture and Political Development*. Princeton : Princeton University Press.

Quinlan, T. et Cadigan, S. T. (2014). A New Look at Confederation : Shifting Population Dynamics in Newfoundland's Relationship with Canada, 1869-1949. Dans G. Darroch (dir), *The Dawn of Canada's Century. Hidden Histories* (p. 297-321). Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

Quinn, M. (2005, 29 octobre). Push for Old Newfoundland Flag fails to Cause Ripple, poll finds. *The Globe and Mail*, p. A-16.

Radio-Canada. (2006). *La Chambre reconnaît la nation québécoise*. Récupéré de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2006/11/27/007-vote-nation.shtml>

Radio-Canada. (2012). *Ottawa : un drapeau associé à l'indépendance de Terre-Neuve soulève la controverse*. Récupéré de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2012/05/26/002-drapeau-terre-neuve-ottawa.shtml>

Radio-Canada. (2014). *D'où vient donc cet étrange accent des gens de Terre-Neuve?* Récupéré de <http://www.rcinet.ca/fr/2014/11/02/dou-vient-donc-cet-etrange-accent-des-gens-de-terre-neuve/>

Ramos, E. R. (2001). *The Legal Construction of Identity*. Baltimore : United Book Press.

Ramos, E. R. (2014). *Reconsidering the Insular Cases*. Harvard University, Cambridge.

Renshon, S. et Duckitt, J. (1997). Cultural and Cross-Cultural Political Psychology: Toward the Development of a New Subfield. *Political Psychology*, 18(2), 233-240.

Renvoi relatif au plateau continental de Terre-Neuve (1984). Récupéré de csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/5159/index.do

Report by the President's Task Force on Puerto Rico's Status. (2005). Récupéré de www.independencia.net/pdf/TaskForce%20Report_StatusPR.pdf

Report by the President's Task Force on Puerto Rico's Status. (2007). Récupéré de www.justice.gov/opa/documents/2007-report-by-the-president-task-force-on-puerto-rico-status.pdf

Report by the President's Task Force on Puerto Rico's Status. (2011). Récupéré de www.whitehouse.gov/administration/eop/iga/puerto-rico

Rezvani, D. A. (2007). The Basis of Puerto Rico's Constitutional Status: Colony, Compact, or « Federacy »? *Political Science Quarterly*, 122(1), 115–140.

Rezvani, D. A. (2014). *Surpassing the Sovereign State: The Wealth, Self-Rule, and Security Advantages of Partially Independent Territories*. Oxford : Oxford University Press.

Riker, W. H. (1964). *Federalism: Origin, Operation, Significance*. Boston : Little Brown and Co.

Rivera-Batiz, F. et Santiago, C. (1996). *Island Paradox: Puerto Rico in the 1990s*. New York : Russell Sage Foundation.

Rivera, A. I. et Ramos, A. G. (1993). The Quest of a New Political Arrangement in Puerto Rico : Issues and Challenges. *Caribbean Studies*, 26(3/4), 265-292.

Ross, M. H. (1997). Culture and Identity in Comparative Political Analysis. Dans M. I. Lichbach et A. Zuckerman (dir.), *Comparative Politics : Rationality, Culture and Structure*. Cambridge : Cambridge University Press.

Ross, M. H. (2009). Culture and Identity in Comparative Political Analysis. Dans M. I. Lichbach et A. Zuckerman (dir.), *Comparative Politics : Rationality, Culture*

and Structure (2e éd). Cambridge : Cambridge University Press.

Royle, S. A. (2007). Island Definitions and Typologies. Dans G. Baldacchino (dir.), *A World of Islands : An Island Studies Reader* (p. 33–56). Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.; Luqa, Malte : Institute of Island Studies.

Ryan Research Communications. (2003). *Provincial Opinion Survey*. Récupéré de www.exec.gov.nl.ca/royalcomm/research/pdf/ryan.pdf

Safa, H. (2011). The Transformation of Puerto Rico : The Impact of Modernization Ideology. *Transforming Ideology*, 46-49.

Santiago, J. (2012, 11 septembre). Agriculture, The Essential Missing Link. *Caribbean Business*. Récupéré de http://caribbeanbusinesspr.com/prnt_ed/agriculture-the-essential-missing-link-7542.html

Sartori, G. (1989). *The Theory of Democracy Revisited*. Chatham, New Jersey : Chatham House Publishers.

Sartori, G. (1994). Bien comparer, mal comparer. *Revue internationale de politique comparée*, 1(1), 19–36.

Savoie, D. (1999). *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics*. Toronto : University of Toronto Press.

Savoie, D. (2000). All Things Canadian are now Regional. *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, 35(1), 203–217.

Scarano, F. A. (2000). *Puerto Rico: cinco siglos de historia (2e éd.)*. México. : McGraw-Hill.

Schatz, R. T. et Lavine, H. (2007). Waving the Flag: National Symbolism, Social Identity, and Political Engagement. *Political Psychology*, 28(3), 329–355.

Seymour, M. et Gagnon, A.-G. (dir.). (2012). *Multinational Federalism. Problems and Prospects*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.

Shin, H. et Kominski, R. (2010). *Language Use in the United States : 2007*. American Community Survey Report, Washington DC : US Census Bureau.

Shrimpton, Mark. (1998). Offshore Oil and Economic Development: A Newfoundland Perspective. Dans G. Baldacchino et R. Greenwood (dir.), *Competing Strategies of Socio-Economic Development for Small Islands* (p. 193–209).

Charlottetown : Institute of Island Studies.

Siroky, D. *et al.* (2015, juillet). Cultural legacies, political preferences and ecological effects: Explaining the failure of Jurassic separatism in Switzerland. Communication donnée au Council for European Studies, Paris-Sciences Po.

Smallwood, J. R. (1973). *I Chose Canada. The Memoires of the Honourable Joseph R. "Joey" Smallwood.* Toronto : Macmillan.

Smith, A. D. (1991). *National Identity.* Londres : Penguin.

Srebrnik, H. F. (2000). Identity, Culture and Self-Confidence in a New World of Old Possibilities. Dans G. Baldacchino et D. Milne (dir.), *Lessons from the Political Economy of Small Islands. The Resourcefulness of Jurisdiction* (p. 56–71). Londres : Macmillan Press.

Statistique Canada. (2013a). *Population par année, par province et territoire.* Récupéré de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo02a-fra.htm>

Statistique Canada. (2013b). *Sentiment d'appartenance au Canada, à la province de résidence et à la communauté locale.* Récupéré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015004-fra.htm>

Statistique Canada. (2015a). *Caractéristiques de la population active, données désaisonnalisées, par province (mensuel) (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick).* Récupéré de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/lfss01a-fra.htm>

Statistique Canada. (2015b). *Revenu total médian selon le type de famille, par province et territoire. (Personnes hors famille de recensement).* Récupéré de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil108d-fra.htm>

Summers, V. A. (1994). *Regime Change in a Ressource Economy : The Politics of Underdevelopment in Newfoundland (1825-1994).* St-Jean, Terre-Neuve : Breakwater.

Summers, V. A. (2001). Between a Rock and a Hard Place: Regime Change in Newfoundland. Dans K. Brownsey et M. Howlett (dir.), *The Provincial State in Canada : Politics in the Provinces and Territories* (p. 23–47). Peterborough, Ont., Canada ; Orchard Park, NY : Broadview Press.

The Economist. (2003, 27 novembre). Now let's dig an Expensive Hole. Récupéré de <http://www.economist.com/node/2254532>

The Globe and Mail. (1994, 29 juillet). Western Separatism Reviving. p. A-1.

The World Bank. (2014). *Small States*. Récupéré de <http://www.worldbank.org/en/country/smallstates>

Thomas, L. (2010). *Puerto Rican Citizen: History and Political Identity in Twentieth-Century New York City*. Chicago : University of Chicago Press.

Trías Monge, J. (1997). *Puerto Rico: The Trials of the Oldest Colony in the World*. New Haven et Londres : Yale University Press.

United Nations Conference on Trade and Development. (2013). *Small Island Developing States (SIDS)*. Récupéré de <http://unctad.org/en/pages/aldc/small%20island%20developing%20states/un-recognition-of-the-problems-of-small-island-developing-states.aspx>

United States Census Bureau. (2010). *Resultados del Censo 2010 – Puerto Rico*. Récupéré de http://www.census.gov/geo/maps-data/maps/pdfs/2010pop/pr_totalpop_2010map.pdf

United States Census Bureau. (2011a). *Household Income for States: 2009 and 2010*. American Community Survey Briefs, Washington DC: US Census Bureau.

United States Census Bureau. (2011b). *Poverty: 2009 and 2010*. American Community Survey Briefs, Washington DC: US Census Bureau.

United States General Accounting Office. (1993). *Tax Policy: Puerto Rico and the Section 936 Tax Credit*. Récupéré de <http://www.gao.gov/assets/220/218131.pdf>

United States Social Security Administration. (2012). *OSADI Beneficiaries by State and County*. 2012. Récupéré de http://www.ssa.gov/policy/docs/statcomps/oasdi_sc/2012/index.html

United States Social Security Administration. (2010). *Popular Names for Births in Puerto Rico*. Récupéré de <http://www.ssa.gov/oact/babynames/territory/puertorico2010.html>

Vézina, V. (2014a). The Role of the Political System in Shaping Island Nationalism: A Case-Study Examination of Puerto Rico and Newfoundland. *Island Studies Journal*, 9(1), 103–122.

Vézina, V. (2014b). *Puerto Rico*. Photos prises par l’auteure.

Vézina, V. et Basta, K. (2014). Nationalism in Newfoundland and Labrador. Dans A.

Marland et M. Kerby (dir.), *First Among Unequals : The Premier, Politics, and Policy in Newfoundland and Labrador* (p. 67–83). Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

Vodden, K. et al. (2014). A Brighter Future for Whom? Rural and Regional Development in Newfoundland and Labrador. Dans A. Marland et M. Kerby (dir.), *First Among Unequals : The Premier, Politics, and Policy in Newfoundland and Labrador* (p. 213-230). Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

Watts, R. L. (2000). Islands in Comparative Constitutional Perspective. Dans G. Baldacchino et D. Milne (dir.), *Lessons from the Political Economy of Small Islands. The Resourcefulness of Jurisdiction* (p. 17–37). Londres : Macmillan Press.

Watts, R. L. (2009). Island jurisdictions in comparative constitutional perspective. Dans G. Baldacchino et D. Milne (dir.), *The Case for Non-Sovereignty : Lessons from Sub-National Island Jurisdictions* (p. 21–29). Londres : Routledge.

Webb, J. A. (1998). Confederation, Conspiracy and Choice : A Discussion. *Newfoundland Studies*, 14(2), 169-187.

Weingast, B. R. (1995). The Economic Role of Political Institutions: Market-Preserving Federalism and Economic Development. *The Journal of Law, Economics, & Organization*, 11(1), 1–31.

Yack, B. (2012). *Nationalism and the Moral Psychology of Community*. Chicago : The University of Chicago Press.

Young, V. L. (2003). *Royal Commission on Renewing and Strengthening Our Place in Canada*. Saint-Jean, Terre-Neuve.